

ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES
Sciences historiques et philologiques

PHILIPPE DAVADIE

LES SAINT-CYRIENS DU PREMIER ESCADRON DE L'ÉCOLE DE LA GARDE DE GUÉRET, 1943 – 1944

Mémoire de DEA de méthode de l'Histoire
Sous la direction de monsieur le professeur Coutau-Bégarie
Année 2004

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier :

monsieur Coutau-Bégarie qui a accepté de diriger ce travail ;

mes Anciens de la promotion *Croix de Provence* qui ont bien voulu témoigner sur leur passage à l'École de la Garde ;

monsieur Candiotti pour les renseignements et les documents qu'il m'a fournis.

Introduction

1 Après juin 1940, une *armée nouvelle*

1.1 L'armée d'armistice

Après la défaite des armées françaises en 1940, l'occupant décida de ne laisser à la disposition du gouvernement français qu'une armée de taille réduite : 100000 hommes, rappel de l'effectif de la Reichswehr, et 4000 officiers furent autorisés à poursuivre leur service.

Malgré la défaite et le grand nombre de prisonniers, il fallut encore renvoyer des militaires dans leurs foyers. Pour cela, le gouvernement créa le congé d'armistice.

Cette disposition originale et insolite, aux dispositions uniquement administratives, et instituée par la loi du 25 août 1940, réglait les droits des intéressés quant à leur solde et leur avancement. Sa durée n'était pas fixée de manière rigoureuse, l'article 1 de la loi prévoyant que « *ce congé octroyé en principe pour la durée de l'armistice, pourra cependant prendre fin, avant la signature du traité de paix, à la date qui serait fixée par décret*¹. » Ce congé d'armistice concernait les officiers et les sous-officiers, à l'exception de ceux de la Gendarmerie.

À ce sujet, le général Weygand, qui l'institua alors qu'il était au gouvernement, explique dans ses mémoires les raisons et l'intérêt principal de cette position administrative : « *Une fois établi l'effectif qu'allait dans chaque grade, donner la mise en exercice de ces limites [d'âge], nous constatâmes que le chiffre des officiers demeurait encore trop élevé pour les besoins immédiats à satisfaire. Pour le ramener à ce qu'il devait être sans procéder à un abaissement excessif de ces limites, nous eûmes recours à la seconde mesure, la création du « congé d'armistice »*².

*En vertu de cette mesure un certain nombre d'officiers pouvaient, sur leur demande ou d'office, être placés dans une situation qui permettait de les rappeler au service actif*³. »

Le contrôle de l'occupant sur les effectifs de cette armée ne semble pas avoir été trop tatillon puisque « *en juin 1940 (...) le vainqueur autorise en métropole 100000 hommes, il en tolère 195000*⁴. » Cette armée, que le gouvernement voulut similaire à la Reichswehr, base de la Wehrmacht, connut

¹JO du 26 août 1940, p 4782.

²Général Maxime Weygand, *Mémoires Tome III Rappelé au service*, Paris ; Flammarion, 1950, p 312.

³Général Maxime Weygand, *Mémoires Tome III Rappelé au service*, Paris ; Flammarion, 1950, p 313.

⁴André Corvisier, *Histoire militaire de la France Tome 4 de 1940 à nos jours*, Paris ; PUF (Quadrige), 1997.

des problèmes de recrutement et conserva ses effectifs en grande partie par le maintien au service de conscrits non démobilisés.

L'armistice fut l'occasion, fait rarissime dans les armées, de créer une nouvelle force armée : la Garde.

1.2 La Garde

1.2.1 Création

Troupe particulière, la Garde eut une existence éphémère qui ne dura que pendant l'occupation. Créée à partir des unités de Garde Républicaine Mobile (GRM, que beaucoup d'auteurs confondent avec les GMR, groupes mobiles de réserve) qui furent détachées de la Gendarmerie en novembre 1940⁵, cette nouvelle force fut incorporée au sein de l'armée d'armistice.

Créée à partir d'unités de gendarmerie mobile et donc héritière de la garde républicaine, elle s'affirma néanmoins l'héritière des différentes Gardes : Gardes-Françaises créées en 1561, Garde Consulaire puis Impériale, Garde Royale de la Restauration, puis Garde du second Empire.

Le 9 février 1941, sa position au sein de l'armée est officialisée par décret. Les dispositions les plus marquantes sont :

** Art 1 La Garde Républicaine Mobile sera désormais appelée « La Garde. »*

** Art 2 La Garde fait partie intégrante de l'Armée. Ses éléments y prennent rang à la droite des troupes des autres armes.*

** Art 16 La hiérarchie des militaires non officiers de la Garde se compose des grades ci-après : élève-garde, Garde, Maréchal des logis-chef, Maréchal des logis-major, Adjudant, Adjudant-chef, Aspirant.*

** Art 27 Les militaires de la Garde bénéficient automatiquement et de plein droit de tous les avantages matériels attribués au personnel de la Gendarmerie.*

Malgré ce décret, les autres militaires n'acceptèrent pas son existence sans mal. Sa prééminence fut contestée, jusqu'à l'État-Major de l'Armée. Une note de 1942 du secrétaire d'État à la guerre le confirme : *« J'ai l'honneur de vous faire connaître que la Garde doit être mentionnée, en principe, conformément à l'ordre de bataille (c'est à dire en tête, ainsi que le prévoit le décret du*

⁵ « Vu le décret du 10 septembre 1935 relatif à l'organisation de la Gendarmerie, sur la proposition du général d'armée commandant en chef les forces terrestres, ministre secrétaire d'État à la guerre, décrétons :

Article premier : les légions de garde républicaine mobile ne font plus partie de la Gendarmerie.

Article 2 : le général d'armée commandant en chef les forces terrestres, ministre secrétaire d'État à la guerre, est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au journal officiel. »

Décret du 17 novembre relatif à la séparation de la garde républicaine mobile de la Gendarmerie, JO du 19 novembre 1940, p 5719.

9/2/41 sur l'organisation de la Garde)⁶. »

Cette prééminence était justifiée par le souci de l'État-Major de constituer, avec la Garde, une unité d'élite et un réservoir de cadres en vue de la constitution d'une armée de la Revanche, à l'instar de ce que fut la Reichswehr dans l'entre-deux-guerres :

« *La GRM, séparée de la Gendarmerie, est devenue la Garde. Elle a été incorporée à l'Armée de l'Armistice dont elle doit être la troupe d'élite. Vigoureusement orientée dans le sens Cavalerie, elle constitue un élément de choc et une pépinière de cadres*⁷. »

Il fallut cependant que s'écoule un certain temps avant que ce souhait ne se réalise. En effet, une note non datée, mais vraisemblablement antérieure à février 1941, ni signée⁸, mentionne qu'avant guerre, la garde mobile appartenait à la Gendarmerie. Le rédacteur déplore son actuel esprit troupier, mentionne que les hommes sont en proie au doute, qu'il y a donc une baisse de son niveau. Les solutions avancées sont soit son rattachement à la Gendarmerie, soit son érection en une arme autonome. Cette incertitude prouve que la note date d'avant le décret de février 1941 qui reconnut l'autonomie de la Garde, et ses propos montrent les soucis auxquels fut confronté l'état-major suite à sa séparation d'avec la Gendarmerie.

1.2.2 Organisation et prérogatives

Force armée enfin autonome, le commandement décida, pour augmenter sa cohésion et son esprit militaire, que les anciennes Légions de la Garde, dont le nom rappelait par trop la Gendarmerie elle-même divisée en Légions, deviendraient des Régiments.

La Garde fut donc organisée en 2 brigades de trois Régiments formant corps, composés de 180 officiers et 5820 gradés et gardes chacun. La 1^o brigade implantée à Royat était constituée du premier Régiment à Lyon, du deuxième à Marseille et du troisième à Montpellier. La deuxième brigade, implantée à Chamalières, était constituée du quatrième Régiment à Riom, du cinquième à Limoges et du sixième à Toulouse. En outre, trois Régiments étaient implantés en AFN : le 7^o à Alger, le 8^o à Tunis et le 9^o à Rabat. Chaque Régiment se composait de 2 groupes de 4 escadrons chacun (1 à cheval, 1 motocycliste, 2 portés), l'escadron comportant pour sa part 1 peloton de commandement, 3 de fusiliers, 1 de mitrailleuses Hotchkiss, soit un effectif de 3 officiers, 122 gradés et gardes.

⁶SHAT 2P17. Note 1244 EMA/3 du 9 février 1942 de l'Amiral secrétaire d'État à la Guerre par intérim.

⁷SHAT 2P17. Note 6766 EMA/3 du 9 juillet 1942 pour le cabinet du secrétariat d'État à la guerre.

⁸SHAT 2P17.

Force armée particulière, la Garde se situait entre la Gendarmerie et les armes classiques de l'armée de terre. Ses officiers étaient tous, de par la loi, officiers de police judiciaire (OPJ)⁹. Cependant, leur participation aux opérations de police n'était pas identique à celle des officiers de Gendarmerie. Le décret du service spécial de la Garde (cf. annexe) nuancait leur participation aux opérations de police. Ce décret, divisé en sept titres détaillait les pouvoirs de police des militaires de l'arme, ceux de la Garde dans l'exercice des différentes polices (judiciaire, administrative et militaire), précisait la forme des procès-verbaux et rapports que les gardes étaient amenés à rédiger, ainsi que les droits et devoirs de la Garde dans l'exécution des différentes polices.

Aux termes de ce texte, les OPJ de la Garde ne pouvaient instrumenter qu'en l'absence d'OPJ de la Gendarmerie¹⁰, les juges d'instruction ne pouvaient les saisir pour l'exécution de commissions rogatoires¹¹ ; comme officiers de police judiciaire civile, ils ne pouvaient intervenir en cas de flagrant délit que s'il s'agissait d'un crime¹² ; comme officiers de police judiciaire militaire, ils ne pouvaient se voir confier de commissions rogatoires qu'en cas d'urgence et d'absence d'officiers de Gendarmerie¹³ et ne pouvaient intervenir (sauf en cas de commission rogatoire visée par l'article 63) à l'intérieur des cantonnements d'unités militaires¹⁴.

Ces restrictions d'emploi dans l'exercice de la police judiciaire prouvent que la volonté du gouvernement n'était pas de doter la France d'une nouvelle force de police à statut militaire, mais plutôt de fournir un alibi judiciaire aux autorités d'occupation permettant ainsi la création d'une nouvelle troupe.

La forme des procès-verbaux rédigés par les gardes, annexée au décret de service spécifique de la Garde, était similaire à celle des procès-verbaux de Gendarmerie¹⁵, et le serment que les officiers et gradés de la Garde étaient tenus de prêter après avoir été nommés dans la Garde était rigoureusement le même que celui des gendarmes¹⁶.

Ainsi, on se rend compte que, malgré la séparation de la GRM d'avec la Gendarmerie, les différences d'habilitation entre officiers de la Garde et ceux

⁹Loi 1935 du 02 mai 1941 conférant la qualité d'officier de police judiciaire aux officiers de la garde. JO du 09 mai 1941, p 1970.

Cette loi ajoutait des paragraphes à l'article 25 de la loi du 9 mars 1935 portant révision du code de justice militaire pour l'armée de terre et modifiait l'alinéa 7 de l'article 9 du code d'instruction criminelle.

¹⁰Articles 1 et 12.

¹¹Article 7.

¹²Article 16.

¹³Article 63.

¹⁴Article 73.

¹⁵Nous soussignés X, grade au X^o escadron en garnison à Y agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs, rapportons ce qui suit : (...)

¹⁶Article 3.

de la Gendarmerie, le changement de nom des grandes unités (Régiments au lieu de Légions), le parallèle entre les deux institutions demeure frappant. Ces deux armes ne furent jamais très éloignées l'une de l'autre : de nombreux gardes mobiles (donc gendarmes) intégrèrent la Garde, plusieurs officiers de Gendarmerie passèrent à la Garde, et les membres de la Garde se virent offrir beaucoup de facilités pour passer en Gendarmerie.

2 L'année 1943

2.1 La *dissolution* de l'armée d'armistice

Après l'invasion de la zone sud par les troupes allemandes en novembre 1942, qu'Hitler tenta de présenter à l'armée française comme un acte d'auto-défense¹⁷, il décida de dissoudre les unités de l'armée d'armistice.

Le 27 novembre 1942, le jour même où la Wehrmacht expulsa l'armée d'Armistice de ses casernes et tenta de mettre la main sur la flotte de Toulon, Hitler fit remettre à Laval et au maréchal Pétain une lettre où il expliquait les raisons de l'opération Attila¹⁸ par l'attitude des généraux français : selon lui, ils avaient violé leur serment de fidélité au Maréchal ainsi que leur parole donnée à l'Allemagne et n'avaient pas hésité à se mettre au service des Anglo-Saxons dans la perspective d'un débarquement dans le midi. Dans la même lettre, Hitler promettait la « *recréation d'une armée aveuglément fidèle au Maréchal*¹⁹. »

L'opération ne visa cependant pas les unités de la Garde, que les occupants voulaient démilitariser et rattacher au ministère de l'Intérieur. « *Le 19 décembre (...) Hitler confirma son accord sur la base d'un retour aux dispositions de la convention d'armistice, mais, cette fois, la France n'aurait droit qu'à une force de maintien de l'ordre de 50000 hommes, encadrée par la garde mobile et constituée de volontaires*²⁰. »

Cette volonté de dissolution se heurta cependant à plusieurs obstacles. Les troupes des colonies, et plus spécialement l'armée d'Afrique, n'étaient pas touchées par cette mesure dont la portée était restreinte à la métropole. D'autre part, en métropole même, le premier Régiment de France demeura,

¹⁷Proclamation de Hitler à l'armée française le 11 novembre 1942 : « (...) *L'armée allemande ne vient donc pas en ennemie du peuple français ni en ennemie de ses soldats. Elle n'a nullement l'intention de gouverner dans ces territoires. Elle n'a qu'un seul but : repousser avec ses alliés toute tentative de débarquement anglo-américain.* » Cité in Jean de Montangon *Un saint-Cyrien des années 40*, Paris ; France Empire, 1987.

¹⁸Jäckel dans *La France dans l'Europe de Hitler*, estime que cette opération avait été planifiée dès 1940, qu'Hitler en avait signé le plan en décembre 1940 et n'attendait qu'une occasion de l'exécuter.

¹⁹Broche *L'armée française sous l'occupation Tome II*, Paris ; Presses de la Cité, 2002, p 433.

²⁰Broche *L'armée française sous l'occupation Tome II*, Paris ; Presses de la Cité, 2002, p 436.

avec la Garde et la Gendarmerie, le témoin de la permanence de l'armée. Enfin, de nombreux membres et conseillers du gouvernement continuèrent d'être appelés par leur grade. De ce fait, l'emploi du terme *dissolution* pour l'armée peut être considéré comme abusif.

2.2 La Garde

L'année 1943 fut le cadre de plusieurs évolutions marquantes pour la Garde.

Sur la pression des occupants, elle fut tout d'abord placée sous l'autorité du ministre secrétaire d'État à l'intérieur²¹, rompant ainsi sa subordination avec l'État-Major de l'Armée. Jäckel explique ce fait par la volonté d'Hitler d'augmenter les forces de police qui lui paraissaient bien plus compromises avec l'occupant que l'armée. Il cite pour cela l'ordonnance spéciale n°5 pour la zone française nouvellement occupée du 31 décembre 1942, NOKW-1510 : « *la garde mobile ne fait plus partie de l'ancienne armée française et elle est rattachée à la police française*²². » et le message Ob.West n° 1061/43 du 16 mars 1943 rédigé par Rundstedt : « *J'ai l'honneur de porter cette décision à la connaissance du gouvernement français et le prie de bien vouloir faire en sorte que le transfert de la Garde de la compétence du secrétariat d'État à la guerre à celui de la police soit effectif au plus tard à la date du 25 mars*²³. » Ce que le général Weygand avait toujours refusé pour la Gendarmerie²⁴ ne fut pas épargné à la Garde. Les craintes du général Weygand ainsi que les espoirs de l'occupant ne se réalisèrent cependant pas. Peut-être parce que, malgré son rattachement au ministère de l'intérieur, le décret n° 1033 du 7 avril 1943 lui conserva un directeur général militaire, en la personne du général Perré, nommé à ces fonctions à compter du 10 avril 1943²⁵, après accord verbal des autorités d'occupation²⁶. Il allait marquer de son empreinte la Garde, en en

²¹Loi 183 du 24 mars 1943 publiée au JO du 7 avril 1943.

La loi 1803 du 23 avril 1941 sur l'organisation générale des services de police en France précisait dans ses deux premiers articles :

« *Article 1 Les services de police sont placés sous l'autorité du ministre secrétaire d'État à l'intérieur et dirigés par le secrétaire général pour la police.*

Article 2 : Ces services sont constitués par 1° la direction générale de la police nationale au ministère de l'intérieur ; 2° les services extérieurs de police, placés sous l'autorité des préfets. »

²²Jäckel *La France dans l'Europe de Hitler*, Paris ; Fayard, 1968, p 375.

²³1943DZ/BArchMil/W02-20/28 in Jäckel *la France dans l'Europe de Hitler*, Paris ; Fayard, 1968, p 375.

Un message de teneur similaire se trouve aux Archives Nationales, carton AJ40-1260.

²⁴ « *Le rattachement de la Gendarmerie au Ministère de l'Intérieur ferait perdre à la Gendarmerie ses principales qualités : forte discipline, sentiments de loyauté et d'honneur lui interdisant l'exécution de missions occultes, etc. »*

SHAT 2P17. Note 4622 DSA (direction des services de l'armistice) du 3 août 1940 signée Weygand.

²⁵JO du 8 avril 1943, p 990.

²⁶AN. F7 14894 Note P.N Cab. A n° 860 du 8 avril 43, du secrétaire général à la Police au colonel

conservant la direction jusqu'au départ forcé du chef de l'État en captivité, événement qui motiva sa proclamation du 13 août 1944 (cf. annexe).

Ce rattachement eut pour conséquence de préciser l'organisation de la Garde. Dirigée jusque-là comme une arme classique de l'Armée, elle dut s'adapter à sa nouvelle dépendance. Un directeur étant nommé, la direction générale de la Garde fut organisée par la loi 302 du 24 mai 1943²⁷. Comprenant deux sous-directions, l'une technique et l'autre administrative, le nombre de postes était fixé précisément par la loi. Le directeur général étant obligatoirement « *un officier général ou, par intérim, un colonel en activité de service* », les fonctions de directeur adjoint pouvaient être confiées à un fonctionnaire civil, les autres emplois étant tenus par des militaires, sauf un nombre maximum de postes bien déterminés. Ainsi, malgré un passage sous la coupe d'un ministère civil, la Garde conservait une organisation toute militaire, à charge pour son directeur général de lui conserver l'état d'esprit pour qu'elle demeure une troupe d'élite.

En mai, le secrétaire d'État à l'Intérieur se voyait confier les pouvoirs du secrétaire d'État à la guerre à l'égard du personnel de la Garde²⁸, accroissant ainsi sa mainmise sur l'arme. Cependant, la rupture avec l'armée et sa discipline générale ne fut jamais totalement consommée, puisqu'un décret de juillet 1943 imposait aux officiers des temps de commandement²⁹.

En octobre, son rôle de troupe de maintien de l'ordre était consacré puisqu'elle se voyait reconnaître par la loi le droit d'usage des armes pour assurer le maintien et le rétablissement de l'ordre intérieur³⁰. Fait intéressant, cette loi présente l'usage des armes dans la Garde, non comme une possibilité ou une dérogation à la Loi, mais comme un devoir dans les cas de maintien ou de rétablissement de l'ordre. Cette obligation ne fut pas toujours suivie de manière rigoureuse, la Garde s'attirant alors les foudres de Darnand et des autorités d'occupation.

SS [SS Standartenführer] Knochen chef de la police de sûreté. « *J'ajoute que conformément à l'accord verbal qui m'a été donné par le général Oberg, à la suite de la note qui lui avait été adressée, j'ai nommé directeur de la Garde le général Perré.* »

²⁷Loi portant organisation de la direction générale de la Garde en ce qui concerne la fixation des cadres, le recrutement du personnel, l'avancement et la discipline parue au JO du 1^o juin 1943, p 1490.

²⁸Loi n^o 309 du 23 mai 1943 parue au JO du 8 juin 1943, p 1546.

²⁹Décret 1948 du 05 juillet 1943 concernant le temps de commandement imposé aux officiers de la Garde parue au JO du 07 août 1943, p 2001.

³⁰Loi n^o 570 du 11 octobre 1943 relative à l'usage des armes par la Garde pour assurer le maintien et le rétablissement de l'ordre intérieur, parue au JO du 12 octobre 1943, p 2642.

« *Art. 1^o Lorsque la Garde est utilisée pour maintenir ou rétablir l'ordre intérieur, elle doit faire usage de ses armes :*

1^o Lorsque, se trouvant en présence de bandes ou d'individus armés, elle est, de ce seul fait, en état de légitime défense ;

2^o Dans tous les cas où l'usage des armes est nécessaire à l'exécution de la mission qui lui a été confiée. »

Confrontée au problème de la formation de ses recrues, la dissolution des écoles de formation avait accompagné celle des unités, la Garde se résolut à créer une école de formation, tant pour ses officiers que ses sous-officiers. En novembre, l'école de la Garde, dont la création avait été demandée à la commission d'armistice en juin³¹, était enfin créée et implantée à Guéret, les premières incorporations débutèrent ce même mois.

Enfin, suite à des pressions de l'occupant³², Joseph Darnand, créateur de la Milice, remplaçait Bousquet à la tête de la police française et le 30 décembre 1943, était créé un secrétariat général au maintien de l'ordre³³ qui fut confié le même jour à Joseph Darnand³⁴. La Garde passait donc sous les ordres de Darnand, ce qui n'alla pas sans causer quelques problèmes de coordination dans l'exécution des missions, mais rassura l'occupant quant à la détermination du nouveau secrétaire d'État à engager la Garde dans la lutte contre les « terroristes »³⁵.

3 Une histoire mal connue et mal retranscrite

C'est un véritable euphémisme que d'affirmer que la Garde en général, son école en particulier, font partie des oubliés de l'Histoire.

Peu de personnes en parlent, ceux qui la connaissent peuvent être considérés comme faisant partie des *happy few* chers à Stendhal.

La littérature se rapportant à l'occupation et à la libération de la France, pourtant particulièrement abondante, mentionne rarement l'une et l'autre. Les acteurs de l'époque sont plutôt peu disert à ce sujet : le général Weygand ne mentionne ni la Garde ni son école dans ses mémoires, et si cet oubli est compréhensible en ce qui concerne l'école, créée après son départ du gouvernement, la Garde aurait pu trouver grâce aux yeux de celui qui a tant cherché à recréer une armée prête à tenir sa place dans les combats de la libération. L'amiral Auphan, qui resta dans les cercles du pouvoir plus

³¹AN AJ40-1260. Note 44685/FT de la délégation Française auprès de la commission Allemande d'Armistice en date du 19 juin 1943, signée du Chef de Bataillon Soulier.

³²« *Le 21 décembre 1943 Oberg, sur ordre de Himmler, demandait que Joseph Darnand remplaçât Bousquet à la tête de la police française.* » Eberhardt Jäckel *La France dans l'Europe de Hitler*, Paris ; Fayard, 1968, p 417.

³³Loi n° 704 du 30 décembre 1943 créant un secrétariat d'État, parue au JO le 31 décembre 1943, p 3329.

³⁴Décret n° 3614 du 30 décembre 1943 portant nomination d'un secrétaire d'État, parue au JO du 31 décembre 1943.

³⁵AN. AJ40-1260. BdO. -Ic/Br./Nr. 78/44 Az. 1937a (g) Tgb.Nr 1045/44 g Paris, den 5. April 1944 : « (...) *Darnand bestrebt ist, die franz. Polizei im Kampf gegen das Terrorunwesen wirkungsvoll einzusetzen.* »

Ce qui peut se traduire par : *Darnand s'efforce d'engager la police française de manière efficace dans la lutte contre le fléau du terrorisme.*

longtemps que le général Weygand, ne la mentionne pas non plus, bien qu'on puisse penser qu'il fut au courant du passage de l'école à la Résistance. Le général Perré, directeur de la Garde, ne mentionne que brièvement l'école, mais se tait sur son passage à la Résistance.

Du côté des historiens, on peut noter la même discrétion envers la Garde et son école : ni Paxton dans *L'armée de Vichy, le corps des officiers français 1940-1944*, ni Masson dans son *Histoire de l'armée française de 1914 à nos jours* - malgré une partie mentionnant la reconstruction de l'armée sous Vichy -, ni Giolitto ni Delperrié de Bayac tous deux auteurs d'une *Histoire de la Milice* n'en parlent, quant à Amouroux, sa description de la libération de Guéret s'avère en partie inexacte. Seule la relation des faits effectuée par Eberhard Jäckel, historien allemand, dans son livre *La France dans l'Europe de Hitler* s'approche vraiment de la réalité.

Les ouvrages mentionnant les écoles de formation créées pendant l'occupation ne parlent pas de l'École de la Garde, ceux traitant de la libération de Guéret sont, pour la plupart inexactes quant à la relation des faits, quand ils ne passent pas sous silence le rôle prépondérant et modérateur qu'a tenu l'École dans ces combats, et qui explique en partie que les Allemands n'exercèrent aucune représailles après la réoccupation de la ville.

Malgré ce silence presque unanime, son action ne peut être ignorée, pour au moins deux raisons :

- son rôle fut décisif dans la libération de la ville et du département ;
- au même titre que l'école des cadets de la France Libre située en Angleterre, les cadres qu'elle a formés ont été de tous les combats de la France. Or les cinq promotions qui formèrent 211 cadets de la France Libre sont passées à la postérité, étant même assimilées à des promotions de l'ESM de Saint-Cyr, alors que l'école de la Garde qui forma plus de 1000 cadets est tombée, avec ces derniers, dans l'oubli.

Ces deux points ont eu des conséquences à long terme :

- la municipalité de Guéret a invité - et continue d'inviter - les anciens de l'École aux cérémonies commémoratives de sa libération ; une rue de la ville, située dans la zone des combats qui eurent lieu entre l'École et les Allemands le 8 juin 1944 a été baptisée du nom de « Rue de l'école de la Garde » ; une plaque rappelant le passage de l'École à la Résistance a été apposée sur les murs de l'ancienne caserne ;
- on ne peut passer sous silence que l'École a contribué à la formation de hautes personnalités militaires, puisque des Chefs d'État-Major, tels les généraux Lacaze et Delaunay en sont issus.

L'École de la Garde présente donc, *a priori*, toutes les conditions pour que

son action soit, si ce n'est amplement commentée, au moins étudiée. Le silence quasi général a été, jusqu'à présent son unique salaire, seules quelques revues spécialisées et plutôt confidentielles la mentionnant. Cette situation, plutôt paradoxale, peut être néanmoins expliquée par plusieurs facteurs.

4 Les raisons de cette méconnaissance

4.1 La discrétion des acteurs

Il est tout d'abord certain que les protagonistes de cette aventure, essentiellement militaires de carrière, n'ont que tardivement fait connaître leurs faits et gestes : pendant longtemps, aucune association spécifique ne les a regroupés, ils n'ont mené aucune action particulière pour faire connaître leur participation à la libération de Guéret.

Cette réserve est une des caractéristiques des hommes d'action en général et des militaires en particulier. Hélie de Saint-Marc dans le témoignage de la première partie de sa vie qu'il donne avec August von Kageneck écrit : *« Mon père, qui avait été un combattant de Verdun n'en parlait pas davantage. Pour avoir connu la guerre à mon tour, je comprends ce silence. Lorsqu'un homme a connu la proximité de la mort, il peut seulement évoquer ce drame en compagnie de ceux qui ont partagé ses souffrances. La guerre n'est pas racontable³⁶. »*

Même si, de l'aveu même des acteurs des faits, ces combats ne peuvent être comparés à ceux qui furent menés après les débarquements sur le territoire métropolitain et s'ils ne furent jamais d'une grande intensité, ils ont eu leur importance dans la libération de la France en retardant la concentration des forces allemandes sur le front de Normandie.

Cette indéniable discrétion des acteurs ne peut être la seule excuse à ce silence. Dans la mesure où les habitants de Guéret ont été témoins du passage de l'École à la Résistance et que les rapports de Gendarmerie mentionnent la participation de l'École à la libération de la ville, des tiers étaient en mesure de remédier au silence des acteurs. Ce ne fut pas le cas.

D'autres explications sont donc à chercher et à avancer. Les plus crédibles sont vraisemblablement les circonstances dans lesquelles l'École a été créée, son rôle de « témoin gênant » et le fait qu'elle est un obstacle à la simplification de l'histoire de cette période.

³⁶Hélie de Saint Marc et August von Kageneck, *Notre histoire*, Paris ; Les arènes, 2002.

4.2 Le péché originel de sa création

Un des créateurs de l'École - puisque le général Perré en revendique également la paternité - a été René Bousquet, secrétaire d'État à la police du gouvernement de Vichy du 18 avril 1942 au 31 décembre 1943. Figure particulièrement controversée ces dernières années, une telle paternité ne peut constituer qu'un *péché originel* qui joue forcément en la défaveur de l'École.

À l'époque, telle était déjà la perception qu'en avaient certains : le capitaine FTP Louis, figure de la résistance locale, nourrissait un *a priori* défavorable envers l'École, car il assimilait la Garde aux unités spécialisées dans la répression des manifestations, donc à un ennemi du parti. La valeur combattante de ses membres l'a mené à modifier peu à peu son avis.

4.3 Un témoin gênant

La bascule de l'École au sein de la Résistance, si elle a pu être souhaitée par tous les groupes résistants, ne l'a pas été pour le même but.

Si certains pensaient que son apport serait utile à long terme, par la présence de cadres déjà formés, d'autres n'ont vu dans son ralliement que la possibilité de récupérer des armes, les cadres étant pour leur part considérés comme des gêneurs. L'accueil des élèves dans certaines unités et leur « rééducation » par la suite le prouve. De plus, les agents de liaison employés par l'École avaient la désagréable habitude (qui faisait néanmoins partie de leur mission) de se rendre dans tout type d'unité, ce qui les amenait parfois à voir ce qui n'aurait dû se passer qu'en comité restreint.

4.4 Un obstacle à la simplification de l'Histoire

Ces deux raisons et sa place malcommode sur l'échiquier résistance - collaboration font que l'École est inclassable.

Elle présentait toutes les qualités pour être accusée de collaborationnisme : créée par Bousquet, à une période où les troupes de l'Axe subissaient de graves revers, où les ultras de la collaboration prenaient de plus en plus d'importance elle ne peut, à l'heure actuelle où on juge que tout Vichy était collaborationniste, qu'être frappée du même sceau d'infamie.

Mais cette accusation n'est pas fondée. Ce reproche n'a d'ailleurs été fait à aucun de ses anciens élèves par la commission d'épuration de l'armée. Au pire, et en faisant quand même preuve d'une mauvaise foi certaine, on pourrait lui reprocher un certain attentisme avant de lutter contre les Allemands. Cependant, son but était de former des cadres prêts à encadrer une armée qui devait reprendre les armes contre l'occupant. Quelle aurait été sa contribution

à la libération du pays si, à peine créée, elle avait organisé un soulèvement en masse? Nulle, c'est certain, et ce soulèvement, condamné à l'échec par manque de chefs formés pour encadrer les combattants, n'aurait fait qu'augmenter les répressions contre la population civile.

Résistante, certains lui ont reproché son engagement trop tardif. Ce reproche ne peut être effectué qu'*a posteriori*, puisque le général Koenig lui-même rapporta l'ordre d'insurrection générale quelques jours après le débarquement en Normandie. De plus, il faut garder à l'esprit qu'on estime qu'au maximum 5% de la population française aurait fait partie d'un mouvement de résistance, ce qui reste une proportion bien peu élevée.

Mais, parmi toutes les obédiences résistantes, elle demeure inclassable.

Non politisée, elle ne pouvait faire partie des FTP et a résisté à tout embrigadement politique tant que cela lui a été possible. Cette position n'a pu être conservée lorsqu'il s'est agi d'effectuer l'amalgame entre les troupes régulières et les mouvements de résistance, et le souvenir qu'en ont conservé les *victimes* est plutôt amer. Pour certains, le terme d'abandon revient...

Elle est restée hors de l'obéissance gaulliste. Même si le soulèvement s'est effectué *au nom du général de Gaulle*, Londres n'a entretenu aucun lien avec elle, se contentant de prendre acte de son passage à la résistance et ne la mentionnant *a priori* qu'une seule fois, lorsque le général Koenig la félicita pour son action.

Elle pourrait alors éventuellement être assimilée aux FFI, mais les combats dans la Creuse montrent que jusqu'au bout, l'état-major de l'École a conservé, ou tenté de conserver, une certaine indépendance envers l'état-major FFI.

De ce fait, elle reste inclassable, pour le moins singulière au sein du paysage de la résistance française. Ce que disait Metternich à propos de l'Autriche pourrait s'appliquer à l'École : « *Notre essence n'est pas connue, elle ne saurait l'être car nous ne parlons guère et le monde est plus enclin à croire sur parole ce qui n'est pas, qu'à douter de ce qui est sans paroles*³⁷. »

5 Les sources utilisées

Toutes ces raisons rendent l'étude de l'École de la Garde particulièrement intéressante. Sujet peu dévoilé, il n'en est que plus intéressant pour un chercheur. Mais les difficultés abondent : les acteurs sont de moins en moins nombreux, l'évocation de cette période demeure sensible encore actuellement, et les archives sont peu nombreuses ou assez elliptiques.

³⁷Metternich in André Reszler, *Le génie de l'Autriche-Hongrie*, Genève; Georg, 2001, p 118.

5.1 Les archives officielles

La consultation des archives de l'École au service historique de la Gendarmerie Nationale (SHGN) fait apparaître qu'une bonne partie de celles-ci ont brûlé lors du soulèvement de la ville en juin 1944³⁸. Aucun programme détaillé d'instruction ni aucune note officielle de l'École ne sont plus disponibles. Alors que, parallèlement à cette absence, tous les rapports du groupement et des compagnies de gendarmerie départementale de la Creuse sont disponibles, même s'ils ne relatent certains faits qu'*a posteriori* (comme le soulèvement de la ville du 7 juin, qui n'est relaté que le 13).

Le service historique de l'Armée de Terre (SHAT) dispose d'archives relatives à l'organisation de la Garde, mais rien sur son école. Leur consultation permet néanmoins de cerner l'état d'esprit régnant dans les unités et la façon dont la Garde était perçue par les autres militaires.

Les Archives Nationales (AN) disposent d'un dossier sur l'École et de la correspondance entre le secrétaire d'État à l'Intérieur, René Bousquet, et le général Oberg qui permettent de mieux comprendre les négociations préalables à sa création.

5.2 Les archives privées

Les archives privées sont aussi peu nombreuses que les archives officielles. Le propre de la clandestinité étant d'être clandestine, peu d'écrits d'époque subsistent.

Concernant le premier escadron, un seul texte à a été rédigé à chaud. Nous verrons par la suite qu'il ne peut être tenu pour autant comme totalement fiable.

Le commandant Corberand a rédigé une courte relation des faits en mai 1950, le commandant Mathé a tenu un journal de marche pendant une semaine, le lieutenant Page quant à lui a été plus prolixe, puisqu'il a tenu un journal de marche du 5 juin au 6 septembre 1944.

Tous les autres documents consultés ont été écrits bien après les faits étudiés, leur intérêt est donc plus modéré, le temps et la mémoire des hommes étant passés.

5.3 Les témoignages des anciens élèves

Le recueil des témoignages des anciens élèves, bien qu'enrichissant, recèle bien des écueils.

³⁸Cet incendie n'est pas mentionné dans les PV de la Gendarmerie locale. Est-ce un oubli des gendarmes, un fait dont ils n'auraient pas eu connaissance, ou un incendie *malencontreux* ?

Près de soixante ans après les faits, les souvenirs ne sont plus très précis, et il n'est pas rare que certains témoignages soient difficiles à accorder, voire contradictoires.

Un premier essai a été tenté par l'amicale des cadets de la Garde, et a débouché sur la rédaction de l'ouvrage *Les cadets de la Garde dans la tourmente*. Les recherches entreprises ont permis de découvrir certaines inexactitudes et préciser des éléments peu détaillés dans cet ouvrage.

Une enquête auprès des quinze anciens élèves encore vivants (sur les vingt-cinq qui intégrèrent l'École de la Garde) a été effectuée. Le taux de réponse a été excellent pour ce genre d'enquête par correspondance, puisque cinq n'ont pas répondu, deux d'entre eux étant décédés³⁹ au moment de la réalisation de l'enquête, un troisième ayant, semble-t-il, rompu les liens avec sa promotion depuis longtemps.

6 Pourquoi ce sujet

Page d'Histoire plutôt ignorée, il a paru intéressant et indispensable de réparer l'oubli dont était victime l'École de la Garde. La situation paradoxale dans laquelle elle se trouvait jusqu'à présent (ayant formé nombre de cadres connus, mais demeurant peu connue) méritait d'être tirée au clair.

Son étude demeure particulièrement intéressante, car les faits se révèlent à qui veut bien prendre la peine de fouiller, chercher, persévérer, parfois faire preuve d'opiniâtreté. L'heure n'est plus au silence ignorant ou gêné, comme il put l'être dans le mémorial de la promotion Croix de Provence daté de 1950.

Cependant, un tel sujet étant particulièrement vaste et les témoignages encore peu nombreux, il ne peut être question de le traiter d'emblée dans son ensemble. Une restriction du champ de l'étude était indispensable. Le passage à Guéret de la promotion de Saint-Cyr *Croix de Provence*⁴⁰ constitue un sujet cohérent et intéressant, car il s'étend sur toute la période d'existence de l'École et ne passe sous silence aucun des dilemmes qui ont pu se poser aux élèves.

Les lignes qui suivent n'ont pour ambition que de sortir de l'ombre une page d'histoire indûment oubliée.

³⁹ Aspirant Lonchamp, décédé en décembre 2003, et aspirant de Laitre.

⁴⁰ Promotion qui a intégré et quitté Saint-Cyr, replié à Aix-en-Provence, en 1942.

Première partie

De l'entrée à la Spéciale jusqu'à la dispersion de Janaillat

Chapitre 1

D'Aix à Guéret

1.1 La Croix de Provence face à la dissolution de Saint-Cyr

1.1.1 La convocation à Aix

Après la défaite des armées françaises en juin 1940, l'École Spéciale Militaire de Saint-Cyr s'était repliée à Aix-en-Provence. Ce souhait était conforme aux vœux de l'État-Major qui avait demandé que le repli s'effectue à « *Aix en Provence si possible sinon Hyères*¹ ».

À l'issue du concours, pour lequel le nombre de points exigés pour l'admissibilité avait dû être abaissé à 600 (alors qu'auparavant il était de 620), les listes d'admissibilité furent publiées : le 21 juillet la première liste fut publiée, l'État-Major des Armées publiant le 13 août sous bordereau d'envoi numéro 806/3 la troisième liste d'admissibilité. Enfin, le 19 septembre, après les épreuves d'admission, les résultats du concours étaient proclamés pour insertion au journal officiel. Ce fut chose faite le lendemain².

Les dates d'entrée à l'École étaient fixées en fonction du rang d'intégration. Ceux qui intégraient avec les numéros 261 à 350 devaient se présenter le lundi 12 octobre, les numéros 171 à 260 le mardi 13, les numéros 81 à 170 le mercredi 14, les quatre-vingts premiers, quant à eux, devaient se présenter le jeudi 15. La convocation envoyée à chaque élève précisait qu'ils devaient se présenter à l'école avant 10 heures le jour de leur convocation. Elle précisait également qu'à son arrivée, chaque élève devait verser « *dans la caisse de l'école la somme de 200 F (dont 25 F pour la salle de jeux et 25 F pour la caisse des fêtes), pour constituer la masse individuelle*³. »

Engagés volontaires spéciaux pour 8 ans au sein de l'École Spéciale Militaire à l'intendance de Marseille comme 2^o classe le 30 octobre 1942, comme

¹SHAT 3P125.

²JO du 20 septembre 1942, p 3215 et 3216.

³SHAT 3P125. Liste par ordre de mérite des candidats admis à l'ESM à la suite du concours de 1942, en date du 19 septembre 42

le mentionne leur état des services, les 350 Saint-Cyriens (sur 1800 candidats) de la promotion Croix de Provence passèrent fort peu de temps - leur premier album de promotion parle de 50 jours - au sein de l'École. En effet, leur intégration fut rapidement suivie de l'invasion de la zone sud par les Allemands, de leur désarmement et de leur placement en congé d'armistice.

Ces brefs moments dans les murs de l'École Spéciale Militaire laissèrent à chacun une empreinte indélébile. Rentrés à l'École pour se préparer à reprendre le combat contre les Allemands, ils n'y restèrent que deux mois et en furent chassés par l'armée allemande. Leur formation militaire fut donc succincte, certains n'hésitant pas à la résumer à une simple perception de paquetage.

Si tous réalisaient en entrant à Cyr leur souhait le plus cher, à savoir pouvoir se préparer à la reprise des combats contre l'Allemagne, les souvenirs conservés sont inégaux : le bahutage que leurs anciens leur fit subir fut parfois estimé incongru, mais ce sont les circonstances de la dissolution de l'École qui furent le plus durement ressenties.

1.1.2 Le choc de la fermeture de l'École

L'incompréhension face à la passivité de l'encadrement lors de l'irruption des Allemands dans l'École et le sentiment d'être livrés à eux-mêmes dès le portail de l'École franchi sont les deux explications qui reviennent le plus souvent.

L'alerte commença dès le débarquement américain en Algérie et au Maroc. Dans leur album de promotion de l'année 1950, l'un d'eux raconte « *Les Américains et les Anglais ont débarqué à Alger et à Oran. (...) Là [en chambre], tout le monde est content, on chante : On va leur percer le flanc... (...) Le poste annonce qu'on va résister jusqu'au bout. Tout le monde trouve ça logique, mais on sent bien que nous sommes dans une mauvaise histoire qui ne nous rapportera rien de bon. C'est très net dans la pensée de tous⁴ ».*

Des idées plus ou moins réalistes furent avancées à ce moment telle la réalisation d'un baroud d'honneur dans l'arrière-pays, la fuite avec la flotte de Toulon. « *Je grimpe en chambre : « Dépêche-toi de te brûler, on s'en va, les Allemands ont passé la ligne de démarcation. » Voici le vrai baroud qui s'annonce. Il faut se brûler immédiatement et se rassembler dans la cour. Qu'est-ce qu'on va faire ? Partir en Afrique ?... Résister sur place ?... Aller dans les Alpes, être licenciés⁵ ?... »* Un autre élève-officier de la Croix de Provence écrit : « *Nous avons été rassemblés sur la place d'armes où l'on*

⁴Mémorial de la promotion Croix de Provence, p 10.

⁵Mémorial de la promotion Croix de Provence, p 11.

nous a distribué les munitions de guerre. Les Allemands qui envahissent la zone sud ne vont pas tarder à arriver. Nous allons leur résister, gagner des emplacements de maquis dont on nous dit qu'ils ont été préparés à l'avance. Peut-être aussi allons-nous être dirigés sur Toulon et embarqués sur la flotte, la magnifique flotte française qui va rejoindre l'Afrique du Nord. Le temps passe, dans la fièvre et l'inquiétude. Nous nous interrogeons sur notre aptitude à nous battre correctement, après un mois seulement d'instruction⁶. »

Malgré toutes ces hypothèses, aucune consigne ne fut donnée, aucune résistance militaire n'eut lieu. Les témoignages à ce sujet sont éloquentes : *« Au bout de quelques heures, un ordre vient. Nous devons regagner nos chambres et attendre de nouvelles instructions. C'est foutu ! Nous allons être lamentablement démobilisés et, comme des veaux, nous laisser mener là où le vainqueur voudra que nous allions. Nos chefs sont bien des minables et nous ne valons pas mieux⁷. »*

« Le lieutenant Jeandidier, de semaine, entre d'un pas pénible, regarde la compagnie d'un air indescriptiblement triste :

« -Messieurs, l'armée française est dissoute. Vous allez regagner vos familles. Tout doit se passer dans l'ordre ; montez dans vos chambres. Vous y rendrez vos armes⁸. »

« Nous avons eu l'impression d'être abandonnés à nous-mêmes par nos chefs, donnant, eux, l'impression d'être 'surpris' par les événements (sauf, peut-être, quelques exceptions)⁹. »

« Comment accepter l'humiliation d'avoir au petit matin à descendre dans la grande cour de la caserne Miollis, comme tous ses camarades, pour y abandonner symboliquement son fusil en présence d'un véritable colosse officier supérieur poméranien, et de notre malheureux poireau, étant avertis qu'à défaut les canons allemands pointés sur nous pendant la nuit auraient vite fait de nous réduire à néant¹⁰ ? »

Lors du cinquantenaire de leur promotion, le président de la promotion Croix de Provence résuma leur sentiment en déclarant *« Notre bref séjour à Aix en Provence est lourd de souvenirs tragiques, que nous ne pouvons ni effacer ni oublier. »*

Un de leurs instructeurs, le lieutenant de Montangon, relate ces événements dans son témoignage *Un Saint-Cyrien des années 40* : *« Un visiteur venu le 30 novembre d'une autre planète y aurait vu la préfiguration*

⁶Jean Mialet, *Le déporté, la haine et le pardon*, Paris ; Fayard, 1981, p 22.

⁷Jean Mialet, *Le déporté, la haine et le pardon*, Paris ; Fayard, 1981, p 22.

⁸Mémorial de la promotion Croix de Provence, p 13.

⁹Archives privées. Témoignage de l'aspirant Priou.

¹⁰Archives privées. Témoignage de l'aspirant Piot-Rolland.

de l'alliance entre l'Allemagne et la France. À la porte, deux sentinelles présentaient les armes, mais il n'y avait qu'un Saint-Cyrien, l'autre était allemande. (...) Des groupes de mitrailleuses, bandes engagées, étaient en batterie aux quatre coins de l'immense cour, servis par des Allemands en tenue de combat. Il en était de même à toutes les issues de l'École.

(...) Le 4 décembre, l'École entière (652 élèves-officiers¹¹) fut mise en « congé d'armistice », formule administrative qui nous renvoyait dans nos foyers ; les élèves étaient invités à rejoindre soit les Chantiers de jeunesse, soit les Universités¹². »

Cinquante ans après les faits, le même instructeur déclara : « Les quatre mois passés à Aix m'ont laissé des souvenirs d'ordre bien différents. Ils ont marqué mon âme pour la vie. Celui qui domine est de loin la souffrance éprouvée devant l'incapacité de la hiérarchie de l'École de prendre les décisions acceptables devant le malheur : acceptables surtout par les élèves au point de vue dignité et sens de l'honneur¹³. »

De fait, beaucoup ont eu le sentiment d'une improvisation totale et d'un lâchage complet des autorités, tant politiques que militaires : rien ne fut anticipé, tout se régla au dernier moment. Certes, l'état-major de l'Armée et l'encadrement de l'École n'eurent pas beaucoup de temps pour réagir. Néanmoins, à partir du moment où les Alliés avaient débarqué en AFN et que Darlan s'était rangé ouvertement à leurs côtés, des repréailles allemandes étaient prévisibles. Malgré cela, rien ne se fit et l'armée d'armistice attendit passivement que les occupants la désarment...

Certains se souviennent que leurs cadres leur recommandèrent (plus sous la forme de conseil d'ancien à jeune que de consigne de supérieur à subordonné) de se tenir à l'écart de la politique, de continuer à se former en vue de reprendre les armes pour que le pays dispose, à la fin du conflit, de cadres formés dans tous les domaines ; voire d'attendre à domicile de plus amples instructions. D'autres se souviennent que leurs cadres leur avaient laissé prévoir des contacts pour la résistance. Parallèlement à cela, il semble qu'aucune action concertée entre camarades de promotion n'ait été préparée.

1.2 La dispersion

L'atonie des chefs militaires et politiques lors de l'irruption des armées allemandes à Aix contraste avec l'intense activité administrative qui s'empara d'eux une fois que les troupes allemandes occupèrent l'École. Si les Cyrards

¹¹Deux écoles s'étaient repliées à Aix : l'ESM et l'école d'infanterie de Saint-Maixent.

¹²Jean de Montangon, *Un Saint-Cyrien des années 40*, Paris ; France Empire, 1987, p 41.

¹³Bulletin du cinquantenaire de la promotion Croix de Provence.

eurent l'impression d'être abandonnés par leurs chefs militaires, leurs autorités administratives ne les livrèrent pas à eux-mêmes, mais firent preuve d'une intense sollicitude à leur égard.

1.2.1 La position administrative des élèves-officiers

L'École fermant ses portes, les élèves placés en congé d'armistice bénéficièrent d'une permission renouvelable débutant le 27 novembre 1942¹⁴ et repartirent dans leurs foyers après un dernier rassemblement sur le quai de la gare.

Comme il n'était pas possible de laisser les élèves-officiers sans aucune instruction ni consigne quant à leur avenir, il était nécessaire de trouver une solution satisfaisante qui permette de les occuper, quelle que soit la zone (sud ou nord) dans laquelle ils résideraient. Il fallut cependant un peu plus d'un mois après l'invasion de la zone sud et l'irruption des Allemands dans l'École pour que le dépôt liquidateur des écoles militaires d'Aix en Provence statue sur le reclassement des élèves de l'ESM le 19 décembre¹⁵ :

« *Élèves de 1^o Année*

a) Résidant en zone libre seront incorporés dans les chantiers de jeunesse le 5 janvier 1943 ; ils seront convoqués par les soins du commissariat général aux chantiers de jeunesse de Chatel Guyon. Noms et adresse de ces élèves à fournir à cet organisme par l'organe liquidateur des écoles.

b) Résidant en zone occupée devront obligatoirement s'inscrire dans une Faculté ou grande école de leur choix et en suivre les cours (la liste des grandes écoles sera communiquée ultérieurement). Ils percevront 1^o une solde de 2000 F par mois y comprise vacances scolaires 2^o une bourse d'études annuelle de 6000 F¹⁶. »

La valeur de la solde mensuelle donna lieu, semble-t-il, à débat, le ministère des finances proposant initialement une solde mensuelle de 1800 F. D'après un témoignage, il semblerait que la solde mensuelle allouée aux Saint-Cyriens ait été de 1800 Francs par mois. Le ministère des finances aurait donc eu gain de cause.

Si le sort des élèves résidant en zone libre était clair et, somme toute, logique puisque les chantiers de jeunesse¹⁷ se substituaient de fait au ser-

¹⁴Date reportée sur les états de service. Elle est vraisemblablement rétroactive, puisqu'elle correspond à la date de l'invasion allemande, et que les témoignages déclarent que le départ de l'École a eu lieu en décembre.

¹⁵Ce délai important montre à quel point le commandement de l'École et l'État-Major n'ont anticipé ni l'invasion de la zone libre ni la dissolution de l'École par l'occupant.

¹⁶SHAT 3P125. Note du dépôt liquidateur des écoles militaires d'Aix en Provence en date du 19/12/42.

¹⁷Institués par la loi du 18 janvier 1941, parue au Journal Officiel du 8 février 1941.

vice militaire, celui des élèves de zone occupée fit couler encore de l'encre. Les archives du SHAT conservent des traces de cette question, puisqu'une note précise que « *Les inscriptions d'élèves dans les facultés prévues par la dépêche n° 165 OLA¹⁸/S du 23 décembre 1942 doivent s'entendre comme pouvant être prises soit dans des facultés de l'État, soit dans des facultés de l'enseignement libre¹⁹.* » Mais il semble que la discussion fut byzantine puisque un certain capitaine Simon rédigea une fiche en ces termes :

« (...) »

II [à la question les Cyrards sont-ils obligés de suivre les cours d'une faculté ou d'une grande école] le délégué général a pris la décision qu'il n'y avait aucun caractère d'obligation à ce reclassement.

III Note dans ce sens à l'OLA, précisant que pour obtenir leur liberté les St Cyriens devront présenter une demande, que par la suite ils perdront droit à une bourse d'études et qu'ils suivront les règles fixées pour les autres militaires (solde et indemnités)²⁰. »

Avant de partir, un amphi garnison eut lieu, au cours duquel l'encadrement leur expliqua ces dispositions insolites²¹. La liste des écoles proposées n'a pas été trouvée aux archives, et il semble que les élèves-officiers de zone nord choisirent leur école en fonction de leur rang d'intégration à Saint-Cyr.

La question du grade à donner aux élèves-officiers fut débattue au niveau du secrétariat d'État à la guerre. Il semble que certains aient avancé l'idée de nommer aspirant les Saint-Cyriens de la Croix de Provence. Après étude juridique, la section d'études de la délégation générale du secrétariat d'État à la guerre rendit sa décision le 18 novembre 1942 : « *En résumé (...) pour les élèves de première année, la nomination au grade d'aspirant est contraire, sauf exception d'élèves reçus étant sous-officiers, à la loi²².* » En effet, la loi du 18 novembre 1939²³ précisait que, pour être nommé aspirant, un minimum d'années de service comme sous-officier était exigé. De ce fait, les élèves-officiers furent nommés au grade de caporal-chef, mais la décision ne fut prise

¹⁸OLA : Organe Liquidateur des Armées.

¹⁹SHAT 3P125. Note 451 CLA/S du 20/01/43.

²⁰SHAT 3P 125. Fiche n° 3/Cab du 23/1/43.

²¹La tenue de cet amphi est avancée par plusieurs aspirants, dont l'aspirant d'Anglade. Pour sa part, l'aspirant Buis affirme ne pas avoir su qu'il était possible de poursuivre sa scolarité dans une école, et avoir décidé seul, de s'inscrire dans une faculté de Droit.

L'aspirant Chuard pour sa part, estime qu'aucune proposition n'a été faite à Aix avant la dispersion et qu'environ 95% de ses petits cos de zone occupée ont été contactés par courrier pour leur proposer de suivre des cours en école ou à la faculté. Ceux qui ont accepté se sont alors rendus à Paris où, lors d'une réunion, leur a été annoncée la liste des écoles qui se proposaient de les accueillir.

²²SHAT 3P125. Note du secrétariat d'état à la guerre, délégation générale, section d'études, en date du 18 novembre 1942.

²³Publiée au BOPP p 5436.

officiellement que le 13 juillet 1943²⁴. Le statut des élèves étant réglé (congé d'armistice, nomination au grade de caporal-chef), une occupation leur ayant été fixée (chantiers de jeunesse ou poursuite des études), commença alors pour chacun une aventure individuelle, aucun bureau de promotion susceptible de centraliser et répartir les informations n'ayant été formé avant le départ de Cyr.

1.2.2 Les aventures individuelles

Les contacts entr-aperçus à l'école furent restreints. Peu nombreux sont les membres de la Croix de Provence qui se rappellent avoir été contactés par leurs supérieurs en vue de mener une action de résistance. L'aspirant Méhu fut contacté en décembre 1942 par le capitaine de Galbert, instructeur de l'escadron à Cyr pour la promotion Charles de Foucauld, les conseils donnés visaient à un départ en AFN, départ qu'il estima peu réaliste vu l'absence de détails qui lui furent fournis quant à sa réalisation pratique. Par la suite seulement, il apprit que plusieurs de ses camarades de promotion résidant en zone Nord avaient eu des activités clandestines qui leur avaient valu la déportation, et que d'autres réussirent à passer en Espagne.

1.2.2.1 Les chantiers de jeunesse

Pour les élèves-officiers de la zone sud, la convocation aux chantiers de jeunesse arriva dès la fin du mois de décembre 1942. Incorporés au début de l'année 1943 comme *jeunes de base*, ils purent gravir un à un les échelons de la hiérarchie des chantiers de jeunesse (jeune, chef d'équipe, chef d'atelier) et bénéficier de divers stages de formation. Parmi tous les jeunes incorporés, les aspirants Cazalet, Fages, Méhu et Piot-Rolland s'y retrouvèrent.

L'aspirant Méhu, incorporé au CJF 8 au Chatelar en Bauges (Savoie) en janvier 1943 suivit ainsi les stages en camp-école jusqu'à devenir chef d'atelier puis, en juillet 1943 un stage de conduite auto-moto à Bourg-en-Bresse. Ce chantier ayant été dissous en août-septembre 1943, il fut alors muté au CJF 9 à Monestier de Clermont où il apprit l'existence de l'École de la Garde.

L'aspirant Cazalet déclara qu'il profita de deux mois de congé avant d'être incorporé au chantier de jeunesse de l'Ardoise (Gard).

Le souvenir qu'ils ont conservé de cette affectation, qui fut leur première expérience de commandement, est plutôt bon. Tous purent demeurer dans les chantiers jusqu'à leur incorporation à l'École de la Garde.

²⁴SHAT 3P125. Décision 10855/1/CAB portant nomination au grade de caporal-chef au 1^o juin 1943.

1.2.2.2 Les grandes écoles et les facultés

Ceux de la zone Nord durent choisir l'école ou la faculté qui les accueillerait jusqu'à nouvel ordre. Parmi les affectations proposées figuraient la faculté de droit, l'école des Sciences-politiques, l'école d'Agriculture de Grignon, celle des Eaux et Forêts de Nancy, l'École Supérieure des Travaux Publics (ESTP) de Paris.

Le choix de chacun obéit à des critères plus ou moins rationnels (la proximité du domicile des parents, la volonté d'intégrer une école au concours de laquelle ils ne s'étaient pas déjà présentés, etc.), il ne semble pas non plus qu'une action d'ensemble de camarades de promotion, désireux de conserver des contacts, y ait présidé.

Certains se retrouvèrent dans la même école sans forcément le savoir : l'aspirant Mandar qui suivit les cours de Sciences Po, y croisa l'aspirant Girier mais n'y rencontra jamais l'aspirant Davadie qui suivait les cours de la même école. Un de leurs instructeurs, le lieutenant de Montangon s'y inscrivit également : « *Nous avions cependant conservé la possibilité de nous rejoindre à l'École des Sciences Politiques, rue Saint-Guillaume en plein coeur de Paris. Tous les membres du groupe, y compris moi, y ont été inscrits plus ou moins longtemps comme « auditeurs libres ». Nous pouvions chaque jour nous y retrouver à heure fixe, tournant à pas lents dans la salle des Pas Perdus²⁵.* » Cependant, tous les Saint-Cyriens repliés dans cette école ne furent pas mis au courant des activités clandestines qu'il monta, puisque l'aspirant Mandar ne se souvient pas d'avoir eu connaissance de sa présence à l'école.

À l'ESTP, l'aspirant Priou retrouva d'autres militaires, camarades de promotion ou membres de la Charles de Foucauld, et même un pilote de chasse.

1.2.2.3 Quelques cas particuliers

Quelques situations singulières méritent d'être évoquées, du fait de leur caractère insolite.

Ainsi, l'aspirant d'Anglade, après s'être inscrit en faculté de Droit, sentit que les rafles de jeunes pour le travail en Allemagne étaient de plus en plus pressantes. Ayant été mis au courant, par des camarades de jeunesse, des conditions dans lesquelles ce travail s'effectuait, il accepta la proposition d'un ami de ses parents, israélite, ayant monté une entreprise de fabrication de charbon de bois à La Rochefoucauld (Charente), de l'embaucher comme chef d'équipe. Devenu par la suite adjoint de son patron, il acquit ainsi une quasi-

²⁵Jean de Montangon *Un Saint-Cyrien des années 40*, Paris ; France-Empire, 1987, p 55.

impunité quant au STO, l'entreprise vendant la totalité de sa production... aux Allemands, ce produit servant de substitution aux hydrocarbures et les acheteurs en fixant la quantité minimum à produire. Son patron ne fut jamais inquiété par les Allemands, d'ailleurs. Parallèlement à ses fonctions au sein de l'entreprise, l'aspirant d'Anglade continua à travailler les cours de la faculté.

L'aspirant Menuet, s'inscrivit à la faculté de droit à Paris. Estimant sa solde insuffisante pour vivre dans la capitale, il sollicita un poste d'instituteur dans l'académie du Loir-et-Cher puis, faute de réponse, fit acte de volontariat pour intégrer l'école des cadres supérieurs de la jeunesse à la Chapelle en Serval (Oise). Son intégration à Guéret le fit échapper au poste de délégué à la jeunesse auprès d'un préfet, poste qu'il se sentait peu apte à exercer.

L'aspirant Chuard, quant à lui, ne resta à l'ESTP qu'une courte durée : ayant intégré l'école en janvier 1943, il reçut le 1^o mars une convocation pour le STO. N'ayant aucune envie d'y répondre, il chercha une échappatoire sur place pendant 48 heures, puis s'enfuit dans le Berry profond. Il s'y cacha jusqu'en octobre 1943 grâce à la complicité des paysans, sans carte d'alimentation, recherchant en vain une filière pour partir en AFN. Il tenta tout aussi vainement de s'engager comme simple gendarme (l'affectation proposée se trouvant en zone nord ne lui convenait pas) puis replongea dans la clandestinité jusqu'à ce que sa candidature à l'école de la Garde l'en fasse sortir.

La liste en annexe précise les occupations des futurs aspirants de l'École de la Garde.

1.3 Le STO

1.3.1 La mise en place du service

Institué par la loi 106 du 16 février 1943²⁶, le STO visait les hommes, âgés de plus de vingt ans et résidant en France, et leur imposait de se rendre en Allemagne pour y travailler pendant 2 ans. Les réfractaires encouraient une peine de 3 mois à 5 ans de prison, ainsi qu'une amende de 200 à 100000 francs²⁷. Le même jour, le décret 431²⁸ précisait que ces dispositions s'appliquaient aux hommes nés entre le 1^o janvier 1920 et le 31 décembre 1922. En mai, le décret 1610 pris pour l'application de la loi 106 du 12/2/1943 portant institution du service du travail obligatoire, complétait la catégorie des

²⁶JO du 17 février 1943, p 461.

²⁷À titre de comparaison, un aspirant célibataire à l'École de la Garde touchait une solde mensuelle d'environ 2300 francs. L'amende prévue était donc conséquente.

²⁸JO du 17 février 1943, p 462.

hommes concernés par ce service, en y ajoutant ceux qui étaient nés entre le 1^o octobre 1919 et le 31 décembre de la même année²⁹.

Le cas des étudiants fut régi par des décrets spécifiques. Le décret n^o 538 du 24 février³⁰ précisait que les élèves « *inscrits dans les établissements supérieurs, secondaires, primaires, techniques, qu'ils soient publics ou privés, nés entre le 1^o janvier 1920 et le 31 décembre 1922 et astreints au STO par la loi du 16 février 1943, étaient tenus d'accomplir ce service à partir du 1^o septembre 1943.* » Le décret 1611 du 31 mai³¹ le complétait en astreignant également au STO les hommes nés entre le 1^o octobre et le 31 décembre 1919 (article 1^o), et précisait que la durée de service accomplie au sein des chantiers de jeunesse par les étudiants serait décomptée de la 2^o année due au titre du STO (article 2).

Enfin, outre les lois et décrets parus la même année et précisant les sanctions administratives, le décret 2009 du 15 juillet³² excluait définitivement « *de toutes les facultés et écoles d'enseignement supérieur publiques et libres les étudiants qui, astreints à l'accomplissement du STO en vertu des décrets du 24 février et du 21 mai se sont dérobés à leurs obligations.* »

L'institution de ce service, qui instaurait une véritable rafle au sein de la jeunesse française, eut un rôle important dans la motivation des Saint-Cyriens pour entrer à l'école.

1.3.2 L'impact du STO sur la Croix de Provence

Quelle que soit la zone dans laquelle résidaient les aspirants, leur situation n'était que partiellement satisfaisante : les études en faculté ou dans des grandes écoles n'étaient pas ce qu'ils recherchaient, les chantiers de jeunesse ne pouvaient être qu'un palliatif à leur carrière militaire. Chacun aspirait à autre chose.

L'irruption du service du travail obligatoire vint précipiter les choses. De par la loi (cf. *supra*), une bonne partie des reçus au concours de Cyr de 1942 étaient susceptibles d'être requis pour ce service. Ceux qui, de par leur âge, n'étaient pas encore concernés, pouvaient cependant s'attendre à être convoqués à un terme que personne ne maîtrisait.

Tous les élèves-officiers de la Croix de Provence pouvaient donc légitimement se poser la question de leur position par rapport au STO, du choix qu'ils étaient déjà contraints d'effectuer ou qu'ils seraient amenés à faire et,

²⁹JO du 1^o juin 1943, p 1491.

³⁰JO du 25 février 1943, p 546.

³¹JO du 1^o juin 1943, p 1491.

³²JO du 16 juillet 1943, p 1895.

dans le cas où ils choisiraient de devenir réfractaires, des dispositions qu'ils prendraient à cet effet.

Placés en congé d'armistice, aucun texte de loi ne les dispensait officiellement du STO, qu'ils servent dans les chantiers de jeunesse ou suivent les cours d'une faculté, même si ceux de la zone occupée semblaient moins bien lotis que leurs camarades de zone sud. En effet, les chantiers de jeunesse hébergeaient des réfractaires au STO, alors que les étudiants réfractaires étaient exclus des facultés et écoles d'enseignement supérieur, publiques ou privées³³.

Selon les personnes, les interprétations de la loi différaient : certains estimaient que le STO, institué par le gouvernement, primait sur tout et que, puisque des jeunes y étaient déjà partis, leur place de cadre était de les accompagner afin de ne pas les abandonner ; d'autres au contraire, estimaient qu'il fallait absolument se soustraire à la volonté de l'occupant.

Les insoumissions au STO ne passaient pas inaperçues des Allemands, lesquels soupçonnaient certaines organisations d'accueillir trop facilement les réfractaires. L'aspirant Méhu pense que le CJF 8, au sein duquel il servit jusqu'au début du second semestre 1943, fut dissout pour avoir accordé trop facilement l'asile aux réfractaires. Nous verrons plus loin que l'École de la Garde fut aussi soupçonnée, à juste titre, des mêmes intentions.

La création de l'École de la Garde et la possibilité d'y parfaire sa formation militaire tombèrent à point nommé pour un certain nombre de Saint-Cyriens qui pensaient que leur engagement leur vaudrait dispense de fait du STO.

1.4 Le rassemblement à Guéret

1.4.1 La convocation

La majorité des aspirants du premier escadron eut connaissance de l'existence de l'École par voie officielle, au début du deuxième semestre 1943. En effet, la CM 1197 SLDT/A du 21 septembre 1943 du général de corps d'armée, secrétaire d'État à la guerre, faisait connaître que la direction générale de la Garde offrait « *un certain nombre de places aux anciens élèves de l'École Spéciale Militaire appartenant à la promotion 1942 - 1944.* » Cette circulaire était reprise par une correspondance du 24 septembre 1943 à en-tête du dépôt d'archives des écoles militaires³⁴, envoyée aux anciens élèves de la Spéciale, laquelle lettre, signée de l'adjoint administratif principal de 2^e classe Collettin, commandant le dépôt d'archives des écoles militaires d'Aix en Provence, demandait à chaque destinataire de « *bien vouloir me faire connaître si vous*

³³Décret 2009 du 15 juillet 1943. JO du 16 juillet 1943, p 1895.

³⁴Archives privées.

êtes volontaire pour suivre ces cours et dans l'affirmative, [de] m'adresser votre demande pour le 3 octobre, terme de rigueur. »

Même s'il est impossible d'émettre un avis quant au nombre exact de destinataires, ce document fut vraisemblablement adressé à tous les membres de la Croix de Provence afin de leur faire connaître l'existence de l'École, puisque chacun dut laisser son adresse de repli en quittant Aix-en-Provence. Chacun restait libre de se porter ou non volontaire pour en suivre les cours, sachant qu'aux termes de la lettre sus-citée, un agrément était nécessaire, sans que les destinataires ne sachent comment le tri serait effectué. Certains pensent qu'il fut effectué en fonction du classement d'entrée à la Spéciale, hypothèse plausible comme on le verra *infra*. Ceux qui avaient déjà été requis pour le STO n'en eurent pas connaissance, les interventions de leurs parents pour les en faire revenir afin d'intégrer l'École n'y firent rien.

De même, il n'est pas possible de savoir quel a été le nombre de candidatures reçues par la direction de la Garde et donc le taux de sélection appliqué. Les services historiques de la Gendarmerie et de l'armée de terre ne conservent aucune archive relative à ce sujet³⁵.

Être mis au courant par voie officielle n'avait *a priori* rien d'extraordinaire pour ceux qui étaient en situation régulière (dans un chantier de jeunesse, dans une grande école ou à la faculté), mais l'était davantage pour ceux qui n'étaient pas en règle et se cachaient des autorités. L'aspirant Chuard, dont nous avons vu *supra* qu'il avait déjà basculé dans la clandestinité pour échapper au STO, put faire acte de candidature et être incorporé à l'École sans que cela ne lui causât de problème.

Ceux qui servaient aux chantiers de jeunesse (ou dans d'autres écoles de formation, tels l'aspirant Menuet) en eurent connaissance dans des conditions parfois insolites :

L'aspirant Fages eut connaissance de l'existence de l'École en se rendant durant l'été 43 à la réunion du groupement n° 1 des chantiers de jeunesse dans la forêt de Tronçais. Des camarades de promotion lui ayant appris qu'ils s'étaient vus proposer une place d'élève-officier à l'école de la Garde, l'attente de la correspondance ferroviaire lui permit d'effectuer sa demande.

Les futurs aspirants de l'école de Guéret avaient une connaissance inégale de la Garde, arme de création récente. Peu d'entre eux savaient exactement ce qu'elle était et quelles étaient ses missions, même si parmi leurs anciens de la promotion Charles de Foucauld, certains se destinaient déjà à y servir.

³⁵Cependant la lettre 1081/DGG/Ins en date du 29 octobre 1943 du général Perré adressée au cabinet du Maréchal de France, refuse l'admission à l'École d'un candidat à Saint-Cyr, à cause de son rang de classement à l'entrée (204°). SHGN carton 17124.

D'autres l'assimilaient à la Gendarmerie (dont elle avait *absorbé* les unités mobiles). Certains demandèrent des renseignements supplémentaires (au ministère ou ailleurs) avant de faire acte de candidature, quelques-uns enfin reconnaissent qu'à l'époque ils ignoraient tout de la Garde et de ses missions, mais qu'ils saisirent l'occasion qui leur était ainsi offerte d'approfondir leurs connaissances militaires.

Ceux qui acceptèrent de rejoindre l'École furent mis officiellement en route pour Guéret (certains se souviennent qu'ils n'eurent pas à payer leur billet de train) et y arrivèrent à la mi-novembre 1943.

1.4.2 Les motifs du choix

Les motivations des aspirants furent diverses, même si deux arguments reviennent souvent dans les déclarations recueillies :

- tout d'abord le souci de se former militairement en vue de la libération du territoire, puisque la formation reçue à Aix était estimée insuffisante ;
- la volonté de se soustraire au STO dont l'emprise se faisait de plus en plus grande.

1.4.2.1 Se former militairement

L'acquisition d'une formation militaire, puisque l'École à Aix n'avait pu la leur fournir, est présentée comme un des buts essentiels de leur passage à Guéret. Tous conservaient comme objectif la reprise des combats qui permettrait la libération du territoire, même s'ils reconnaissent qu'ils n'avaient aucune idée de la date à laquelle ils auraient lieu. Ils saisirent donc l'occasion qui leur était proposée pour « *acquérir une formation militaire digne de ce nom*³⁶ », « *s'instruire*³⁷ », « *continuer l'instruction militaire*³⁸ » ou suivre une « *formation d'élève-officier*³⁹ ».

Des caractéristiques communes animaient les aspirants : l'aspirant Davadie estime que « *tous étaient marqués par une défaite inattendue dans sa rapidité, (beaucoup, de famille militaire, la ressentait d'autant plus mal qu'ils ne pouvaient se défaire de l'idée qu'elle n'avait été acquise que d'une courte marge) et tous, comme l'immense majorité des Français, étaient très hostiles à l'Allemagne, et n'aspiraient qu'à une revanche rapide*⁴⁰. »

Tous reçus à Saint-Cyr, possédant parfois un vernis militaire dû à leur famille ou à une préparation militaire qu'ils avaient effectuée avant leur inté-

³⁶Archives privées. Témoignage de l'aspirant d'Anglade.

³⁷Archives privées. Témoignage de l'aspirant Buis.

³⁸Archives privées. Témoignage de l'aspirant Priou.

³⁹Archives privées. Témoignage de l'aspirant Piot-Rolland.

⁴⁰Archives privées. Aspirant Davadie, *À propos de l'école de la Garde*.

gration à Aix, ils pensaient que la libération du territoire (qu'ils voyaient davantage comme le résultat d'un débarquement allié que d'une insurrection générale) s'approchait, même s'ils s'avouaient incapables d'en fixer l'échéance.

Alors que la majorité des unités de l'armée française était dissoute, une école leur permettant d'acquérir une formation militaire de chef de section, donc d'un niveau équivalent à celui proposé par Cyr, se proposait de les accueillir. Cette occasion était quasi inespérée. Ils allaient enfin pouvoir acquérir ce « *métier, que ces élèves-officiers voulaient apprendre très vite pour être prêts à chasser le boche* » comme le dit leur album de promotion.

1.4.2.2 Se soustraire au STO

La menace que le STO faisait peser sur tous les jeunes de France était suffisamment grande pour que chaque réfractaire essaye de trouver une situation lui permettant de se soustraire à cette menace.

L'exemple de l'aspirant Mandar illustre bien cette situation et l'ambiance de l'époque : convoqué devant la Wehrmacht rue des Saussaies, il y reçut une carte à faire viser tous les mois. À la réception de sa convocation pour le STO, il retourna rue des Saussaies pour demander qui viserait sa carte s'il partait en Allemagne. Il reçut alors comme réponse qu'aucun militaire n'était visé par ces dispositions et se fit délivrer une attestation *ad hoc*. Estimant néanmoins sa situation peu sûre (il remercia les gendarmes qui s'étaient présentés à son domicile pour le chercher, en leur disant qu'il transmettrait l'information à son frère, ce qui provoqua un sourire de ses interlocuteurs), il fit acte de candidature pour Guéret dès qu'il en eut la possibilité. Lorsque, en route pour Guéret, il franchit en train la ligne de démarcation, il dut présenter l'attestation obtenue rue des Saussaies au militaire allemand chargé du contrôle.

1.4.2.3 Les autres facteurs

Il semble communément admis (c'est du moins ce qui ressort de l'ouvrage *Les cadets de la Garde dans la tourmente*) que le capitaine Delorme, chef de section à Aix-en-Provence, instructeur de tir à l'école de la Garde et mort pour la France dans les combats du mont Mouchet contre les Allemands en juin 1944, joua un rôle particulièrement important pour attirer les élèves à Guéret.

Des avis recueillis, il s'avère que son influence doit être relativisée, aucune des réponses reçues ne le mentionnant comme ayant été particulièrement décisif dans le choix des aspirants. La plupart en effet déclarent qu'aucune

personne en particulier n'a servi de catalyseur à leur décision, si ce n'est des membres de leur famille proche.

Ce bémol est corroboré par la faible représentation de sa section au sein du premier escadron : en effet, sur une section de vingt-quatre élèves-officiers, *seuls* 3 (les aspirants Chavy, Denard et Menuet) s'y retrouvèrent. D'autres sections d'Aix, telles les 3 de la 4 et la 4 de la 6 fournirent autant d'aspirants à l'école de la Garde que celle du lieutenant Delorme. Si son influence avait été déterminante, on aurait pu s'attendre à ce que davantage d'élèves de sa section fussent présents à Guéret. À moins que les autres n'aient été requis par le STO ou ne se soient enfuis en Afrique via l'Espagne. Une étude plus approfondie de l'activité de chaque élève-officier de cette section (présence en France occupée à cette date, rang de classement à l'intégration à Saint-Cyr, etc.) serait nécessaire pour émettre un avis définitif sur la question.

À ce sujet, l'aspirant Menuet déclare : « *À Saint-Cyr, replié après 1940 à Aix-en-Provence, j'avais été affecté à la 5 de la 5 avec comme chef de section le Lieutenant Delorme que j'ai retrouvé comme instructeur de mathématiques à l'école de la Garde de Guéret, mais sans avoir entre-temps eu de contacts avec lui*⁴¹. »

Cependant, la détermination individuelle joua beaucoup : sur deux frères, un seul rejoignit l'école.

1.4.2.4 Y avait-il d'autres solutions ?

L'intégration à l'École n'alla pas de soi pour tout le monde. Plusieurs se demandèrent si leur entrée ne cautionnerait pas la politique de collaboration qu'ils réprouvaient. Le témoignage à chaud rédigé par un anonyme (cf. annexe) montre que des doutes ont assailli quelques aspirants avant leur venue à Guéret. L'aspirant Buis reconnaît avoir hésité au moins une quinzaine de jours avant d'adresser sa candidature, et qu'il fut convaincu par son père, ardent patriote. L'aspirant Fages déclare que lors de la réunion des chantiers de jeunesse en forêt de Tronçais, les élèves-officiers de la Croix de Provence, hésitant sur la réponse à donner à la proposition qui leur était faite d'intégrer l'École de la Garde, demandèrent l'avis des instructeurs qu'ils rencontrèrent.

A posteriori, et comme André Corvisier, on peut se demander si le choix d'intégrer l'École ne constituait pas une solution de facilité, alors qu'un passage vers l'Angleterre ou l'Espagne aurait pu constituer une alternative qui aurait également permis aux aspirants de lutter contre l'occupant⁴².

⁴¹ Archives privées. Témoignage de l'aspirant Menuet.

⁴² « *À Guéret s'installe en septembre, une école qui accueille les admis à Saint-Cyr qui n'ont pas pu ou voulu franchir les Pyrénées.* » André Corvisier, *Histoire militaire de la France, Tome 4, de 1940 à nos*

- Les réponses des aspirants à cette remarque font ressortir plusieurs points :
- la nécessité de continuer à faire vivre sa famille dans une période difficile ;
 - le caractère officiel des affectations proposées ;
 - le peu de sérieux des propositions reçues ;
 - l'ignorance de l'existence de filières permettant ce passage.

Dans cette période particulière où « *tous craignaient les délations* » et où « *le principal souci était de se procurer des vivres* » se souvient l'aspirant Menuet, la solde des aspirants permettait de faire vivre leur famille, dont certaines se trouvaient ruinées par la guerre.

Pour ces militaires, l'enchaînement des affectations - Cyr, chantiers, École de la Garde - a été ressenti comme une suite *favorable* d'événements⁴³, au moins jusqu'en septembre 1943 « *où les départs pour le STO ont changé la nature des Chantiers*⁴⁴. »

Dans une période où les rumeurs étaient nombreuses, il n'était pas toujours facile de distinguer le faux du vrai : « *les nouvelles ne circulaient que de bouche à oreille, fausses la plupart du temps, mais comment contrôler et recouper, certainement pas par les journaux ou la radio. Il restait les tuyaux familiaux : un tel serait passé en Espagne, un tel est passé en Espagne et aurait été vendu par son passeur, il est maintenant en prison ! De telles histoires circulaient aussi, à foison, lorsque je me trouvais à proximité de la zone libre où les passeurs véreux pullulaient*⁴⁵. » De même, ceux qui ont eu connaissance début 1943 de l'existence de filières menant à la clandestinité estimaient que ces propositions n'étaient pas sérieuses ou reflétaient l'imprudence de leur instigateur « *j'aurais bien voulu, mais je n'ai trouvé aucune filière raisonnablement sûre. D'ailleurs, je n'en ai trouvé aucune*⁴⁶. » À propos du peu de sérieux des filières, l'un des membres de la Croix de Provence se souvient qu'un jour, des petits cos lui ont déclaré « *tu vas à la garde d'Austerlitz, en soirée, tu mets ton insigne de promotion en épingle de cravate et on s'occupera de toi.* » Il ajoute qu'« *aucun cadre de l'école, ni nos anciens à l'ESTP, ne m'ont jamais parlé de résistance*⁴⁷. »

Mais l'argument qui revient le plus souvent est l'absence d'informations quant aux possibilités de fuite vers ces deux destinations, la France se trouvant cloisonnée après l'invasion par les Allemands de la zone libre et l'information circulant très difficilement : « *en ce temps-là, on ne savait pas grand*

jours, Paris ; PUF (Quadrige), 1997, page 33.

⁴³Toutes proportions gardées, au vu du caractère spécial de cette période.

⁴⁴Archives privées. Témoignage de l'aspirant Méhu.

⁴⁵Archives privées. Témoignage de l'aspirant d'Anglade.

⁴⁶Archives privées. Témoignage de l'aspirant Mandar.

⁴⁷Archives privées.

*chose ; en gros les événements, le contexte de la vie et des lieux où nous vivions, mais pas les détails*⁴⁸. » L'aspirant Priou n'a connu qu'en octobre 1944 - donc bien trop tard - par l'intermédiaire d'un de ses petits cos perpignonnais l'existence de filières permettant de traverser les Pyrénées, et l'aspirant Fages, bien qu'habitant Montpellier à l'époque, n'a eu aucune connaissance de filières permettant le passage vers l'Espagne ou l'AFN.

Enfin, l'aspirant Menuet apporte une conclusion à ce débat passionné dans le n° 174 du *Casoar* : « *Nous pourrions faire un premier bilan de notre promotion en 1945 après la libération de notre pays : 1 était passé en Angleterre à l'École des Cadets de la France Libre, 43 étaient venus en AFN où ils se formèrent comme chefs de section ou peloton à Cherchell Meknès ou Rabat, 11 échouèrent la zone d'accès aux Pyrénées étant très surveillée par les Allemands et furent déportés avec 21 autres qui étaient entrés dans des organisations de résistance, bon nombre ont pu passer au maquis après le débarquement de Normandie*⁴⁹. »

⁴⁸ Archives privées. Témoignage de l'aspirant Priou.

⁴⁹ Allocution de l'aspirant Menuet à l'occasion du 2S 2003.

Chapitre 2

La vie à l'École

2.1 Le cadre

2.1.1 Quelle formation pour la Garde ?

Avec la dissolution des unités de l'armée d'armistice qui suivit l'invasion de la zone sud, toutes les écoles de formation militaire subirent le même sort.

Cette fermeture posa alors le problème de la formation des personnes appelées à prendre la relève des partants, question qui ne se posait pas de la même manière pour toutes les armes. Si, pour l'armée de terre, le problème pouvait être ignoré - en l'absence d'unités, l'existence d'écoles de formation ne se justifiait pas¹ - le problème demeurait pour la Garde, unité militaire encore forte de 6 Régiments en métropole, 3 en AFN, et qui devait former ses officiers, sous-officiers et gardes. Cette formation se justifiait par le jeu normal des départs à la retraite, mais il était nécessaire d'anticiper les pertes et captures éventuelles, ainsi que les inaptitudes au service spécial de la Garde².

Jusqu'en 1942, le personnel de la Garde était formé par l'école de la Cavalerie et du Train. Ces deux armes n'ayant plus d'unités, leur école de formation fut fermée, obligeant le général Perré, directeur de la Garde, et le secrétaire d'État à l'Intérieur, René Bousquet, duquel dépendait la Garde, de trouver une solution.

2.1.2 Les créateurs de l'École

La paternité de l'École peut être partagée entre le général Perré qui la revendiqua dans *Derniers jours de Vichy*, et René Bousquet qui conduisit les négociations avec le général SS Oberg, chef de la police en France.

¹Le cas du premier Régiment de France était particulier, puisque l'instruction pour un seul Régiment peut parfaitement se concevoir et s'effectuer en son sein.

²C'est la teneur de la note 39 DGG/Ins du 22 mai 1943, disponible aux archives nationales, carton F7 14894.

Même si René Bousquet n'a jamais revendiqué sa contribution à la création de l'École, sa détermination dans les négociations³, conjuguée au nombre importants de papiers relatifs à la Garde qu'il a signés, montre qu'il s'est réellement impliqué dans la mise sur pied de l'École. Il marqua aussi son attachement à la Garde, en allant l'inspecter le 7 juin 1943 au camp de Bourg-Lastic avec le général Perré, puis en adressant, au moment de son départ du secrétariat général à la police, un message de satisfaction au général Perré (cf. annexe).

L'engagement du général Perré dans l'aventure de l'école de Guéret est indubitable. Outre le *satisfecit* qu'il s'est accordé au moment de son procès en 1951⁴ et qui peut, du fait de l'heure à laquelle il a été révélé, être sujet à caution, les archives montrent son empressement à créer et mettre sur pied l'École, ainsi que sa volonté de la défendre face aux demandes des autorités d'occupation.

Aucune autre haute personnalité ne semble s'être penchée sur l'École, car dans le cas contraire, les intéressés l'auraient évoqué au cours de leur procès devant les tribunaux d'épuration afin de se dédouaner d'accusations de collaboration. Lors du procès du général Perré, le colonel Favier, commandant de l'École de la Garde ne mentionna aucun autre père de l'École. Les termes qu'il employa étant suffisamment élogieux pour faire pencher le jury en faveur du général⁵, les autres responsables de la création de l'École auraient aussi pu en bénéficier, ne serait-ce que par ricochet.

2.1.3 Les négociations préalables

Dès les premiers mois de 1943, une note de la Direction Générale de la Garde⁶ annonce la nécessité de la création d'une école de formation et de perfectionnement pour les cadres de la Garde⁷. Le 22 mai suivant, la note

³ Qu'il fit avec un certain acharnement, et qui entra vraisemblablement en jeu dans son remplacement par Darnand.

⁴ « (...) je créai à Guéret, une école de la Garde qui formait, par an, 40 sous-lieutenants (35 Saints-Cyriens, 5 sous-officiers élèves officiers), 240 candidats au brevet de chef de peloton, et instruisait, tous les six mois, les 300 jeunes engagés. (...) »

Ce jour-là, il [le président du conseil, Pierre Laval] me dit : « Vous savez qu'on est venu me raconter que vous faites des tas de choses clandestines, en particulier à votre école de la Garde de Guéret. » J'ai répondu : « Fichez-moi la paix avec Perré, il mène bien son job et c'est tout ce que je lui demande. » » Général Perré, *Derniers jours de Vichy*.

⁵ « Le général Perré était un véritable chef de guerre. Il voulait reconstruire un Saint-Cyr à échelle réduite. Si les Allemands avaient eu connaissance de ses projets, il ne serait pas là aujourd'hui. »

⁶ AN F7 14894. Note 2/DGG/Org, non datée ni signée. Cette note est reprise dans l'aide-mémoire 251/DGG/E du 12 juillet 1943 où elle est mentionnée comme datée du 24 avril 1943.

⁷ AN F7 14894. Note 2/DGG/Org non datée ni signée (mais vraisemblablement du 24 avril 1943, cf. *supra*), du conseiller d'État secrétaire général à la Police à Monsieur le général Oberg chef des SS et de la police en France.

« Le rattachement de la Garde au ministère de l'Intérieur, implique pour elle l'obligation de créer

39/DGG/Ins détaille le personnel d'encadrement qui devra être affecté à l'école, ainsi qu'un minimum de matériel d'instruction⁸. Le même jour, la note numéro 40 de la DGG qu'adresse le général Perré au secrétariat général à la Police indique que l'École de la Garde va fonctionner *incessamment*. Dans le mémorandum joint à cette note, auquel les annexes font hélas défaut, le signataire indique que la création de l'École de la Garde doit être considérée par le destinataire de la note comme prioritaire⁹.

En juin 1943, le gouvernement français demanda aux autorités d'occupation l'autorisation de créer une école pour former des officiers et sous-officiers de la Garde. Le 16 juin 1943, le commandant Soulier saisit la commission italienne d'armistice siégeant à Turin pour lui demander l'autorisation de créer l'École¹⁰. Le 19 juin 1943, la commission allemande d'armistice qui siégeait à Wiesbaden était officiellement saisie, tous les motifs de la demande lui étaient exposés¹¹. Cette demande avait pour but de provoquer la commis-

immédiatement des organismes capables de suppléer à ceux qui lui font brusquement défaut : une direction générale de la Garde ; des services ; une école de la Garde destinée au recrutement des jeunes officiers et au perfectionnement technique des cadres. »

⁸AN F7 14894. Note 39/DGG/Ins du 22 mai 1943

« État-Major : 3 officiers supérieurs, 2 officiers subalternes ; enseignement militaire 1 officier supérieur, 31 subalternes ; instruction technique auto 1 officier subalterne ; total 4/34

Civils cadres supérieurs : 28

Sous-officiers : État-Major 2, enseignement général et militaire 30 total 32.

Civils cadres subalternes : 162

50 fusils mle 36, 50 PA, 30 PM, 24 FM mle 24, 8 mitrailleuses de 8 mm, 12 fusils de 5,5.

Chevaux de selle : 100, de trait : 50. »

⁹AN F7 14894. Note 40/DGG/Org du 22 mai 1943 du général Perré, DGG, à monsieur le préfet délégué du secrétariat général à la Police.

« I Organisation de la Garde

La Garde comprend

1° une direction générale dépendant du ministre secrétaire d'État à l'intérieur.

2° une école de la Garde destinée à assurer la formation des Officiers, Gradés et Gardes. Elle va fonctionner incessamment.

3° Deux brigades(...)

Pièce jointe : Mémorandum sur les problèmes soulevés par le rattachement de la Garde au secrétariat d'État à l'Intérieur.

(...)

II Nécessité d'une réorganisation de la Garde

(...)

2° Réorganisation de la Garde :

1) Réalisations immédiates

(...) Le troisième point sur lequel va porter l'action du Secrétariat Général à la Police est celui d'une organisation d'une École de la Garde pour la formation des élèves-officiers, élèves-gradés et élèves-gardes.

(...) »

¹⁰SHGN 17113. Note 2600/G de la délégation française à la commission italienne d'armistice, sous-délégation des forces militaires en date du 16 juin 1943.

¹¹AN AJ40-1260. Note 44685/FT du 19 juin 1943 de la délégation Française auprès de la commission d'armistice :

« La délégation Française a l'honneur de porter à la connaissance de la Commission Allemande d'Armistice que le Secrétaire Général à la Police a adressé au Général Oberg, chef des SS et de la Police allemande en France, une demande relative à la constitution d'une école de la Garde.

Le but en est d'obtenir :

sion d'armistice, afin qu'elle donne son avis quant aux buts poursuivis par l'École et qu'elle permette à la future école de disposer de casernements, de suffisamment de cadres instructeurs et administratifs, ainsi que de matériel d'instruction¹². À cette demande était jointe la note 39/DGG/Ins signée par René Bousquet qui exposait les buts généraux de l'École et détaillait, dans ses annexes, le casernement, le matériel et l'encadrement indispensable à son bon fonctionnement¹³. Les annexes de la note de la DGG détaillaient l'organisation de l'École (un cours de 90 élèves-officiers maximum, un cours de formation de 120 élèves-gradés, un cours de 300 élèves-gardes et un cours

- l'autorisation de principe de la création d'une école de la Garde,

- un accord sur les tableaux d'effectifs et de dotation proposés,

- le déblocage du matériel d'instruction de l'ancienne école de la Garde à Tarbes,

- la mise à disposition des autorités françaises des casernements d'Issoire ou éventuellement de Riom.

La commission Allemande d'Armistice voudra bien trouver en annexe ci-jointe le texte de la lettre adressée à ce sujet au Général Oberg.

La commission Italienne d'armistice et l'Arbeitstab sont respectivement saisis par la Délégation Française à Turin et le Détachement de liaison de Paris.

Pour le CB Sequin

le CB Soulier (P.O) »

¹²Mais le premier entretien entre Français et Allemands de la commission d'armistice n'eut lieu à Wiesbaden que le 29 juillet 1943 : SHGN 17113.

¹³AN. AJ40-1260. Note n° 39/DGG/Inst transmise sous le numéro 44685/FT du 19 juin 1943. (Cette note figure également dans le carton F7 14894).

« La formation des officiers et sous-officiers nécessaires à l'encadrement des unités de la Garde et l'instruction de quelques spécialistes de ces unités étaient assurées au moment de la démobilisation de l'Armée de Transition par une section particulière de l'école de la Cavalerie, du Train et de la Garde à Tarbes.

La suppression de cette école impose à la Garde de prendre à son compte la charge de la formation de ses cadres. Cette formation est nécessaire pour maintenir la valeur de la Garde et assurer l'amélioration de la qualité de ses effectifs. Elle ne peut s'effectuer dans les unités dont la dispersion et les déplacements continus rendent inopérants tout essai d'instruction suivie.

La Garde doit donc rétablir sans délai, sous le contrôle du Ministère de l'Intérieur, une École de la Garde. Cette École poursuivra un triple but :

- formation d'officiers de la Garde,

- formation de sous-officiers pour les unités de la Garde,

- formation d'élèves-gardes destinés à combler les déficits des effectifs dans les unités au fur et à mesure qu'ils se produiront.

Pour faciliter son contrôle, cette École devra fonctionner à proximité du ministère de l'Intérieur, elle comportera une installation matérielle suffisante pour que son organisation, bien que simple, soit d'un rendement maximum immédiat. Ces considérations m'amènent à vous demander l'affectation des casernements d'Issoire pour le fonctionnement de l'École.

Au cas où cette solution ne serait pas possible, les casernements de Riom pourraient être envisagés, mais cette deuxième solution ne doit être considérée que comme un pis-aller.

L'organisation de l'École fait l'objet des annexes ci-jointes. Les besoins en personnel qui y figurent constituent un strict minimum. Le matériel de l'ancienne école de la Garde à Tarbes, actuellement stocké sous contrôle allemand à Tarbes, constituera la plus grande partie du matériel d'instruction.

En résumé, j'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien faire hâter les décisions concernant :

1° la mise à disposition des casernements d'Issoire ;

2° l'acceptation des tableaux d'effectifs et de dotation de l'École de la Garde ;

3° la mise à ma disposition du matériel d'instruction actuellement stocké à Tarbes.

Pour le Ministre,

Le Secrétaire général pour la police

Signé René Bousquet »

d'instruction auto pour former les chefs d'ateliers), le casernement minimum (un manège, des écuries pour 150 chevaux, des locaux pour les services, des logements pour abriter les 90 élèves-officiers et officiers-élèves, ainsi que les 500 gradés et gardes, un espace couvert de 1200 m² environ pour les garages et le matériel d'instruction automobile), puis détaillait dans différents tableaux, le matériel d'instruction et le personnel d'encadrement nécessaires¹⁴. Cette note, après avoir exposé les raisons essentielles de l'existence d'une École de la Garde (fermeture des écoles militaires et impossibilité d'instruire les recrues dans les escadrons), en expose les buts et les moyens estimés indispensables. Son argumentation, bien que juste, n'est pas très développée. Le caractère succinct du développement peut s'expliquer par deux hypothèses :

- un défaut d'argumentation de la part des signataires de la note, élément peu probable au vu de la qualité des deux principaux protagonistes français. En effet, René Bousquet était rompu à la rhétorique préfectorale, et le général Perré avait publié dans l'entre-deux-guerres des articles relatifs à l'emploi des chars. Tous deux étaient donc parfaitement en mesure d'argumenter leur propos de manière détaillée.
- une volonté de ne pas démasquer tous leurs arguments du premier coup, afin d'en conserver pour les échanges ultérieurs de correspondance.

Cette dernière hypothèse semble la plus vraisemblable, mais il ne semble pas qu'elle ait dû être mise à exécution, les autorités d'occupation ne s'étant jamais vraiment opposées à la création de l'École.

Le 21 juin 1943, la commission allemande d'armistice saisissait le général SS Oberg, responsable de la police en France en lui demandant son avis quant à cette demande¹⁵.

En juillet suivant, la commission allemande d'armistice attendait encore l'avis de la commission italienne d'armistice.

Pendant ce temps, les autorités françaises pressaient les Allemands afin que l'École ouvre au plus tôt. Le 12 juillet, le général Perré s'adressait de nouveau au secrétariat d'État à l'Intérieur afin que les discussions débouchent¹⁶.

¹⁴Tableau I : matériel auto, matériel hippomobile, armement, transmissions et signalisation, matériel d'intendance, chevaux harnachement, matériel d'instruction automobile ;

Tableau II : état du personnel (cadres supérieurs) nécessaire à l'école de la Garde ;

Tableau III : état du personnel (cadres subalternes) nécessaire à l'école de la Garde .

¹⁵AN. AJ40-1260. Réponse 241/43 du 21 juin 1943 de la commission d'armistice Allemande au SS Polizei Führer.

« *Bis heute hat die D.W.St.K keine Nachricht über die Entschliessungen des Höheren SS- und Polizeiführers in Frankreich zu den französischen Bitten erhalten.* »

Qui peut se traduire par « *La commission allemande d'armistice n'a reçu, jusqu'à aujourd'hui, aucune nouvelle de la décision du haut commandant des SS et de la police en France à propos de la demande française.* »

¹⁶AN F7 14894. Note 251 DGG/E du 12 juillet 1943.

« *I Questions en négociation avec les autorités allemandes*

Le 16 juillet, René Bousquet saisissait de nouveau par écrit le général Oberg, lui faisant remarquer qu'il n'avait toujours pas reçu de réponse à la note 39 DGG/Ins du 22 mai 1943, et qu'une réponse était attendue au plus vite¹⁷.

Dix jours plus tard, le 26 juillet, le général Oberg faisait envoyer au général Perré des éléments de réponse. Aucun accord n'était donné, il s'agissait de demander aux autorités françaises de diminuer le nombre d'officiers à former dans la future école¹⁸.

Cette réponse de la part des Allemands n'était pas étonnante. En effet, l'occupant se méfiait des *finasseries* françaises, et regardait d'un oeil suspicieux toutes les demandes émanant du vaincu de la guerre. En l'espèce, leur remarque n'était pas dénuée de fondement. Limitée à un effectif de 6000 hommes par les conventions d'armistice, la Garde n'était autorisée qu'à avoir 4% d'officiers, soit 240. Une école susceptible de former 90 officiers par an, soit 37,5% de l'effectif total d'officiers, ne pouvait être que suspecte. Par comparaison, la Gendarmerie qui en 2004 compte environ 100000 personnes, dispose de 4000 officiers, mais n'en forme que 300 par an (soit 7,5% de l'effectif total d'officiers), ce chiffre devant prochainement descendre à 200 par an (soit 5%). On ne peut donc qu'être étonné d'une telle demande émanant des autorités de la Garde. Là encore, il est possible d'hésiter entre deux hypothèses :

- une incroyable naïveté des autorités françaises qui pensaient que leurs demandes seraient satisfaites sans problème par les Allemands ;
- une demande volontairement excessive des Français afin que l'inévitable révision à la baisse de leurs prétentions soit présentée aux Allemands comme une preuve de leur bonne volonté.

La naïveté pouvant être écartée (en juillet 1943, il est légitime de penser que René Bousquet et le général Perré ne nourrissaient plus aucune illusion sur

(...)

2°) *École de la Garde*

Question à résoudre dans le plus bref délai étant donné la nécessité de commencer les cours vers le 15 septembre. La demande d'autorisation a été adressée au général Oberg par lettre n° 39/DGG/Ins le 22 mai 1943. (...) »

¹⁷AN F7 14894. Note 6698/S.G/Pol du 16 juillet 1943 du ministre, secrétaire d'État à l'Intérieur à M. le Général Oberg, chef des SS et de la police allemande en France.

« (...) Je me permets d'attirer votre attention sur la nécessité de reprendre au plus tôt la formation des gardes et de leurs cadres dans cette École, sous peine de voir décroître très rapidement la valeur de cette troupe de Police spécialisée dans le maintien et le rétablissement de l'ordre intérieur. (...) »

¹⁸AN F7 14894. Message Ic Br Nr 109/43 Az 1939 du 26 juillet 1943, adressé par le commandement de la police en France au ministère de l'intérieur, direction générale de la Garde.

« Référence votre lettre du 22/5/43 n° 39/DGG/Ins

La demande faite dans la lettre citée en référence est encore à la vérification. Le nombre demandé de 90 élèves-officiers semble être en proportion trop élevé pour une dotation de 240 officiers. Il en est de même pour le nombre de 31 officiers subalternes de l'enseignement militaire. Il est demandé des éclaircissements à ce sujet, sous la forme d'une diminution des chiffres indiqués. (...) Signé illisible. »

la bonne foi des occupants), la deuxième hypothèse s'impose. Elle est corroborée par une autre demande du général Perré relative aux effectifs de la Garde : dans la note 2/DGG/Org du 24 avril 1943¹⁹, il demande « *de porter les effectifs de la Garde de 6000 à 10000 hommes, afin de permettre la création de 3 nouveaux Régiments destinés à réprimer les troubles éventuels en zone occupée et plus particulièrement dans la région parisienne. Cette augmentation d'effectif est relativement faible, mais il est préférable d'avoir la qualité que la quantité.* » L'argument semble énorme : l'augmentation de 6000 à 10000 hommes est estimée faible, alors qu'elle représente une augmentation des deux tiers de l'effectif ! Cette fois, la ficelle était vraisemblablement trop grosse et la création des 3 nouveaux Régiments ne fut pas autorisée.

À peine deux semaines plus tard, le 8 août, René Bousquet répondait au général SS Oberg, argumentant pour maintenir la formation de 90 officiers à l'école, tout en laissant pourtant une possibilité de revoir ce chiffre à la baisse. Il profitait de cette correspondance pour rappeler l'urgence de la mise sur pied de l'École²⁰.

Enfin, le 12 août, l'accord des autorités d'occupation était donné pour la création d'une école de la Garde, à Guéret²¹. Le 23 août, le commandement

¹⁹AN F7 14894. Citée dans l'aide mémoire 251/DGG/E du 12 juillet 1943.

²⁰AN F7 14894. Note 415/DGG/Ins du 8 août 1943

« *Référence : lettre Ic Br Nr 109/43 Az 1939 du 26 juillet*

Le chiffre de 90 élèves officiers (présenté d'ailleurs comme un maximum dans ma première lettre) peut paraître trop fort. Mais il y a lieu de remarquer que dans ce chiffre est compris l'effectif d'une trentaine de jeunes Officiers déjà en service dans la Garde, destinés à suivre non un cours de formation, mais un cours de perfectionnement. En effet, étant donné l'orientation nouvelle donnée à la Garde depuis son rattachement à l'Intérieur il me paraissait nécessaire de faire suivre aux jeunes officiers sortis des écoles, un cours technique les orientant vers leur nouvelle mission de police et de rétablissement de l'ordre.

Il reste donc pour le cours de formation proprement dit une soixantaine d'élèves au maximum (chiffre qui subira certainement une diminution en raison de la faiblesse des candidats à l'examen actuellement en cours).

Ce chiffre représente l'effectif de deux promotions qu'il est nécessaire de grouper à l'école en 1943-1944 puisque les cours n'ont pu fonctionner en 1942-1943. Il correspond aux prévisions de vacances dans la Garde à combler dès maintenant et jusqu'en 1945, par suite notamment des limites d'âges et des éliminations prononcées pour inaptitude au service spécial de la Garde.

Pour les raisons indiquées ci-dessus, le chiffre de 90 primitivement envisagé ne me paraît pas exagéré. Toutefois si vous le jugez indispensable, il est possible, malgré les inconvénients que cela représente pour l'instruction des officiers, de ramener ce chiffre à 60 par suppression du cours de perfectionnement. »

[À propos des officiers d'encadrement, étaient prévus 23 Lieutenants commandant de peloton instructeurs.] « *Cette proportion peut être diminuée, comme vous le demandez, et ramenée à 1 lieutenant pour 25 ou 30 élèves ce qui réduira le nombre total des officiers subalternes de l'enseignement militaire à 25.*

(...)

En portant ces renseignements à votre connaissance, j'ai l'honneur d'appeler tout spécialement votre attention sur l'urgence de la question.

Au moment où la Garde se trouve dans la nécessité d'instruire elle-même les cadres et les élèves-gardes que ne lui fournit plus l'Armée, et où les déplacements de maintien de l'ordre sans cesse plus nombreux interdisent de mener à bien l'instruction dans les unités, il est essentiel de mettre rapidement sur pied l'École de la Garde.

Signé Bousquet »

²¹AN F7 14894. Abt. Ic/Br.Nr.109/43 - Az.1939- Paris, den 12.8.43.

de la police allemande en France expliquait à la commission allemande d'armistice que l'avis de la commission italienne d'armistice ne s'imposait pas, l'école se situant dans la zone d'occupation allemande²².

Le 2 septembre, soit deux mois et demi après la demande officielle, la commission allemande d'armistice donnait son accord de principe pour la création de l'École²³, et le 4 septembre, Oberg autorisait l'ouverture de l'École²⁴. Moins d'une semaine après, la Direction Générale de la Garde accusait réception de cette autorisation par l'intermédiaire du général Perré²⁵. Aussitôt l'accord donné, les autorités d'occupation étaient immédiatement saisies par les Français, afin que le matériel d'instruction de l'école de Tarbes puisse être transféré à Guéret, conformément à la demande que René Bousquet avait déjà effectuée auprès des autorités allemandes²⁶. Cette demande susci-

*« Der Befehlshaber der Ordnungspolizei im Bereich des Militärbefehlshaber in Frankreich
An das Ministerium des Innern Generaldirektion des Nationalen Polizei z.Hd.v.H Präfekten Leguay in
Paris, place Beauvau.*

Die Einrichtung einer Schule für die Ausbildung der Garde wird in Guéret (Dept.Creuse) in Aussicht gestellt. Die Bedingungen hierfür werden nach Beantwortung des Schreibens vom 26.7.43 - Ic/Br.Nr.109/43 az. 1939 - an die Generaldirektion der Garde in Vichy noch mitgeteilt.

I. V gez Niemann

[La traduction officielle étant :]

La création d'une école d'instruction de la Garde a été envisagée à Guéret, département de la Creuse. Je vous en ferai connaître les conditions dès que j'aurai reçu réponse à la lettre du 26.7.43 - Ic/Br.Nr.109/43 az. 1939 adressée à la Direction Générale de la Garde à Vichy. »

²²AN AJ40-1260. 23/8/43 BdO. Abt. Ic/Br.Nr.109/43 - Az.1939-

*« Der Höhere SS- und Polizeiführer im Bereich des Militärbefehlshaber in Frankreich
An die Deutsche Waffenstillstandskommission in Wiesbaden*

Die grundsätzliche Genehmigung für die Einrichtung einer Schule für die Garde, un zwar in Guéret (Dept.Creuse), ist von hier aus bereits erteilt worden. Eine Abschrift des Schreibens an das franz. Ministerium des Innern vom 12.8.43 ist beigefügt.

Die Mitbeteiligung der italienischen Waffenstillstandskommission war nicht erforderlich, da die Schule im deutschen Kontrollbereich liegt und es sich ausserdem nicht um eine Neugenehmigung handelt. In der Schule für die Garde in Guéret soll lediglich die Ausbildung der Garde fortgesetzt werden, welche früher in der inzwischen aufgelösten Schule des franz. Übergangsheeres in Tarbes betrieben worden ist. »

Le corps du message peut se traduire par : *« L'accord de principe relatif à la création d'une école pour la Garde, à Guéret, a déjà été donné. Ci-joint, une copie de la lettre au ministère français de l'intérieur en date du 12 août 1943.*

La participation de la commission italienne d'armistice n'est pas nécessaire, car l'école est située dans la zone d'occupation allemande et qu'il ne s'agit pas d'un nouvel accord. À l'école de la Garde de Guéret ne doit être poursuivie que la formation de la Garde, qui était auparavant dispensée à l'école de Tarbes laquelle a depuis lors été fermée. »

²³SHGN 17113. Note 903/M/DSA/5 du 2 septembre 1943 signée du général Debeney, directeur des services de l'armistice *« Au cours d'un entretien du 2 septembre de la sous-commission des forces terrestres de Wiesbaden, le commandant Rasor de la commission allemande d'armistice a fait connaître officiellement que le principe de la création d'une école de la Garde était accepté. »*

²⁴SHGN 17113. Lettre du commandant des SS en date du 18 octobre 1943 *« Pour activer la formation policière avant tout indispensable des membres de la Garde, j'ai autorisé la création d'une école pour la dite Garde, par ma lettre du 4.9.1943- Bdc. Ic. Br A.N. 109/43 Az. 1939. »*

²⁵SHGN 17113. Note 649/DGG/Ins du 9 septembre 1943 signée du général Perré.

²⁶AN AJ40-1260. Note 45428/FT du 30 août 1943 de la délégation Française auprès de la commission d'Armistice pour la commission Allemande d'Armistice, sous-commission Heer (suite à lettre du Gal Bridoux du 28/8/43).

« (...)La délégation française vient d'être avisée de ce que les machines-outils qui faisaient partie du

tera des échanges épistolaires jusqu'au 3 novembre 1943, sans que les archives existantes ne nous permettent de savoir si ce matériel d'instruction a pu être récupéré et transféré à Guéret.

L'État-Major de la Garde ne perdit pas son temps, le général Perré décidant d'envoyer un détachement précurseur à Guéret afin de hâter la préparation matérielle en vue de la rentrée, tout en insistant, une nouvelle fois, sur l'indispensable présence d'un cours d'élèves-gardes au sein de l'École²⁷. Dans cette lettre, le général Perré proteste de sa bonne foi en promettant que l'ouverture de l'école de formation n'interviendra qu'après accord sur les détails de son fonctionnement, ce qui ne fut pas le cas, la controverse sur le programme d'instruction ayant duré assez longtemps, comme nous le verrons ci-dessous. Une semaine plus tard, dans une nouvelle lettre adressée au général Oberg²⁸, le général Perré, en signalant que le détachement précurseur était en place à Guéret depuis le 4 septembre, insistait encore sur l'existence du cours des élèves-gardes et élèves-gradés, et justifiait de nouveau l'effectif d'encadrement, tant civil que militaire, nécessaire au bon fonctionnement de l'École.

Clôture définitive des discussions préparatoires à l'ouverture de l'École, mais annonciatrice de nouveaux échanges épistolaires, les autorités d'occupation adressaient au secrétariat d'État à l'Intérieur une correspondance aux termes de laquelle les cours d'élèves-gradés et d'élèves-gardes étaient autorisés²⁹, les programmes de ces cours devant être transmis au plus vite aux

matériel d'instruction automobile susvisé ont été enlevées le 24 juillet à 19 heures par la V.E.K 9 (Hauptmann Krauser à Tarbes) et prêtées à la H.K.P 664 qui serait installée au terrain d'aviation de Laloubère, à Tarbes (voir relevé joint).

La délégation française a été chargée de porter ces faits à la connaissance de la Commission allemande d'Armistice. Elle pense d'ailleurs qu'il ne s'agit vraisemblablement là que d'un simple malentendu. Elle demande que soient donnés les ordres nécessaires en vue de la réintégration du matériel saisi afin que l'École de la Garde puisse en disposer ultérieurement. (...)

P. O le CB Seguin président de la sous-commission des Forces Terrestres. »

²⁷AN F7 14894. Lettre 596/DGG/Ins du 3 septembre 1943 du général Perré au général Scheer.

« (...)Je prends acte de l'autorisation que vous avez bien voulu m'accorder de procéder sans délai à l'installation à Guéret d'un détachement précurseur chargé de l'aménagement du casernement de l'école de la Garde. Il est entendu que cette école ne sera ouverte qu'après votre accord sur les détails de son fonctionnement. À ce sujet, je me permets d'appeler à nouveau votre attention sur la nécessité d'inclure dans cette école un centre de formation d'élèves-gardes.(...) »

²⁸AN F7 14894. Lettre 649 DGG/Ins du 9 septembre 1943 adressée au général Oberg et signée du général Perré.

²⁹AN F7 14894. BdO. Iv/Br. Nr. 109/43 Az. 1939 du 23 septembre 1943.

« Référence lettre 649DGG/Ins du 9/9/43

J'autorise l'ouverture du cours pour 120 élèves-gradés et 300 élèves-gardes dans les conditions suivantes. Le personnel enseignant se composera de 23 officiers et 30 gradés. Le nombre de pistolets-mitrailleurs est fixé à 15, celui des fusils-mitrailleurs mle 24 est fixé à 10 et celui des mitrailleuses 8 mm à 4. Le matériel d'armement et d'équipement sera prélevé sur les dotations de la Garde. Je vous prie de me faire connaître la date d'ouverture de l'école et la durée des cours. Enfin, je vous prie de me communiquer le programme et la liste du personnel enseignant. signé illisible. »

Allemands³⁰.

Aussitôt, le préfet Leguay, délégué à Paris du secrétaire d'État à la police³¹, demanda au général Perré de lui fournir des éléments de réponse. Ces éléments seront étudiés *infra*, lorsque nous aborderons l'instruction qui fut dispensée à Guéret.

2.1.4 Les lieux

L'École s'implanta à Guéret par défaut. En effet, dès le début des négociations, les autorités françaises (Bousquet et le général Perré) demandèrent d'implanter l'École à Issoire ou, à défaut, à Riom³².

Sans réponse de la part des Allemands, le général Perré proposa d'autres solutions à René Bousquet³³. Quatre jours plus tard, René Bousquet écrivait de nouveau au général Oberg afin notamment de connaître où l'École serait implantée³⁴.

Le 26 juillet, les Allemands répondaient, sans donner d'explications, que « *les casernes d'Issoire et Riom ne peuvent être libérées. Il est vérifié quelles*

³⁰Cette autorisation n'était transmise au général Perré que le 29 septembre par l'intermédiaire de la note PN Cab A 212/1353 du 29 septembre 1943 : SHGN 17113, signature illisible.

³¹René Bousquet avait connu Jean Leguay lors de leur affectation commune dans la Marne.

³²AN AJ40-1260. Note 39/DGG/Ins du 22 mai 1943.

« (...) Pour faciliter son contrôle, cette École devra fonctionner à proximité du ministère de l'Intérieur, elle comportera une installation matérielle suffisante pour que son organisation, bien que simple, soit d'un rendement maximum immédiat. Ces considérations m'amènent à vous demander l'affectation des casernements d'Issoire pour le fonctionnement de l'École.

Au cas où cette solution ne serait pas possible, les casernements de Riom pourraient être envisagés, mais cette deuxième solution ne doit être considérée que comme un pis-aller. (...) »

Cette note est citée *in extenso* dans la partie négociations préalables *supra*.

³³AN F7 14894. Note 251/DGG/E du 12 juillet 1943 (aide-mémoire) non signée.

« I Questions en négociation avec les autorités allemandes

(...)

2°) École de la Garde

(...)

Les casernements demandés sont ceux d'Issoire ou à défaut de Riom. Ces villes étant actuellement fortement occupées par les troupes de l'Axe, il est possible que les Allemands refusent de s'en dessaisir. Ils seraient peut-être plus disposés à céder les casernements nécessaires à Limoges (1° urgence) ou Chateauroux (2° urgence) qui paraissent en ce moment peu occupés.

À titre de renseignement, les Allemands ne paraissent pas tenir à Chateauroux et à Limoges, puisqu'ils les avaient offerts pour le 1° Régiment. Le déblocage du matériel d'instruction stocké à Tarbes a été demandé par la même note.

(...) »

³⁴AN F7 14894. Note 6698/S.G/Pol du 16 juillet 1943 du ministre, secrétaire d'État à l'Intérieur à M. le Général Oberg, chef des SS et de la police allemande en France .

« Je vous ai adressé le 22 mai 1943, sous le n° 39/DGG/Ins une demande, dont ci-joint copie, pour le fonctionnement de l'École de la Garde. Cette demande, à laquelle je n'ai pas reçu de réponse, proposait l'installation de l'École dans la caserne d'Issoire ou à son défaut dans celle de Riom. Au cas où la libération de ces casernements présenterait des difficultés il serait sans doute plus aisé de mettre à ma disposition la caserne Bertrand à Chateauroux ou à son défaut la caserne Beaupuis à Limoges : ce bâtiment a, en effet, été offert pour l'installation du 1° Régiment de France qui ne l'a pas retenu. (...)

Signé Bousquet »

*casernes à Limoges ou Chateauroux pourraient être libérées*³⁵. » Aucun élément ne permet de connaître les raisons qui ont poussé les Allemands à refuser les casernements d'Issoire et Riom, seules des conjectures peuvent être échaufaudées.

Parmi celles-ci, on peut penser que le désaccord entre Bousquet et Oberg a joué un rôle, leurs échanges épistolaires étant assez souvent aigres, Oberg cherchant alors à contrecarrer les desseins du secrétaire d'État.

Finalement, le 8 août, René Bousquet proposait au général Oberg comme pis-aller la ville de Guéret, ville de garnison dont la caserne, dite des Augustines³⁶, venait d'être libérée³⁷, en insistant sur son inadaptation immédiate à accueillir les élèves.

La réponse des Allemands arriva le 12 août, avec le courrier *Abt. Ic/Br.Nr. 109/43 - Az.1939* précédemment cité qui imposait aux Français la ville de Guéret.

La capacité d'accueil de la caserne des Augustines étant insuffisante pour accueillir tous les élèves qu'elle devait former (élèves-gardes, élèves-gradés et aspirants), le premier escadron fut logé sur les hauteurs de la ville, dans l'ancien sanatorium, les autres furent cantonnés *aux Augustines*, selon l'expression consacrée. Si les Augustines étaient une caserne que l'on peut qualifier de classique donc entourée d'une enceinte, le sanatorium était ouvert à tous les vents et ne bénéficiait d'aucune sécurité particulière.

Pour expliquer ce choix géographique, et plus particulièrement les refus des Allemands, nous en sommes réduits actuellement à faire des suppositions *a posteriori*, aucune archive ne précisant les raisons ayant motivé ce choix. En effet, du fait de la dissolution des unités de l'armée française, plusieurs casernes se trouvaient disponibles pour accueillir l'école de la Garde, notamment la caserne Miollis d'Aix-en-Provence où Saint-Cyr s'était replié après la défaite de 1940.

René Bousquet voulait qu'elle soit implantée à proximité de son ministère, sans en préciser les raisons, ce qui excluait *de facto* les garnisons méridionales telles Aix-en-Provence. De plus, cette installation aurait été impossible car, après l'invasion de la zone sud, les Allemands avaient imposé une démilitarisation des zones côtières.

³⁵AN F7 14894. Note Ic Br Nr 109/43 Az 1939 en date du 26 juillet 1943 du Commandement de la police en France au ministère de l'intérieur, direction générale de la Garde.

³⁶Car des religieuses Augustines avaient établi leur maison dans ces lieux.

³⁷AN F7 14894. Note 415/DGG/Ins du 8 août 1943.

« (...) III En ce qui concerne le casernement de l'école, il m'a été récemment signalé que la caserne des Augustines à Guéret venait d'être évacuée par la Légion des Volontaires Français contre le bolchevisme.

Au cas où il ne vous serait pas possible de libérer une caserne à Limoges ou à Chateauroux, la caserne de Guéret pourrait à la rigueur convenir, bien qu'il y ait à prévoir de gros travaux d'organisation. (...) »

Riom fut probablement refusée par les Allemands afin d'éviter de reconstituer une trop forte garnison dans la ville, le quatrième Régiment de la deuxième brigade de la Garde y étant déjà installé. Il est également possible qu'ils n'aient accepté que l'École ne soit créée que dans la mesure où elle n'était pas trop éloignée d'une garnison allemande. Or Guéret n'est qu'à 65 kilomètres de Montluçon, d'où vint le 8 juin 1944 la colonne allemande de reconnaissance après la première libération de la ville.

Du côté français, une raison possible de la proposition de Guéret est sa capacité d'hébergement. En plus des élèves de l'École, il était nécessaire de fournir à l'encadrement un logement adapté à leur situation familiale, puisque « *les militaires de la Garde bénéficient automatiquement et de plein droit de tous les avantages matériels attribués au personnel de la Gendarmerie*³⁸ », parmi lesquels le logement attribué par nécessité de service.

Une autre possibilité a pu être d'implanter l'École non loin de Vichy, alors siège du gouvernement, sans pour autant concentrer toutes les troupes disponibles aux abords mêmes de cette ville. Cette proximité entre l'École et le siège du gouvernement lui permettait de conserver un maximum de troupes près de lui en cas de nécessité. À cette époque, l'idée d'un soulèvement armé de la Garde contre les Allemands, au bon moment³⁹, était encore envisagée. Ce projet ne fut abandonné que lorsque le maréchal Pétain fut arrêté et emmené en captivité par les occupants⁴⁰.

Le plus plausible est vraisemblablement la conjonction de tous ces facteurs. Ce n'était pas la première fois que Guéret retrouvait son rôle de ville de garnison, puisque quelques temps auparavant, elle fut choisie pour abriter l'éphémère Légion Tricolore chère à Benoist-Méchin⁴¹.

2.2 L'organisation de l'école

2.2.1 Organisation générale

La note 996/DGG/Ins du 21 octobre 1943 (cf. annexe) précise le but général et l'organisation de l'École. Destinée à former des Officiers, des gradés et des gardes, son organisation en escadrons d'instruction suivait logiquement cette répartition.

³⁸Décret du 9 février 1941, article 27.

³⁹Cette question du moment opportun pour le soulèvement fut au centre de bien des débats semble-t-il, notamment en juin 1944.

⁴⁰Général Perré, *Derniers jours de Vichy*.

⁴¹Les volontaires de la Légion Tricolore de zone Sud sont regroupés à Guéret, « *préfecture de la Creuse qui possède une vieille caserne désaffectée et plusieurs hôtels.* » Venner Dominique, *Histoire de la collaboration*, Pygmalion; Paris, 2000, p 322.

Le premier escadron était un cours d'élèves-officiers et d'officiers-élèves d'une durée de 10 mois. Il regroupait en son sein des aspirants élèves-officiers de la Garde qui avaient déjà débuté leur scolarité à l'école de Tarbes pour 11 d'entre eux ou avaient été reçus au concours d'entrée à l'école de la Garde en 1943 pour 6 d'entre eux, et les 23+2 Saint-Cyriens de la promotion Croix de Provence.

Le deuxième escadron correspondait à un cours d'élèves-gradés, à savoir des sous-officiers se préparant au grade de maréchal des logis chef. Le premier stage devait durer trois mois et demi (il s'acheva le 21 février 1944), les suivants étaient prévus pour durer six mois. Son objectif était de former des gradés dans les spécialités monté pour 30 d'entre eux, motocycliste également pour 30, porté pour 60. Les conditions d'admission au premier cours étaient précisées dans la note. Seuls pouvaient s'y présenter des candidats dont l'avancement était envisageable à échéance courte ou quelques-uns qui s'étaient particulièrement bien classés au brevet de chef de peloton.

Les troisième, quatrième et cinquième escadrons regroupaient le cours des élèves-gardes dont la durée était de six mois. 300 élèves étaient formés dans ces escadrons, 75 dans la spécialité monté (au 3^e escadron), 75 dans la spécialité motocycliste (au 4^e) et 150 dans la spécialité porté (au 5^e). En mai 1944, les élèves des 3^e et 4^e escadrons, ayant achevé leur formation quittèrent l'école. Le recrutement de ces trois escadrons fut en grande partie assuré par les candidats au concours général des corniches qui camouflait le concours d'entrée à Saint-Cyr⁴². Ces élèves-gardes formèrent l'ossature de la promotion 1943 de Saint-Cyr *Veille au Drapeau*.

L'encadrement de chaque escadron (commandants d'escadron et de pelotons) servait d'instructeur pour son unité. Des instructeurs particuliers assuraient les cours d'éducation physique, armement, transmissions, histoire et équitation.

2.2.2 L'administration de l'École

2.2.2.1 Symbolique et traditions

À la différence des autres unités de la Garde, et contrairement aux coutumes militaires, l'École n'eut pas de drapeau, mais seulement un fanion dont les couleurs, taillé de bleu roi à dextre et de cramoisi à senestre, étaient celles de la maison du Roi et des Gardes impériales. Frappé à l'avert de l'inscription

⁴²Les archives du SHAT de Vincennes contiennent des échanges de correspondance sur l'utilité du maintien de ce concours.

La lettre 1920/DGG/Ins du 28 avril 1944 (SHGN carton 17124) mentionne que le choix est effectué seulement parmi les 150 premiers.

« École de la Garde », il portait en son centre l'insigne de la Garde, un aigle doré⁴³ tenant en ses serres une couronne d'or. Sa devise « Praeterite fides exemplum que futuri⁴⁴ » était inscrite au revers. L'École conserva néanmoins en dépôt le drapeau de la GRM acheminé en zone sud en juin 1940.

2.2.2.2 Éléments d'administration

En raison du manque d'archives, l'administration de l'École est un sujet peu connu.

Le nombre important de civils y travaillant - et qui fut d'ailleurs un des reproches des Allemands - peut être soit le signe d'une intense activité administrative, soit une tentative de cacher des personnes recherchées⁴⁵.

Les seuls documents disponibles sont des états mensuels des soldes, qui permettent de vérifier les présences à l'école, la situation matrimoniale de chacun et le montant de la solde versée.

Parmi les Cyrards du premier escadron, seul l'aspirant Fiévet avait charge de famille, étant marié et père de deux enfants, nés le 1/11/42 et le 29/9/43. La solde totale qu'il perçut pour le premier trimestre 1944 s'éleva à 8648 F. En avril 1944, il perçut une solde de 2815 F, en mai de 3728 F. Les célibataires quant à eux touchèrent 7015 F pour le 1^o trimestre de l'année 1944, 2329 F en avril et autant en mai.

2.2.2.3 Les conditions d'admission

L'admission à l'École était régie par l'*Instruction concernant les engagements au titre de l'École de la Garde* qui énumérait les conditions légales et sanitaires requises⁴⁶. Ces conditions étaient valables pour les élèves-gardes,

⁴³L'aigle était fort répandu à cette époque : « Le 25 août à Guéret, Benoist-Méchin passe en revue les volontaires [de la Légion Tricolore] (...) On distribue un insigne conçu par Benoist-Méchin. Il est formé d'une grande aigle impériale brodée en fils dorés sur un écusson tricolore. » D.Venner, *Histoire de la Collaboration*, Paris ; Pygmalion, 2000, p 322.

⁴⁴La foi d'autrefois est un exemple pour l'avenir.

⁴⁵AN F7 14894. Ic/Br. Nr 108/44 Az. 1939 Ref 19.39.II du 22 mai 1944 de Scheer à Knipping. « Vous êtes priés de nous renseigner sur les missions des employés civils occupés dans l'école, dont le nombre (147) est hors de proportion avec le nombre des personnes suivant le cours. »

⁴⁶SHGN 17113. Instruction n°1600 DGG/I/SO du 4 novembre 1943.

* « ne pas être Juif au sens de la loi du 2 juin 1941 ;

* ne pas appartenir à l'une des Sociétés Secrètes visées par la loi du 13 août 1940 et par les décrets des 19 août 1940, 27 février 1941 et 2 avril 1942 ;

* n'avoir jamais encouru de condamnation à une peine criminelle ou correctionnelle, fût-ce avec le bénéfice du sursis ;

* présenter toutes garanties quant à la conduite ;

* être célibataire ou marié à une française ;

* posséder l'aptitude physique au service, telle qu'elle résulte de l'Instruction du 7 décembre 1938, et satisfaisante, en outre, aux conditions particulières suivantes : intégrité des organes de la respiration et de la circulation ; absence de varices des membres inférieurs et de hernie ; taille minimum éléments montés 1 m 64, éléments motorisés et à pied 1 m 60 ;

les élèves-gradés étant recrutés parmi les gardes et les élèves-officiers étant soit d'anciens gardes ou gradés, soit des Saint-Cyriens répondaient *a priori* à ces conditions.

En outre, le dossier d'engagement devait comporter « *un Serment écrit de fidélité au chef de l'État dans la forme prévue par l'acte constitutionnel 8 du 14 août 1941.* »

Aucun élément ne faisait mention du STO, n'excluant donc pas les réfractaires.

2.2.2.4 La justification de l'instruction

Le commandant de l'École eut très vraisemblablement à fournir plusieurs fois à la Direction Générale de la Garde des arguments permettant de justifier l'instruction dispensée et la conformité des effectifs réalisés avec ceux prévus théoriquement. L'échange de correspondance entre Bousquet et Oberg à ce sujet montre que les Allemands cherchaient en permanence à ce que l'École ne se développe pas dans un esprit trop militaire : les demandes de diminution d'effectifs de cadres, tant civils que militaires formulées après les études de dossier et après les inspections sur place le prouvent. Le 23 septembre, les Allemands autorisaient l'ouverture de l'École mais demandaient déjà « *le programme et la liste du personnel enseignant*⁴⁷. » Le 21 octobre, la note 976/DGG/Ins⁴⁸ détaillait le programme des élèves-gradés, le 19 novembre, les Allemands demandent que l'instruction insiste sur les tâches policières⁴⁹ ; le 22 novembre la DGG transmet à Oberg le programme du premier escadron⁵⁰ ; le 11 décembre par la note 1590/DGG/Ins Bousquet transmet à Oberg le programme de formation des élèves-gradés comme chefs⁵¹ ; le 31 décembre, le général Scheer demande une réponse à la lettre par laquelle il exigeait qu'une plus grande formation aux tâches policières soit effectuée ; le 6 janvier 1944 Darnand transmettait à Oberg le programme du cours d'élèves-gardes⁵², le 20 février Oberg faisait remarquer à Darnand que ce programme ne comportait pas assez de formation policière⁵³ et le 9 mars Darnand renvoyait à Oberg le détail de la formation des élèves-gardes comme exécutants⁵⁴.

* *avoir une bonne instruction primaire ;*

* *pour les jeunes gens de moins de vingt ans, être munis, en principe, du consentement de leur père ou de leur représentant légal (mère ou tuteur) »*

⁴⁷ AN F7 14894. BdO. Iv/Br. Nr 109/43 Az. 1939 du 23 septembre 1943.

⁴⁸ AN F7 14894. Note de Bousquet à Oberg.

⁴⁹ AN F7 14894. BdO. Iv/Br. Nr 109/43 Az. 1939 du 19 novembre 1943.

⁵⁰ AN F7 14894. Note 1329/DGG/Ins du 22 novembre 1943 de Bousquet à Oberg.

⁵¹ AN F7 14894. Note de Bousquet à Oberg.

⁵² AN F7 14894. Note 29/DGG/Ins du 6 janvier 1944 de Darnand à Oberg.

⁵³ AN F7 14894. BdO. Iv/Br. Nr 109/43 Az. 1939 du 20 février 1944.

⁵⁴ AN F7 14894. Note 1049/DGG/Ins du 9 mars 1944.

2.2.2.5 Les contrôles de l'occupant

L'École fut inspectée par le commandement de la police en France au moins trois fois, puisque les archives nationales contiennent trois comptes-rendus de contrôle des unités de maintien de l'ordre, dont l'École de la Garde. Ces contrôles furent décidés sans consulter les autorités françaises qui durent se plier au fait accompli⁵⁵.

Le premier compte-rendu allemand, daté du 19 novembre 1943 (période de contrôle du 1^o septembre au 31 octobre)⁵⁶ mentionne uniquement la création de l'École ainsi que la durée envisagée des cours qui s'y dérouleront.

Le deuxième, en date du 29 janvier 1944 (période de contrôle du 1^o novembre au 31 décembre 1943), mentionne une instruction insuffisante en ce qui concerne les matières policières⁵⁷.

Le troisième, daté du 17 juin 1944 (période de contrôle du 1^o mars au 30 avril, car pour la période précédente, l'École n'avait pas été inspectée) déplore le sur-effectif d'officiers et d'employés civils ainsi que l'utilisation de l'escadron 2/5 pour l'instruction des élèves⁵⁸. Bien que le compte-rendu de cette dernière inspection ait été rédigé tardivement, Scheer en a eu connaissance suffisamment tôt pour envoyer le 22 mai 1944 une correspondance à Knipping pour lui donner ses directives⁵⁹. Si les deux premiers points sont recevables, le dernier peut susciter des interrogations puisque, aux termes de la note 39/DGG/Ins du 22 mai 1943, 162 civils devaient être affectés à l'École.

⁵⁵SHGN 17113. Note 235/DGG/Ins du Chef du Gouvernement, Ministre, Secrétaire d'État à l'Intérieur, à messieurs les Généraux Commandant les 1^o et 2^o Brigades de la Garde en date du 10 juillet 1943 signée du général Perré « *Les Autorités Allemandes d'occupation ont donné des ordres à leurs services pour que les formations de la Police, de la Gendarmerie et de la Garde soient contrôlées par les Forces de Police Allemande. Cette décision, prise unilatéralement a déjà fait l'objet d'applications depuis le 1^o mai 1943.*

En conséquence, devant cet état de fait les commandants des unités de la Garde ne doivent pas s'opposer aux opérations de contrôle effectuées par les représentants des Forces de Police Allemande. Ces derniers doivent, en principe, être accompagnés d'officiers de liaison comme l'a rappelé la DM n^o 223/DGG/Ins du 7 juillet dernier. »

⁵⁶AN. AJ40-1260 Ic/Tgb.Nr.3099/43/III g Az. 1937a g Br.Nr 292/43 g Paris, den 19 November 1943.

⁵⁷AN. AJ40-1260 Ic/Br.Nr 19/44 Az. 1937a (g) Tgb.Nr.191/44 g Paris, den 29 Januar 1944.

⁵⁸AN. AJ40-1260 BdO. -Ic/Br.Nr 171/44 Az. 1937a (g) Tgb.Nr.1968/44 g Paris, den 17 Juni 1944.

⁵⁹AN F7 14894. Ic/Br.Nr. 108/44 Az. 1939 Ref 19. 39. II du 22 mai 1944

« À l'occasion d'un contrôle de l'École de la Garde il a été constaté ce qui suit :

a) *Personnel enseignant :*

En outre du personnel enseignant, on a déplacé pour l'instruction des élèves le 2^o escadron du 5^o Régiment de la Garde. Nous n'avons pas autorisé l'utilisation de l'escadron de la Garde à cet effet. L'escadron de la Garde qui a été déplacé doit être rappelé immédiatement, et utilisé ailleurs.

b) *Personnel Officiers*

27 Officiers (chiffre autorisé 23) sont employés comme personnel enseignant. Les 4 officiers en sur-nombre sont à rappeler.

c) *Employés civils*

Vous êtes priés de nous renseigner sur les missions des employés civils occupés dans l'école, dont le nombre (147) est hors de proportion avec le nombre des personnes suivant le cours. Signé Scheer. »

2.2.2.6 Le STO

Un autre souci a vraisemblablement été la protection des réfractaires au STO. L'encadrement de l'École a accepté, en toute connaissance de cause, que des réfractaires s'engagent : plusieurs élèves se sont présentés à Guéret alors qu'ils étaient recherchés pour ce service, le cas de l'aspirant Chuard en est l'illustration. La position des élèves envers ce service semble être restée ambiguë jusqu'au bout. Même si une note du chef du gouvernement de février 1944 les en exemptait⁶⁰, aucun élève ne semble en avoir eu connaissance, s'estimant toujours susceptible d'être requis. Cette décision fut-elle portée à la connaissance du commandant de l'École ? Aucun élément ne permet de l'affirmer ou de l'infirmier, même si la position officielle du général Perré semblait nette⁶¹. De même, il est impossible de se prononcer sur l'éventuelle venue d'autorités de police auprès du commandant de l'École pour requérir des jeunes. Le doute subsiste donc, mais il est possible d'affirmer que le commandement de l'École fit tout pour ne pas envoyer ses élèves au STO. Dans le cas contraire, une baisse des candidatures, si ce n'est une fuite assez importante des élèves aurait sûrement eu lieu.

Le personnel civil de l'École était également concerné par ce service, puisqu'une note de juin 1944 du général Perré demandait que les personnels civils auxiliaires soient rayés des listes du STO⁶².

2.2.3 Le personnel

2.2.3.1 L'encadrement

Alors que l'École était officiellement une école d'apprentissage des techniques de maintien de l'ordre (c'est du moins ce que la direction de la Garde

⁶⁰AN F7 14909.

« *Le chef du gouvernement*

Secrétariat général n° 731/SG Vichy le 4 février 1944

Je vous rappelle que les jeunes gens incorporés dans la Gendarmerie, la Garde ou la police en uniforme, doivent être mis en sursis indéfini, c'est-à-dire pratiquement exemptés de tout appel au titre du service du travail obligatoire ou du service du travail dans les chantiers de la jeunesse. Les francs-gardes des unités permanentes de francs-gardes de la milice française bénéficient de ce régime aussi longtemps qu'ils restent incorporés et utilisés dans ces formations.

Signé Guérard »

Retransmis par le SGMO au directeur de la Garde le 15/2/44 n° 55 pol. Circ SGMO.

⁶¹Dans le carton 17124 du SHGN, la lettre 372/DGG/Ins du 27 janvier 1944 signée du général Perré refuse l'entrée à l'École d'un candidat au motif qu'il n'a pas satisfait aux obligations du STO et que « *les obligations du Service du Travail Obligatoire ont priorité sur les engagements que vous pourriez contracter.* »

De même, la lettre 385/DGG/Ins du 28 janvier 1944 signée également du général transmet à un candidat l'agrément de sa demande mais précise que « *vous ne pourrez entrer à l'École de la Garde que lorsque vous serez libéré de vos obligations à l'égard du Service du Travail Obligatoire.* »

⁶²SHGN 1703. Note 49 SDA du 1° juin 1944.

s'efforçait de faire croire aux Allemands), son encadrement était composé en majorité d'officiers issus de l'armée d'armistice, donc extérieurs à la Gendarmerie, fraîchement rattachés à la Garde et ignorants de la pratique des opérations de maintien de l'ordre. En cela, elle reproduisait les schémas habituels de la Garde, dont le directeur s'était illustré en 1940 à la tête d'une division, même si son adjoint technique, le commandant Robelin, provenait de la Garde mobile. Le commandant de l'École, le colonel Favier avait été chef d'état-major d'une division en 1940, le lieutenant Le Guillou, instructeur au premier escadron, fantassin.

La composition de l'encadrement est symptomatique de l'ambivalence apparente de l'École : officiellement école de maintien de l'ordre, elle ne comptait que peu d'officiers aguerris à ces techniques particulières, dont l'esprit est assez éloigné du combat. De ce fait, l'instruction qu'ils dispensèrent à leurs élèves s'en ressentit, et eut une forte tendance à pencher vers le combat.

Un autre signe du peu de cas qui fut fait des techniques de maintien de l'ordre à l'École figure dans la liste complète des instructeurs de l'École (cf. annexe). Elle ne mentionne aucun instructeur spécialisé en maintien de l'ordre, alors que les transmissions, le sport, le tir et l'armement, matières abondamment enseignées dans les écoles de formation de l'armée de terre, disposaient d'au moins un instructeur à plein temps.

Des officiers instructeurs de la Croix de Provence, seul le capitaine Delorme se retrouva à Guéret. Aucun élément concernant la désignation des instructeurs n'ayant été retrouvé, le plus probable est que leur désignation s'effectua à l'instar de celle des élèves, à savoir contact par une note officielle, puis choix par la direction générale parmi les volontaires. De nombreux anciens Saint-Cyriens furent désignés comme instructeurs : le colonel Favier, le capitaine Richard, les lieutenants Le Guillou et Perré⁶³.

La majorité des instructeurs étaient, comme les élèves, animés d'un état d'esprit favorable à la revanche sur l'Allemagne, le taux de passage à la Résistance le prouve. Selon les sources, le détail des cadres varie. La note de la DGG qui figure en annexe mentionne 27 cadres. L'un se trouvait en permission le 6 juin⁶⁴, 9 ne figurent pas sur les tablettes de l'école après le passage à la Résistance, soit un taux de passage à la Résistance de 65%. L'ouvrage de l'amicale des cadets mentionne 32 instructeurs dont 7 qui ne passèrent pas à la Résistance, soit un taux de 75% qui se prononcèrent en faveur de la reprise des combats. Ce taux, assez élevé par rapport à celui

⁶³Ce dernier est mentionné dans certains documents comme instructeur au premier escadron. Dans les faits, il n'en fut rien.

⁶⁴Il s'agit du capitaine Coustere, du 5^e escadron.

des autres unités existantes à cette époque, peut s'expliquer par le passé des cadres (même s'ils restaient discrets sur leurs faits d'armes de la campagne de 1940, leur réputation de combattant était connue des élèves) et par l'ambiance particulière à l'École : formant des officiers et des sous-officiers à la reprise des combats, il était logique qu'ils saisissent la première occasion de reprendre les combats.

2.2.3.2 Les élèves

Saint-Cyr, ou ce qu'il en subsistait, a fourni de nombreux élèves à l'École. Outre les 25 Saint-Cyriens de la Croix de Provence qui se retrouvèrent au sein du premier escadron, l'École a accueilli les candidats au *concours général des corniches*, qui masquait le concours d'entrée à Saint-Cyr. La majorité de ces élèves furent d'ailleurs regroupés dans la promotion 43 de Cyr.

Le nombre restreint de Cyrards de la Croix de Provence qui rallièrent cette école mérite d'être expliqué. À première vue, en effet, la question de ce faible nombre (alors que leur promotion comptait 356 élèves-officiers) intrigue. Pourquoi tous n'ont-ils pas saisi cette occasion de se former militairement ? Plusieurs réponses peuvent être avancées. Au deuxième semestre 1943, plusieurs membres de leur promotion ne pouvaient être au courant de cette proposition, certains étaient déjà partis vers l'AFN via l'Espagne, d'autres étaient déportés à cause de leurs activités de résistance, d'autres encore avaient été requis pour le STO. Il n'est donc pas possible de savoir exactement combien de personnes étaient susceptibles de répondre favorablement à cette proposition. Une recherche effectuée actuellement s'annoncerait particulièrement longue et ardue, nombre de Cyrards de la Croix de Provence ayant disparu. D'autre part, les Allemands furent la cause principale de ce faible volume de places, puisqu'ils limitèrent eux-mêmes à 23 le nombre de Saint-Cyriens que l'école pouvait accueillir. Néanmoins, la note 415/DGG/Ins du 8 août 1943 envoyée par Bousquet à Oberg et citée précédemment suscite des interrogations. En effet, Bousquet y déclare que « *Il reste donc pour le cours de formation proprement dit une soixantaine d'élèves au maximum (chiffre qui subira certainement une diminution en raison de la faiblesse des candidats à l'examen actuellement en cours)* ». ce qui laisse penser que soit le nombre de réponses reçues ou attendues pour l'inscription au cours d'élève-officier était faible, soit le niveau des candidats était estimé insuffisant par la direction de la Garde, qui restreignit elle-même le nombre d'aspirants.

Malgré cela, et après une enquête de moralité⁶⁵, 25 membres de la Croix de

⁶⁵L'aspirant Buis se souvient que ses parents ont reçu la visite de gendarmes avant son intégration à Guéret.

Provence se retrouvèrent à Guéret, leur liste nominative figure en annexe⁶⁶. Illustration de l'état d'esprit des cadres de l'école, 2 aspirants supplémentaires furent formés à l'insu de l'occupant. De tous les aspirants contactés, seuls l'aspirant Buis a avancé une explication à cette singularité. Il affirme que seules 23 places étaient offertes aux Saint-Cyriens (ce que confirme la note de création de l'École en annexe), mais que deux ne s'étaient pas présentés au jour fixé.

« L'un avait reçu une lettre déclarant que l'école serait un bon choix en vue de la revanche ; il avait été emprisonné. L'autre avait, après sa candidature, craint que l'école soit collaborationniste, et avait annulé sa candidature. Deux autres ont été convoqués en remplacement (d'Anglade et Buis). Puis les deux sursitaires ont rejoint, et s'y sont ajoutés les deux suppléants. Le colonel commandant l'école a décidé de conserver les 2 en surplus, en les camouflant comme élèves-gardes et non pas aspirants. Il y avait ainsi 25 aspirants Cyr 42⁶⁷. »

Cette explication, qui n'a pas marqué les mémoires des autres aspirants (même l'aspirant d'Anglade qui était pourtant concerné ne s'en souvient pas, mais il ne la conteste pas non plus) est tout-à-fait plausible. En effet, dans la mesure où l'admission s'effectua en fonction du classement d'entrée à la Spéciale, il est logique que les aspirants Buis et d'Anglade qui avaient intégré avec le plus mauvais rang (par rapport aux autres) ne rejoignent Guéret qu'en dernier. Le colonel Favier, commandant de l'École, prit donc sur lui de conserver ces deux aspirants excédentaires, en les camouflant de la meilleure façon possible, à savoir comme élèves-gardes, puisque cette catégorie était la plus nombreuse à Guéret.

À ce sujet, l'aspirant Buis est formel et se souvient d'avoir été reçu par le commandant de l'École (vraisemblablement avec l'aspirant d'Anglade) qui lui a avancé cette explication.

Il n'a pas été possible d'identifier avec certitude les deux sursitaires. L'aspirant Buis ne se souvient pas de leur nom, l'aspirant Davadie écrit pour sa part qu'*« il en a eu vent à l'époque, (...) Vital, absent à l'arrivée (on racontait alors qu'il venait d'être arrêté par les Fritz) a reparu par la suite. »*

Affectés à l'école de la garde comme élèves-officiers le 12 novembre 1943, ils furent nommés aspirants d'active le 1^o novembre par décision 25 DGG/I/SO du 7 janvier 1944, laquelle faisait suite à la Loi 686 du 2 décembre 1943⁶⁸.

⁶⁶La note 1103/DGG/Ins du 30 octobre 1943 (SHGN carton 17124) précise *« Élèves-Officiers provenant de St-Cyr : ont été convoqués individuellement et doivent se présenter le 12 novembre au 5^o Régiment de la Garde à LIMOGES. Ils rejoindront l'École de la Garde après avoir été incorporés et habillés par les soins du 3^o Régiment et sous la responsabilité d'un officier de l'École. »* Elle précise également le paquetage qui devait leur être fourni.

⁶⁷Archives privées. Témoignage de l'aspirant Buis.

⁶⁸AN F7 14894. Loi 686 du 2 décembre 1943 sur la nomination au grade d'aspirant des anciens élèves de

2.2.4 Le premier escadron

Le 1° escadron, objet de cette étude, se différenciail des autres par plusieurs éléments :

1. Son effectif tout d'abord. D'une quarantaine d'aspirants, il était le moins nombreux de tous les escadrons de l'École, les 3° et 4° ayant un effectif de 75, le 2° de 120 et le 5° de 150.
2. Son hétérogénéité, puisque aux 25 Cyrards de la promotion *Croix de Provence* s'ajoutaient des anciens sous-officiers de la Garde. Cette hétérogénéité fut consacrée dans l'instruction, puisque les Cyrards étaient encadrés par le lieutenant Le Guillou, les anciens sous-officiers par le lieutenant Dupont, même si quelques cours eurent lieu en commun.
3. Son instruction. Alors que chaque élève n'étudiait qu'une seule des trois spécialités enseignées à l'École, les aspirants étudiaient les trois. Cette différence est logique, l'affectation prévisible des aspirants étant un peloton dans un escadron de la Garde, ils devaient être en mesure de commander leurs hommes dans n'importe laquelle des spécialités.
4. La durée de son instruction. Tous les cours duraient six mois, sauf celui de premier escadron qui devait en durer dix.
5. Son cantonnement au sanatorium alors que les autres unités cantonnaient aux Augustines.

Dépositaire *de facto* des traditions de Saint-Cyr, même si les historiens de la Spéciale ignorent le rôle de l'École de la Garde, le peloton des Saint-Cyriens les fit survivre de la seule manière qui lui était possible, à savoir un parrainage sans bahutage entre les promotions Cyr 42 et Cyr 43. L'aspirant Buis a parrainé un élève-garde, mort pour la France en Indochine, qu'il voyait hors des heures de service. L'aspirant Mandar se souvient que le premier peloton (composé d'anciens sous-officiers de la Garde) tenta de bahuter le peloton

première année de l'École Spéciale Militaire dissoute admis comme élèves-officiers à l'École de la Garde
 « Le chef du Gouvernement vu les actes constitutionnels n° 12 et 12 bis ; le conseil de cabinet entendu décrète :

Article 1° : L'article 2 de la loi du 14 avril 1832 sur l'avancement dans l'Armée, modifié le 4 janvier 1929 et le 18 novembre 1939 est, en ce qui concerne le corps de la Garde, complété comme suit :

Après l'alinéa commençant par « nul ne peut être aspirant », ajouter :

« À titre exceptionnel, pourront être nommés au grade d'aspirant, les élèves de première année de l'École spéciale Militaire dissoute, admis comme élèves-officiers à l'École de la Garde. »

Article 2 Le présent décret sera publié au journal officiel et exécuté comme loi de l'État.

Fait à Vichy le 2 décembre 1943

Pierre LAVAL. »

Cette nouvelle était transmise aux aspirants par la note 25/DGG/I/SO du 7 janvier 1944 signée du général Perré et qui nommait les 25 Cyrards de la Croix de Provence aspirants. Cette note ne fut vraisemblablement jamais connue des autorités d'occupation, car elle faisait voler en éclats le camouflage des aspirants Buis et d'Anglade comme élèves-gardes.

des Cyr 42, mais la manoeuvre s'acheva en une bagarre *semi-amicale* dans les sous-sols du sanatorium.

L'effectif restreint de l'escadron, qui ne lui permettait pas de manoeuvrer comme les autres escadrons (qui pouvaient mettre sur pied au moins trois pelotons d'un effectif raisonnable) lui valut, par la suite, de n'accomplir que des missions concernant des objectifs de faible taille (tel la maison de la Milice) ou de réserve.

Après Janaillat, la même raison (faiblesse de l'effectif) lui valut d'être *de facto* dissout pour renforcer les autres unités, plus nombreuses.

2.3 L'instruction

2.3.1 Souhais allemands et réponses françaises

L'instruction à dispenser aux élèves constitua une des pierres d'achoppement des négociations entre Allemands et Français. Alors que les occupants demandaient à connaître le détail de l'instruction qui serait dispensée pour vérifier qu'elle serait bien axée sur le maintien et le rétablissement de l'ordre, les autorités françaises leur répondaient par des généralités et ne se dévoilaient qu'après que l'occupant eut insisté. En septembre 1943, alors que l'ouverture de l'École avait été acceptée par les Allemands il y a à peine un mois, ceux-ci revinrent à la charge en demandant le programme d'instruction⁶⁹. Dès réception, le préfet Leguay demanda au général Perré des éléments de réponse. Le 21 octobre, Bousquet transmit à Oberg par la note 976/DGG/Ins le programme des élèves-gradés. Ce programme est peu détaillé. La formation comme commandant d'unité, composée de 3 stades, énonce des généralités et seul le second stade aborde (mais simplement en l'énonçant) le mécanisme d'emploi sur le peloton dans les missions de rétablissement de l'ordre, le dernier stade énonçant des généralités d'un programme très militaire. Les autres domaines d'instruction sont des catalogues de généralités, peu propices à calmer les inquiétudes de l'occupant, même si la partie formation de l'instructeur fait référence au combat pour le rétablissement de l'ordre⁷⁰.

⁶⁹ AN F7 14894. BdO. Iv/Br. Nr. 109/43 Az. 1939 du 23 septembre 1943 citée supra au paragraphe *Les négociations préalables*.

⁷⁰ AN F7 14894. Note 976/DGG/Ins du 21 octobre 1943 signée Bousquet envoyée à Oberg, en réponse à BdO. Iv/Br. Nr. 109/43 Az. 1939 du 23 septembre 1943.

« *Le cours des élèves-gradés est destiné à perfectionner et à mettre au point l'instruction des élèves de façon :*

* *à les rendre aptes au commandement d'un peloton à cheval ou motorisé.*

* *à leur permettre de tenir certains emplois spéciaux : gaz, transmissions, tir, armement, observation et renseignement.*

L'enseignement visera à donner aux élèves une formation comme chef, une formation comme instructeur et à développer leur formation morale. (...)

La réponse des Allemands en date du 19 novembre est logique : elle déplore le peu d'importance accordée aux tâches policières et demande aux autorités françaises de prendre les mesures nécessaires afin d'en augmenter le volume horaire⁷¹. La réponse de Bousquet se fera attendre, puisqu'elle ne sera envoyée que le 11 décembre et énoncera davantage de savoir-faire relatifs au maintien de l'ordre, sans pour autant entrer dans le détail de la répartition horaire des cours⁷². Peu détaillée, cette réponse eut l'effet dilatoire recherché, la joute suivante n'eut lieu qu'en février 1944. Le 20 février, Oberg revenait à la charge en remarquant que le programme n'insistait pas assez sur les tâches policières⁷³. La réponse de Darnand en date du 9 mars détaille alors davantage

Annexe I : Programme d'instruction comme chef

Formation comme commandant d'unité

Instruction des transmissions, auto, tir, équestre

Instruction de l'observation et du renseignement

Instruction sportive « Tous les jours sauf les jours de manoeuvre de la journée, une séance sera consacrée aux sports. (...) Deux séances hebdomadaires seront réservées aux sports collectifs. »

Gaz et défense passive, topographie, tir et armement

Annexe II Formation de l'instructeur

2^o stade : formation comme instructeur du groupe dans le combat offensif pour le rétablissement de l'ordre. Instruction du tir. Début de formation comme instructeur du peloton dans le combat offensif pour le rétablissement de l'ordre.

3^o stade : achèvement de la formation comme instructeur dans le combat offensif pour le rétablissement de l'ordre du peloton.

Liste des instructeurs : Cne Corberand, Lt Nepveux, Masson, Serpeau, Adj Bonnet. »

⁷¹AN F7 14894. Ic/Br.Nr. 109/43 Az. 1939 du 19 novembre 1943 le commandant de la police de l'ordre dans la circonscription du commandant des forces militaires en France.

« Référence : lettre 976/DGG

Dans le programme des cours que vous m'avez envoyé, on ne prévoit pas de façon suffisante l'instruction à donner concernant les tâches policières, lesquelles sont d'un grand prix dans les missions que doit remplir la Garde. Je vous prie de vouloir bien faire le nécessaire et de me faire parvenir un programme complémentaire qui tiendra compte de cette formation spéciale. »

⁷²AN F7 14894. Note 1590/DGG/Ins du 11 décembre 1943 de Bousquet à Oberg

« Référence : votre lettre Ic/Br.Nr. 109/43 Az. 1939 du 19 novembre 1943

1^o stade (5 semaines)

Révision des notions de base

Révision et perfectionnement comme chef de groupe :

Maintien de l'ordre Formation et opérations élémentaires : escorte, haie, barrages, patrouilles et postes, dégagement des rues et places.

Rétablissement de l'ordre Guerre de rues (opérations offensives et défensives) opérations contre les terroristes

2^o stade (8 semaines)

Mécanisme d'emploi du peloton dans toutes les missions de la Garde : Maintien de l'ordre : opérations d'ensemble, rôle des chefs de détachement, administration, réquisitions.

Rétablissement de l'ordre guerre de rues, opérations contre les terroristes en rase campagne, opérations en liaison avec les GMR et la Gendarmerie.

Cas particuliers d'emploi du peloton : gardes des voies ferrées, escortes, embuscades, etc. »

⁷³AN. F7 14894. BdO Ic/Br.Nr. 109/43 Az. 1939 du 20 février 1944 de Oberg à Darnand.

« Référence : lettre 29/DGG/Ins du 6 janvier 1944

Dans le programme des études des élèves de la Garde, que vous m'avez transmis dans la lettre susmentionnée, on indique que le but poursuivi est de les mettre en mesure d'accomplir leurs tâches actives dans les opérations destinées au maintien et au rétablissement de l'ordre. En ce qui concerne ce programme, on a cependant l'impression qu'il n'est pas tenu compte de la formation relative aux tâches policières, dans la mesure où cela paraît nécessaire d'après les expériences faites ces derniers mois. Aussi j'attire votre

le programme d'instruction des élèves-gardes⁷⁴.

Entre temps, Bousquet avait envoyé à Oberg, le 22 novembre, le programme de formation des élèves-officiers du premier escadron qui mérite d'être citée.

« Liste du personnel enseignant : Capitaine X sera désigné ultérieurement, Ltn Dupont, Le Guillou, Perré.

Organisation

Le cours des élèves-officiers et des officiers-élèves est réparti en deux brigades : 1ère Brigade : 11 officiers-élèves reçus au concours d'admission à l'école de Tarbes en 1942. 6 élèves-officiers au concours d'admission à l'école de la Garde en 1943.

2° Brigade : 23 élèves-officiers reçus au concours d'admission à Saint-Cyr en 1942.

But général des cours

Faire des élèves-officiers des Chefs de peloton de la Garde aptes :

- * à commander dans les opérations répressives contre les terroristes*
- * à participer éventuellement à l'instruction de leur unité.*

Cette formation comprendra :

- * une formation comme chef de peloton de la Garde et comme instructeur*
- * une instruction visant à développer les connaissances générales*
- * une formation morale à base de discipline et de loyalisme.*

Prescription commune

L'instruction est conduite dans le cadre des opérations de maintien et du rétablissement de l'ordre avec le plus grand nombre possible de cas concrets concernant la lutte contre les terroristes dans les agglomérations et en rase campagne dans les terrains couverts et coupés.

attention sur ce point, et je vous suggère de faire en sorte, que l'instruction des élèves soit poussée en ce sens. Signé Oberg »

⁷⁴AN. F7 14894. 1049/DGG/Ins du 9 mars 1944 de Darnand à Oberg Référence lettre BdO Ic/Br.Nr. 109/43 Az. 1939 du 20 février 1944

« Par lettre citée en référence, vous avez bien voulu attirer mon attention sur la nécessité de pousser l'Instruction de élèves de l'École de la Garde en vue des opérations de Maintien et de Rétablissement de l'Ordre. J'ai l'honneur de vous faire connaître que c'est entièrement en ce sens qu'est menée actuellement l'instruction donnée à l'École de GUERET. La nécessité ne m'a pas échappée de former des jeunes gardes aptes à toutes les missions policières et en particulier rompus aux méthodes de lutte contre le terrorisme.

Le programme qui vous a été adressé le 6 janvier 1044 sous le n° 29/DGG/Ins était un programme d'ensemble et je n'avais pas cru devoir entrer à fond dans tous les détails de la progression.

Cependant, puisque vous en exprimez le désir, je vous adresse ci-joint, le détail du programme d'instruction en vigueur au cours des élèves-gardes, en ce qui concerne la formation comme exécutant.

Signé Darnand »

Instruction tactique 2° période : 9 semaines. fonctions dans le groupe : attaque d'un immeuble, attaque d'une barricade, attaque d'un pâté de maisons, défense d'un immeuble, d'une barricade. Opérations de police sur les routes (barrages, embuscades). Action contre des repaires de terroristes. Missions diverses, escorte de prisonniers, protection de trains, garde de voies ferrées.

a) 1^o Brigade

(...)

b) 2^o Brigade

* faire des élèves des exécutants modèles

* les former comme chef de groupe moto et de groupe porté (fusilier et mitrailleurs) puis comme chefs et comme instructeurs de peloton moto et de peloton porté (fusiliers et mitrailleurs)

* leur donner en transmissions des notions suffisantes du matériel utilisé dans les unités de la Garde.

c) Pour les deux catégories d'élèves

Les examiner au point de vue équitation en vue de désigner ceux qui pourraient être affectés dans les unités à cheval après un stage à Fontainebleau.

Pour tous les exercices intéressant les formations de l'exécutant, du chef et de l'instructeur, les opérations récentes menées contre les terroristes seront mises en lumière.

Instruction générale

Les cours d'enseignement général viseront essentiellement à donner aux élèves :

* le goût du travail personnel

* une méthode pour que ce travail personnel soit fructueux.

Ils porteront sur :

* l'Histoire

* la géographie

* les sciences

* la physiologie et l'hygiène

* les langues vivantes, anglais ou allemand (pour ceux qui ont déjà des connaissances suffisantes de ces langues)

* la langue française (1^o Brigade seulement)

Le cours des sciences, restant sur le plan général, aura pour but de donner aux élèves dans les domaines des mathématiques de la physique et de la chimie, les connaissances leur permettant de suivre le cours auto et les cours transmissions.

Le cours de physiologie et le cours d'hygiène auront un but essentiellement pratique. Le premier complétera l'éducation physique et sportive, le second portera sur les maladies vénériennes, sur les notions pratiques d'hygiène générale, sur l'hygiène des casernements, des cantonnements, des camps et bivouacs, la prophylaxie des maladies épidémiques, les soins de première urgence à donner aux malades et aux blessés.

Le cours de langues vivantes aura pour but d'apprendre aux élèves à étudier un dossier et à établir une synthèse à la suite de cette étude.

Formation morale

Il faut développer l'esprit de discipline, de devoir et de loyalisme, faire des chefs ardents, décidés, ayant le goût de l'effort.

Sur ces bases, la formation morale est obtenue par l'action continue des instructeurs dans tous les domaines de l'activité et principalement à l'occasion de tous les exercices.

Durée des cours

Début des cours : 25 novembre Fin des cours : 1^o Octobre 1944

Soit 36 semaines de travail effectif, compte tenu des permissions pour les fêtes de Noël, du jour de l'An et de Pâques⁷⁵. »

Cette note est celle qui détaille le mieux le programme d'instruction dispensé à Guéret, même si elle reste très floue pour tous les aspects de maintien et de rétablissement de l'ordre. Elle dut néanmoins donner satisfaction aux autorités d'occupation, car elle ne suscita pas d'échange complémentaire de correspondance entre Bousquet et Oberg. À sa lecture, on peut avoir l'impression qu'une grande importance fut donnée à l'enseignement théorique alors que, de l'aveu général des aspirants, l'instruction fut essentiellement pratique.

2.3.2 Peu de maintien de l'ordre

Il est difficile de savoir quel a été le programme détaillé de l'instruction qui fut dispensée aux aspirants : le peu d'archives restantes ne le mentionne pas et les anciens élèves n'en ont pas gardé un souvenir exhaustif.

De l'avis de tous, la priorité a été néanmoins donnée à l'instruction purement militaire. Même si, par moments, il y eu de brefs éclairages sur le maintien de l'ordre, il est cependant sûr que cette matière ne fut pas traitée avec tout le sérieux nécessaire pour former des chefs de peloton aptes à intervenir avec leur unité au maintien de l'ordre. La mauvaise volonté des autorités de la Garde à détailler aux Allemands le programme d'instruction spécifique au maintien et au rétablissement de l'ordre prouve le peu d'importance accordé à la formation dans ces matières.

Les aspirants n'ont gardé le souvenir, en ce qui concerne l'instruction spécifique au maintien de l'ordre, que de quelques causeries faites par le lieutenant Le Guillou. Encore se bornaient-elles à l'énoncé de généralités, telles que la nécessité de laisser aux manifestants un chemin de repli. L'aspirant Méhu n'a

⁷⁵AN F7 14894. Note 1329/DGG/Ins du 22 novembre 1943 de Bousquet à Oberg.

conservé aucun souvenir d'exercice de maintien de l'ordre, et ses camarades n'en ont pas davantage parlé.

Actuellement, à Melun, les officiers de Gendarmerie qui se destinent à un poste de Lieutenant dans une unité de gendarmerie mobile⁷⁶ suivent 248 heures d'instruction spécialisée en une année. Un tel volume horaire, s'il avait également été appliqué à Guéret, aurait fortement marqué les aspirants.

2.3.3 Une instruction comportant beaucoup de sport

Les aspirants eurent à pratiquer beaucoup de sport durant leur scolarité. L'aspirant Méhu se souvient qu'il pratiquait à haute dose l'équitation et le basket-ball. L'aspirant d'Anglade quant à lui a été marqué par la pédagogie utilisée par les instructeurs d'équitation, qui lui ont laissé un bien meilleur souvenir que ceux de Cyr : « (...) *les brimades du capitaine Ducres, écuyer chargé de la formation des cavaliers (beaucoup trop nombreux les candidats basane!) achevaient de vous dégoûter du choix de cette arme en concluant une séance de manège, sans étriers et à cru, par un galop effréné à grands coups de chambrière (galopèze messieurs, galopèze, il se fout de vous votre cheval)* » « *Là [à Guéret], j'ai compris tous les plaisirs de l'équitation, car l'objectif n'était pas de nous dégoûter du cheval, mais d'aimer ce compagnon de combat, de le soigner avant nous-mêmes, bref, de vivre en symbiose avec lui. En un mot, une instruction militaire digne de ce nom et aux antipodes de celle ébauchée à la Spéciale.* »

On peut également classer dans l'instruction sportive, l'instruction moto. L'aspirant Mandar se souvient des séances de maniabilité dans la cour des Augustines, puis de longues sorties à moto dans la campagne au cours desquelles le lieutenant Le Guillou poussait les gaz à fond pour savoir qui parviendrait à le suivre.

Le seul document d'époque écrit par un des aspirants (cf. annexe) est considéré, par tous, comme exact quant au rythme de l'instruction. Tous ont en effet gardé le souvenir d'une instruction physique très poussée. Cette importance accordée à la condition physique des aspirants est un des points marquants de l'instruction suivie. L'aspirant Davadie dans ses souvenirs relatifs à l'école de la Garde note que « *L'efficacité de cette instruction fut certaine : un témoin extérieur a noté que la survie à Janailat du 1^o escadron s'expliquait par l'instruction qu'il avait reçue⁷⁷.* »

L'aspirant d'Anglade résume cette formation physique de la manière sui-

⁷⁶Unité spécialisée dans le maintien de l'ordre.

⁷⁷Archives privées. Aspirant Davadie, *À propos de l'école de la Garde*. Ce témoin extérieur n'est pas nommé, et aucun indice ne permet de deviner son identité.

vante : « *exercices en campagne, suivis d'exercices en campagne, tantôt à pied (et marche forcée sur marche forcée pour aller jusqu'au bout de nous-mêmes et savoir ce que nous avons dans les tripes), tantôt à cheval, tantôt en moto. Nous avons de l'énergie à revendre, des instructeurs compétents.* »

2.3.4 Une instruction axée sur le combat

L'aspirant d'Anglade se souvient qu'à leur arrivée à l'École, les cadres leur avaient expliqué qu'ils devaient faire d'eux « *des chefs de peloton à pied, à cheval, à moto, capables de mener un combat classique en rase campagne* ». De fait, l'instruction fut, selon l'aspirant Chuard, « *axée sur le mili* » et tous eurent comme l'aspirant Buis « *l'impression de se préparer aux combats de la libération*⁷⁸. »

Une des caractéristiques de cette instruction fut son aspect pratique. Les cours théoriques n'étaient pas absents, mais ils ne représentaient, semble-t-il, qu'une très petite partie du programme. Tous se souviennent du peu de temps passé en salles de cours, et de nombreuses sorties sur le terrain :

« *Et alors commence pour nous une vie terriblement active en crapahut, le temps presse, on met les bouchées doubles.*

Les marches alternent avec les manoeuvres à cheval et en moto.

*Chaque semaine nous voit partir pour une journée à l'extérieur où le cheval du Lieutenant remplace agréablement l'A.M. qui surgit d'un tournant, les tenues de campagne, puis les jours d'arrêts tombent*⁷⁹. »

« *À l'école de la Garde à Guéret en 1943 -1944 (...) une partie de notre enseignement comportait le combat à cheval. Je me revois au cours d'un exercice, en tant que tireur au fusil mitrailleur d'un groupe monté, je disposais, outre de mon propre cheval, d'un autre cheval appelé "cheval de bât", tenu à distance par une longe en bois de deux mètres. Au cours de cet exercice mon*

⁷⁸Le brevet de chef de peloton en vigueur à la Garde, était d'ailleurs très axé sur le combat.

Le général Perré avait adressé, pour avis, un avant-projet de son programme aux généraux commandant les brigades de la Garde ainsi qu'au colonel commandant l'École (SHGN 17124. Note 1275/DGG/Ins du 15 novembre 1943). Les deux généraux n'émirent aucune remarque, le colonel Favier demanda qu'une épreuve d'aptitude comme instructeur soit ajoutée.

La note 1586/DGG/Ins du 9 décembre 1943 entérina le programme qui fut transmis à ses destinataires deux jours plus tard par la note 1588/DGG/Ins. Le candidat était testé sur ses connaissances théoriques (règlement sur le combat à pied de la cavalerie, instruction sur le combat à pied des unités de la Garde, organisation du terrain, notice provisoire sur la guerre des rues, instruction sur le matériel automobile et la conduite des véhicules), le tir (fusil à 100 mètres, grenades à 30 m, pistolet-mitrailleur à 50 m, fusil-mitrailleur à 200 m, mitrailleuse Hotchkiss à 200 m), l'armement, la conduite automobile, les transmissions, ses aptitudes physiques (course à pied 100 m et 1000 m, saut en hauteur et en longueur, lancer du poids, grimper de corde sans aide des jambes, natation) et son aptitude au commandement.

Sur 110 coefficients, 20 provenaient des connaissances théoriques, 70 des exercices pratiques et 20 des notes d'aptitude (chef de corps et commission d'examen).

⁷⁹Archives privées. Texte anonyme sur l'école de la Garde cité in extenso en annexe.

groupe qui se déplaçait à cheval est tombé dans une embuscade. Les tirs de fusil et de grenades à blanc faisaient une pétarade qui affolait les chevaux... Je me souviens non sans fierté d'avoir su maîtriser à la fois ma monture et mon cheval de bât que je tenais à bout de bras⁸⁰. »

Ce régime particulièrement rude, selon les dires des aspirants, fut néanmoins mieux supporté que celui d'Aix. Le témoignage rédigé à chaud déclare que les aspirants furent traités « *en êtres humains* », ce qui les aida à supporter la rudesse de cette instruction.

Un accent particulier fut mis également sur les matières techniques de base, telles que l'auto, l'armement et les transmissions. L'aspirant Lonchamp attribuera aux cours de transmissions son orientation vers le corps des ingénieurs militaires, et l'aspirant Davadie déclara qu'il se souvenait suffisamment, treize ans plus tard, de ses leçons dans ce domaine pour pouvoir suivre sans peine ses radios trafiquant en morse⁸¹.

Cette instruction, très axée sur la préparation au combat, souffrit quand même du manque de moyens d'instruction à cause des restrictions imposées par les Allemands, notamment sur l'armement dont l'école pouvait disposer⁸². L'instruction sur les grenades fut succincte, celle relative aux mortiers, à la lutte anti-aérienne et au combat anti-char inexistante, le plus souvent par manque de moyens d'instruction. Preuve en est que, lorsqu'il fut nécessaire d'utiliser un bazooka pour venir à bout de la résistance de la maison de la Milice, aucun aspirant ne savait s'en servir. Néanmoins l'aspirant Priou fait remarquer que si, dans l'absolu, ils manquèrent de moyens pour recevoir une instruction à jour des connaissances techniques, il n'en souffrirent pas pour l'instruction dispensée. L'aspirant Chuard confirme cette impression en déclarant « *Cherchell ne fit que renforcer mes connaissances avec les moyens de 1945 (armement et blindés)*. »

Ce manque de moyens n'est pas seul responsable du décalage entre le niveau de connaissance des aspirants et celui des combats de la libération. Il s'explique aussi par la méconnaissance des doctrines en cours.

Absente des combats depuis 1940, la France métropolitaine ne pouvait connaître les différentes techniques utilisées⁸³, notamment pour le parachutage, ce qui fit qu'après le passage de l'École à la résistance, les parachutages ne furent pas traités avec toute la discrétion nécessaire (cf. infra, témoignage

⁸⁰Archives privées. Aspirant Menuet *Mes souvenirs d'Algérie, première partie*.

⁸¹Archives privées. Aspirant Davadie *À propos de l'école de la Garde*.

⁸²L'ouvrage *Les cadets de la Garde dans la tourmente* relate en détail les tracasseries des Allemands lorsque la direction de la Garde tenta d'obtenir davantage d'armes pour l'école.

⁸³Il ne semble pas qu'il y ait eu d'échanges entre l'armée d'Afrique et les militaires demeurés en métropole à propos de l'évolution des techniques de combat, ni de diffusion des enseignements des campagnes françaises en Tunisie, Corse et Italie.

de l'aspirant Davadie).

Concernant la lutte anti-chars, la doctrine française quant à leur emploi s'était révélée inadaptée lors de la campagne de 1940. L'interdiction d'avoir des chars de combat en métropole ne permit donc ni de rattraper le retard doctrinal ni de combler les lacunes dans le combat anti-char. Cependant, l'aspirant Buis se souvient d'un petit exposé du capitaine Dupont (avec interdiction de prendre des notes) sur les sensibilités des chars, leur indiquant à quels endroits il fallait les attaquer.

2.3.5 L'instruction à la clandestinité

Cette instruction spécifique, indispensable à la vie et au combat dans les maquis (habitation en campagne, discrétion des déplacements, mesures de sécurité et de reconnaissance, etc.) fut la grande absente de l'instruction dispensée. Tous reconnaissent qu'elle fut inexistante. Seul l'un d'entre eux, l'aspirant Chuard, avait déjà une expérience de la clandestinité, pour s'être caché dans le Berry afin de se soustraire au STO, mais il n'avait aucune expérience du combat spécifique à la clandestinité et n'en fit donc pas profiter ses camarades. Cette carence dans l'instruction est en contradiction avec les instructions que le maréchal Pétain avait données lors de sa visite à Cyr en 1941 : « *En tant que « grand ancien », le Maréchal déclare que les Allemands demeurent l'ennemi et que sa politique s'inspire de celle de la Prusse après Iéna. Il demande au général commandant de l'école de former ses élèves en vue de cette revanche, en les rendant aptes en particulier aux combats de guérilla « qui ont contribué à la défaite des troupes impériales en Espagne*⁸⁴ ». »

Cette absence d'instruction spécifique résulte sûrement du manque de compétence des instructeurs à ce sujet - aucun n'ayant eu à mener une action militaire clandestine - , de leur manque de goût pour cette action particulière, et aussi du fait que très peu de personnes pensaient qu'une action clandestine serait nécessaire pour chasser l'occupant du territoire. Les débarquements en AFN et en Italie en constituaient la preuve, aucune action militaire clandestine n'avait été nécessaire lors de ces événements.

Ce manque se fit également sentir dans l'acquisition des savoir-faires spécifiques à cette action, comme l'usage des mines, des explosifs, l'utilisation du téléphone.

Elle résulte aussi vraisemblablement de la prudence des instructeurs qui n'ont pas voulu dispenser une instruction relative à la clandestinité, « *l'oc-*

⁸⁴Masson Philippe, *Histoire de l'armée française de 1914 à nos jours*, Paris ; Perrin, 2002, p 276.

*cupant qui avait un droit de regard ne l'aurait pas permis*⁸⁵. »

Les savoir-faire furent donc découverts au fur et à mesure par les aspirants (mais aussi par tous les autres membres de l'École passés au maquis), nous verrons ultérieurement qu'ils firent quand même cruellement défaut au début de la clandestinité.

2.3.6 Au final, une instruction réaliste et adaptée

Malgré ces manques, l'instruction fut jugée de qualité et, *a posteriori*, bien adaptée aux combats que les aspirants eurent à mener. Du fait de la densité de l'instruction et de la qualité de leurs instructeurs, les aspirants reçurent en sept mois une instruction qui fit d'eux de bons chefs de peloton, aptes à mener des combats classiques. Tous sont d'accord à ce sujet, l'instruction reçue les a très bien préparés physiquement, très bien préparés au combat d'infanterie, mais pas du tout - et nous avons vu pourquoi *supra* - au combat anti-char et à la clandestinité.

*« Mais, avec le recul, l'instruction qui nous fut donnée fut très réaliste pour tous les exercices exécutés et aussi par la qualité des instructeurs*⁸⁶. »

Pour résumer, l'aspirant Priou déclare qu'au moment de partir à Cherchell *« en dehors du combat au maquis, nous ne savions pas grand chose. L'expérience de l'Histoire nous a appris que c'était suffisant. »*

2.4 Les affectations prévisibles

La durée d'instruction de chaque escadron étant prévue par la note d'organisation de l'école (10 mois pour les aspirants), il était logique que les élèves parvenus en fin de formation se voient proposer une affectation dans une unité opérationnelle de la Garde.

Étrangement, peu d'aspirants se sont préoccupés de savoir où ils seraient affectés, une fois leur formation achevée. L'aspirant d'Anglade avoue qu'à l'époque, il n'avait aucune idée de l'affectation qui lui serait proposée, quant à l'aspirant Chuard, il déclare avoir vécu au jour le jour depuis qu'il avait refusé de partir pour le STO et donc n'avoir jamais envisagé son sort une fois l'instruction terminée.

Quelques-uns pensaient quand même qu'ils seraient affectés dans une unité de la Garde (aspirants Buis, Cazalet et Mandar).

Pourtant, les précédentes sorties d'école devaient les avoir renseignés. En

⁸⁵Archives privées. Témoignage de l'aspirant Chuard.

⁸⁶Archives privées. Témoignage de l'aspirant Menuet.

effet, le journal officiel du 21 mai 1944⁸⁷ donne les affectations de 10 sous-lieutenants « *officiers-élèves à l'école de la garde* ». Ces mutations précisent le Régiment et l'escadron auxquels ces officiers sont affectés⁸⁸. Mutés pour le 25 avril 1944, ils durent rejoindre les 6 Régiments de la Garde cantonnés en métropole, aucune affectation n'étant prononcée pour l'AFN, ce qui n'est pas étonnant, l'occupant étant susceptible de refuser que des militaires formés aillent se joindre aux troupes auxquelles ils étaient opposés. De plus, cette mutation dans des unités combattantes⁸⁹ aurait fait voler en éclats l'alibi de l'école de formation de troupes de maintien de l'ordre.

Quant à leur emploi en unité, tous admettent qu'ils n'envisagèrent jamais devoir lutter contre les résistants après leur sortie d'école. L'aspirant Menuet estimait qu'il aurait à « *faire respecter l'ordre et lutter contre tous les dérèglements et abus! Sans penser à la lutte contre le maquis, surtout s'imposer par la force tranquille que l'Arme représentait.* » L'aspirant Priou déclare « *Non, il n'a jamais été question de lutter contre la résistance. Et lors de nos exercices en campagne, il n'y eut jamais de rencontres. J'ai cru savoir (ou deviner), par la suite, que nous étions mutuellement renseignés sur nos positions respectives...* ».

Cette absence de contacts belliqueux entre l'École et les résistants montre qu'il régnait au minimum une coexistence pacifique entre ces unités, ce qui permit le passage de l'École à la résistance sans problèmes.

2.5 L'état d'esprit régnant à l'École

Entrés à l'École alors que la France était occupée et que la politique de collaboration se développait, il est intéressant de savoir quel était l'état d'esprit des aspirants et leurs instructeurs, celui-ci pouvant être vu comme les prémisses de leur choix une fois le débarquement effectué.

2.5.1 Celui des aspirants

Le programme d'instruction, conjugué aux motivations initiales des aspirants, entretenait en chacun un état d'esprit tourné vers la reprise des combats. Si l'aspirant Menuet estime que l'ambiance était celle d'une école militaire classique, il ajoute que l'état d'esprit était favorable à la reprise des

⁸⁷ page 1336.

⁸⁸ 1° Régiment, 7° et 8° escadrons; 2° Régiment, 2° escadron; 3° Régiment, 3° escadron (pour deux officiers); 4° Régiment, 1° et 3° escadrons; 5° Régiment, 7° et 8° escadrons; 6° Régiment, 6° escadron.

Les élèves-gardes qui devaient sortir de l'École en mai et juin 1944 voyaient leur sort fixé par la note 1917/DGG/Ins du 29 avril 1944 : SHGN 17113.

⁸⁹ La Garde ayant pris part aux combats contre les forces de l'Axe en Tunisie.

combats, même s'il avoue avoir disposé de peu de temps pour y penser. Tous les aspirants interrogés sont unanimes à ce sujet, la reprise des combats était attendue, même si jusqu'au débarquement en Normandie elle ne semblait pas raisonnable⁹⁰, même s'ils estimaient qu'ils ne disposaient pas de suffisamment de moyens pour se jeter dans la bataille et que, par conséquent, l'état d'esprit était plutôt feutré⁹¹, ou qu'ils ne disposaient pas de suffisamment de temps libre pour en parler entre eux, la priorité étant donnée à l'apprentissage⁹². Ainsi, tout en souhaitant et en attendant le débarquement allié en métropole, les aspirants avaient l'impression de faire oeuvre utile en s'instruisant pour le combat à venir.

Tous témoignent de leur attente du débarquement allié en France, seul événement capable, selon eux, de pouvoir renvoyer l'occupant chez lui. Aucun ne pensait qu'une insurrection populaire ne serait possible, car ils estimaient que la population n'était pas du tout disposée à une telle action. Les événements leur ont donné raison, peu de personnes s'étant portées volontaires pour s'engager dans les rangs de la résistance après les événements du 7 juin.

2.5.2 Celui des cadres

S'il n'est plus possible de savoir, par leur témoignage, quel était l'état d'esprit des instructeurs, les aspirants ont pu néanmoins transmettre quelques indices à ce sujet, et le passage de l'École à la Résistance est suffisamment révélateur. Le taux de passage des cadres à la résistance (cf. supra) est un indice très pertinent de leur état d'esprit. Si tous n'ont pas repris la lutte contre l'occupant, la grande majorité l'a fait.

Ces cadres, jugés plutôt sympathiques, ont imprimé leur image dans la mémoire des aspirants. Le lieutenant Le Guillou était estimé bon instructeur, et l'aspirant Mandar se souvient que le capitaine Dupont protégeait une juive.

2.6 Les liens avec la population civile

Installée en pleine ville, l'École était amenée à entretenir des contacts, au moins épisodiques, lors de ses sorties en campagne, avec la population.

De l'avis unanime, ces rapports ont été estimés au mieux excellents, au pire bons. L'aspirant d'Anglade déclare qu'il n'y avait aucune trace d'hostilité mais plutôt l'inverse. Aucun n'a noté de manifestations d'hostilité de la population envers l'École, même si certains habitants semblaient confondre

⁹⁰Archives privées. Témoignage de l'aspirant Buis.

⁹¹Archives privées. Témoignage de l'aspirant d'Anglade.

⁹²Archives privées. Témoignage de l'aspirant Priou.

l'alpha que portaient les aspirants sur leurs manches⁹³ avec le gamma des miliciens.

Le rythme de l'instruction laissant aux aspirants peu de temps libre, certains ne se rendaient en ville que pour assister aux offices religieux ou effectuer quelques menus achats, d'autres arpentaient les rues de la ville essentiellement lors des permissions pour se rendre à la gare afin de rentrer chez leurs parents.

Tous les aspirants ne se montraient pas aussi réservés avec les habitants. L'aspirant Mandar se souvient que tous les mercredis vers 17 heures, il se rendait avec les aspirants Abadié, Chavy et quatre ou cinq autres dont il ne se souvient plus des noms, porter leur linge à la blanchisserie. Le dépôt effectué, ils se rendaient dans l'arrière-boutique d'une brasserie afin d'y manger force charcuterie. Ces agapes ne duraient jamais très longtemps, le retour à l'École devant s'effectuer impérativement pour 19 heures.

L'aspirant Chuard quant à lui, se souvient que l'aspirant Vital faisait partie de l'équipe de basket-ball de la ville.

L'École, qui ne fréquentait pas la garnison allemande de la ville, malgré l'implantation de cette dernière en plein centre et à proximité des Augustines, était donc bien intégrée dans la ville. Une des preuves en est que, bien que le sanatorium ait été ouvert à tous, aucun acte de malveillance n'y a jamais été commis. De même, la résistance qui n'hésitait pas à attaquer les brigades de Gendarmerie et à les désarmer pour se fournir en armes, ne s'est jamais attaquée à l'École. La bonne tenue des élèves lors des quartiers libres et l'impression de force que l'École dégageait furent sûrement pour beaucoup dans la bonne idée que les habitants et les futurs FFI se faisaient d'elle. Celle-ci dura jusqu'à la libération définitive de la ville, l'absence d'agressions envers les élèves à quelques jours du débarquement, alors qu'au même moment des brigades de Gendarmerie étaient attaquées et leur personnel désarmé, en est la preuve.

Un autre indice est la tenue des prises d'armes et des fêtes patriotiques. Si leur souvenir s'est estompé dans la mémoire de presque tous, des photos montrent qu'il y eut des prises d'armes aux Augustines (en mars 1944) ainsi qu'une fête à laquelle l'École a participé, quelques temps avant le débarquement en Normandie. L'aspirant Méhu, qui dispose de quelques photos de cette manifestation, se souvient que la population est venue nombreuse à cette fête et qu'il y a régné une bonne ambiance⁹⁴.

⁹³Les sorties en ville s'effectuaient en uniforme.

⁹⁴La note 233/DGG/Ins du 8 avril 1944 (SHGN, carton 17124) demande l'envoi de la fanfare du premier escadron, des chevaux et des instruments de musique pour les cérémonies de la *semaine du prisonnier*.

2.7 La situation juridique des aspirants

L'École de la Garde a été mise sur pied dans des conditions juridiques exceptionnelles. En effet, le régime de l'armistice constituait un précédent historique auquel les armées françaises ont dû s'adapter. Dans la mesure où les aspirants désiraient reprendre le combat contre les Allemands, rompant en cela le régime d'armistice régnant entre leurs deux pays, il y a lieu de s'interroger sur leur statut juridique lorsqu'ils reprirent la lutte contre les Allemands, d'autant plus que la Garde appartenait aux forces *de l'ordre*.

Le fait que certains n'étaient pas majeurs à l'époque n'a semble-t-il pas posé de problèmes particuliers.

À l'École, et même après le passage à la résistance du 7 juin, les aspirants étaient tenus de se conformer aux lois et règlements en vigueur, mais aussi à deux textes particuliers : les conventions d'armistice et le serment de fidélité qu'ils avaient prêté au maréchal Pétain.

2.7.1 Les conventions d'armistice

Des deux conventions d'armistice qui s'appliquaient au début de l'année 1943, celle régissant les rapports entre la France et l'Italie était caduque, puisque l'Italie, libérée par les Alliés s'était retournée contre l'Allemagne.

Seule la convention entre la France et l'Allemagne⁹⁵ demeurait en vigueur. Lors de sa signature, l'Allemagne avait voulu se protéger d'une reprise des combats de la part des Français : avant la cérémonie, le docteur Paul Schmidt avait lu une déclaration écrite qui précisait : « *Le Reich n'a pas l'intention de donner aux négociations d'armistice un caractère humiliant pour un adversaire valeureux. Le but des exigences allemandes est : d'empêcher une reprise des combats ; d'apporter à l'Allemagne toutes les garanties qu'exige la poursuite qui lui est imposée de la guerre contre l'Angleterre ; de créer les conditions nécessaires à l'établissement d'une paix nouvelle, dont l'objet essentiel sera la réparation des torts faits par la force au Reich allemand*⁹⁶. »

Malgré ces déclarations, le but de l'Allemagne était clair : éviter tout risque de reprise des combats à l'ouest. Pour cela, les articles 4, 6 et 10 imposaient des conditions draconiennes aux forces armées Françaises. Néanmoins, ils furent acceptés sans regimber par les négociateurs français, car ils n'étaient pas estimés les plus dangereux : « *Les articles 4 (démobilisation des forces), 6 (stockage des armes et munitions) et 10 (action contre l'ennemi) de la convention d'armistice n'ont fait l'objet d'aucune tractation entre le*

⁹⁵Voir annexe.

⁹⁶Dominique Venner, *Histoire de la collaboration*, Paris ; Pygmalion, 2000, p 85.

*gouvernement français et les Allemands*⁹⁷. (...) *L'urgence était alors pour le gouvernement, de conserver la flotte et l'aviation et de ne fournir aucun matériel supplémentaire aux Allemands contre les alliés de la France*⁹⁸. »

L'article 4 prévoyait le désarmement des troupes, sauf celles nécessaires au maintien de l'ordre. Cet article fut vraisemblablement évoqué lors des discussions entre Bousquet et Oberg pour la création de l'école, Bousquet demandant davantage d'armes au motif que l'école formait des cadres destinés au maintien de l'ordre intérieur, Oberg refusant de fournir trop de matériel militaire à l'adversaire.

L'article 6 imposait des restrictions sur la production et l'usage d'armement. Il explique les difficultés que rencontrèrent les cadres pour fournir à leurs élèves un armement suffisant et les regrets de ceux-ci quant à l'absence d'instruction sur les armes modernes et anti-chars.

Enfin, l'article 10 concernait directement les militaires en leur interdisant de quitter le territoire métropolitain et de reprendre le combat contre l'Allemagne au service d'autres pays. Cet article est le plus intéressant à analyser. Aux termes de son premier alinéa, il interdit au gouvernement d'entreprendre « *aucune action hostile contre le Reich allemand avec aucune partie des forces armées qui lui restent ni d'aucune autre manière* ». Ce qui, en poussant au maximum le raisonnement, laisse la possibilité aux forces armées de se soulever contre le Reich malgré les ordres du gouvernement⁹⁹. De cette manière, le soulèvement de l'École, alors que le chef de l'État était officiellement contre (cf. son message du 14/06/1944 en annexe), n'est pas contraire à la convention d'armistice, même s'il prouve que dans ce cas, le gouvernement ne se faisait pas obéir. Le second alinéa ne concerne pas l'École puisque aucun de ses membres ne quitta le territoire métropolitain.

Par contre, le dernier alinéa qui précise les conditions dans lesquelles un militaire français sera considéré comme franc-tireur est primordial. En effet, même si les aspirants étaient, en majorité, persuadés qu'ils risquaient le peloton d'exécution en cas de capture après le 7 juin - aucun n'évoque une éventuelle déportation¹⁰⁰ - il les met à l'abri du sort réservé aux francs-tireurs puisqu'ils ne combattaient pas contre l'Allemagne au service d'états en guerre contre le Reich, le gouvernement s'efforçant de conserver la neutralité dans les combats. Il est cependant certain, qu'au vu des événements et du désordre

⁹⁷Général Maxime Weygand, *Mémoires Tome 3 Rappelé au service*, Paris ; Flammarion, 1950, page 259 et seq.

⁹⁸id, p 284.

⁹⁹Cette supposition est toute théorique, l'époque se prêtant peu à la désobéissance des forces armées.

¹⁰⁰Vraisemblablement parce qu'à l'époque ils ignoraient qu'elle existât. L'aspirant Davadie déclara qu'il fut étonné de savoir que l'aspirant Abadié avait été déporté suite à sa capture par les Allemands.

que connaissait la France à ce moment-là, aucune protestation n'aurait été émise contre l'Allemagne si un aspirant avait été sommairement exécuté par les Allemands. D'ailleurs, le gouvernement aurait été bien en peine d'avoir connaissance de ces faits, dans la mesure où il ne savait pas précisément où se trouvaient les aspirants.

D'une manière plus générale, on peut se demander si l'armistice interdisait toute reprise des hostilités envers l'Allemagne. Le général Weygand cite dans ses mémoires une conversation qu'il eût avec l'amiral Darlan à ce sujet :

« - (...) si quelqu'un veut venir à Bizerte je le jette à l'eau à coups de canon.

- Vous n'en avez pas le droit. Nous avons signé un armistice qui interdit tout acte d'hostilité contre les Allemands.

- Mais dans ce cas ils auraient violé l'armistice, et j'en aurais le droit et le devoir¹⁰¹. »

Dans son esprit, comme dans celui des aspirants, l'armistice instaurait une « veillée d'armes en attendant le moment de rentrer dans la bataille¹⁰². »

D'ailleurs, lorsque l'amiral Darlan eut à s'occuper du débarquement allié en AFN, il prit finalement parti pour la reprise des combats contre les Allemands tout en se proclamant en accord avec le Maréchal, prétextant son *empêchement*¹⁰³.

Toute l'ambiguïté du régime d'armistice après l'invasion de la zone libre est résumée par Jäckel lorsqu'il écrit « *Quand un jour les Français voulurent eux aussi les invoquer [les articles de la convention d'armistice], ils reçurent, "sur ordre du Führer" la leçon suivante : "Ainsi qu'il a été précisé dans la lettre du Führer au maréchal Pétain en date du 26 novembre 1942, les conditions de la convention d'armistice doivent être considérées comme n'existant plus. Si le gouvernement allemand n'a pas fait usage de son droit de dénoncer la convention d'armistice conformément à l'article 24, il n'en revendique pas moins les droits concernant la France entière que lui reconnaît l'article 3 de la convention d'armistice." (...) Les conditions de la convention d'armistice n'étaient plus remplies, donc la France ne pouvait plus les invoquer. Mais il n'en demeurait pas moins que la souveraineté allemande dans ce pays reposait précisément sur ladite convention*¹⁰⁴. » Lors du débarquement allié en Normandie, la commission d'armistice, dont le rôle était restreint depuis

¹⁰¹Général Maxime Weygand, *Mémoires Rappelé au service Tome 3*, Paris ; Flammarion, 1950, p 435.

¹⁰²id, p 285.

¹⁰³Corvisier écrit que Darlan câble à Auphan : « *L'armistice est rompu. Nous avons notre liberté d'action. Le Maréchal n'étant plus libre de ses décisions, nous pouvons, tout en restant fidèles à sa personne, prendre celles qui sont le plus favorables aux intérêts français.* » In *Histoire militaire de la France Tome 4 de 1940 à nos jours*, Paris ; PUF (Quadrige), 1997, p 65.

¹⁰⁴Eberhard Jäckel, *La France dans l'Europe de Hitler*, Paris ; Fayard, 1968, p 369-370.

l'invasion de la zone sud du fait de la dissolution des unités de l'armée d'armistice, n'a semble-t-il pris aucune décision. Quelques temps après, le chef de la délégation française demandait sa dissolution, constatant l'inutilité d'une commission chargée de faire respecter un armistice qui avait de moins en moins de raisons d'être : « *Quelques jours plus tard [après le 29 août 1944] il [le chef de la délégation française auprès de la commission d'armistice] re-parut, déclara sa délégation « sans objet » et exigea qu'elle fût dissoute, puis rapatriée. Cela était en contradiction avec la thèse allemande selon laquelle il ne s'agissait que de revers passagers, aussi le régime de l'armistice devait-il subsister lui aussi*¹⁰⁵. »

2.7.2 Le serment de fidélité au chef de l'État

Le serment de fidélité au Maréchal constitue l'autre texte insolite, caractéristique de cette époque.

Institué par un acte constitutionnel¹⁰⁶, il prévoyait que tous les militaires devaient, avant de pouvoir servir dans les armées, prêter serment de fidélité « *au chef de l'État.* » Son texte, mentionné en annexe, reprend les paroles prononcées lors des investitures des commandants militaires, à savoir « *le succès des armes de la France* ».

Tous les aspirants n'ont pas gardé le même souvenir de ce serment. Certains s'en souviennent fort bien, d'autres pas du tout, se demandant même s'ils l'ont prêté. Il est cependant certain que cette prestation de serment a été effectuée, très vraisemblablement sous forme écrite : l'aspirant Méhu se souvient qu'au moment de passer à la Résistance, l'un de ses camarades lui rappela, à son grand étonnement, qu'ils avaient signé à Aix ce serment de fidélité. Ces pièces sont actuellement introuvables dans les dossiers des intéressés, le ministère de la Guerre ayant, le 22 mai 1945, par la note de service 748 DP/CAB¹⁰⁷ précisé ce qu'il fallait faire des serments :

« *Les déclarations et serments souscrits en vertu des lois postérieures au 22 juin 1940 édictées par le pseudo-gouvernement dit "de l'État Français" seront incinérés* »

Le commissaire à la guerre

(signé) Diethelm

PA le colonel directeur des personnels »

La formule du serment était cependant suffisamment générale pour être acceptable par le plus grand nombre. Elle mentionnait le chef de l'État, sans

¹⁰⁵Eberhard Jäckel, *La France dans l'Europe de Hitler*, Paris ; Fayard, 1968, p 509.

¹⁰⁶Acte constitutionnel 8 du 14 août 1941 publié au JO du 16 août 1941, p 3438.

¹⁰⁷SHAT 7P309.

pour autant le citer nommément¹⁰⁸, laissant ainsi la porte ouverte à sa succession ; de plus elle introduisait une restriction puisque l'obéissance ne concernait que le service en vue du succès des armes de la France.

Autre bizarrerie de ce serment, aucune sanction n'était prévue en cas de parjure. Alors que toutes les lois prescrivant une observation sont accompagnées de sanctions en cas de manquement à celle-ci, aucun texte ne vint définir les manquements au serment et préciser les sanctions qui les accompagnaient. Il est donc possible d'affirmer que ce serment peut être considéré comme une simple formulation des engagements tacitement pris par les militaires lorsqu'ils s'engagent, puisqu'ils sont, de fait, tenus d'obéir au chef de l'État en ce qui concerne le service des armes. À l'époque, il n'a d'ailleurs pas suscité de protestation particulière, que ce soit des Français restés en France ou de ceux qui se trouvaient en Angleterre.

La formule du serment est d'ailleurs assez proche de ceux qui sont actuellement prêtés par des militaires d'autres pays. Actuellement, les militaires espagnols de tout grade promettent avant d'être admis au service actif « *d'obéir et respecter le Roi* », les américains quant à eux s'engagent à conserver « *une vraie foi et allégeance aux États-Unis, et [à obéir] aux ordres du président des États-Unis et aux ordres des officiers qui me sont supérieurs.* »

Enfin, un dernier point à remarquer est que jamais le chef de l'État n'a reproché à quelqu'un un quelconque manquement au serment. La plupart du temps, ce sont des personnes n'ayant pas prêté ce serment et n'en étant pas destinataires qui reprochaient le parjure. Cela montre bien que ce serment, à propos duquel tant d'encre coule encore de nos jours, n'a jamais été considéré comme un réel problème par ceux qui étaient concernés.

Henri Amouroux, dans sa grande histoire des Français sous l'occupation¹⁰⁹ cite cette anecdote qui résume bien les remous suscités par ce serment : « *Carron rapporte (...) Un maquis voisin étant commandé par un officier d'active qui avait prêté serment au maréchal Pétain, un résistant viendra demander à Carron supposé 'gaulliste de la première heure', puisque parachuté par Londres, de chasser le 'coupable'. Il a prêté serment au maréchal Pétain, réplique Carron. Pas possible ? Eh bien ! Regardez-moi bien vous en verrez un autre... Il était ahuri et le fut davantage quand il sut que, sur les 100 officiers qui étaient avec moi en Angleterre, exactement 98 provenaient de l'armée d'Afrique et avaient donc prêté ce serment auquel ils ne pensaient pas du tout être parjures.* »

¹⁰⁸ Contrairement au serment de fidélité des SS selon lequel on jurait « *fidélité et bravoure, [à] Adolf Hitler, Führer et Chancelier du Reich.* » Cf. annexe.

¹⁰⁹ Henri Amouroux, *La grande histoire des Français sous l'Occupation T8 Joies et douleurs du peuple libéré*, Paris ; Robert Laffont, 1988, p 215.

2.7.3 L'assermentation

Dernier point devant être signalé, les aspirants prêtèrent un autre serment au mois de mai 1944, que certains qualifièrent de serment d'OPJ, et que d'autres déclarèrent comme un engagement de fidélité signé au tribunal.

De ces éléments assez vagues, on peut déduire que les aspirants parlent très vraisemblablement de l'assermentation prévue par le service particulier de la Garde. Ce serment est le même que celui prêté actuellement par les gendarmes avant leur prise de fonction, lequel fait d'eux des agents assermentés de l'État.

2.7.4 Le passage à la Résistance et ses conséquences : étaient-ils francs-tireurs ?

Le passage à la Résistance allait modifier radicalement le régime juridique des aspirants.

Malgré la dissolution des unités de l'armée d'armistice, le régime de la convention signée entre la France et l'Allemagne s'appliquait encore à eux¹¹⁰, ainsi qu'aux soldats du premier Régiment de France. Leur reprise du combat contre les Allemands les soustrayait de fait à la protection offerte par ces conventions puisqu'ils contrevenaient à son article 10, lequel interdisait d'entreprendre « *à l'avenir aucune action hostile contre le Reich allemand avec aucune partie des forces armées qui lui restent ni d'aucune autre manière.* »

À ce stade de l'étude, on peut légitimement se poser la question de la validité de l'armistice à cette date. L'invasion de la zone libre par les Allemands en novembre 1942 contrevenait aux termes de l'article 2 de la convention qui limitait l'occupation du territoire par les Allemands. L'intrusion dans l'arsenal de Toulon et la tentative de mainmise sur la flotte pouvait aussi être considérée comme une violation de l'article 8. Le gouvernement était-il donc encore tenu de respecter les termes de l'armistice ? En droit non, mais peut-être encore plus en ces temps troublés, « la raison du plus fort est toujours la meilleure », et le gouvernement n'avait pas une grande marge de manoeuvre¹¹¹.

Loin de ces arguties juridiques, la question qu'au moins certains aspirants se posèrent fut de savoir s'ils pouvaient être considérés comme des soldats réguliers. Dans l'affirmative, ils étaient protégés par la convention de la Haye de 1907. Encore fallait-il pour cela que le gouvernement les déclare membres d'une troupe régulière. Or, en franchissant ainsi le Rubicon, ils savaient qu'ils entraient en dissidence, c'est ce qui ressort de la majorité des

¹¹⁰Plus particulièrement l'article quatre de la convention qui dispensait de la démobilisation et du désarmement les « *troupes nécessaires au maintien de l'ordre intérieur* ».

¹¹¹Ce sujet n'étant pas dans le cadre strict de cette étude, nous ne le développerons pas davantage.

réponses recueillies. Même si le commandant de l'école ne leur interdit pas de reprendre les armes, l'attitude qu'il adopta devait être interprétée comme le signe qu'ils se plaçaient hors la loi. S'ils n'en avaient pas forcément conscience à ce moment-là (« *ce sont des questions qu'on ne se pose pas à vingt ans* » dit l'aspirant d'Anglade), tous reconnaissent qu'ils se plaçaient dans une situation délicate quant à leur protection par la loi, et conclurent qu'il valait mieux ne pas être capturé par les Allemands. En cas de capture, la majorité d'entre eux s'attendait au pire, comme nous le verrons ultérieurement.

Dans son message radiodiffusé du 6 juin, le maréchal Pétain en prônant la neutralité, montra que le gouvernement n'approuvait pas de manière officielle cette reprise des combats. Les consignes transmises aux miliciens par Darnand, même si elles ne font pas autorité en matière de légalité, donnent ordre de considérer les résistants comme des francs-tireurs.

Cependant, à Alger, le gouvernement provisoire promulgua le 9 juin 1944 une ordonnance aux termes de laquelle les résistants devaient être considérés comme des membres réguliers de l'armée française :

« Article premier : Les forces françaises de l'intérieur sont constituées par l'ensemble des unités combattantes ou de leurs services qui prennent part à la lutte contre l'ennemi sur le territoire métropolitain, dont l'organisation est reconnue par le Gouvernement, et qui servent sous les ordres de chefs reconnus par lui comme responsables.

Ces forces armées font partie intégrante de l'armée française et bénéficient de tous les droits et avantages reconnus aux militaires par les lois en vigueur. Elles répondent aux conditions générales fixées par le règlement annexé à la convention de La Haye du 18 octobre 1907, concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre¹¹². »

Cette ordonnance pose néanmoins plusieurs problèmes juridiques. Elle ne précise pas la date à partir de laquelle les unités combattantes sont couvertes par ce texte, ce qui laisse donc penser que la couverture ne s'appliquait qu'à partir de la date de promulgation de l'ordonnance, et ne donne ni la liste des unités reconnues par le Gouvernement ni celle des chefs reconnus comme responsables.

Outre cette critique textuelle, il n'en reste pas moins que ce texte n'avait que peu de chances d'être appliqué, et ce pour plusieurs raisons.

- La première est qu'elle émanait d'un gouvernement que les Allemands ne reconnaissaient pas. Ses déclarations avaient donc peu de chance d'être respectées par l'occupant.

¹¹²Ministère de la Guerre, BOEM *Combattants de la Résistance* volume arrêté à la date du 15 janvier 1954, Paris ; Lavauzelle, 1954, p 28.

- La deuxième est que les membres de l'École de la Garde n'en ont pas eu connaissance. Il ne pouvaient donc invoquer la protection d'un texte dont ils ne soupçonnaient même pas l'existence.
- Troisièmement, il aurait fallu que ce texte fut porté à la connaissance du gouvernement allemand et que celui-ci transmitt à ses troupes opérant en France des consignes strictes relatives à la conduite à tenir envers les prisonniers. Du fait de la désorganisation des moyens de communication due à la bataille, c'était chose impossible.
- Enfin, en cas de manquement à ces mesures de protection, il aurait fallu que les forces françaises le fassent savoir à leur hiérarchie, puis à leur gouvernement, lequel aurait alors effectué les représentations nécessaires auprès de l'autre belligérant. Solution toute théorique, qui n'avait aucune chance d'être appliquée.

Cette ordonnance n'était pas pour autant inutile, car elle montrait que les résistants étaient formellement soutenus par le futur gouvernement français.

Finalement, les aspirants eurent un bon réflexe en estimant qu'il valait mieux éviter la capture, les douloureuses aventures des captifs l'auront prouvé *a posteriori*.

Chapitre 3

Le passage à la Résistance

3.1 Le débarquement en Normandie, origine du soulèvement

3.1.1 Les prémisses du débarquement

Le 6 juin 1944, l'événement que beaucoup attendaient, notamment les aspirants du premier escadron, se déroula enfin : les Alliés débarquaient sur le sol français. Les combats intenses qui se déroulèrent sur les têtes de pont tournèrent assez rapidement à l'avantage des Alliés, puisque le 8 juin Bayeux tombait et que le 10, les diverses têtes de pont établies par les Américains étaient réunies en une seule.

A posteriori, on peut remarquer que dans la Creuse, les signes précurseurs d'une reprise des combats étaient nombreux. En effet, la veille, des tracts d'origine américaine « intitulés « le courrier de l'air n° 103 » (...) ayant trait aux événements de la guerre actuelle » avait été largués par avion sur la commune de Saint Étienne de Fursac, située dans la circonscription de la brigade de gendarmerie du Grand-Bourg¹. 500 de ces feuillets furent ramassés par les gendarmes. Le commandant de la section de Bourgneuf notait : « Depuis le 4 juin 1944, l'activité des groupes de résistance est devenue très active dans la circonscription de la section de Bourgneuf (...) Le 6 juin, l'effervescence grandit partout. Des groupes toujours plus nombreux circulent en camion dans les rues en chantant des hymnes patriotiques². » Le jour même du débarquement, plusieurs brigades sur la circonscription de la section de Bourgneuf (Bourgneuf, Bénévent l'Abbaye, Royère, Vallières et Pontarion) furent attaquées et leur personnel désarmé. Ce même jour, le commandant de la compagnie de Gendarmerie de la Creuse ordonna à ses commandants de section d'appliquer l'état d'alerte et consigna le personnel de toutes les

¹SHGN 23E95. PV n° 917/2 du 5 juin 1944 du commandant de la section de Gendarmerie de Guéret au commandant de compagnie et au procureur de la République.

²SHGN 23E79. PV 703/2 du 15/6/1944 du commandant de la section de Gendarmerie de Bourgneuf au commandant de compagnie de Guéret.

brigades à la résidence.

3.1.2 Sa répercussion sur l'École

Dès le 6 au matin, l'École est placée sous les ordres du colonel commandant le groupement de maintien de l'ordre de Limoges³. Ce jour-là, étaient présents à l'École :

- les premier escadron (30 aspirants) et le deuxième escadron (80 élèves-gradés), complets et bien formés puisqu'ils devaient quitter Guéret fin août 1944 ;
- le troisième escadron disposait d'un peloton instruit (48 élèves-gardes commandés par le lieutenant Page), l'autre était en cours d'instruction (36 élèves-gardes commandés par le lieutenant Helain) ;
- le quatrième escadron avait trois pelotons (100 élèves-gardes) non instruits ;
- le cinquième escadron disposait de trois pelotons (90 élèves-gardes), tous instruits ;
- deux escadrons de la Garde étaient présents en soutien de l'École : le 1/5 de Limoges (120 militaires aux ordres du capitaine Jouan) et le 7/5 de Pellevoisin (80 militaires aux ordres du capitaine Receveau en protection du viaduc de Busseau sur Creuse. Il rejoindra l'École le 8 juin dans la matinée et sera mis en renfort sur la route de Montluçon.)⁴ ;
- des gradés et gardes de Régiments, détachés temporairement à l'École.

La différence de niveau de formation au sein des escadrons d'élèves-gardes s'explique par les séries d'instruction mises en place lors de la création de l'École : le cours d'élève-garde (troisième, quatrième et cinquième escadrons) durait six mois, ce qui permettait d'assurer deux séries d'instruction par an. Ceux qui étaient instruits avaient déjà 3 mois et demi ou 4 mois d'école, ceux qui étaient considérés non instruits n'avaient que 3 semaines d'école.

À Guéret, une partie des unités (1^o escadron et peloton Page) se trouvait en manoeuvres lorsque la nouvelle retentit. Le premier escadron, ayant appris le débarquement vers 11 heures, reçut comme consigne de retourner au

³SHGN 17113. Rapport anonyme et non daté qui sera désigné par la suite du nom de *rapport Grangé*, car, au vu des détails énumérés dans ce document, il est fort vraisemblable que le Chef d'Escadron Grangé, chef d'État-Major de l'École, en ait été l'auteur.

⁴SHGN 17114. Le 6 mai, l'escadron 2/5 de Bellac était mis à disposition de l'école de la Garde. Le message 2196 DGG-A/3/E du 16 mai 1944 envoyé au commandant de l'École de la Garde et au commandant du 5^o Régiment de la Garde mentionne que « *l'escadron 1/5 rejoindra le 23 mai 1944 l'École de la Garde où il relèvera l'escadron 2/5 de Bellac dirigé le jour même sur sa résidence.* »

Ces messages laissent inexplicée la présence de l'escadron 2/5 que l'on retrouve par la suite à Janaillat selon l'ouvrage de l'amicale des cadets de la Garde. Et les journaux de marche de ces unités ne sont pas disponibles. Un garde stagiaire à l'escadron 7/5 de Pellevoisin a écrit son témoignage, attestant la présence d'éléments de l'unité dans la zone jusqu'après Janaillat, la date demeurant imprécise.

plus vite à l'école⁵. L'aspirant Menuet se souvient que « *c'est au cours d'un exercice dans les environs de Guéret que nous apprenions le débarquement allié du 6 juin 1944. Ordre nous fut donné de revenir immédiatement dans notre casernement à Guéret.* » L'enthousiasme de certains était néanmoins tempéré par l'éloignement du front et l'absence de renseignements relatifs aux combats. L'aspirant d'Anglade estimait qu'il faudrait un certain temps aux Alliés pour arriver jusqu'à Guéret, l'aspirant Menuet pour sa part pensait que le débarquement devait être une réussite totale suivie d'une avance rapide des forces alliées, afin que le soulèvement des forces françaises ait une chance de réussir.

Toutes les unités de l'École reçurent des ordres de mouvement. Le deuxième peloton du 3^e escadron (monté) commandé par le lieutenant Page, en manœuvres du côté d'Aubusson, fut rappelé puis posté aux portes de la ville : « *18 heures. Ordre est donné au peloton de mettre un petit poste à chacune des routes d'accès à Guéret*⁶. » Les 2^e (élèves-gradés) et 5^e (porté) escadrons furent armés et envoyés à Saint-Vaury pour le 2^e, à Jarnages pour le 5^e, afin de ne pas rééditer la triste mésaventure du désarmement de Saint-Cyr à Aix-en-Provence⁷. Enfin, le 4^e escadron (motorisé), composé de nouvelles recrues, fut réparti dans la caserne des Augustines pour la défendre.

L'emploi du temps des aspirants pour la journée du 6 reste flou. À part le retour à Guéret, peu d'événements ont marqué cette journée. La plupart ne s'en souviennent pas, l'aspirant Cazalet déclare qu'il « *s'est préparé à entrer en campagne* » et l'aspirant Menuet qu'il « *s'est mis en condition pour le combat et était préoccupé par les problèmes de renseignement à la fois sur l'adversaire et sur les maquis.* » D'après Cazals, le premier escadron « *ne sera de retour que dans la soirée*⁸. » La fin de la journée a pu être mise à profit par les aspirants pour déposer leurs affaires personnelles en des lieux sûrs, la reprise du combat contre les Allemands faisant des cantonnements de

⁵SHGN 17113. Rapport du capitaine Dupont à monsieur le Général Directeur Général de la Garde en date du 14 juin 1944 « *Le 6 juin 1944, en fin d'après-midi, le 1^e escadron qui occupait un casernement situé à la lisière Sud-Ouest de Guéret, reçut l'ordre de descendre au Quartier des Augustines pour y passer la nuit dans le casernement du 2^e escadron. Ce dernier venait de quitter l'École pour se rendre en un point situé à l'extérieur de Guéret en application du plan d'alerte.* »

⁶Archives personnelles. Journal de marche du peloton Page, p 3.

⁷Cazals dans *la Garde sous Vichy* à la p 125, affirme que le colonel Favier « *annonce la mise en oeuvre du plan dit de M.O, codifié sous l'appellation de plan P1 bis. Les escadrons en état de combattre quittent le quartier pour aller assurer la sécurité éloignée de la ville et en même temps éviter que l'école ne soit enfermée et désarmée.* » Cette information est reprise dans les déclarations de l'élève-garde Gagnoux (5^e esc, 2^e peloton), précisant que l'annonce en aurait été effectuée vers 7h15.

SHGN 17113. Rapport Grangé « *Le Colonel commandant l'École reçoit téléphoniquement de M de Vaugelas, le 6 juin à 6 heures, l'ordre d'alerter l'école. Dans la matinée, le colonel commandant le GFM prescrit d'appliquer le plan bis et en outre de se constituer en réduit et de bloquer les villes.* »

⁸Colonel Cazals, *La Garde sous Vichy*, Paris ; La Musse, 1994, p 125.

l'école des cibles bien identifiées. Selon l'aspirant Davadie « *certaines élèves de l'escadron portèrent leur cantine, où ils avaient entreposé leur tenue de sortie et quelques objets personnels chez l'habitant comme Menuet, ou dans des établissements discrets et officiels à la fois, comme celui que connaissait Lonchamp, où il conduisit aussi Davadie*⁹. » Des doutes subsistent sur la date à laquelle cette opération s'est effectuée : le 6 en fin de journée, le 7, le 8 et le 9 juin sont les dates avancées par les uns et les autres. Aucun élément ne permet de trancher en faveur de l'une ou l'autre des hypothèses. L'aspirant Piot-Rolland se rappelle avoir déposé ses affaires personnelles dans des valises. « *Un fourgon de l'École était venu les chercher pour aller les confier aux habitants de Guéret sans qu'aucune précision ne nous soit fournie*¹⁰. » À l'heure actuelle, il est impossible de savoir ce qu'elles sont devenues. Par contre, les élèves du 5^e escadron ont déposé leurs affaires dans une maison à l'extérieur de la caserne et il semble qu'ils aient pu les récupérer pratiquement intactes à la libération.

Le lendemain, 7 juin, l'École dans sa majorité passa au maquis dans les circonstances que nous allons détailler.

3.2 Le passage de l'École à la Résistance

Ce passage de l'École à la Résistance étonne. Comment une unité a-t-elle pu passer en majorité de l'obéissance au gouvernement de Vichy à la Résistance, sans que cela n'entraîne de combats fratricides ? Même si tous les cadres n'ont pas basculé dans la Résistance (cf. chapitre précédent), la majorité l'a fait, suivis de la majeure partie des élèves, même si, par la suite, tous ne sont pas restés au maquis.

3.2.1 L'École de la Garde, objectif des FFI

Le jour du débarquement, Guéret hébergeait plusieurs unités armées :

- un état-major de liaison allemand (désigné également sous le nom de Kommandantur) ;
- la Feldgendarmerie ;
- une troupe de la Milice ;
- l'École de la Garde.

Les troupes allemandes étaient peu nombreuses, leur dispersion les empêchant de tenir réellement le terrain¹¹.

⁹ Archives privées. Aspirant Davadie, *À propos de l'École de la Garde*.

¹⁰ Archives privées. Témoignage de l'aspirant Piot-Rolland.

¹¹ « *Les troupes allemandes avaient été dispersées, le plus souvent par compagnies, dont 100 à 200 hommes, dans les villes et certains points stratégiques importants comme les centrales hydro-électriques. À*

Les FFI ayant décidé de s'emparer de Guéret, les trois premières unités constituaient des objectifs logiques. Comme la Garde avait louvoyé dans les opérations de maintien de l'ordre qui lui furent confiées, ce qui lui valut d'ailleurs les reproches acerbes des occupants et de Darnand, il y avait de grandes chances pour que son école de formation adoptât la même attitude si rien n'était fait pour la faire basculer du côté de la Résistance. Cette situation ne pouvait être acceptée par les FFI, car la neutralité de l'École pendant les opérations laisserait sur leurs arrières une troupe armée, donc une menace.

Lors du 50^e anniversaire de la première libération de la ville en juin 1994, monsieur Jean Michaud, ancien résistant et professeur d'Histoire, l'a souligné en ces termes : « *Justifié par un rapport de forces favorable aux maquis, l'opération avait aussi pour but de faire prendre position en faveur de la Résistance à l'école de la Garde cantonnée à la caserne des Augustines*¹². »

L'intérêt des FFI était donc de ranger l'École à leurs côtés, sans que ce ralliement ne causât de combats fratricides ni de trop grandes défections au profit des unités restés fidèles au gouvernement. Le colonel Brétégnier, commandant un Régiment de la Garde, déclara pour sa part : « *Les unités de la Garde furent soumises à une pression plus ou moins vive et incessante de la part des chefs du maquis, grands ou petits, qui tous ne rêvaient qu'une chose : avoir la Garde pour avoir des armes*¹³. »

3.2.2 Les raisons du passage

Ce basculement en douceur s'explique par plusieurs raisons qui, jusqu'à il y a peu, étaient encore méconnues. Aucun document ne relate en détail cette préparation qui s'est effectuée essentiellement à partir de contacts personnels et n'a donc laissé que peu de traces¹⁴.

L'état d'esprit des élèves, très favorable à la reprise des combats contre l'occupant l'explique, mais n'est pas la seule cause. Un soulèvement en masse des élèves, même accompagnés de quelques cadres, était inconcevable du fait de leur mentalité, contraire à toute rébellion contre l'encadrement, mais aussi parce que chacun reconnaissait que ce soulèvement était voué à l'échec sans un soutien massif et rapide.

partir de là, elles opéraient des sorties, dites de pacification, dans la campagne non occupée, ou assuraient les voies de communication, ce qui devenait d'ailleurs de plus en plus difficile. » Eberhardt Jäckel, *La France dans l'Europe de Hitler*, Paris ; Fayard, 1968, p 457.

¹²Archives privées. Discours de M. Jean Michaud à l'occasion du 50^e anniversaire de la première libération de Guéret.

¹³Colonel Cazals, *La Garde sous Vichy*, Paris ; La Musse, 1994, p165.

¹⁴L'aspirant Davadie dans une correspondance privée de 1998 en fait état en ces termes « *le 7 juin 44, l'école est passée du côté des FFI, dans le cadre d'une action préparée à l'avance par des cadres dont le nom et l'activité sont encore mal connus.* »

L'ambiance générale de l'École l'explique également.

Les cadres partageaient cet état d'esprit, même si par la suite, il s'est exprimé de diverses manières. En effet, on ne pouvait pas, alors que le pays était occupé, former des jeunes au métier militaire en excluant formellement toute reprise du combat contre l'occupant. L'encadrement ne pouvait pas accueillir des réfractaires au STO, leur apprendre à se battre et espérer qu'ils demeureraient longtemps dans l'expectative. Le colonel Favier ne pouvait pas dissuader un élève désireux de s'engager dans une unité combattante sur le front de l'est¹⁵, laisser partir des élèves-gardes au maquis avec leur arme, accepter *de facto* le départ du capitaine Delorme¹⁶ s'il avait été opposé à la reprise des combats contre l'occupant.

Avec le recul du temps, les élèves reconnaissent que le capitaine Delorme était favorable à la Résistance, mais ce jugement est vraisemblablement biaisé par le recul et la mort du capitaine durant les combats du Mont Mouchet, même s'il est attesté qu'il a fait partie du réseau *Ajax*¹⁷. On peut cependant affirmer qu'il n'a pas fait de prosélytisme, puisqu'aucun élève n'est parti avec lui. Il est vrai que l'atmosphère de l'époque incitait à faire preuve de prudence dans ses propos.

Cette ambiance ne pouvait suffire pour basculer dans la Résistance. Il fallait prévoir l'action, des points de repli au cas où les Allemands auraient repris l'initiative et une logistique suffisante. L'École ne disposait pas de cette logistique, les événements ultérieurs le prouveront. Elle ne disposait pas non plus de zones d'hébergement, de points de ralliement ni d'aucun système de récupération des personnes égarées. Il était donc indispensable que son passage à la Résistance s'effectuât en coordination avec des résistants locaux, capables de lui apporter ce qui lui faisait défaut.

Depuis peu, le voile commence à se lever sur les rencontres qui eurent lieu entre le commandement de l'École et les FFI locaux et facilitèrent le passage de l'École à la Résistance.

Les FFI locaux avaient effectivement bien préparé leur affaire, en nouant des contacts personnels avec l'encadrement de l'École, mais aussi en respectant l'École, c'est-à-dire en n'essayant pas de s'emparer de son matériel lors des sorties qu'elle effectuait sur le terrain.

Il est désormais notoire que le commandant François, chef des FFI de la Creuse, s'est rendu à l'École de la Garde le 6 au soir, qu'il y a rencontré le colonel Favier afin de lui demander de passer à la Résistance avec ses troupes.

¹⁵Cet élève est mort pour la France dans un maquis de l'Allier.

¹⁶Il est déclaré *convalescent* dans les archives de l'École.

¹⁷Il semble qu'il n'ait pas été le seul (ARSVH, bulletin n° 19 p 7), mais aucun nom n'est encore avancé avec certitude.

En sortant du bureau du commandant de l'École, il a croisé le chef local de la Milice venu demander de l'aide ou, pour le moins, la neutralité de l'École dans les combats qui s'annonçaient entre les miliciens et les FFI¹⁸.

Le colonel Favier refusa ces deux propositions, hostile à la Milice (son attitude le prouvera), vraisemblablement réservé à l'égard des FFI, et n'a pas rendu compte de ces entrevues à la direction générale de la Garde car, dans le cas contraire, il aurait reçu des consignes strictes d'attente et aucun émissaire de Vichy n'aurait essayé de le rencontrer.

Un des adjoints du commandant François rencontra également vers 18 heures le 6 juin le chef d'escadron Corberand, et tous deux convinrent du passage de l'École à la Résistance pour le lendemain¹⁹.

Sur le moment, ces entrevues furent ignorées des élèves, elles ne commencèrent à être divulguées qu'après le passage de l'École au maquis.

3.2.3 L'isolement de Guéret

Le 6 juin au soir, l'isolement de Guéret entra dans une phase active. Étaient visées les lignes téléphoniques, leur coupure permettant d'éviter que la garnison allemande ne demande de l'aide. Les coupures furent effectuées le 7 juin à 3h30, une demi-heure après, les centraux étaient occupés et les allemands de garde neutralisés²⁰.

À partir de ce moment, l'investissement de la ville qui avait déjà commencé, pouvait se poursuivre dans de bonnes conditions²¹.

Durant la nuit du 6 au 7 juin, les FFI se présentent aux portes de Guéret alors tenues par des élèves du peloton Page, sans être pris à partie, le lieutenant ayant relevé les consignes de tir strictes que le chef d'escadron Dautun (commandant le groupe d'escadrons d'élèves-gardes) avait précédemment données²². Vers 2 heures du matin, le commandant François se présenta au

¹⁸Cette entrevue est retranscrite par Amouroux dans le tome 8 de la *Grande Histoire des Français sous l'Occupation*, plus succinctement par Delperrié de Bayac dans son *Histoire de la Milice*.

¹⁹Archives privées. *Historique de la formation* par le C.E Corberand en date du 3 mai 1950.

Le rapport du capitaine Dupont (cf. annexe) dénote également une certaine connivence entre le commandant Corberand et François.

²⁰Bulletins de l'association pour la recherche et la sauvegarde de la vérité historique sur la Résistance en Creuse (ARSVH).

²¹D'après les rapports de Gendarmerie, l'occupation de la ville débuta vers 5 heures 30. SHGN 23E52. Correspondance 1177/2 du commandant de compagnie de Guéret au colonel commandant la Légion du Limousin en date du 13 juin 1944.

²²

1. À partir de 21 heures, tirer sans préavis sur toute personne suspecte ne s'arrêtant pas à l'ordre ;
2. Combattre par le feu et tenir si un groupe attaquant est inférieur à 10 hommes ;
3. Combattre en se repliant sur l'école si le groupe est supérieur à 10 hommes.

capitaine Faurie, en place avec le 2^o escadron (élèves-gradés) à Saint Vaury, et lui demanda de l'accompagner pour faire lever les barrages aux portes de Guéret. Ayant accepté de passer à la Résistance, le capitaine Faurie envoya un émissaire (le garde Marrel en side-car) au lieutenant Georges (5^o escadron porté) pour l'avertir de son choix et lui demander de le rejoindre. Vers 5 heures 30 du matin, un des postes du 5^o escadron ayant reçu l'ordre de rallier l'école, à son arrivée et sur ordre du colonel Favier, le lieutenant Page fit le tour des autres postes en leur ordonnant de se regrouper à l'école.

3.2.4 Le ralliement de l'École

Le 7 juin au matin, l'alerte fut donnée vers 6 heures et, vers 7 heures semble-t-il (mais les témoignages ne concordent pas tous sur l'heure, certains pensent que l'événement eut lieu à 6 heures 30), le commandant François, en tenue, entra dans la cour des Augustines par le portail de la rue Laure. Le commandant de la compagnie de Gendarmerie de Guéret estime pour sa part que les événements débutèrent vers 5 h 30, sans plus de précision²³. Les élèves-gardes Betant et Marquiset du peloton Page (3^o escadron) l'accompagnèrent jusqu'à son entrée dans la cour²⁴. Là, accompagné d'un homme muni d'un FM qui se mit en position de tir, il demanda à tous, officiers, gardes et élèves, au nom du général de Gaulle²⁵, de rallier la Résistance. Cette description, succincte, qui figure dans l'ouvrage rédigé par l'amicale des cadets de la Garde peut désormais être étoffée par la consultation des archives de la Direction Générale de la Garde. En effet, le capitaine Dupont, dans son rapport (cf. annexe), mentionne que le colonel Favier a refusé ce ralliement et le rapport Grangé précise que le colonel refusa de prendre le commandement des troupes insurgées que lui proposait le commandant François, ce qui lui valut d'être invectivé par l'un des individus qui étaient entrés dans la cour, vraisemblablement François : *« Il est inadmissible que vous restiez ainsi inactifs pendant que mes hommes se font tuer. Et puis si vous ne marchez pas, je puis vous dire qu'à partir d'aujourd'hui vous ne serez plus officier de l'armée française. Le sort de l'École sera réglé tout à l'heure²⁶. »* Puis il quitta les Augustines sans être inquiété.

Les aspirants, présents à l'étage d'un bâtiment des Augustines, eurent

²³SHGN 23E52. Rapport 1177/2 du chef d'escadron Rivals au colonel commandant la légion de gendarmerie du Limousin en date du 15 juin 1944.

²⁴D'après une correspondance de M.Candiotti en date du 22/01/2004, ces deux élèves-gardes avaient déjà rencontré François dans la nuit sur un barrage à l'entrée de la ville et étaient au courant du sabotage des lignes téléphoniques.

²⁵Tous les témoignages ne concordent pas sur ce détail.

²⁶SHGN 17113. Rapport du capitaine Dupont.

sur le moment des réactions diverses, certains portant un jugement assez sévère sur ses circonstances. L'aspirant d'Anglade s'est posé la question « *d'où vient cette absence totale de réaction de la part de notre commandement ?* », l'aspirant Buis déclare « *j'ai été outré par le procédé, à mon sens scandaleux : court-circuiter notre commandant d'école était contraire à l'éthique militaire, la présence incongrue d'un FM était une menace, d'ailleurs stupide, car un seul des membres de l'école, des fenêtres les surplombant, eut pu facilement les neutraliser.* » Quant à l'aspirant Mandar, il rapporte que certains gardes n'ont pas compris qu'on ne tirât pas sur François.

Si la majorité des aspirants connaissait déjà de Gaulle par le biais de la radio, qu'ils écoutaient chez eux, mais pas à l'École où aucun poste n'était disponible, le commandant François était pour eux un parfait inconnu.

Cependant, son intervention n'a pas donné lieu à de grands débats au sein de l'escadron. Le seul point à avoir posé problème a été le serment de fidélité au maréchal Pétain, certains estimant qu'un passage à la Résistance ferait d'eux des parjures : l'aspirant Méhu se rappelle que « *Après sa harangue, le lieutenant Le Guillou a demandé les volontaires pour se joindre à la Résistance. Nous avons tous dit oui avec enthousiasme et, il faut bien l'avouer, sans beaucoup réfléchir ! Les tirs que nous entendions créaient une ambiance d'urgence.* » et que, devant son enthousiasme, l'un de ses camarades lui rappela son serment, mais l'argument ne porta pas.

Le colonel Favier convoqua une partie des officiers de l'École afin de clarifier la situation « *En quelques mots le Colonel Favier indiqua l'attitude qu'il adoptait, dictée par le serment de fidélité au Maréchal et demanda aux différents Commandants d'escadrons s'ils pensaient que leurs hommes resteraient fidèles. Là, les réponses furent très diverses. Certains officiers, dont moi-même, répondirent qu'ils ne passeraient pas au maquis. D'autres au contraire assurèrent qu'ils se joignaient immédiatement aux dissidents et la réunion prit fin au milieu de commentaires sans qu'aucun ordre fut donné. Le Colonel quitta le bureau sur ces dernières paroles "Je ne vous donnerai aucun ordre car je sais que depuis hier au soir, je ne suis plus obéi" paroles que certains officiers comprirent peut-être immédiatement, mais qui laissèrent les autres dans l'incertitude et l'incompréhension les plus complètes*²⁷. » Chacun fut donc *de facto* laissé libre de son choix, à savoir le passage à la Résistance ou la fidélité au gouvernement. Pendant cette réunion et d'après le capitaine Dupont, des maquisards sont restés dans la cour de l'École afin de haranguer les élèves. Le commandant Corberand réussit à convaincre plusieurs officiers de le rejoindre dans la Résistance « *le commandant Corberand qui*

²⁷SHGN 17113. Rapport du capitaine Dupont.

apparaît après quelques instants et se place à côté du "commandant François" en disant au commandant Dautun "le Colonel ne comprend pas que c'est le moment". Aussitôt après le capitaine Mathé, le capitaine Jouau [sic], et bientôt d'autres Officiers se joignent au commandant Corberand après que le Colonel leur eut à nouveau précisé sa position²⁸. » Les commandants d'escadrons convoquèrent vraisemblablement²⁹ leurs subordonnés pour leur exposer la situation, puisque le commandant Dautun convoqua les officiers sous ses ordres afin qu'ils choisissent leur camp³⁰.

Il semble que les commandants des escadrons détachés au profit de l'École étaient présents dans la cour, puisque le rapport Grangé cite le capitaine Jouau [lire vraisemblablement Jouan, commandant l'escadron 1/5 de Limoges]. Ces unités choisirent de basculer dans la Résistance, évitant ainsi des affrontements internes à la Garde, entre les escadrons et l'École. Des gardes détachés de leur unité choisirent, pour leur part, de quitter l'École et de rejoindre leur escadron³¹.

En refusant de donner un ordre clair, le colonel Favier prit la seule décision raisonnable. Un refus ferme aurait fait de l'École un objectif dans la prise de Guéret avec les risques de combats fratricides que cela comportait ; un passage obligatoire à la Résistance - qui n'avait pas ses faveurs - aurait heurté des cadres et élèves peu disposés à prendre le maquis et engendré des problèmes internes. Après ces événements, il fut blâmé par Darnand et placé en non-activité par retrait d'emploi, suite à un arrêté en date du 16 juin³². Ayant tout d'abord décidé de quitter Guéret pour rejoindre Vichy avec les commandants Grangé et Dautun, il resta sur place puis, à une date inconnue, il quitta Guéret à pied, en civil et sac au dos pour rejoindre Grenoble. Capturé par les FFI à Evaux-les-Bains, il fut emprisonné dans la même cellule qu'une personne portant sur elle l'ordre de l'arrêter. Son compagnon de détention ayant parlé de sa mission aux maquisards, le colonel fut libéré. Par la suite, il rompit tout lien avec l'armée, bien que les mesures disciplinaires l'ayant frappé fussent annulées par le décret du 4 mars 1946 portant annulation de mesures disciplinaires³³. Ayant pris un emploi civil, il se retira à Douvres (Ain) où il mourut en 1969³⁴.

Chacun étant libre de ses actes, aucune tractation n'eut lieu entre les

²⁸SHGN 17113. Rapport Grangé.

²⁹Aucune archive ne le prouve ni ne l'infirmé.

³⁰Archives privées, journal de marche du peloton Page.

³¹SHGN 17405ter. Lettre 1196/2 du capitaine commandant le 5^o escadron motocycliste au colonel commandant le 3^o Régiment de la Garde en date du 10 juin 1944.

³²Colonel Cazals, *La Garde sous Vichy*, Paris ; La Musse, 1994, p 126.

³³JO du 13 mars 1946, p 2094.

³⁴Archives privées. Candiotti, entretien avec la fille du général Chazal-Martin, adjoint du général Perré.

cadres et les élèves, et tous les Cyrards de la Croix de Provence décidèrent de passer à la Résistance. Ce ne fut pas le cas de toutes les unités, puisque « *le lieutenant chef du peloton des cavaliers du 2^o escadron quitta le 9 juin en disant « contre les Allemands oui, avec les maquis communistes, non ! » et entraîna avec lui des élèves-gardes³⁵.* »

Le commandant Corberand prit alors le commandement de l'École et releva de son commandement les officiers restés fidèles au gouvernement « *Au début de l'après-midi, le commandant Corbeyrand [sic] me fit savoir que je quittais le premier escadron et que seul, le lieutenant Le Guillou suffirait à en assurer le commandement³⁶.* »

Pratiquement tous les aspirants avaient l'impression d'entrer en dissidence en choisissant la Résistance. Le seul témoignage contraire est celui de l'aspirant Menuet qui déclare « *Je n'avais pas l'impression d'entrer en dissidence en passant au maquis. Pour moi, tout cela devait être combiné et préparé.* » Dissidents de fait, la majorité estimait qu'il valait mieux éviter de tomber aux mains des Allemands, car dans ce cas, leur sort ne semblait pas faire de doutes. L'aspirant Cazalet s'attendait « *au peloton d'exécution* », l'aspirant Fages « *au pire* », l'aspirant Mandar à « *être déporté ou fusillé* » et l'aspirant Piot-Rolland à être « *fusillé.* »

D'autres avaient une vision moins pessimiste : « *Dans mon for intérieur, je me sentais protégé par le port de l'uniforme et pensais, naïvement sans doute, être traité en militaire* » témoigna l'aspirant d'Anglade, pour sa part l'aspirant Buis supposait « *à tort, que nous serions traités comme des militaires réguliers.* »

Leurs actes entraient en contradiction avec la doctrine officielle puisqu'un projet d'instruction particulière précisant *les conditions d'application des mesures énumérées dans l'instruction générale aux forces de maintien de l'ordre dans l'éventualité d'un débarquement ou d'opérations militaires se déroulant sur le territoire français* prévoyait que « *Il y a lieu de prévoir que des groupes illégaux de résistance chercheront à se mobiliser sur certains points du territoire et à opérer des déplacements. Les membres de tels groupements, qu'ils soient en uniforme ou non, devront être considérés comme perturbateurs de l'ordre public et insurgés contre le Gouvernement français légal. Les forces du maintien de l'ordre devront donc agir à leur égard en conséquence³⁷.* »

³⁵Archives privées. Candiotti *L'école de la Garde en mai, juin et juillet 1944*. Selon l'organigramme de l'école, ce serait le lieutenant Herlem.

³⁶SHGN 17113. Rapport du capitaine Dupont.

³⁷SHAT 2P17. Dossier 4, document non daté ni signé.

3.2.5 La réaction de Vichy

Immédiatement après le passage à la Résistance, Vichy n'eut aucune réaction officielle à cette défection. Elle se manifesta plus tard, l'École n'étant visiblement pas la priorité du gouvernement. Le 7 juin, un message de la DGG demande au colonel commandant le groupement des forces de maintien de l'ordre de procurer des munitions à l'École, et le lendemain, un autre message lui demande un nouvel armurier³⁸.

Par contre, à l'annonce du débarquement allié du 6 juin, le lieutenant-colonel Robelin, adjoint au directeur de la Garde, décida d'envoyer le jour même une mission composée du commandant Tharaux et de deux capitaines, pour faire comprendre aux cadres de l'École qu'un passage à la Résistance serait prématuré.

À cause des sabotages réalisés sur les voies ferrées, la mission n'arriva jamais à Guéret, ce qui explique que l'École a été la seule unité de la Garde à basculer si rapidement dans la Résistance.

3.3 Les combats dans Guéret

3.3.1 Le 7 juin, première libération de la ville

Après l'exhortation du commandant François et le choix de passer à la Résistance, l'École prit les armes. Deux aspirants (dont l'aspirant Chavy) fracturèrent la porte de la soute à munitions et la distribution s'opéra. De même, l'armement fut distribué. L'aspirant Mandar se souvient avoir échangé son fusil contre un PM Mas 36 qui lui semblait mieux adapté aux combats à venir. Le commandant Corberand, qui était l'officier le plus gradé de l'École à passer à la Résistance, indique que l'école passa aux FFI avec 3 escadrons de la 5^e LGR (sic), 3 unités s'attaquant aux objectifs allemands, 3 autres défendant les accès de la ville³⁹. Les recrues les moins formées restèrent en ville et s'occupèrent « *de la circulation en ville et du contrôle des identités*⁴⁰. »

3.3.1.1 Objectifs

Du fait du passage de l'École à la Résistance, trois objectifs demeuraient à prendre pour les FFI : la Kommandantur logée à l'hôtel Saint-François sur la place Bonnyaud, la Feldgendarmerie qui occupait l'hôtel Auclair rue de la sénatorerie et la maison de la Milice située rue de la pépinière (cf. plan en annexe).

³⁸SHGN 17103. Messages 2474 et 2488 DGG-A/4/Mat des 7 et 8 juin 1944.

³⁹Archives privées. Chef d'Escadron Corberand, *Historique succinct de la formation*.

⁴⁰SHGN 4814. Rapport de l'élève-garde Rolland André en date du 25 juillet 1944.

3.3.1.2 Exécution

Après avoir pris sans combats le contrôle de la Préfecture et de la Poste, les FFI s'attaquèrent une première fois, seuls, aux objectifs allemands mais échouèrent⁴¹. Ce constat confirme l'appréciation portée par un nombre important d'aspirants qui trouvaient aux FFI un grand enthousiasme, mais une faible valeur militaire.

Par conséquent, la Feldgendarmerie sera confiée au 2^o escadron et au peloton Page (3^o escadron), la Kommandantur à l'escadron 1/5 de Limoges, commandé par le capitaine Jouan. Le premier escadron, recevant quant à lui, la mission de prendre la maison de la Milice dans laquelle s'étaient retranchés quelques miliciens de Guéret.

Le premier escadron ne participa pas dans son intégralité à l'action résistante. En effet, l'aspirant Priou blessé par un cheval (fracture de la cheville gauche) lors d'une reprise en campagne le 20 avril 1944, se trouvait encore à l'hôpital de Clermont le jour du débarquement et lutta par la suite contre les Allemands sans le support de l'École. *« À l'hôpital de Clermont-Ferrand depuis le 20 avril et déplâtré début juin, apprenant le débarquement du 6 juin et pressentant des événements importants, j'ai demandé et obtenu du médecin-chef la permission de partir pour essayer de rejoindre l'école. Le train de Guéret, le 8 juin a été dévié vers Chateauroux où j'ai rejoint la caserne Charlier (dépôt du 5^o escadron du 5^o Régiment, avant-guerre à Pontivy). En relation avec des résistants, trouvés par hasard, j'ai attendu de pouvoir me déplacer à peu près normalement pour en juillet entrer dans les maquis de la Brenne, où se reconstituait l'ancienne 9^e division de l'armée d'armistice et spécialement le 27^e R.I⁴². »*

Ce furent donc 24 aspirants Saint-Cyriens qui firent mouvement vers la maison de la Milice aux environs de 7 heures 30. Sorti par le portail arrière de l'école, l'escadron effectua un large mouvement tournant (cf. annexe) afin de progresser à couvert. Pour l'occasion, l'escadron était articulé en trois groupes de combat, disposant chacun d'un FM⁴³ et commandés par un élève-officier du premier peloton du premier escadron (aspirants Albertini, Biland et Labrégère). D'après les témoignages, il ne semble pas que tous les instructeurs de l'escadron aient participé à cette action. L'explication avancée la

⁴¹SHGN 17113. Rapport Grangé *« Vers 7 heures des coups de feu annoncent l'attaque de ces deux derniers points [l'hôtel Auclair et l'hôtel Saint-François] ainsi qu'une maison située rue de l'Étang, à côté de l'École et occupée par des services allemands.(...) Elle est conduite mollement. »*

⁴²Archives privées. Témoignage de l'aspirant Priou.

⁴³Les aspirants Méhu et Chuard se souviennent d'avoir disposé d'un FM 24-29 pour l'attaque de la maison de la milice. Le troisième était vraisemblablement servi par l'aspirant Lambert qui fut blessé le lendemain.

plus plausible est que, leur famille logeant en ville et à proximité des objectifs pour certains (le lieutenant Le Guillou logeait à côté de l'hôtel Auclair), ils restèrent auprès d'elle afin de la protéger en cas de nécessité.

La nature de l'objectif confié aux aspirants ne les émut pas particulièrement. L'aspirant d'Anglade se souvient que les miliciens étaient considérés comme « *dangereux, de vrais moutons noirs* » l'aspirant Piot-Rolland qu'ils pouvaient être considérés comme les supplétifs des allemands. Peu de temps après le départ de l'école, la maison de la Milice est investie. Le schéma inséré en annexe montre le dispositif adopté.

En arrivant sur place, certains remarquent l'efficacité du retranchement des miliciens, visible notamment par la présence d'un FFI mort sur la route longeant la maison. Peu de coups de feu furent échangés de part et d'autre, la maison étant quasi inexpugnable : abritée derrière un haut mur et une grille, ayant pour seuls accès un portail métallique et une petite porte, les fenêtres étaient masquées par des matelas et, à l'une d'elles, les miliciens servaient une arme automatique qui tirait dès que les mouvements des assaillants étaient perçus. L'aspirant Méhu se souvient d'avoir tiré quelques rafales pour régler son FM, les autres protagonistes ne mentionnent aucun usage des armes de leur part.

La Kommandantur est le premier objectif à tomber, le garde Balin de l'escadron Jouan ayant l'idée d'aller incendier l'hôtel en passant par les toits. À leur reddition, les Allemands eurent droit aux honneurs militaires.

Cette reddition hâta la fin des combats à la Feldgendarmerie. En effet, l'Oberleutnant Biebricher ayant appris cet événement invita les troupes allemandes à se rendre, ce qui fut fait vers 13 heures d'après les écrits de la Gendarmerie⁴⁴.

À la maison de la Milice, la situation n'évoluait toujours pas. Un assaut étant condamné à l'échec au vu de la défense de la maison, il était indispensable de disposer d'éléments susceptibles d'emporter la décision, les miliciens n'ayant aucune raison de se rendre de bonne grâce, appréhendant vraisemblablement le sort qui serait le leur si aucune garantie ne leur était donnée. L'élément décisif fut un *bazooka* que les FFI apportèrent à la maison de la Milice⁴⁵. À ce sujet, les témoignages divergent. L'aspirant Chavy estime que le bazooka fut servi par les FFI (M.Castille en l'occurrence), l'aspirant Mandar témoigne pour sa part que le lieutenant Le Guillou le chargea d'aider les FFI qui rencontraient un problème à la maison de la milice. Arrivé sur

⁴⁴SHGN 23E52. Rapport 1253/2 du commandant de la compagnie de Guéret sur la non participation de la Gendarmerie aux événements des 7, 8 et 9 juin 1944.

⁴⁵La présence de cette arme est attestée par la tapisserie d'Aubusson accrochée dans la chambre des métiers de Guéret (cf. photo en annexe).

place, il traduisit aux FFI la notice d'utilisation de l'arme afin que ces derniers puissent l'utiliser. Malgré ces divergences, les récits concordent pour la suite des événements. Trois roquettes furent tirées dans la maison : l'une sur une fenêtre derrière laquelle les miliciens servaient l'arme automatique⁴⁶, les deux suivantes dans le portail à double battant. Bien que deux roquettes aient atteint leur but (un des occupants fut touché et son cri « *les salauds, oh ma jambe !* » fut entendu des aspirants, le portail fut brisé), la situation ne se débloquait toujours pas. Ici, les témoignages divergent. L'aspirant Chavy estime que l'aspirant Labrégère, qui commandait un des groupes s'avança au milieu de la route face à la maison et cria aux occupants « *Rendez-vous ou nous foutons le feu à la maison* ». L'aspirant Davadie estime qu'aucune menace d'incendie ne fut proférée⁴⁷, mais que le capitaine Dupont persuada les miliciens de se rendre⁴⁸, en échange de quoi il leur promettait un traitement correct⁴⁹. Quelle que fut la proposition, les miliciens acceptèrent alors de se rendre et furent emmenés en captivité. L'action se termina vers 14 h 40 d'après la Gendarmerie⁵⁰.

Le bilan des combats autour de la maison s'élevait à un blessé et sept prisonniers chez l'adversaire, aucune perte ni blessure chez les aspirants, le FFI mort devant la maison l'ayant été avant l'arrivée de l'escadron⁵¹.

3.3.1.3 Critique de la tactique utilisée

Pour la prise de la maison de la Milice, la tactique employée fut tout-à-fait classique.

⁴⁶ « *Je me trouvais dans une chambre au premier étage de la maison de l'autre côté de la rue et face à la fenêtre d'où tirait la mitrailleuse, quand est arrivé le capitaine "LOUIS" muni d'un bazooka. Sur sa demande, j'ai repoussé brutalement les volets et il a tiré une charge creuse sur la fenêtre en question. Hurlements suivis de la reddition. Nous avons empêché toute exaction de la part des FFI qui avaient eu un tué le matin, le corps étant à deux pas de la maison où nous nous trouvions. À ma connaissance, il y a eu un blessé grave, milicien, que nous avons conduit à l'hôpital avec Mandar en le couchant sur une échelle (très lourd et fatigant). Vu la position de son pied, je pense qu'il avait une fracture du fémur ou du tibia.* » Archives privées. Témoignage de l'aspirant Chavy.

⁴⁷ « *Je n'ai pas entendu de menace de mettre le feu, et je m'en serais souvenu, car cela m'aurait choqué.* » Archives privées. Témoignage de l'aspirant Davadie.

⁴⁸ Ce détail pose problème car dans son rapport, le capitaine Dupont insiste sur sa loyauté envers le Maréchal et laisse penser qu'il s'est tenu à l'écart des combats. Mais son rapport est suffisamment ambigu pour qu'on puisse penser qu'il est venu à la maison de la Milice. Il rapporte en effet que l'escadron y eut une « *attitude entièrement passive* » et qu'il fut relevé de son commandement « *au début de l'après-midi* » par le commandant Corberand.

À moins que l'aspirant ait confondu dans ses souvenirs le capitaine Dupont et le lieutenant Le Guillou.

⁴⁹ « *Ce que j'ai entendu et vu, et j'étais tout près, en face de la porte, c'est Dupont, avançant seul, drapeau blanc à la main, et demandant aux miliciens de se rendre : les Allemands se sont rendus, vous n'avez aucune chance, rendez vous et nous vous promettons un traitement équitable.* » Archives privées. Témoignage de l'aspirant Davadie.

⁵⁰ Le compte-rendu de la compagnie de Guéret mentionne néanmoins que la maison de la Milice était « *assiégée par des forces importantes* »...

⁵¹ Une plaque apposée sur le mur en face de la maison de la Milice rappelle les faits.

Après un large mouvement tournant d'approche pour ne pas se retrouver sous le feu de l'adversaire, les trois groupes se mirent en place afin d'empêcher toute fuite des miliciens. Au vu du dispositif adopté, la fuite des miliciens n'aurait pu s'effectuer qu'au prix de lourdes pertes, les miliciens devant d'abord sortir de la maison, s'exposant ainsi au feu des aspirants, puis rompre l'encerclement. Quand bien même leur sortie aurait été couronnée de succès, il leur aurait fallu, en l'absence de renforts (le téléphone était coupé), quitter Guéret aux mains des FFI et trouver un point de repli.

Néanmoins, il manquait à l'arsenal des FFI une arme susceptible d'emporter rapidement la décision en permettant, par exemple, de créer une brèche dans le retranchement car l'armement et la disposition des protagonistes empêchaient toute manoeuvre. L'arrivée du bazooka permit le dénouement rapide des combats en ouvrant une brèche dans le retranchement et en procurant un ascendant psychologique aux assiégés.

Ce même défaut de préparation a pu être observé dans l'assaut des objectifs allemands : la décision n'a été obtenue qu'après l'incendie du toit pour le cas de la Kommandantur, la connaissance de sa reddition étant l'élément déclenchant celle de la Feldgendarmerie.

L'arrivée tardive du bazooka montre l'impréparation dont ont fait preuve les FFI dans l'assaut de Guéret. Dans la mesure où François rencontra le chef de la milice en sortant du bureau du colonel Favier et que la tentative de dialogue entre eux tourna court, l'affrontement entre FFI et miliciens était prévisible. Seule l'heure de l'attaque était inconnue⁵². La discipline des unités de l'École a permis d'éviter des pertes importantes, alors qu'il semble que les attaques menées par les FFI n'ont pas connu le même sort.

Pour les objectifs de l'armée allemande, les mêmes remarques sont possibles. La seule différence est qu'en ville, il était possible de mettre le feu au toit du bâtiment pour hâter la fin des combats.

Les Allemands auraient-ils pu prévoir cette attaque ? Ils ont vraisemblablement constaté la coupure des liens téléphoniques le matin et ont peut-être appris que des tractations avaient lieu dans l'École, mais coupée de ses renforts, qu'aurait pu faire la garnison allemande ?

3.3.1.4 La joie de la libération

Après les combats, la population fêta sa libération en tentant de s'en prendre aux prisonniers. L'aspirant Buis se souvient qu'il dut assurer le transfert de prisonniers allemands et s'acquitta de sa tâche, malgré les invectives de la population envers les vaincus. Le commandant François appela,

⁵²C'est ce que souligne Amouroux dans le tome 8 de *la grande histoire des Français sous l'occupation*.

pour maintenir l'ordre, les commandants des compagnie et section de Guéret. Les deux officiers, accompagnés d'une douzaine de gendarmes, se rendirent immédiatement sur les lieux.

Le commandant François releva de son commandement le chef d'escadron Rivals⁵³, commandant la compagnie de Gendarmerie de Guéret, le mit en état d'arrestation le fit conduire aux Augustines, puis l'assigna à résidence chez lui, avec interdiction formelle d'en sortir jusqu'à ce qu'il soit convoqué. L'intérim de la compagnie de Gendarmerie fut alors assuré par le capitaine Chaumet⁵⁴. Peu de temps après, le chef d'escadron Rivals, constatant que son travail sur place était devenu impossible, demanda sa relève⁵⁵.

Le commandant François destitua également de son poste le préfet mis en place par Vichy et réinstalla le précédent.

Bémol à la liesse populaire, un avion allemand survola la ville vers 18 heures et la mitrilla « à plusieurs reprises⁵⁶ » sans faire de victimes semblait-il.

3.3.1.5 Le sort des miliciens

Tous les miliciens ne furent pas capturés à l'intérieur de la maison de la Milice. Certains étaient encore en ville et continuèrent de prendre à parti les habitants dans l'après-midi, les élèves du peloton Page entendirent leurs coups de feu lorsqu'ils effectuèrent une reconnaissance vers la place Bonnyaud. Le sort des prisonniers marqua les aspirants. Non qu'ils aient éprouvé une quelconque sympathie pour leur engagement (les réponses au questionnaire le prouvent) mais parce qu'il était en contradiction flagrante avec les engagements pris pour régler la situation à la maison de la milice.

L'aspirant Chavy déclare que : « *dans un premier temps, les prisonniers ont été gardés à l'École mais nous ne savons pas ce qu'ils sont devenus plus tard. Nous avons empêché toute exaction de la part des FFI qui avaient eu un tué le matin, le corps étant à deux pas de la maison où nous nous trouvions*⁵⁷. »

L'aspirant Davadie précisant : « *Nous n'eûmes aucune part dans l'exécution avant jugement, place Bonnyaud de 3 miliciens (Mayaud, Borgèse et Rougier), non plus qu'à celle, toujours sans jugement, du commandant Brail,*

⁵³SHGN 23E52. Correspondance 1177/2 du commandant de compagnie de Guéret au colonel commandant la Légion de Gendarmerie du Limousin en date du 13 juin 1944.

⁵⁴SHGN 23E52. Rapport 1225/2 du commandant de la compagnie de Guéret au colonel commandant la Légion de Gendarmerie du Limousin en date du 21 juin 1944.

⁵⁵SHGN 23E52. Rapport 1179/2 du 15 juin 1944.

⁵⁶SHGN, 23E52, rapport 1225/2 du commandant de la compagnie de Guéret au commandant de la Légion du Limousin en date du 21 juin 1944.

⁵⁷Archives privées. Aspirant Davadie. *À propos de l'école de la Garde.*

chef départemental, Herman, Crépin et Radigon au champ de tir de Pomméil⁵⁸. » Selon l'aspirant Menuet « Il avait été convenu que leur sort serait décidé par un jugement de tribunal régulier. Le lieutenant Le Guillou avait à cet effet engagé sa parole d'officier. Or, le lendemain, nous avons appris qu'ils avaient été exécutés pendant la nuit⁵⁹. »

3.3.2 Le 8 juin, la reconnaissance allemande est repoussée

Après la prise de la ville, et malgré la résistance résiduelle de quelques miliciens, des éléments d'alerte sont postés sur chacune des routes amenant à Guéret en prévision d'un retour des Allemands :

- le peloton Page est posté à l'intersection du pont de chemin de fer et de la route de Paris (au nord) ;
- le peloton Guillot sur la route de Montluçon (à l'est) ;
- le peloton Georges à proximité du précédent, le peloton de l'adjudant Tailla sur la route de Bourganeuf-Limoges (ouest, sud-ouest).

3.3.2.1 Les raisons du retour des Allemands

Comme la garnison allemande avait été capturée par les Français le 7 juin, elle ne put établir sa vacation quotidienne avec ses supérieurs. Le soir même, un avion de reconnaissance fut envoyé au dessus de Guéret (cf. supra). Selon le journal de marche de l'état-major principal de liaison 588 pour la France du sud-ouest, les Allemands n'avaient « aucune nouvelle de Guéret. Une reconnaissance aérienne au dessus de Guéret et Tulle n'apporte aucun résultat particulier⁶⁰. » Cette absence de nouvelles, laissant présager que la ville avait été prise par les résistants, justifiait l'envoi dans les meilleurs délais, d'au moins une unité de reconnaissance afin de préciser le volume de l'ennemi, d'au mieux de forces suffisamment importantes pour reprendre le contrôle de la ville. Jäckel estime pour sa part que « l'état-major principal de Clermont Ferrand, ne recevant plus de nouvelles de Guéret, envoya dans la matinée du 8 juin une compagnie de la ville voisine (Montluçon)⁶¹. »

Les FFI avaient donc toutes les raisons de craindre un retour des Allemands qui ne pouvaient impunément laisser une ville aux mains de la Résistance française, comme ce fut le cas à Tulle le 9 juin. Même si l'intérêt stratégique de Guéret et de Tulle était faible, la réaction allemande était inévitable, aucune armée ne pouvant tolérer le désordre dans sa zone de

⁵⁸Archives privées. Aspirant Davadie. *À propos de l'école de la Garde.*

⁵⁹Archives privées. Témoignage de l'aspirant Menuet.

⁶⁰Georges Beau et Léopold Gaubusseau, *R5 les SS en Limousin Périgord Quercy*, Paris ; Presses de la Cité, 1969, p 250.

⁶¹Eberhardt Jäckel, *La France dans l'Europe de Hitler*, Paris ; Fayard, 1968, p 458.

communications. L'état-major FFI anticipa ce retour comme le prouve la disposition des unités installées en défense de la ville.

3.3.2.2 L'organisation de la défense de la ville

Les routes conduisant à Guéret étaient à l'époque :

- au nord, la route menant vers Cher-du-Prat et la route de La Châtre (route de Paris) ;
- à l'est, la route de Montluçon ;
- au sud-est, celle menant à Aubusson via Sainte-Feyre ;
- au sud, celle menant à Limoges via Pontarion ;
- à l'ouest, la route menant au Grand-Bourg et celle de La Souterraine

Tous ces accès étaient tenus par les unités suivant la description effectuée ci dessus. La position des escadrons de la Garde présents à Guéret est encore inconnue. L'escadron des aspirants, au vu de son faible effectif, se trouvait en réserve sur les hauteurs de la ville, dans la Châtaigneraie.

L'aspect du terrain variait suivant les endroits. Les Allemands sont revenus par le nord-est et ont tenté de déborder par le nord, ce qui constituait une décision logique : la route de Montluçon présentait un terrain compartimenté, alors que celle de Paris était sur un terrain plus ouvert.

3.3.2.3 Les combats

En fin de matinée, un faux bruit est d'abord propagé : une colonne allemande aurait été vue à Ajain, à 10 km à l'est de Guéret, sur la route de Montluçon.

À 12 h 00, l'élève-garde Cajat du 5^e escadron, en sonnette sur la route de Montluçon, arrive en trombe pour annoncer la venue des Allemands par cette même route.

L'escadron Georges, sur la route de Montluçon, et le peloton Page, sur le pont de chemin fer sur la route de Paris, vont recevoir le choc des reconnaissances allemandes qui débutera vers midi. Une fois débarqués aux abords de la cote 403, les Allemands progressent sur le bord de la route et tirent les premiers, les escadrons de l'École ne dévoilant pas leur position. Leur progression s'effectue sans encombres jusqu'à ce qu'ils atteignent la ferme du Verger à environ 500 m des positions tenues par l'École. Après avoir incendié la ferme et tués ses propriétaires, ils reprennent leur progression et se font prendre à partie par les élèves-gardes du peloton Georges. Accrochés sur leur axe de progression et confrontés à un terrain peu propice à la manoeuvre sur leur gauche (vers le sud), les Allemands tentèrent alors un débordement par la droite, donc vers la route de Paris.

Cet événement est à l'origine de l'intervention de l'escadron des aspirants, jusque là en réserve à la Châtaigneraie. L'élève-garde Gagnoux dans son témoignage déclare que le lieutenant Guillot avait rendu compte au lieutenant Georges que la gare pouvait être atteinte par les Allemands, ce qui décida le commandant Mathé à transmettre au premier escadron l'ordre d'aller la reprendre. Cette intervention s'effectua sans que l'unité ne dispose d'aucun renseignement sur la nature et le volume des forces ennemies qui occupaient cet édifice.

Terminant rapidement son repas, l'escadron entame son mouvement vers la gare et y arrive par une longue avenue, actuellement avenue Charles Le-coq. « *Il était midi le 8 et nous étions en train de casser la croûte dans la châtaigneraie quand le Commandant Mathé est arrivé, disant textuellement "Les Allemands ont pris la gare, il faut la reprendre". Nous n'avons pas renversé les gamelles, car nous n'en avons pas, mais nous sommes partis immédiatement. Pincement au coeur pour traverser la place de la gare quand il a fallu quitter l'abri du dernier platane de l'avenue*⁶². » Appuyés par les deux FM, les éclaireurs (aspirant Chavy sur le côté gauche de l'avenue, aspirant de Bellescize sur le côté droit) traversent la place, pénètrent dans la gare et constatent qu'aucun Allemand n'est présent. « *La gare, d'aspect sinistre, était vide. Au débouché sur les voies, également désertes, nous avons remarqué une locomotive en train de faire le plein d'eau. Le mécanicien et le chauffeur, interrogés, ont précisé qu'ils venaient de Montluçon et que les Allemands étaient descendus en pleine nature à proximité*⁶³. »

Après la fouille de la gare, l'escadron, faute d'ordres, marche au canon et débouche au milieu des routes de Paris et de Montluçon. Soudain, alors qu'il longeait une haie, il est pris à partie par des tirs de mitrailleuse qui blessent l'aspirant Lambert, aussitôt évacué vers une maison à proximité de la route de Paris. « *Avec Bellescize, nous l'avons évacué vers une maison du voisinage. Je me rappelle même qu'au retour, nous avons mangé quelques cerises sur l'arbre*⁶⁴. » L'escadron reprend sa progression en obliquant vers la route de Montluçon. Malgré les échanges de coups de feu, des scènes de la vie quotidienne continuent de se dérouler sur le champ de bataille. L'aspirant

⁶²Archives privées. Témoignage de l'aspirant Chavy cité dans *À propos de l'école de la Garde* de l'aspirant Davadie.

⁶³Archives privées. Témoignage de l'aspirant Chavy cité dans *À propos de l'école de la Garde* de l'aspirant Davadie.

⁶⁴Archives privées. Témoignage de l'aspirant Chavy cité dans *À propos de l'école de la Garde* de l'aspirant Davadie.

SHGN 17125. La note 2566/DGG-A/3/E du commandant Tharaux pour la sous-direction administrative de la Garde en date du 17 juin 1944 mentionne la « *blessure par balle à la mâchoire* » de l'aspirant Lambert.

Davadie raconte : « *Un fond de vallée. On y distingue tout à coup deux civils qui déambulaient paisiblement. Envoyé voir de quoi il retournait, je descends entre deux rafales, et, arrivé au fond, je tombe sur deux paysans, Monsieur et Madame, qui révèlent qu'ils vont vendre en ville le contenu de leurs paniers. - Mais vous ne voyez pas que les Allemands sont là ? - On entendait bien du bruit, mais on croyait que c'était encore un de vos exercices*⁶⁵ !.. » L'aspirant Menuet se souvient que ce même jour, des FFI amenèrent un tonneau de vin dans un champ et invitaient tout le monde à venir se servir « *avec un esprit de parfaite inconscience sur la situation*⁶⁶. »

Les Allemands, ne pouvant déborder sur leur droite, décident alors d'augmenter leur pression sur la route de Montluçon tenue par le 5^o escadron. Celui-ci est renforcé, sur sa droite par un peloton de l'escadron 7/5 de Pellevoisin et des éléments de la 1^o CFL, sur sa gauche par un groupe de combat de la compagnie FFI Marcel. Face à cette résistance, les Allemands décident alors de décrocher et font venir deux cars sur la cote 403, au sommet de la route de Montluçon⁶⁷. Le premier escadron observe le repli des Allemands et les voit emmener avec eux leurs morts dans des toiles de tente. Une fois la ferme du Verger repassée sous contrôle des forces françaises, le 2^o escadron du capitaine Faurie effectue un mouvement tournant vers l'est afin de tenter de prendre les Allemands à revers. Cette manoeuvre, trop tardive, n'eut d'autre résultat que d'accélérer peut-être le repli des Allemands.

Au terme de ces combats, le premier escadron eut à déplorer un blessé, l'aspirant Lambert atteint par une balle sous l'oreille qui lui laboura l'épaule. Envoyé à l'hôpital, les médecins le prirent en charge et lui permirent de passer au travers des inspections allemandes qui suivirent leur retour en ville⁶⁸. L'École ne déplora qu'un tué, l'élève-garde Chapon, alors que le bilan des pertes ennemies, sujet à controverses, est estimé à 7 tués et 10 blessés⁶⁹.

À l'issue de ces combats, le premier escadron retourna à la Châtaigneraie

⁶⁵Archives privées. Aspirant Davadie *À propos de l'école de la Garde*.

⁶⁶Archives privées. Témoignage de l'aspirant Menuet.

⁶⁷Dans la mesure où les Allemands sont arrivés par deux moyens de transport différents - route et voie ferrée - et qu'aucune rotation de car n'a été observée lors de leur embarquement, ils ont dû diviser en deux leur élément de reconnaissance, chaque partie employant un moyen de transport différent pour essayer de mieux préciser le contact, voire de prendre les Français par surprise, même si cette manoeuvre peut sembler compliquée.

⁶⁸L'aspirant Menuet raconte : « *J'y ai appris de René Lambert ce qui s'était passé pour lui à Guéret. Le médecin de l'hôpital qui le soignait, après l'avoir opéré, lui avait mis un pansement volumineux, enserrant toute la tête, plus gros que de raison pour augmenter l'impression de gravité de sa blessure, l'empêchant totalement de s'exprimer pour expliquer les faits relatifs à celle-ci. Lors de leur enquête à l'hôpital, les Allemands se contentèrent de l'explication fournie par le médecin : la blessure était due à l'attaque aérienne.* » Archives privées. Témoignage de l'aspirant Menuet.

⁶⁹« *J'ai vu 3 corps (morts ou blessés graves ?) traînés, sur la route, dans ces toiles de tente camouflées si caractéristiques de l'armée allemande. Pas plus.* » Archives privées. Témoignage de l'aspirant Davadie.

et fut fêté, comme les autres troupes françaises, par la population lors de la traversée de la ville. En cours de route, l'aspirant d'Anglade « *remarquai une petite voiture Opel de la Wehrmacht qui paraissait abandonnée (et pour cause). Curieux de nature, je montai dans cette voiture et essayai de la faire démarrer. Après trois ou quatre tentatives infructueuses, je parvins à mes fins et fier comme Artaban, je rentrai à notre cantonnement*⁷⁰. » Ce véhicule lui servit par la suite dans ses fonctions d'agent de liaison.

3.3.2.4 Critique des tactiques employées

Le 8 juin, les Allemands utilisèrent une tactique de reconnaissance classique : ils envoyèrent une compagnie pour préciser la nature, le volume et l'attitude des forces qui s'étaient emparées de Guéret.

Après avoir débarqué sur un point haut à partir duquel ils avaient des vues sur la ville, ils poursuivirent sur l'axe et le quittèrent dès qu'ils furent pris à partie. Dès lors, ils débordèrent par le terrain qui leur était le plus favorable, donc sur leur droite. Accrochés de nouveau, et comme ils ne cherchaient pas à reprendre possession de la ville (dans ce cas le volume de troupe employé aurait été plus important), le repli s'imposait.

Ce mouvement leur permit donc de remplir leur objectif, à savoir connaître les axes tenus, l'effectif approximatif déployé sur le terrain, ainsi que l'armement utilisé.

Du côté FFI, l'état-major prit bien en compte la provenance de la menace puisque l'ennemi ne put bénéficier de la surprise⁷¹. Dans la mesure où il était prévisible que l'occupant essaierait de reprendre le contrôle de la ville, des éléments d'alerte devaient être présents sur chaque axe afin de pouvoir y basculer un volume de forces suffisant pour s'opposer à cette tentative. Si le débordement par l'ouest fut correctement contré, l'intervalle entre la route de Montluçon et celle de Paris dut être colmaté rapidement : le 1^o escadron s'y employa, malgré l'absence d'ordres selon les témoignages recueillis. Le thalweg, dans lequel les deux fermiers qui se rendaient en ville avaient été observés constituait un bon cheminement par lequel il était possible de prendre les Allemands à revers. L'inexécution de cette manoeuvre peut être mise au compte de l'absence d'ordres reçus, d'un effectif insuffisant pour mener à bien cette manoeuvre ou d'un défaut de transmissions entre les unités, le compte-rendu n'ayant pas été transmis en temps utile à l'État-Major. Cette carence dans les transmissions fut d'ailleurs une des constantes des opérations menées de

⁷⁰ Archives privées. Témoignage de l'aspirant d'Anglade.

⁷¹ En l'absence d'informations, on peut supposer que les autres escadrons de la Garde étaient en défense de la ville sur les autres axes.

juin à août 1944 et entraîna un manque de coordination entre les unités.

Alors que le rapport de forces était très favorable aux FFI (3 à 4 compagnies de FFI et de la Garde étaient opposées à une compagnie d'infanterie allemande), aucune exploitation de la contre-attaque n'eut lieu, le débordement du 2^o escadron ne permettant pas de prendre l'ennemi à revers.

3.3.2.5 Quel effectif a participé aux combats ?

L'estimation de l'effectif des FFI varie selon les auteurs. Jäckel avance le chiffre de 2000 : « *Le 7 juin, à 7 heures, des "terroristes", dont le nombre fut estimé à 2000 environ, attaquèrent la garnison allemande de Guéret, chef-lieu du département de la Creuse*⁷². », le chef d'escadron Rivals, commandant de la compagnie de Gendarmerie de Guéret les évalue dans un rapport à 700 environ : « *J'ai l'honneur de vous rendre compte de ce que le 7 juin 1944 vers 5h30, des groupes de réfractaires armés d'un effectif global de 700 hommes environ, auxquels s'étaient joints des éléments de l'École de la Garde, occupaient la ville de Guéret et attaquaient simultanément le détachement de troupes d'occupation et la Kommandantur*⁷³. », l'aspirant Davadie estime qu'ils étaient plutôt 300.

Au vu des objectifs traités et des délais nécessaires, il est possible de préciser ces estimations.

Les « *700 hommes auxquels s'étaient joints des éléments de l'école de la Garde* » laissent penser que les FFI disposaient de 700 personnes. Cela est vraisemblablement excessif, puisque les objectifs militaires situés dans la ville n'ont été traités qu'avec le concours actif de l'école. Or un tel effectif FFI aurait permis de s'emparer des trois objectifs situés en ville sans avoir besoin du renfort de l'école, même si, par la suite, son appui pouvait s'avérer précieux. Si ces 700 hommes avaient été tenus en échec, les élèves de l'École auraient signalé leur relève des FFI. Or, aucune relève d'unité FFI au contact de l'ennemi n'a été signalée.

Au jour du débarquement, l'École disposait d'environ 500 personnes (élèves et cadres), les deux escadrons de la Garde qui servaient de troupe d'exercice disposaient chacun d'un effectif d'une petite centaine. Lors des combats du 8 aux portes de Guéret, les FFI ne mirent en oeuvre qu'une compagnie, soit environ une centaine d'hommes. Dans la mesure où l'École a dû laisser sur place une centaine d'hommes pour garder la caserne (le 4^o escadron n'était pas assez formé pour participer aux combats), et la taille des unités étant

⁷²Eberhardt Jäckel, *La France dans l'Europe de Hitler*, Paris ; Fayard, 1968, p 458.

⁷³SHGN, 23E52, Rapport 1177/2 du commandant Rivals commandant la compagnie de Guéret au colonel commandant la Légion de Gendarmerie du Limousin, en date du 13 juin 1944.

variable, on peut donc conclure que l'effectif de 700 cité dans le rapport de Gendarmerie est à peu près correct si l'on compte tous les combattants, et que l'effectif de 300 FFI est vraisemblable, voire un peu gonflé, mais tous ne portaient pas forcément un brassard les identifiant.

La surestimation des troupes (les 2000 avancés par Jäckel) peut s'expliquer par l'arrivée d'éléments après la libération de Guéret. En effet, le 6 juin, les FFI entrèrent dans Saint-Amand-Montrond et capturèrent les deux Allemands du service du travail ainsi que la famille de Francis Bout de l'An, secrétaire général adjoint de la Milice. D'après Delperrié de Bayac, « *Bout de l'An s'énerve. Il apprend que sa femme et ses ravisseurs sont dans la Creuse où ils dépendent du commandant François (l'instituteur Fosset)*⁷⁴. » Effectivement, la compagnie Surcouf des FFI quitta Saint-Amand le 8 juin devant l'arrivée des troupes de Bout de l'An et vint à Guéret où elle campa aux Augustines⁷⁵.

Malgré ce renfort et le décalage entre la prise de Guéret et l'arrivée des otages de la Milice, les 2000 demeurent une estimation très exagérée.

3.4 Le repli vers Janailat le 9 juin

3.4.1 L'exécution du repli

En début de matinée du 9 juin, toute la ville est dans une situation d'attente. Les forces françaises dont on connaît la position sont réparties de la manière suivante :

- 1° escadron à la Châtaigneraie ;
- 2° escadron sortie sud de Guéret ;
- 3° escadron à Cher du Prat au nord de la ville ;
- 4° escadron à Courtilles à l'ouest ;
- 5° escadron sur la route de Bourgneuf au sud ;
- escadron 1/5 aux Augustines ;
- escadron 7/5 sur la route de Montluçon.

Les premières alertes relatives aux mouvements des unités allemandes arrivent à Guéret vers 6 heures du matin. L'état-major sut assez rapidement qu'elles venaient de Montluçon et de Limoges. La veille au soir, le lieutenant Page, sentant qu'il faudrait bientôt quitter Guéret s'en fut réquisitionner une camionnette des Ponts et Chaussées en vue d'un repli. D'après l'EG Candiotti, le lieutenant Georges s'attendait également à un retour des Allemands.

⁷⁴Delperrié de Bayac, *Histoire de la Milice*, Paris ; Fayard, 1994, p 406.

⁷⁵Les personnes enlevées par les FFI furent libérées environ deux semaines plus tard.

L'ordre de repli fut donné à toutes les unités de l'École le matin et fut répercuté avec un certain délai : le 7/5 débuta son repli vers 8h00 par la RN 140 avec ses véhicules au complet, le lieutenant Georges et le premier escadron reçurent l'ordre de mouvement vers 9 heures. Le départ débuta immédiatement par escadrons successifs jusque vers midi, les unités utilisant tous les moyens de locomotion possibles : à pied ou en véhicule⁷⁶, les unités à pied n'hésitant pas à progresser à travers champs. Le lieu de repli ne fut pas donné immédiatement à tous les combattants : le lieutenant Georges prit la précaution de fixer des points de rendez-vous intermédiaires, mais cette attitude prudente ne semble pas avoir été la règle. Pour l'exécution de ce repli, les renseignements parvinrent correctement à l'École. L'aspirant Davadie raconte qu'il eut rapidement connaissance que les Allemands se dirigeaient vers Bourganeuf et que, quand il rendit compte, on lui répondit de les laisser venir.

Prémises de la reconquête par les Allemands, un bombardier s'en prit à la ville et des chasseurs prirent à partie les escadrons qui se repliaient sur la route de Bourganeuf, entre Guéret et la Chapelle Taillefer⁷⁷. Cette intervention aérienne, qui débuta vers 8h30 selon la Gendarmerie⁷⁸, fit peu de victimes mais parvint à détruire des cars, et eut pour conséquence la désorganisation de quelques colonnes : le premier peloton de l'escadron Georges fut ainsi dispersé et rejoignit son unité tardivement. Cette passe d'armes aérienne put être observée par le premier escadron⁷⁹ qui ne quitta la Châtaigneraie qu'après

⁷⁶L'interdiction de circulation en véhicule promulguée par les Allemands prenait effet ce même jour : « 8 juin 1944 : à partir du vendredi 9 juin 1944 à 15 heures, il sera tiré sans sommation préalable sur tout véhicule auto civil qui se trouvera sur route. En sont exemptées la circulation des camions à l'intérieur des villes pour les transports de vivres destinés à la population et la circulation des voitures à l'intérieur des villes à des fins médicales. » Beau Georges et Gaubusseau Léopold, *R5 Les SS en Limousin Périgord Quercy*, Paris ; Presses de la Cité, 1969, p 250.

Cette interdiction de circulation n'est rapportée par les gendarmes que le 16 juin 1944 : SHGN 23E79, PV 706/2 de la section de Bourganeuf et SHGN 23E52 compagnie de Guéret p 62.

⁷⁷ « Le chiffre de 15 avions me paraît exagéré, je dirais au moins 2 chasseurs, 4 au maximum. » Archives privées. Témoignage de l'aspirant Chavy. « 2 chasseurs au moins, le premier a posé une bombe sans doute sur les Augustines, car je n'ai pas vu de fumée à l'impact, alors que l'impact de la seconde a été immédiatement visible. 5 à mon avis, vu le souvenir que je garde de la "noria" (figure datant de la guerre d'Espagne, où les avions à la queue leu leu font un looping derrière le leader, en larguant leur bombe juste avant la ressource, le looping peut se terminer par une passe de "strafing".) Ajoutons un HE 111 qui devait servir de PC volant - je ne l'ai vu ni bombarder ni mitrailler. » Archives privées. Témoignage de l'aspirant Davadie.

⁷⁸SHGN 23E95. Rapport 1036/2 de l'adjudant-chef Dion, commandant provisoirement la section de Guéret en date du 4 juillet 1944.

⁷⁹ « Sortant du sanatorium, nous (j'étais avec quelqu'un) apercevons un camion et, curieux, nous y voyons des mitrailleuses MAC, des munitions, des supports de DCA et je ne sais plus quoi. Le gazogène était encore chaud, la batterie bonne, et nous décidons qu'on ne peut laisser cela aux Allemands. Ventilateur en marche, nous allons attendre que le charbon de bois reprenne une température satisfaisante. Il ne la reprit pas, mais auparavant, nous nous sommes trouvés aux premières loges pour voir le bombardement (qui visait essentiellement la caserne) tout en philosophant. Nous avons, entre autres choses, décidé de ne rien faire aux avions (d'abord ils attaquaient en faisant la noria, défilant devant nous, donc peu sensibles

10 heures. Les témoignages divergent quant à la mission confiée à l'escadron. Pour certains, l'unité aurait reçu pour mission d'observer sur les arrières des colonnes se repliant, d'autres parmi lesquels l'aspirant Méhu, n'ont pas souvenir d'avoir reçu de mission particulière lors du repli. La marche de Guéret à Janaillat fut effectuée d'abord en groupes, la composition de ceux-ci restant la même que pour l'attaque de la maison de la Milice⁸⁰. Arrivé en lisière nord de la forêt de Chabrières⁸¹, l'escadron s'installe en observation face à Guéret. Il décrochera vers 14 heures, ayant constaté que plus aucun élément de l'École ne quittait la ville. Le repli vers Janaillat reprit, sous la forme d'une marche assez éprouvante qui n'a pas laissé un excellent souvenir à tous : dans l'ignorance de la situation ennemie, la progression s'effectua en tout-terrain et à la boussole. L'aspirant Mandar a eu le sentiment d'effectuer une manoeuvre non préparée, l'aspirant Davadie qualifia ce repli de « *marche sans intérêt* ». L'aspirant d'Anglade conserva son véhicule allemand pour effectuer ce repli durant lequel il servit de conducteur au lieutenant Le Guillou. L'aspirant Menuet se souvient que « *après le départ des avions dont l'action nous avait obligés à nous arrêter et à nous abriter sous des bosquets, notre groupe s'est scindé en équipes de 2 ou 3 pour continuer la route et être ainsi moins vulnérables.* »

Durant tout ce repli, les forces françaises ne rencontrèrent aucune troupe ennemie, aussi étrange, voire miraculeux que cela puisse paraître. Deux colonnes allemandes reprirent possession de Guéret : l'une venant de Montluçon qui arriva vers 13 heures, la seconde venant du sud (division Das Reich) rejoignit Guéret vers 17 heures 30⁸².

Pour certains acteurs, l'absence de rencontre entre Français et Allemands durant ce repli demeure une énigme. Elle s'explique par la mauvaise coordination des troupes allemandes qui sont rentrées dans Guéret à quatre heures d'intervalle. Ce décalage demeure néanmoins surprenant. Pourquoi les Allemands n'ont-ils pas fait entrer leurs deux colonnes de manière simultanée et tôt le matin, ce qui leur aurait permis de régler définitivement cette rébel-

à notre tir éventuel) puis nous pensions que sitôt le feu ouvert, ils allaient nous voir. » Archives privées. Témoignage de l'aspirant Davadie.

⁸⁰L'aspirant Méhu se souvient d'avoir été dans le même groupe que les aspirants Piot-Rolland et de Bellescize, commandé par l'aspirant Labrégère.

⁸¹Ce point intermédiaire sur le chemin du repli est aussi cité par l'aspirant Méhu.

⁸²« *Guéret : la colonne arrive le 10 à 17 h 30, mais la ville a été réoccupée par la Wehrmacht. Elle fait demi-tour.* » Georges Beau et Léopold Gaubusseau, *R5 les SS en Limousin Périgord Quercy*, Paris ; Presses de la cité, 1969, p246.

SHGN 23E52. Rapport 1225/2 du commandant de la compagnie de Gendarmerie de Guéret au colonel commandant la légion du Limousin en date du 21 juin 1944 : « *deux colonnes motorisées de troupes allemandes, comprenant de nombreuses auto-mitrailleuses, des camions, de l'Artillerie portée et tractée, venant l'une de Limoges, l'autre de Montluçon, pénétraient dans la ville que les réfractaires venaient d'évacuer.* »

lion ? Retard pris par la colonne venant du sud, manque de synchronisation ? Aucune réponse ne peut être fournie actuellement. L'hypothèse d'un *armistice* local entre Allemands et FFI est parfois avancée mais, outre l'absence d'arguments pour défendre cette hypothèse⁸³, on peut également se demander pourquoi les occupants auraient alors envoyé un avion observer et mitrailler les colonnes se repliant.

3.4.2 Les raisons du repli

Après leur reconnaissance du 8 juin, les Allemands purent se faire une idée assez précise du volume de forces qui leur était opposé.

En effet, ils furent tout d'abord accrochés sur la route de Montluçon. Puis, lors de leur débordement vers l'ouest, ils furent aussi pris à partie par des éléments postés sur la route de Paris. Tentant de s'infiltrer entre les deux unités, ils furent encore repoussés, puis, lors de leur décrochage, virent sans doute la contre-attaque stérile du 2^o escadron à l'est du dispositif.

Chacune des unités auxquelles les Allemands ont été confrontés ayant d'abord été placées en défense ferme d'un axe (séparés au minimum de 800 mètres) puis ayant manoeuvré, leur volume pouvait être évalué à une compagnie d'infanterie à pied. Par conséquent, les troupes d'occupation pouvaient estimer qu'elles avaient eu affaire à trois, voire quatre compagnies. Ils pouvaient donc prévoir correctement le volume de forces nécessaire à la reprise de la ville. Ce qu'ils firent d'ailleurs le lendemain, puisqu'ils engagèrent au total :

- 1 bataillon (le 163^o) du 15^o Régiment de grenadiers⁸⁴ ;
- 1 bataillon (le 3^o) du 3^o Régiment de la division Das Reich ;
- 1 groupe de chars SS et des éléments aériens.

Le rapport de forces était donc d'environ 3 contre 1, rapport recommandé pour une attaque et particulièrement favorable aux Allemands qui, contrairement à l'École, disposaient de chars pour appuyer leur progression. Le combat à venir s'annonçait particulièrement disproportionné, les FFI de Guéret n'étaient donc pas en état de tenir tête aux Allemands. Cette explication purement mathématique justifie le repli de l'École et des FFI.

Citons aussi pour mémoire que, dans l'hypothèse de *l'armistice* entre FFI et Allemands, le repli sans encombres des FFI aurait été échangé contre une

⁸³Mais cette hypothèse expliquerait alors toutes les négligences qui ont pu être observées dans l'exécution de ce repli et que nous détaillerons *infra*.

⁸⁴« Le 9 juin 1944, le 163^o bataillon de grenadiers de réserve, avec quatre compagnies et l'appui de la Luftwaffe attaque de nouveau Guéret. » Journal de marche de l'EM principal de liaison pour la France du sud-Ouest in Georges Beau et Léopold Gaubusseau, *R5 les SS en Limousin Périgord Quercy*, Paris ; Presses de la cité, 1969, p 250.

évacuation totale de la ville.

Pour l'exécution de ce repli, une seule direction de menace fut prise en compte, celle de l'attaque de la veille, et aucune couverture ne fut assurée vers le sud. Chaque unité quitta la route de Bourganeuf pour rejoindre Janaillat sans qu'une autre n'assure la protection de ce changement de direction ni l'alerte en cas d'intrusion ennemie. Est-ce dû à l'inconscience ou à l'impréparation du repli ou à *l'armistice* déjà évoqué ? De plus, alors que les avions avaient déjà pris à partie la ville le soir du 8 juin, il semble que la menace aérienne a été négligée pour l'exécution du repli, puisque l'apparition des avions allemands a surpris toutes les colonnes. Ce repli s'est donc effectué en dépit des règles élémentaires de sécurité, à l'instar de ce qui sera effectué à Janaillat.

3.4.3 L'arrivée à Janaillat

3.4.3.1 La mise en place des unités

Malgré l'absence de preuves, on peut penser que chaque unité savait quel cantonnement elle devait rejoindre. En effet, même si la concentration de troupes était importante aux abords de Janaillat, aucune unité n'a trouvé son lieu de bivouac occupé par une autre.

Le PC de l'École (commandant Corberand) se trouvait au bois de Faye, à moins d'un kilomètre à l'est du cimetière de Janaillat, sa protection étant assurée par le premier escadron qui arriva vraisemblablement en fin de nuit. Le deuxième escadron se trouvait au nord de Janaillat ; le troisième à hauteur de la châtaigneraie sur la route de Lafaye au Moulin de Vilard ; le quatrième à Pierrefitte, au sud d'Azat-Chatenet s'était vu confier la garde des Allemands faits prisonniers à Guéret ; le cinquième cantonnait le long de la route Azat-La Combe (cf. carte en annexe).

L'escadron 1/5 de Limoges était au Moulin de la tour à environ 700 m au nord-ouest de Janaillat ; le 2/5 de Bellac aux abords de Cluptat, environ 6 kilomètres à l'ouest de Janaillat ; le 7/5 de Pellevoisin aux hameau des Maisons, 600 mètres au nord de Janaillat. Enfin, le détachement technique de l'école, aux ordres du lieutenant-colonel Marty se trouvait à 5 km à l'ouest de Saint Dizier Leyrenne. La majorité des unités était donc très regroupée, dans un quadrilatère d'environ 2 km sur 1.

La mise en place des unités fut, *a priori*, assez sommaire à cause de l'état de fatigue général. L'aspirant Méhu déclare en effet « *écroulé par la fatigue de la veille, je me trouvais dans le bois où bivouaquait le peloton repris par le lieutenant Le Guillou, notre instructeur, qui avait fait le déplacement Guéret*

- *Janaillat avec notre camarade d'Anglade*⁸⁵. » Le premier escadron était installé sur le flanc d'une colline. « *À Janaillat, avant l'arrivée des Allemands, l'ensemble de l'escadron était rassemblé sur une aire assez restreinte, à la lisière d'un bois surplombant une route à 150 mètres environ. Le capitaine Richard et le lieutenant Le Guillou étaient toujours avec nous. Nous étions un peu à l'écart du reste de l'École et je n'ai jamais su où se trouvaient les autres unités à ce moment-là*⁸⁶. » Des sentinelles furent postées et un tour de garde élaboré, mais la sécurité du dispositif sembla pâtir de l'état de fatigue des troupes.

3.4.3.2 Les indiscrétions

Le secret qui devait entourer ce lieu de repli fut particulièrement mal conservé, puisque dès le début du repli, certaines unités connaissaient leur destination. Il n'est donc pas impossible que certains en aient parlé autour d'eux à Guéret, avant leur départ.

De plus, le lieutenant Page se replia après avoir requis des véhicules et leurs conducteurs. De retour à Guéret, il n'est pas impossible que ceux-ci aient parlé avec précision du lieu de bivouac de l'École.

Les maladresses se succédèrent, puisque beaucoup de prisonniers furent amenés à Janaillat : des policiers y convoyèrent 17 prisonniers Allemands et les remirent au 4^e escadron, les gendarmes capturés dans les brigades de la section de Bourganeuf le 6 juin y furent emmenés⁸⁷, ainsi que le commandant de la section de Guéret capturé avec un officier, trois gradés et deux gendarmes⁸⁸.

Enfin, le 9 juin, lors du repli général, la division SS Das Reich tomba, à Combeauvert sur un camion FFI qui convoyait les prisonniers allemands de la garnison de Guéret vers, vraisemblablement, Janaillat. Les membres de l'escorte furent tués, les prisonniers allemands libérés⁸⁹. Il n'est pas impossible, qu'avant de mourir, les membres de l'escorte aient dû indiquer aux

⁸⁵ Archives privées. Témoignage de l'aspirant Méhu.

⁸⁶ Archives privées. Témoignage de l'aspirant Chuard.

⁸⁷ « *Ils [le C/Metayer et 6 gendarmes] furent ensuite faits prisonniers et emmenés en direction de Janaillat. (...) Toujours sous la menace des armes, les sept militaires du poste [de Pontarion] furent faits prisonniers et emmenés en direction de Janaillat.* » SHGN 23E79. Rapport 721/2 du Lieutenant Marginier, commandant la section de Bourganeuf en date du 27 juin 1944.

⁸⁸ SHGN 23E95. Rapport 1134/2 de l'Adjudant-chef Dion commandant provisoirement la section de Guéret en date du 3 août 1944. « *une centaine d'individus armés ont obligé le capitaine Chaumet, le lieutenant Borianne, l'adjudant-chef Gayout, les M.D.L Chef Daudon et Sucher et les gendarmes Bonnefond et Lamargo à les suivre en voiture automobile. Ils étaient conduits au hameau de Bellesauve, commune de Janaillat (Creuse) où sous la surveillance de plusieurs jeunes gens armés, ils séjournèrent 3 jours.* » Les gradés purent s'enfuir lors des opérations de nettoyage effectuées par les Allemands à la mi juillet.

⁸⁹ Parmi eux se trouvait l'Oberleutnant Biebricher dont le témoignage justifia en partie l'absence de représailles allemandes suite à la reprise de la ville.

Allemands leur destination.

Il est également étonnant que les Allemands, lors de l'attaque de Janaillat, se soient dirigés rapidement vers le cantonnement du 4^o escadron où se trouvaient les prisonniers allemands. Indiscrétion ou mauvais camouflage? La question risque de rester sans réponse.

Enfin, des témoins attestent la présence de femmes à Janaillat, l'une sur le lieu de cantonnement de l'escadron de Pellevoisin au hameau des Maisons, l'autre s'étant rendue le 12 juin, après l'attaque allemande, à la ferme des Ages, à proximité des cantonnements des escadrons, prouvant que le lieu de repli était connu avec précision par des personnes qui n'avaient pas besoin d'en connaître.

3.4.3.3 Un choix et une organisation imprudents

Ce lieu de repli peut étonner. En effet, Janaillat est un carrefour de routes assez important, donc un objectif assez facile à trouver et à désigner.

Il semble que la raison principale qui a guidé ce choix est, qu'avant le soulèvement, Janaillat était déjà le siège du PC FFI. Par commodité, il a été désigné comme point de repli. Ce choix s'avéra, à l'usage, mauvais, même s'il était commode.

Si le PC disposait de toutes ses unités à proximité, et pouvait donc les commander assez aisément en leur envoyant des agents de liaison (à l'époque, le téléphone était encore assez peu répandu), l'implantation des unités à cet endroit après l'insurrection leur faisait courir un risque. Si les Allemands soupçonnaient son existence et sa localisation, la présence d'unités au même endroit en faisait un objectif prioritaire. Si au contraire, l'ennemi ignorait que le PC s'y trouvait, en ayant observé par avion la direction générale de repli des escadrons, il pouvait être amené à y envoyer une reconnaissance.

Outre sa localisation peu opportune, son organisation pêcha par plusieurs points : la dispersion des unités n'était pas assez importante, facilitant ainsi le succès des Allemands en cas d'opération armée contre les FFI. La protection des accès et l'organisation de la logistique n'ont pas été sérieusement envisagées, chaque unité devant se débrouiller par elle-même.

L'organisation de la défense de Janaillat et de ses abords fut particulièrement défailante, nous y reviendrons dans le chapitre suivant.

En résumé, ces unités qui s'étaient soulevées contre l'occupant et que ce dernier poursuivait auraient dû élire comme lieu de repli un endroit discret, s'éparpiller et assurer leur sécurité de manière très stricte. Ce ne fut pas le cas. Janaillat est donc l'illustration parfaite de ce qu'il ne fallait pas faire, l'attaque du 11 juin le prouvera.

3.4.4 Le sort de l'École

Le commandant de l'École et son chef d'État-Major restés fidèles au gouvernement firent prendre quelques mesures de précaution avant de quitter Guéret « *Les archives secrètes et les adresses des Officiers de l'École ont été brûlées, les dossiers des Officiers pris par l'adjoint de chancellerie Garnault pour être emmenés au domicile de celui-ci à Busseau s/Creuse, le drapeau et l'étendard placés à l'extérieur de la ville au village de Fisseratte chez l'Agent principal Derroncourt*⁹⁰. »

Après le passage à la Résistance, la caserne ne resta pas longtemps inoccupée puisque le 13 juin, les Allemands occupaient les Augustines.

Le lendemain, une réunion était organisée à Guéret afin de régler les détails de la mise en place d'un organe liquidateur de l'École dirigé par le commandant Coudert. Parmi les points traités, figura l'éventuel retour des dissidents dans la légalité. La consigne donnée fut de faire rejoindre Vichy ou Riom à tous les membres de l'École qui décideraient de se représenter en ville⁹¹, puisque des contacts avec des dissidents n'étaient pas exclus⁹². Le sort de ceux qui restèrent à Guéret fut réglé lors de cette même réunion : le personnel civil fut affecté à l'organe liquidateur, et certains embauchés par l'intendance départementale ; pour les militaires, des réaffectations dans les corps de troupe furent proposées ; les malgaches de l'École qui s'étaient « *constitués en ordinaire* » dans l'école sous les ordres d'un adjudant et étaient ravitaillés par l'intendant local reçurent pour mission de garder les murs si l'occupant s'en allait ; les blessés - rattachés au quatrième Régiment - qui n'étaient pas la préoccupation première des Allemands devaient pouvoir être protégés par le médecin qui déclara « *être en bons termes avec le médecin allemand qui est venu à Guéret et croit qu'il n'aura aucun ennui à ce sujet.* » L'élève-garde Chapon et le garde Camus, tués lors des combats, furent enterrés à Guéret. Ces affaires réglées, demeurait la question de la solde à verser ou non aux épouses du personnel parti car, « *à brève échéance, certaines femmes n'auront plus rien. Il semble que des secours pourraient être donnés*⁹³. » La note 1967/DGG-A/I répondit à cette demande d'une manière particulièrement sèche « *Il serait paradoxal que le cas des éléments échappant aux ordres du*

⁹⁰SHGN 17113. Rapport Grangé.

⁹¹SHGN 17113. Rapport du commandant Delmas sur sa mission à Guéret. « *La consigne a été donnée de dire à tous les officiers gradés et gardes de rejoindre VICHY ou RIOM. À ce sujet, le secrétaire général de la préfecture est intervenu auprès du préfet régional de Limoges en demandant que les éléments rentrant dans cette ville soient bien traités.* »

⁹²SHGN 17113. Rapport du commandant Delmas sur sa mission à Guéret. « *Il serait peut-être possible d'entrer en contact avec des éléments de la Garde actuellement dans le maquis afin de faire rentrer le maximum de personnel. Pour cela il faut être sûr que le pardon sera accordé.* »

⁹³SHGN 17113. Rapport du commandant Delmas sur sa mission à Guéret.

gouvernement et présumés se trouver sur le territoire métropolitain même, en état de rébellion vis-à-vis de l'autorité légitime, fasse rechercher une solution de bienveillance. Pour cette raison même, aucune assistance sous une forme quelconque ne saurait être accordée aux familles des intéressés. »

L'École survécut pendant la fin de la guerre dans le centre d'instruction de la Garde à Vichy créé le 26 juin 1944 et placé sous le commandement du capitaine Dupont, assisté par les lieutenants Perré et Serpeau. Fin juin 1944, la DGG prévint pour les 10, 11, 12 et 13 juillet les épreuves d'admission au cours de Élèves-Officiers de la Garde qui devaient avoir lieu à Vichy. Le 18 juillet, l'organe liquidateur reçut ordre de rejoindre Vichy *« dès que seront terminées opérations de comptabilité pour lesquelles présence à Guéret est indispensable⁹⁴. »*

3.5 Conclusion partielle sur la tactique

Au termes de ces premières journées de combat, une critique des tactiques peut être effectuée.

3.5.1 Forces d'occupation

Les opérations du 7 juin ne fournissent aucun enseignement. Assiégées et incapables de recevoir un quelconque renfort, les troupes allemandes ont subi un siège dont elles ne pouvaient pas sortir victorieuses. Mais quelle troupe aussi peu nombreuse et peu armée aurait fait mieux ?

Dans leurs opérations du 8 juin, elles se sont contentées d'appliquer les règles classiques de la reconnaissance. Cependant, aucune autre tactique n'aurait pu être plus efficace. Le terrain ne se prêtait pas à un autre débordement et l'École avait bien assuré sa défense. Ils ne pouvaient donc que se replier avant de revenir mieux armés et plus nombreux. Cependant, au prix de pertes assez légères, ils ont pu obtenir les renseignements recherchés : le volume des troupes qui ont repris la ville le 9 juin prouve que leur estimation du volume des Français était correcte, leur composition (infanterie et chars) montre qu'ils avaient aussi pris en compte les possibilités de retranchement des forces françaises.

Le seul élément inexpliqué demeure l'absence de coordination entre les deux colonnes qui reprirent Guéret le 9 juin. Leur arrivée simultanée aurait réglé le problème de Guéret, mais aussi très vraisemblablement celui de la Creuse, les FFI ne pouvant alors plus compter que sur leurs propres forces.

⁹⁴SHGN 17105. Message 1826/DGG-A/I du 18 juillet 1944.

3.5.2 Forces françaises

Même si les opérations des 7 et 8 juin ont été un succès pour les forces françaises, leurs lacunes ont pu être mises à jour. L'analyse du terrain et de la menace, correcte lors de la reconnaissance allemande, semble avoir été négligée lors du repli : aucune unité ne tenait le carrefour où tous ont obliqué vers Janaillat, laissant ainsi la possibilité à une colonne allemande de faire irruption à tout moment dans le dispositif et d'anéantir les unités de l'École. Le premier escadron s'est replié sans ses instructeurs, ce qui est pour le moins singulier, même s'il était divisé en trois groupes commandés chacun par un ancien garde.

Les transmissions ont été plus que mauvaises : aucune unité n'a jamais su quelle était la position de l'autre ni la situation dans leurs secteurs respectifs, des unités (niveau groupe ou peloton) ont été perdues lors du repli et leur ralliement a été particulièrement lent.

L'anticipation des mouvements allemands a été en partie défailante. L'accès à la gare n'était pas tenu le 8 juin, et les avions ont pu s'en prendre aux colonnes qui se repliaient sans qu'une riposte efficace n'ait lieu.

Aucun élément particulier n'était prévu pour l'exécution du repli. Peu de points intermédiaires ont été fixés, les itinéraires prévus étaient les mêmes pour toutes les unités, et la discrétion n'a pas été le point fort de ce mouvement.

Le lieu de repli choisi était particulièrement sujet à critiques, aucune logistique particulière n'était prévue pour les unités repliées à Janaillat.

Tous ces éléments dénotent une bonne volonté de la part des résistants - École et FFI -, mais aussi une grande méconnaissance de la préparation, de la tactique et de la sûreté élémentaires des opérations de guérilla.

Deuxième partie

De Janailat à Cherchell

Chapitre 4

La restructuration de l'École

De l'aveu même des acteurs de l'époque, Janaillat est un point de référence dans leur aventure creusoise. En effet, après cet événement, l'École fut dispersée et ne retrouva plus jamais son unité. C'est donc à partir de ce moment que chacun a suivi, s'il le voulait ou s'il s'y voyait contraint par la force des choses, un itinéraire personnel.

Le 10 juin les unités purent goûter une journée de repos, bien méritée d'après tous les témoignages, tant le repli avait été harassant. Le dimanche 11 juin fut une journée décisive pour beaucoup.

4.1 La dispersion

Cette journée devait pourtant ressembler à celle de la veille : les unités poursuivaient leur repos, continuaient à s'organiser pour vivre au maquis, et s'apprêtaient à rester sur les mêmes lieux pendant une durée qu'ils ne connaissaient pas.

4.1.1 L'irruption des Allemands

Les Allemands firent irruption dans le dispositif de l'École en arrivant par le sud, très vraisemblablement par la D 10 en provenance de Villatange. D'après les sources allemandes¹, deux compagnies du troisième bataillon² du Régiment Der Führer de la division das Reich attaquèrent les cantonnements. Ces compagnies étaient parties de Limoges où elles cantonnaient et remontaient vers Guéret. Il y a de fortes chances pour que les Allemands aient connu, ou soupçonné, la présence d'unités résistantes aux abords de Janaillat car ils s'y dirigèrent par deux voies différentes, à moins qu'ils n'aient lancé un vaste ratissage de la région, de manière aléatoire. Selon certaines sources³,

¹Major Weidinger, qui prit le commandement du Régiment le 14 juin, in *Kameraden bis zum Ende*.

²Commandé par le Major Kämpfe jusqu'à sa disparition le 9 juin 1944.

³Bulletin de l'ARSVH n° 8, p 8.

cette opération avait pour but de délivrer les prisonniers allemands détenus par l'École.

Seule l'École sera d'ailleurs affectée par cette manoeuvre visant Janaillat, mais les escadrons ne seront pas touchés de la même façon par cette irruption : certains parvinrent à rester cachés des Allemands, d'autres furent pris sévèrement à partie, déplorant des morts et des blessés.

Le premier escadron qui était le plus au sud du dispositif fut le premier à entrer en contact avec les compagnies de reconnaissance. L'aspirant Chavy qui partit en patrouille de ravitaillement fut très vraisemblablement le premier à voir les unités allemandes : « *Vers midi, on a demandé des volontaires pour aller au ravitaillement. Personne n'était très fana, car nous étions très fatigués. Nous nous sommes proposés (Davadie et moi) et un garde pour nous accompagner. Je me souviens qu'à notre départ, la sentinelle au bord de la route était Abadié.*

Nous avons fait étape dans une première ferme, où nous avons commandé des oeufs que la fermière ferait durcir pour que nous les prenions au retour. Là, petit incident, comme tout était calme, le garde a voulu désarmer sa MAT 39, mais, lorsque le levier est en arrière, il ne retient pas la culasse, une balle est partie dans le cadran de l'horloge, qui se mit à sonner. - "Tiens, dit la fermière, cela fait des années qu'elle ne sonnait plus! "

Seconde étape dans une autre ferme, au bord de la route, probablement la D 61.

Pendant que nous nous restaurions, et que les fermiers, très amicaux vis à vis des "libérateurs de Guéret" nous préparaient des victuailles assez "arrosées", l'alerte est brutalement donnée par un garçon de la ferme : "Les Allemands arrivent!" Sans trop nous demander notre avis, on pousse la grande table de la ferme, on ouvre une trappe, et nous nous retrouvons à la cave. Par le soupirail, on voit défilé les roues des A M et les chenilles des VTT. Les unités se succèdent avec un certain décalage. Nous décidons de traverser la route au plus tôt et d'atteindre des hauteurs inaccessibles aux blindés. (...) Comme prévu, nous avons traversé la route et grimpé la pente (sans doute en accord avec Davadie, vers BELLESAUVE). Nous avons effectivement assisté de là à la fin des combats dans Janaillat et au défilé des prisonniers⁴. »

Bloqués dans la ferme pour échapper aux Allemands, les aspirants ne purent alerter ni leur unité ni le reste de l'École, ce qui eut pour conséquence que les aspirants restés au cantonnement furent également surpris par l'arrivée des Allemands et l'unité se dispersa sans aucune cohésion. L'aspirant

⁴Archives privées. Témoignage de l'aspirant Chavy in *À propos de l'École de la Garde*.

Chuard se souvient que « *ce fut une chenillette allemande qui passait à 75 m de nous qui me réveilla, j'avais été de garde toute la nuit. Gros branle-bas de combat, fuite tous azimuts puis regroupement de l'unité Biland⁵ à l'intérieur du bois, après 10 à 15 minutes de recherches. Le groupe était complètement isolé, sans aucune liaison avec les autres unités⁶.* » « *Au moment de l'alerte et de l'arrivée des blindés, après le désordre de la surprise, je me suis retrouvé avec Labrégère, quelques aspirants de notre peloton, Roland, de Bellescize, Gaudy... ? et deux ou trois autres personnes dont un sous-maître du cadre noir. Je crois Jouslin⁷.* »

Cette alerte ne fut pas transmise au reste de l'École, par manque de moyens de transmissions. Les Allemands aperçus par l'escadron se dirigeaient vers Janaillat, qu'ils atteignirent sans aucun problème, vraisemblablement vers 14 heures⁸. L'élève-garde Belbezier qui revenait de Pierrefitte (au nord, cantonnement du 4^e escadron) et se dirigeait vers le PC dans les bois de Faye, tomba nez à nez avec les premiers véhicules allemands qui ne réagirent pas et poursuivirent vers Janaillat où, selon certains, ils précipitèrent la fuite du médecin de l'École. Ce même élève-garde transmet le même jour des renseignements selon lesquels une colonne blindée allemande se dirigeait de Saint Dizier Leyrenne vers Janaillat. Au vu de cette progression⁹, les Allemands visaient clairement Janaillat, soit pour y établir une base à partir de laquelle partiraient des patrouilles, soit pour y chercher quelque chose ou s'assurer qu'il n'y avait rien.

Une fois Janaillat occupé, les Allemands remontèrent vers le nord, longeant les positions des cinquième et troisième escadron sans les inquiéter, puis firent irruption dans le dispositif du quatrième escadron où, quelques instants plus tôt, avait lieu une réunion d'officiers des FFI (menés par François) et de l'École (dirigés par le commandant Corberand) dans la ferme Parelon, promptement dispersée en début d'après-midi lorsque les Allemands furent annoncés aux abords de Janaillat, sans qu'aucune consigne particulière ne soit donnée semble-t-il¹⁰. Cette unité subit le plus de pertes lors de l'attaque allemande (1 tué, le capitaine Séchaud et trois prisonniers les élèves-gardes Bonte, Weisberger et Kloeckner), puis fut poursuivie par les Allemands à travers bois jusqu'à la capture de 23 de ses membres¹¹.

⁵Le groupe de l'aspirant Chuard était commandé par l'aspirant Biland. Selon l'aspirant Chuard, il comprenait aussi les aspirants de Laitre, Girier, Lonchamp, Piot et peut-être Menuet.

⁶Archives privées. Témoignage de l'aspirant Chuard.

⁷Archives privées. Témoignage de l'aspirant Méhu.

⁸La détermination des horaires est très difficile, les témoignages concordant rarement.

⁹Une colonne venant du sud-est, l'autre venant du sud-ouest.

¹⁰ARSVH, supplément au bulletin n° 19, p 7.

¹¹Le détail de l'irruption des Allemands est exposé dans *Les cadets de la Garde dans la tourmente*.

L'escadron 7/5 de Pellevoisin qui cantonnait au hameau des Maisons, reçut vers 11 heures l'information selon laquelle des blindés allemands faisaient mouvement de Limoges vers Bourganeuf, mais ne s'émut pas. Vers 15 heures, un avion de reconnaissance survola le hameau où ils cantonnaient sans susciter de réaction alors que le matériel de l'unité n'était pas camouflé. Vers 16 heures, les troupes allemandes firent irruption dans le cantonnement de l'escadron, causant une surprise complète. Le combat s'engagea, mais le bois voisin servit de refuge aux gardes, les Allemands renonçant à s'y engager. Aucune perte ne fut à déplorer dans les rangs du 7/5, bien que la surprise ait été totale d'après le témoignage du garde stagiaire mentionné précédemment.

4.1.2 Les consignes de regroupement

Soixante ans après les faits, ce point demeure encore sujet à polémique, les tenants de la diffusion de consignes, non observées par choix délibéré, s'opposant à ceux qui estiment qu'elles brillèrent par leur absence.

Des témoignages recueillis, il ressort que des consignes de regroupement furent données, mais qu'elles ne parvinrent pas à tous les groupes. « *Lors de l'attaque allemande sur Janaillat, l'ordre a été donné de se disperser sans donner de point de repli. Je me suis retrouvé avec quatre camarades, coupé du reste et nous avons rejoint Vichy où nous ont été précisées nos affectations dans des escadrons de Lyon*¹². » L'aspirant Piot-Rolland ne reçut aucun ordre à Janaillat « *Lors de l'attaque par les chars allemands dans les bois où nous étions cachés, n'ayant reçu aucune précision sur l'endroit où nous pourrions nous regrouper, j'ai décidé avec Guy Girier et Jean-Paul de Laitre qui se trouvaient totalement isolés avec moi d'aller chercher aide et nourriture chez des parents à quelques dizaines de kilomètres vers l'est*¹³. » L'aspirant Chuard se souvient que « *nous errâmes ainsi quatre à cinq jours, discutant des orientations à prendre. Voyant que certains voulaient rejoindre Vichy ou un escadron de gardes, je me procurai quelques effets civils. Déguisé ainsi, j'abandonnai le groupe à Bosmoreau les Mines*¹⁴ en indiquant à mes camarades ce que je comptais faire. C'est ainsi que je me suis retrouvé dans les bois de la région d'Aubigny sur Mère chez les FFI Cher nord comme chef de groupe (environ 25 hommes) sous les ordres du colonel de Vogüe (ex

Les élèves faits prisonniers ne furent pas abandonnés par la Direction Générale de la Garde puisque le 4 août 1944, le général Perré adressait la note 2932/DGG-A/3/E au secrétaire général au maintien de l'ordre pour que les gardes faits prisonniers à Janaillat et qui seraient à Compiègne soient libérés avant leur transfert en Allemagne, car leur responsabilité personnelle ne serait pas engagée (SHGN 17125).

¹²Archives privées. Témoignage de l'aspirant Fages.

¹³Archives privées. Témoignage de l'aspirant Piot-Rolland.

¹⁴Environ 6 km à vol d'oiseau au sud de Janaillat.

Colomb dans la clandestinité). *J'ai participé à plusieurs accrochages sérieux avec des unités allemandes dans cette région sur les bords de la Loire*¹⁵. » Selon l'aspirant Menuet, « *lors de l'attaque de Janaillat par les Allemands, nous avons reçu de notre chef de peloton, le lieutenant Le Guillou, l'ordre de dispersion par groupe. Mais nous ne savions pas où nous pourrions nous regrouper après cette attaque. Aucun point de regroupement ne nous avait été donné*¹⁶. » Quant à la patrouille des aspirants Chavy et Davadie « *en ce qui nous concerne, du fait que nous étions dans les bois, et non dans des villages, nous ne fûmes pas attaqués, et donc ne subîmes pas de pertes. Il n'en reste pas moins que l'attitude du commandement, qui se résuma à "débrouillez vous!", fut durement ressentie*¹⁷. »

Ceux qui eurent connaissance des consignes purent se replier vers l'endroit fixé « *Labrégère savait qu'un point de regroupement avait été fixé aux Grands Bois*¹⁸ », mais durent pour cela rompre l'encercllement mis en place par les Allemands. À la tombée du jour, les Allemands étaient encore sur place, ratissant avec des chiens et patrouillant sur les routes, tirant sur tout ce qui bougeait.

La Direction Générale de la Garde envisagea rapidement le retour d'élèves vers les unités restées fidèles puisqu'une note du 12 juin 1944 adressée aux commandants des Brigades et Régiments de la Garde précise que « *Certains gradés, gardes ou élèves-gardes provenant de l'école de Guéret sont susceptibles de se présenter aux formations relevant de votre commandement.*

Vous voudrez bien donner des ordres pour que ces personnels soient pris aussitôt en subsistance par les services où ils se présenteraient et m'adresser un compte-rendu nominatif des arrivées au fur et à mesure qu'elles se produiraient.

*Une instruction ultérieure fixera la destination à donner aux personnels récupérés*¹⁹. » Quatre jours plus tard, la note 972/DG/GA/2 du 16 juin 1944 précisait le paiement des allocations de solde « *aux personnels militaires de tous grades et personnels des corps civils de l'École de la Garde actuellement repliée par force majeure à Vichy* ». De ce fait, un « *état nominatif des personnels en cause* » était demandé au 4^e Régiment de la Garde qui prenait en solde ces personnes²⁰.

La controverse : absence de consignes ou décision délibérée de les ignorer,

¹⁵Archives privées. Témoignage de l'aspirant Chuard.

¹⁶Archives privées. Témoignage de l'aspirant Menuet.

¹⁷Archives privées. Aspirant Davadie. *À propos de l'École de la Garde.*

¹⁸Archives privées. Témoignage de l'aspirant Méhu.

¹⁹SHGN 17103. Note signée du général Perré.

²⁰SHGN 17103. Note signée du général Perré.

peut être close par plusieurs observations :

- Si les consignes de regroupement avaient été transmises à tout le monde, la plupart auraient rejoint d'eux-mêmes et n'auraient pas erré plusieurs jours.
- Après la dispersion de toute l'École, l'aspirant Méhu, l'un de ceux qui rallia rapidement les Grands Bois, fut chargé de sillonner la région à vélo afin d'y retrouver les éléments dispersés et de leur indiquer le lieu de regroupement. Si ce dernier avait été communiqué à tous, cette mission n'aurait pas eu lieu d'être, les paysans pouvant indiquer le chemin aux gardes.
- L'aspirant Chuard ne rejoignit pas les Grands Bois mais un maquis du Cher. Son témoignage indiquant que personne ne savait où aller et que, pour sa part, il préféra rejoindre un maquis dans une région qu'il connaissait, prouve que la transmission des consignes de regroupement fut mal effectuée. Dans le cas contraire, les discussions avec ses camarades n'auraient pas eu la même teneur, et il aurait rejoint l'École.

4.1.3 Critique de la tactique

L'attaque allemande sur Janaillat met encore en lumière les faiblesses de l'organisation FFI et, par opposition, la supériorité de l'organisation allemande.

4.1.3.1 Les forces françaises

Plusieurs éléments choquent l'observateur chez les forces françaises, mettant en relief l'impréparation du maquis.

Tout d'abord, l'absence d'éléments d'alerte au loin. La sûreté des cantonnements n'était assurée qu'au plus près, comme l'ont prouvé toutes les attaques allemandes. À chaque fois, elles n'ont été décelées qu'au dernier moment, alors que les premières troupes faisaient presque irruption dans les positions des unités. Même lorsque le renseignement lointain est parvenu (progression des colonnes allemandes vers Janaillat), aucune sonnette n'a été mise en place au plus loin pour préciser les mouvements de l'ennemi. Mais, même dans ce cas, la sonnette aurait-elle pu transmettre ses renseignements ?

Car l'absence de communications entre les escadrons et en leur sein est encore mise en relief. Les aspirants du premier escadron ne sachant pas où se trouvaient les autres unités, il était alors certain que l'alerte ne serait pas transmise à temps. L'irruption des Allemands dans Janaillat ne fut la cause d'aucune alerte générale.

L'absence de conduite à tenir précise fixée aux résistants : aucune direction de fuite, aucun lieu de repli, aucune conduite à tenir en cas d'apparition des Allemands ne leur furent précisées, l'illustration de ce dernier point est l'apathie de l'escadron de Pellevoisin face au survol de sa zone par un avion allemand.

La totale négligence du danger aérien. Pris à partie les 7 et 9 juin par des avions allemands, aucune mesure de camouflage n'a été prise puisque l'escadron de Pellevoisin a été décelé par une reconnaissance aérienne.

Enfin, le mauvais choix des cantonnements, puisque les occupants, comme toute troupe recherchant des fugitifs, se dirigèrent en priorité vers les hameaux et villages. De plus, selon le témoignage de l'aspirant Davadie, les roulantes étaient installées dans un lieu découvert, à proximité immédiate du village.

Il ressort donc, *a posteriori*, que les FFI ont entraîné l'École dans les maquis, sans avoir pris le soin de préparer sa logistique et de lui préciser dès son arrivée sur zone ses missions.

L'aspirant Menuet résume bien ces éléments lorsqu'il écrit « *nous aurions souhaité être renseignés (était-ce possible ?), participer d'une façon plus active à la sécurité d'ensemble alors que nous avions l'impression d'être livrés à nous-mêmes. Notre seul contact était celui avec notre chef de peloton et l'on pensait qu'il ne savait pas grand chose et qu'il se posait les mêmes questions que nous, notamment sur notre devenir. C'était bien l'improvisation totale*²¹. »

4.1.3.2 Les forces allemandes

En comparaison, les forces d'occupation font preuve d'un grand professionnalisme et d'une grande rigueur dans l'exécution de la manoeuvre.

Leur arrivée dans Janaillat s'est effectuée par deux accès différents, et la prise d'otages qui y eut lieu dès leur arrivée prouve que ce village constituait un des buts de leur manoeuvre.

Par la suite, ils procédèrent par coups de sonde, ne s'éloignant de leur axe de progression (la D 61 allant de Janaillat à Azat-Châtenet) que pour vérifier si des troupes ennemies ne stationnaient pas dans ou à proximité des hameaux. En cas de découverte, la poursuite n'était lancée que si elle avait des chances de succès. L'escadron de Pellevoisin, bien qu'accroché, n'a pas été poursuivi parce que son repli dans les bois rendait la poursuite aléatoire. Le tir *a priori* sur les lisières a donc été privilégié, car il était moins dangereux pour les poursuivants et quand même susceptible de causer des pertes parmi

²¹ Archives privées. Témoignage de l'aspirant Menuet.

l'ennemi. La poursuite du quatrième escadron déroge à cette règle, car des prisonniers allemands avaient été libérés lors du premier contact à la ferme Parelon. Elle avait alors pour but d'essayer d'en libérer d'autres, ce qui se réalisa. Après cette action, les Allemands se replièrent vers Janaillat qui leur servait donc de base arrière²² et se replièrent aux environs de 21 heures vers Limoges.

4.2 Le regroupement

Comme l'attaque allemande n'avait pas été envisagée par les Résistants, son effet fut de désorganiser en profondeur l'École, la confrontant subitement au problème d'un regroupement à organiser dans l'urgence.

4.2.1 Son exécution

Certaines unités connaissaient le lieu de regroupement²³. Leur arrivée sur place n'était donc qu'une question de temps, en espérant qu'elles n'effectueraient pas de mauvaises rencontres sur leur chemin. « *À la boussole il [Labrégère] nous a conduits toute la nuit. J'avais toujours mon FM et des chargeurs, d'autres des PM Thompson avec des munitions (très lourdes). Je crois que Labrégère nous a laissés dormir plusieurs heures en plein bois avant de nous amener à destination, c'est-à-dire au milieu d'une vaste forêt où nous avons retrouvé seulement une partie de nos camarades et l'état-major de l'École de la Garde*²⁴. » L'aspirant Buis qui se souvient d'avoir été dans le groupe commandé par l'aspirant Labrégère était donc avec l'aspirant Méhu. Quant à l'aspirant Mandar, il se souvient juste d'avoir été dans un groupe et de s'être retrouvé par la suite aux Grands Bois.

Il fallut aussi retrouver les éléments qui s'étaient dispersés sans connaître les consignes, puis leur transmettre le lieu de regroupement. La dispersion des unités nécessita l'activation de tous les sympathisants de la Résistance afin de guider les *enfants perdus*, ainsi que l'utilisation de moyens plus actifs.

L'aventure du groupe de l'aspirant Chavy est l'illustration du premier cas de figure. En se repliant sur les hauteurs de Bellesauve, le groupe ne

²²Ce qui explique que les aspirants Chavy et Davadie aient pu les observer des hauteurs où ils se trouvaient.

²³Après l'attaque allemande, l'École s'est regroupée aux Grands Bois. À cet endroit était implanté le PC FTP de la région, ce qui explique l'importance du rôle joué par ces derniers dans le ré-acheminement des membres de l'École. La logistique semble avoir été mieux prise en compte qu'à Janaillat, car le journal de marche du peloton Page mentionne : « *14 juin. Arrivée aux Grands Bois en pleine nuit. C'est un groupe FTP qui nous héberge et nous nourrit, mais on commence à s'organiser.* » Sa résistance au passage des Allemands dans la région s'explique par la meilleure organisation des FTP qui se camouflaient plus efficacement que les FFI.

²⁴Archives privées. Témoignage de l'aspirant Méhu.

rencontra aucun FFI. « *Par contre, un petit groupe s'était formé avec, en particulier Gaudy, peut-être Cazalet ainsi que Stephan, maréchal des logis chef, écuyer, porteur de la caisse de l'École contenant, je crois, 13000 francs, somme considérable pour l'époque²⁵ (cela devait nous valoir des problèmes plus tard). Il y avait aussi, je crois, 2 ou 3 gardes, dont celui qui était avec nous au ravitaillement²⁶.* » De nuit, le groupe s'exfiltra d'un commun accord en direction de Royère (18 km à vol d'oiseau au sud de Pontarion) après avoir évité les blindés et les chiens des poursuivants, afin de rejoindre le capitaine Louis²⁷ qui avait servi le bazooka dans l'attaque de la maison de la Milice. La nuit ils dépassèrent Pontarion et, en fin de journée suivante (soit le 12 juin), « *nous avons été repérés par une sonnette du Cne Louis, sous forme d'un paisible pêcheur au bord d'un ruisseau. On nous a conduits à son repaire dans un hameau plus ou moins en ruines où des parachutes tenaient lieu de toiture. Pendant quelques jours, nous avons servi d'instructeurs, mais refusé de déminer les engins qui avaient été mis n'importe où, à base de grenades mills que nous ne connaissions pas encore. La nuit, avec Stephan, il nous fallait veiller jalousement sur le magot pendant que nos hôtes menaient grande vie avec des "prisonnières" d'origine incertaine.*

Très rapidement, nous avons su que le point de regroupement des éléments de l'École rescapés de Janaillat était dans les Grands Bois. L'étape à prévoir était d'environ 25 km. Louis voulait nous garder, nous avons refusé. Il nous a fourni un guide, et nous avons atteint notre but après une grande journée de marche. Nous avons été accueillis très chaleureusement en particulier par le Lt Le Guillou. Je n'ai jamais bien su si c'était pour nous ou pour la caisse²⁸... »

D'autres profitèrent de moyens exceptionnels pour regagner les Grands Bois. C'est ainsi que l'aspirant Méhu, qui avait pu regagner directement les Grands Bois après l'attaque allemande, eut pour mission de quadriller la zone

²⁵D'après l'aspirant Davadie, la caisse contenait « *Certainement plus : je crois bien me souvenir que l'on nous donnait après le 14 juillet, quelque chose comme 5000 francs par mois en guise de solde. En 1939, le salaire moyen en France était de 1200 F par mois. Les 5000 F étaient d'ailleurs une rémunération anormalement élevée et je me souviens de la remarque d'un officier FFI de ce temps : "A ce prix-là, c'est intéressant d'être militaire, je crois que je vais rester dans l'armée "*. » Archives privées. Témoignage de l'aspirant Davadie.

Ces 5000 francs représentent effectivement une somme conséquente, les aspirants célibataires ayant touché 2329 F en avril et en mai 1944. On ne peut cependant déduire de ces soldes *post-insurrectionnelles* le montant de la caisse, les résistants ayant reçu de l'argent par parachutage (cf. *infra*).

²⁶Archives privées. Témoignage de l'aspirant Chavy.

²⁷« *Membre virulent du parti, spécialisé, en son temps, dans l'attaque au rasoir des chevaux de la Garde Républicaine lors des manifestations à Paris. (...) Le Cne Louis, depuis Guéret, avait apprécié l'école de la Garde, et il nous a manifesté sa sympathie, malgré sa haine des gardes mobiles. Il a fallu lui expliquer que, selon notre insigne et notre mission, nous étions les héritiers de la Garde Impériale et non de la garde mobile.* » Archives privées. Témoignage de l'aspirant Chavy.

²⁸Archives privées. Témoignage de l'aspirant Chavy.

à vélo afin d'indiquer aux unités de l'École le point de regroupement : « *J'ai reçu pour mission particulière de la bouche du commandant Corberand de retrouver les éléments de l'École dispersés vers le sud. Parti seul, déguisé en civil avec quelques effets militaires, j'ai parcouru les 12 et 13 juin les routes de la Creuse en vélo, direction Felletin, Saint Yrieix, Royère. Sans faire de mauvaise rencontre, bien renseigné par une population très compréhensive. J'ai dû parcourir 80 à 100 km pour enfin trouver des éléments égarés dont le peloton Doison. J'ai ensuite repris avec prudence le chemin des Grands Bois, sans faire de mauvaise rencontre*²⁹. »

4.2.2 Les cas particuliers

Tous les élèves de l'École ne rejoignirent pas les Grands Bois. L'ignorance du lieu de regroupement força les isolés à se déterminer rapidement. Un retour vers l'école était impossible car, la ville étant occupée par les Allemands, c'eût été se jeter dans la gueule du loup. Ceux qui ne furent pas repris par des FFI, tels les membres du groupe de l'aspirant Chavy, durent prendre une décision rapidement.

Les choix étaient peu nombreux : retourner dans ses foyers - mais pour des militaires, c'eût été une désertion -, rejoindre une unité résistante connue, ou rejoindre les unités de la Garde.

Seul l'aspirant Chuard décida de rejoindre un maquis, car il connaissait déjà le Berry pour s'y être caché avant d'intégrer l'École de la Garde.

Les autres aspirants décidèrent de rejoindre une unité de la Garde, dans des conditions variables.

L'aspirant Menuet, qui se trouvait dans un groupe constitué de huit de ses camarades, chercha à se diriger, à travers bois, à l'opposé des coups de feu perçus. Après une marche un peu erratique, le groupe traversa une route empruntée par des véhicules allemands puis reprit sa progression en terrain escarpé. « *Nous fîmes ainsi plusieurs kilomètres pour nous éloigner de la zone dangereuse, et nous cherchâmes à rencontrer quelqu'un, en nous approchant de maisons isolées, pour essayer d'obtenir des renseignements sur ce qui s'était passé, et retrouver la liaison avec nos camarades... Le hasard nous fit trouver un homme qui se présenta comme cantonnier. Il connaissait donc parfaitement la région et voulut bien se mettre à notre service.* » Après avoir passé deux jours au même endroit, et ne sachant rien, ni sur la présence des Allemands dans la zone, ni sur la localisation des éléments de l'École, le groupe voulut encore s'éloigner de la zone dangereuse et sortir de l'inaction.

²⁹Archives privées. Témoignage de l'aspirant Méhu.

« Un de nos camarades, qui était notre chef de groupe, ancien sous-officier de la Garde, suggéra que l'on se rapprochât de la région de Limoges où était stationné son ancien régiment. Là, on pourrait rechercher ce qu'était devenu ce régiment, renouer avec lui des contacts et demander s'il était possible de s'intégrer à lui. Cette solution, qui avait pour effet de couper définitivement les liens avec l'école de la Garde, démarche que l'on avait déjà pressentie inéluctable, recevait l'approbation de tous. » Le groupe reprit alors sa marche, recevant sa nourriture des fermiers, ce qui lui valut de prendre contact avec les FTP : « Je me souviens aussi d'un contact que nous avons eu, en cours de route, à un moment où nous avons décidé de souffler, et où, dans une ferme, un repas chaud nous avait été offert. L'accueil chaleureux nous avait permis d'avoir une certaine confiance envers nos hôtes, et nous leur avons parlé de ce qui s'était passé à Guéret et Janaillat. C'est alors que le fermier nous fit rencontrer un personnage politique en contact avec les éléments d'un maquis local en cours de constitution. Ce personnage politique, communiste à ce que l'on crut comprendre, souhaitait que nous puissions servir de cadres aux éléments existants et nous proposait de rester dans la région. Nous éludâmes sa proposition en lui disant que nous voulions rejoindre d'autres unités de la Garde. » Arrivés à Ambazac, le garde prit contact avec le chef de corps du 2^e Régiment de la Garde, commandant de la garnison française de Limoges, qui accueillit ces isolés et les affecta dans les deux Régiments de la Garde présents à Limoges. L'aspirant Menuet fut affecté comme chef de peloton d'un escadron de la Garde, les aspirants Denard, Fiévet et Rolland qui s'étaient joints à lui³⁰ connurent très vraisemblablement le même sort.

Les aspirants Piot-Rolland, Girier et de Laitre qui résolurent d'abord de rejoindre des parents de l'aspirant de Laitre résidant à l'est de la zone des combats, furent « fort bien reçus par les paysans tout au long du trajet, avant de décider d'aller nous présenter à la Direction Générale de la Garde à Vichy, où nous fûmes fort mal reçus. Invités à déguerpir immédiatement pour aller nous présenter à Lyon à un régiment de la Garde au quartier de la Part-Dieu, nous y avons été correctement accueillis³¹. » Dans une correspondance non datée ni signée, les aspirants Piot-Rolland et de Laitre sont présumés avoir l'intention de rejoindre Chirat dans l'Allier, tandis qu'il est indiqué que l'aspirant Girier a rejoint Vichy le 16 juin, et est affecté à l'escadron 3/1 de

³⁰Une lettre du colonel Mahuet, commandant le groupement des forces de maintien de l'ordre de la région de Limoges, au directeur général de la Garde en date du 26 juillet 1944 (SHGN carton 4814) atteste la présence des quatre aspirants à Limoges le 16 juin. Les aspirants Albertini, Biland et Vetelay du premier escadron (anciens gardes) étaient aussi présents à Limoges ce jour-là.

³¹Archives privées. Témoignage de l'aspirant Piot-Rolland.

Clermont-Ferrand³².

L'aspirant Fages indique qu'avec quatre de ses camarades, il rejoignit Vichy où ils furent affectés dans des escadrons de Lyon. Une note du 5 juillet 1944 signale que l'aspirant Lonchamp « *actuellement détaché au 3^o escadron du 2^o Régiment est détaché au 3^o escadron du 1^o Régiment à Clermont-Ferrand* » et que les aspirants Fages et Girier actuellement détachés au 3/2 sont détachés au 7/1 de Lyon, ces trois aspirants devant être mis en route sans délai sur ces unités où ils exerceront les fonctions de commandant de peloton³³.

Il apparaît donc que deux groupes se sont formés après Janaillat pour rejoindre des unités de la Garde. L'un qui s'est dirigé vers Limoges, l'autre qui rejoignit Vichy. Les affectations reçues confirment cette hypothèse puisque le groupe ayant rejoint Limoges fut affecté au 3^o Régiment de la Garde, les autres aspirants rejoignirent le 1^o Régiment.

4.2.3 Le bilan de l'attaque allemande

L'attaque allemande, si elle ne parvint pas à annihiler l'École, la mit néanmoins hors de combat pendant un certain temps en la désorganisant profondément. Cette désorganisation entraîna des défections qui amoindrirent donc sa capacité de combat.

Sur les 24 Cyrards de la Croix de Provence qui avaient participé aux combats de Guéret³⁴, 13 seulement restèrent au maquis dans la Creuse. L'aspirant Lambert, blessé le 8 juin, restait à l'hôpital de Guéret, neuf rejoignirent des unités de la Garde, et un rejoignit les maquis de Berry.

Les autres unités durent également affectées par cette attaque. Le quatrième escadron fut le plus durement touché par l'attaque de Janaillat, les autres unités quant à elles subirent des défections qu'il n'est pas encore possible de chiffrer précisément, les archives faisant défaut et les acteurs restant discrets. Le deuxième escadron quant à lui, cessera d'exister après l'attaque allemande, qui pourtant l'avait épargné, puisqu'il se disloqua dans la région de Bellesauve, certains gardes rejoignant leur ancienne unité, d'autres optant pour des maquis qu'ils connaissaient, quelques-uns rejoignant les Grands Bois, à une dizaine de kilomètres au sud-ouest de Janaillat, région qui abritait le PC des FTP.

Malgré des itinéraires différents, la plupart des aspirants sont d'accord

³²SHGN 4814.

³³SHGN 4815. Note 2711/DGG-A/3/Ins du 5 juillet 1944 non signée.

Il n'est pas possible de se fier entièrement aux notes et correspondance de cette époque, la position des aspirants étant parfois estimée et non affirmée.

³⁴L'aspirant Priou, blessé, avait rejoint Guéret trop tard pour participer aux combats.

pour relever un flou certain qui régna à Janaillat. « *Certains d'entre nous ont été plus sensibles que d'autres à ce flou. Ils sont partis, surtout après Janaillat, vers d'autres aventures. L'absence d'ordres pendant cette journée a été interprétée parfois comme la marque d'une carence du commandement. Dès l'évacuation de Guéret, le 9 juin, quelques ambitions s'étaient manifestées côté FFI, tendant à nous désarmer, ou à nous disperser dans les maquis pour "améliorer leur encadrement". Le commandement de l'école a sauvé l'essentiel*³⁵. »

4.3 La réorganisation de l'École

4.3.1 Les raisons de la réorganisation

Diminuée dans son effectif, l'École ne pouvait plus maintenir le même nombre d'unités. Les pertes ayant affecté tant des personnes formées que des jeunes dont l'instruction était à terminer, il devenait nécessaire de réorganiser les unités afin d'en avoir des plus homogènes que lors des premiers affrontements à Guéret, en affectant dans les unités de jeunes des personnes susceptibles de leur servir de chef de groupe ou chef de peloton.

La faillite des états-majors étant patente, il s'avérait aussi nécessaire de les renforcer, autant que faire se pouvait. De plus, une meilleure liaison entre l'état-major FFI et celui de l'École était nécessaire, puisque les deux unités conservaient leur indépendance.

De plus, les Grands Bois qui servaient de lieu de regroupement ne pouvaient pas rester la base centrale de l'École. Janaillat, dont trop de monde avait eu connaissance, restait dans les esprits et commençait à porter ses fruits. Une dispersion géographique s'avérait indispensable, pour des raisons de sécurité³⁶ et de logistique.

4.3.2 L'exécution de la réorganisation

Aux alentours du 20 juin³⁷, la réorganisation de l'École fut effective et les unités réorganisées quittèrent les Grands Bois, puisque le commandant Corberand écrit « *une huitaine de jours plus tard [après Janaillat], les escadrons s'installaient aux environs de Bourganeuf et d'Aubusson. L'École adoptait un*

³⁵Archives privées. Aspirant Davadie. *À propos de l'École de la Garde.*

³⁶L'aspirant Mandar se souvient qu'aux Grands Bois, il fut étonné de se voir demander par deux civiles, dont l'une était serveuse à l'École de la Garde.

³⁷Le regroupement et la réorganisation de l'École ont nécessité un certain temps. L'élève-garde Rolland André dans son rapport du 25 juillet 1944 conservé au SHGN (carton 4814) mentionne : « *12 juin : sommes arrivés aux Grands Bois point de ralliement et restons à ce point environ 6 à 7 jours où l'École est groupée avec ses chefs (...)* »

large dispositif. Les Escadrons avaient des zones d'action d'une dizaine de kilomètres de côté, à l'intérieur desquelles les pelotons se dispersaient selon la nature du terrain et en dehors des localités³⁸. »

Les leçons de Janaillat avaient été tirées, et à l'improvisation du passage à la Résistance et à la clandestinité succéda une organisation prenant davantage en compte les contraintes de ce nouveau mode de vie :

- les unités se voyaient confier de larges zones, éloignées les unes des autres, ce qui évitait qu'une irruption des Allemands dans un secteur ne mette en péril tout le monde ;
- à l'intérieur de ces zones, la dispersion était la consigne, qui fut généralement suivie ;
- enfin, l'éloignement des localités était recherché, afin d'éviter de se placer sur un carrefour de routes.

Cependant, toutes les carences ne furent pas réglées par cette réorganisation : les transmissions demeuraient un réel problème et les habitants des zones de maquis savaient où se trouvaient les unités.

Le premier escadron, déjà peu nombreux au départ de Guéret, fit les frais de la réorganisation de l'École. Sur les 6 anciens gardes, seuls deux étaient encore au maquis³⁹ et sur les 25 Cyrards, seuls 13 demeuraient. Un escadron à 31 formait une section d'infanterie, à 19 sa survie en tant qu'unité autonome n'avait plus de sens. Tous se virent donc fixer une nouvelle affectation.

Afin de renforcer les états-majors, les aspirants de Bellescize, du Cheyron et, semble-t-il Abadié furent affectés au PC de l'École⁴⁰, alors que l'aspirant Chavy devenait officier de liaison au PC de François et que l'aspirant d'Anglade restait agent de liaison. Les reliquats d'unités furent réorganisés en trois escadrons, l'escadron 2/5 commandé par le capitaine Termet restant sous les ordres du PC de l'École⁴¹.

Les neuf autres aspirants furent affectés dans les unités reformées, afin d'encadrer les plus jeunes. Les aspirants Buis et Mandar furent affectés dans l'ex-troisième escadron commandé par le capitaine Fourreau et installé au centre du dispositif de l'École ; les aspirants Cazalet, Marc, Méhu et Vital rejoignirent l'ex-cinquième escadron du lieutenant Georges en flanc-garde vers l'est ; les aspirants Davadie et Gaudy l'ex-quatrième escadron du capitaine

³⁸Archives privées. Commandant Corberand, *Historique succinct de la formation*.

³⁹Il s'agit des aspirants Labrégère et Baum.

⁴⁰Mais l'aspirant de Bellescize, qui n'est pas compté dans le peloton Page à la date d'affectation des aspirants Buis et Mandar (le 20 juin d'après le journal de marche du peloton), y est mentionné comme chef de peloton le 28 août. Le 31, il est encore mentionné dans ce journal de marche, comme chef d'une embuscade.

⁴¹Cet escadron demeura au maquis jusqu'à sa dispersion par le groupement Jesser entre le 15 et 17 juillet 1944.

Recevaux au sud du dispositif (PC à Favareillas)⁴².

4.4 Les réactions suscitées

Cette dissolution de l'École dans les maquis suscita un certain émoi au sein de la direction de la Garde. En effet, son directeur n'avait pas, lors du débarquement, abandonné l'idée d'un soulèvement massif de ses unités contre l'occupant et plusieurs chefs de corps préparèrent d'ailleurs cette éventualité. Le soulèvement de l'École à Guéret, puis son passage au maquis vinrent contrecarrer ces plans, ce qui explique très vraisemblablement la fraîcheur de l'accueil réservé au groupe de l'aspirant Piot-Rolland lorsqu'ils rejoignirent Vichy.

4.4.1 Les réactions allemandes

L'occupant fit des remontrances aux Français à l'occasion des conférences franco-allemandes de police. Le 22 juin, les Allemands se montrèrent préoccupés par le passage de l'École à la Résistance :

« (...) *Question également urgente. Les autorités allemandes désirent que les Officiers de l'École de Guéret fassent un rapport très précis et très détaillé sur ce qui s'est passé, sur les responsabilités et le nom des élèves faisant partie de la résistance. (...)*⁴³ » La direction de la Garde ne dut pas faire suffisamment diligence, puisque le 6 juillet, lors d'une conférence de même nature, elle était de nouveau relancée : « (...) *Les autorités allemandes désirent avoir, de toute urgence, un rapport très précis et très détaillé établi par les Officiers de l'École de Guéret faisant ressortir les noms et les responsabilités des élèves faisant partie de la résistance. (...)*⁴⁴ » Et le 11 juillet, un nouveau rappel à l'ordre des autorités d'occupation était effectué : « (...) *Les autorités allemandes demandent dans le délai le plus bref un nouvel état des défections qui ont pu se produire parmi les forces du maintien de l'ordre jusqu'à la date du 5 juillet. (...)*⁴⁵ »

⁴²Ces emplacements seront amenés à varier par la suite.

Pour les affectations des aspirants, il a été décidé de croire les intéressés et leurs camarades de promotion, bien que leurs témoignages soient contradictoires avec les souvenirs d'autres protagonistes. Ainsi, le journal d'opération du capitaine Mathé mentionne 1 aspirant au peloton de commandement, 2 avec le Ltn Page, 2 avec le Ltn Georges et 2 avec le Slt Guillot. Soit un total de 7, alors que 13 aspirants étaient présents.

Seuls deux anciens gardes du premier escadron sont restés au maquis après Janaillat. L'aspirant Baum fut affecté à l'État-Major de l'École et l'aspirant Labrégère dans l'escadron du capitaine Recevaux.

⁴³AN F7 14886. SGMO/P n° 508 du secrétariat général au M.O, délégation de Paris, cabinet, en date du 22 juin 1944.

⁴⁴AN F7 14886. SGMO/P n° 2408/2A du secrétariat général au M.O, délégation de Paris, cabinet, en date du 6 juillet 1944.

⁴⁵AN F7 14886. SGMO/P n° 2423/2A du secrétariat général au M.O, délégation de Paris, cabinet, en

4.4.2 Les réactions françaises

4.4.2.1 Les mesures visant les cadres

Peu de temps après l'insurrection, le général Perré a fait procéder au recensement des cadres manquants. Le 10 juin 1944, il signe le rapport 1463/DGG/I envoyé au ministre, demandant la mise en non-activité par retrait d'emploi de vingt officiers. Le 16 juin, le ministère de l'Intérieur prit un arrêté à l'encontre des Officiers *défaillants* de l'École, les plaçant en non-activité par retrait d'emploi⁴⁶, les premières traces des préoccupations allemandes sont datées du 22, mais l'absence d'archives antérieures empêche de savoir si les demandes allemandes du 22 juin sont les premières ou si elles constituent déjà un rappel.

Le 15 juillet, le directeur de la Garde demandait officiellement au colonel commandant par intérim la 2^o brigade de la Garde des renseignements sur « *les conditions dans lesquelles a eu lieu la défection du 2^o escadron* » du 5^o Régiment⁴⁷ en précisant qu' « *il y aura lieu de me communiquer également tous les renseignements qui auraient pu être recueillis au sujet de la défection du 7^o escadron du même corps.* »

Le 18 juillet, une lettre de la Direction Générale de la Garde rappelle qu'un arrêté du 16 juin 1944 signé du secrétaire général au maintien de l'ordre rayait « *des contrôles de l'Armée d'active par mise en non activité par retrait d'emploi* » les Officiers en situation irrégulière⁴⁸. Par cette même note, ils étaient en instance de traduction devant le tribunal militaire compétent au motif de « *désertion avec complot (article 197 du Code de Justice Militaire).* » Cependant la dernière phrase de cette correspondance étonne puisqu'elle précise que « *cela demandera du temps en raison de l'insécurité et de la précarité des communications.* » Est-ce une simple constatation ou un encouragement à ne pas faire de zèle ? La réponse ne peut être apportée avec certitude.

Trois jours après, soit le 21 juillet, des signalements de désertion visaient les cadres déserteurs, soit le colonel Favier, le chef d'escadron Corberand, les capitaines Mathé, Faurie, Fourreau, Jouan, Richard, Séchaud, Cantoni, Le Guillou et les lieutenants Doison, Raveney, Georges, Jouannic et Guillot⁴⁹.

date du 11 juillet 1944.

⁴⁶Il visait le colonel Favier, le chef d'escadron Corberand, les capitaines Mathé, Faurie, Fourreau, Jouan, Richard, Séchaud, Cantoni, Le Guillou et les lieutenants Doison, Raveney, Georges, Jouannic et Guillot. Le 2 août 1944, la même mesure frappait les capitaines Receveau et Termet. Ces mesures furent annulées par décret du 4 mars 1946 *portant annulation de mesures disciplinaires*. JO du 13 mars 1946, p 2092.

À cette même date, le journal de marche du peloton Page mentionne : « *la radio annonce le passage de l'École au maquis.* »

⁴⁷SHGN 17105. Note 1762/DGG-A/I du 15 juillet 1944.

⁴⁸SHGN 4814. Correspondance non numérotée ni signée (cf. annexe).

⁴⁹SHGN 17105. Signalements n° 1824 à 1838 du 21 juillet 1944.

Le 24 juillet, le général Perré portait plainte contre ces mêmes officiers pour désertion⁵⁰. Le général citait notamment comme témoins de la désertion les chefs d'escadrons Grangé, Dautun et Guyonnet, le capitaine Dupont, les lieutenants de Barneville (du 5^e Régiment de la Garde), Herlem, Serpeau.

Le colonel Mahuet dans sa lettre du 26 juillet 1944 citée *supra* fait référence au télégramme ministériel n° 1409 du 15 juillet 1944. Les gradés et gardes se voyaient réserver le même sort, la DGG attendant d'avoir l'état numérique détaillé des membres de l'École pour lancer les procédures.

4.4.2.2 Les mesures prises à l'encontre des élèves

Le 12 juin, le général Perré demanda par lettre aux généraux commandants les brigades et aux colonels commandants les régiments de la Garde d'accueillir les gradés, gardes ou élèves-gardes provenant de l'École⁵¹. Trois jours plus tard, la DGG demandait au colonel commandant le groupement de Forces à Limoges de lui faire connaître « *au besoin par courrier spécial état nominatif instructeurs - élèves-officiers - élèves-gradés et élèves-gardes de l'École rentrés à Limoges.* »

La Saint-Cyrienne demanda officiellement des nouvelles de quelques Saint-Cyriens : le premier juillet, le général Jouart, secrétaire général de l'association, s'enquit officiellement auprès de la DGG des aspirants Buis, d'Anglade et Mandar⁵². Une réponse évasive, due à la méconnaissance des détails de la situation par la DGG lui fut envoyée le 6 juillet (cf. annexe). La Saint-Cyrienne ne fut pas la seule à se manifester. Plusieurs parents ont écrit à la Direction Générale de la Garde pour demander des nouvelles de leur enfant, engagé à l'École et dont ils n'avaient plus de nouvelles. La réponse du directeur de la Garde était évasive et témoignait de sa méconnaissance de la situation réelle. Dans une lettre à un père qui s'inquiétait du sort de son fils, il répondit « *À la suite des événements qui se sont déroulés à Guéret le 6 juin, je n'ai plus de contrôle sur une partie du personnel de l'École de la Garde*⁵³. »

Le général Perré s'enquit également le 6 juillet des malades et blessés ayant quitté l'hôpital de Guéret et de leur destination⁵⁴. Réponse aux exigences

⁵⁰SHGN 17105. Plainte 1847/DGG-A/I du 24 juillet 1944.

⁵¹SHGN 17103.

⁵²Selon l'aspirant Buis, cette recherche sélective (la Saint-Cyrienne aurait pu s'enquérir de tous les Cyrards de la Croix de Provence) s'explique de la manière suivante. Après le débarquement, son père téléphona à un commissaire de police, ancien militaire, qui le prévint que l'École était « partie à la campagne ». Le père de l'aspirant Buis contacta alors la famille de l'aspirant Mandar qui contacta à son tour celle de l'aspirant d'Anglade, laquelle aurait finalement pris attache avec la Saint-Cyrienne.

⁵³SHGN 17105. Lettre 2887/DGG-A/3/Ins du 29 juillet 1944 signée Perré.

⁵⁴SHGN 4814. Note 2722/DGG-A/3/Ins du 6 juillet 1944.

allemandes ou recherche active de *déserteurs* ? Aucune réponse ne peut être privilégiée.

Le détail des tractations entre la Direction Générale et l'occupant ne fut pas connu des élèves. Ils mentionnent juste qu'ils ont eu connaissance de leur condamnation à mort par contumace en date du 16 juin 1944, et que le même jour, Londres annonçait à la radio le passage de l'École à la Résistance⁵⁵.

Aucune preuve de ces deux événements n'a pour l'instant été trouvée, mais il est fort probable que les officiers et élèves de l'École furent traduits devant les tribunaux du maintien de l'ordre, institués par la loi 331 du 15 juin 1944⁵⁶, qui confiait au secrétaire d'État à l'intérieur la charge d'instituer ces tribunaux lesquels devaient « *instruire et juger les abandons de poste et les autres crimes ou délits contre le devoir et la discipline militaire prévus au chapitre II du livre II du code de justice militaire pour l'armée de terre, commis par les membres des forces, corps et services relevant de son autorité*⁵⁷. » Juridiction d'exception, ses jugements n'étaient susceptibles d'aucun recours ni pourvoi en cassation⁵⁸, les peines prévues étant « *l'emprisonnement avec ou sans amende, la réclusion, les travaux forcés à perpétuité ou à temps, la mort*⁵⁹. »

L'arrêté du 17 juin 1944 réglant la procédure devant ces tribunaux ne mentionne rien sur la contumace, mais précise que ces tribunaux « *ont compétence sur toute l'étendue du territoire*⁶⁰ », et rappelle que la sentence n'est « *susceptible d'aucune voie de recours et est exécutoire immédiatement*⁶¹ ».

L'instruction relative à l'application de cette loi et adressée notamment au Directeur Général de la Garde précise que « *seront déférés à cette juridiction d'exception, tous les membres des forces, corps et services relevant de secrétariat d'État à l'intérieur (police nationale, gendarmerie, garde, GMR, agents de la protection civile, défense passive et pompiers, administration pénitentiaire, garde des communications) qui se seront rendus coupables des infractions prévues au chapitre II du livre II du code de justice militaire pour l'armée de terre, articles 193 à 249 inclus. Ces articles visent les crimes et délits commis contre le devoir et la discipline militaire.*

(...)

Il vous appartiendra sous votre responsabilité personnelle de signaler d'extrême urgence aux intendants du maintien de l'ordre, ainsi qu'à moi-même,

⁵⁵Un doute subsiste sur cette date, certains mentionnant ces deux faits le 19 juin.

⁵⁶JO du 16 juin 1944, p 1523.

⁵⁷Article premier.

⁵⁸Article 5.

⁵⁹Article 6.

⁶⁰Article 2.

⁶¹Article 8.

toutes les infractions prévues par la loi précitée, dont se seraient rendus coupables les fonctionnaires et agents placés sous votre autorité. Vous aurez aussi à me transmettre directement à Vichy, et ce dans les moindres délais, une notice individuelle, accompagnée d'un rapport sommaire sur l'affaire⁶². (...) »

À la mise sur pied de ces nouveaux tribunaux répondit une note de la DGG de trois pages visant à démontrer que ces nouvelles juridictions ne pouvaient être saisies du cas des militaires de la Garde coupables de « *refus d'obéissance en présence de rebelles* », de « *voies de fait exercées pendant le service ou à l'occasion du service par un subordonné envers son supérieur et d'abandon de poste en présence de rebelles* », crimes punis de peines que les tribunaux du maintien de l'ordre n'étaient pas, aux termes de la Loi, habilités à prononcer. De même était soulignée l'absence de contumace, lacune grave dans une loi visant à réprimer les actes de désertion⁶³.

Ne pouvant agir autrement que juridiquement, le général Perré dans une correspondance adressée le 24 juillet 1944 au commissaire régional militaire de Clermont-Ferrand⁶⁴ demandait que les 'Gardes' arrêtés par les Allemands après les événements de Guéret ne soient pas traités comme des francs-tireurs « *Certains ont été faits prisonniers au cours même des opérations répressives. Il est à présumer que bien peu ont été pris les armes à la main. D'autres sont tombés aux mains des troupes d'occupation alors que la dispersion provoquée par la présence de ces dernières leur avait enfin permis de s'évader du maquis.*

C'est pourquoi, la Direction Générale de la Garde a l'honneur de demander au Cabinet de vouloir bien attirer sur le cas de ce personnel qui ne doit pas être considéré comme des "francs-tireurs", l'attention des autorités allemandes.

Ces dernières, s'il était fait appel à leur sentiment militaire, ne refuseraient certainement pas d'admettre que la responsabilité collective d'une troupe militaire qui a obéi aux ordres de ses chefs directs ne saurait être engagée. (...) Il pourrait de plus être démontré que la plupart des élèves-gardes arrêtés n'avait pu, malgré une volonté nettement affirmée, se dégager du maquis. » Malgré ce plaidoyer, qui ne fut peut-être jamais transmis aux Allemands, des déportations eurent lieu. L'aspirant Abadié, capturé le 19 juillet, et qui échappa de peu à une exécution sommaire⁶⁵, fut déporté à Dachau puis

⁶²AN F7-14892. Note non datée, signée de Darnand.

⁶³SHGN 17106. Note pour le SGMO n°2022/DGG-A/I du 12 août 1944 signée Perré.

⁶⁴SHGN 17105. Lettre 1847/DGG-A/I du 24 juillet 1944.

⁶⁵ « *Au moment où les fusils sont armés, je dis avec mon peu d'allemand "je suis Officier Français, je veux parler à un Officier Allemand". Dans le silence qui suit, je répète ma phrase. Les Allemands échangent*

Allach avant d'être libéré le 30 avril 1945.

Le 4 août, le général Perré reprit sa plume pour demander au secrétaire général au maintien de l'ordre « *avec instance une intervention auprès des Autorités Allemandes pour demander que le personnel de l'École de la Garde, fait prisonnier par elles et contre lequel aucune responsabilité personnelle ne peut être retenue, soit remis à la disposition de Monsieur le Secrétaire Général au Maintien de l'Ordre*⁶⁶. » Aucune réponse ne fut envoyée à la lettre du général.

quelques mots, une motocyclette démarre... Ils nous font nous retourner, tentent de nous convaincre que nous sommes des terroristes... Environ une heure plus tard, retour du motocycliste et embarquement pour Bourgneuf. » Témoignage de l'aspirant Abadié, repris dans *Les cadets de la Garde dans la tourmente*.

⁶⁶SHGN 17105. Note 2932/DGG-A/3/E du 4 août 1944.

Chapitre 5

La clandestinité

Après ces événements, l'École se trouve totalement immergée dans la clandestinité. Suite à l'irruption des Allemands le 11 juin, les précautions prises par les unités seront plus grandes, et le secret mieux conservé. De ce fait, très peu d'archives existent, et un certain flou enveloppe encore les faits, rendant leur relation chronologique impossible. De plus, si une certaine unité d'action existait entre les escadrons de l'École avant Janaillat, la période qui s'ouvre après le 11 juin 1944 met en relief l'autonomie des unités, poussée jusqu'au manque apparent de coordination entre elles.

5.1 La mission des maquis

Peu de documents permettent de connaître les missions confiées aux maquis de la Creuse et, par ricochet, à l'École. L'historique rédigé par le commandant Corberand ne mentionne clairement ces missions que pour la période postérieure au ratissage effectué par le groupement Jesser (juillet 1944) : *« Après cette période difficile, le système de harcèlement des forces allemandes était renforcé. Il faisait partie d'un plan d'ensemble intéressant tous les maquis (mis en application d'après les ordres de l'EM FFI R5.)*

Les troupes allemandes qui se repliaient vers le Nord, ou le Nord-Est, étaient systématiquement prises à partie par des groupes mobiles se déplaçant le long des axes de marche. » Le harcèlement constituait donc le mode d'action préférentiel des maquis envers les troupes d'occupation, ce qui n'est guère étonnant, leur effectif et leur armement ne leur permettant pas d'effectuer des attaques plus classiques.

Une note de Londres fixant les objectifs de la mission Bergamote, équipe inter-alliés parachutée dans la Creuse, permet de savoir ce que les Britanniques et les forces françaises à Londres attendaient des maquis.

« Il est envoyé dans la Creuse une mission de liaison interalliée dite mission Bergamotte (sic), accréditée par le haut commandement auprès des

DMR de R6 et de R5. (...)

II Objet de la mission

a) directives générales

En raison de sa position, la Creuse doit donc être considérée comme un élément du réduit du massif central(...)

b) directives particulières

Il convient, suivant les instructions générales, d'organiser des maquis dans la région Aubusson-Bourganeuf-la ville Dieu-la Courtine, en débordant au besoin sur la Corrèze vers Ussel - Meymac.

Ces maquis, autonomes à l'origine mais en contact par radio ou liaisons individuelles avec les autres maquis du groupement Auvergne, auront, d'une part, à jouer le rôle de « maquis mobilisateurs », et, d'autre part, à lancer des actions de guérilla dépassant le cadre départemental¹.

Ce document assez vague ne fixe aucune directive précise à l'action des maquis, se contentant d'évoquer des actions de guérilla d'assez grande amplitude puisqu'elles devaient dépasser le cadre départemental. Cette imprécision, conjuguée au manque de liaisons entre les unités peut expliquer leur manque de coordination.

À cette obscurité, deux explications sont possibles : soit Londres confiait aux maquis le soin de *mettre l'Europe à feu* comme le recommandait Churchill, leur laissant le choix des moyens et de leur mise en oeuvre, soit ce texte reflète une préparation pour le moins hâtive de ces missions.

Par la suite, Londres précisa dans un message les missions que devaient accomplir les maquis dont la mission Bergamote s'occupait *« ennemi paraît préparer évacuation votre region indispensable appliquer mesures immédiates protection importants ouvrages art en dehors de cette mission principale engagez actions guerilla contre mouvements repli allemand sabotez intensivement toutes voies communications attaques dépôts carburants et munition PC detachements isolés et télécommunications évitez que actions guerilla entraîne par déclanchement et extension prématurées représailles contre population votre action est donc fonction des indications que vous recueillerez sur place sur mouvements évacuation ennemie prévenez ellipse à qui nous demandons de rejoindre indre² »* Là encore, si le cadre général est fixé, l'appréciation de la situation et l'exécution des missions relèvent de l'appréciation des chefs de maquis, la coordination des actions étant aussi laissée à la

¹AN 3AG2-460 microfilmé sous n° 171 mi 177. Note BCRAL/EM FFI/3° Bureau/Cdt n° 246/FFI/3-C du 9 juin 1944 Londres.

²AN 3AG2-568 microfilmé sous n° 171 mi 202. Message to densite 22 /8. L'orthographe et la typographie du message ont été respectés.

Ellipse est le pseudonyme du délégué militaire régional pour la R5.

diligence des commandants d'unités.

5.2 Les unités du maquis

5.2.1 Leurs caractéristiques

Les effectifs qui constituèrent les maquis furent assez faibles. Il n'y eut pas en Creuse de grande concentration des hommes comme cela fut le cas aux Glières et au Mont Mouchet. Cela s'explique par la configuration du terrain qui ne permettait pas la constitution d'un réduit dans lequel il était possible de tenir tête aux troupes d'occupation, mais aussi par l'hétérogénéité des unités qui rendait difficile une franche coopération, dénuée d'arrière-pensées.

En effet, les unités sur le terrain se rattachaient à trois *obédiences* : l'École de la Garde, les FFI et les FTP, même si la Creuse ne semble pas avoir été le terrain de prédilection de ces derniers, mieux organisés dans la région de Limoges.

L'obédience politique constituait une première différence entre ces unités. Si l'École a suivi une stricte ligne militaire, ne prenant pas en compte les considérations politiques de l'époque, on ne peut en dire autant des autres unités. L'engagement communiste des FTP n'était un mystère pour personne mais les FFI, moins marqués politiquement, ont parfois anticipé les sentences susceptibles d'être prononcées par les tribunaux d'épuration. Ainsi l'un des aspirants se souvient que lors d'un banquet donné en l'honneur du commandant François à Chatain le 27 août, il lui avait signalé qu'un FFI avait tenté de réquisitionner un vélo au maire de Royère et que, devant son refus, il l'avait abattu d'une balle. François eut pour réponse « *Oh, le maire était pétaïviste.* » Et l'aspirant d'Anglade se souvient qu'il lui est « *arrivé au cours de ces missions de liaison de dîner au PC François et de m'apercevoir que l'on y réglait de comptes, dans le détail desquels je n'étais évidemment pas invité à mettre mon nez³ !* »

L'obédience politique ou militaire ne constituait pas l'unique différence. Leur façon d'agir et de régler leurs problèmes différait sensiblement, comme nous le verrons pour le ravitaillement. La moralité de certains maquis a également marqué les aspirants. L'aspirant Chavy constata que la caisse de l'École suscitait bien des convoitises et que la vie au maquis n'était pas forcément synonyme d'ascèse pour tous (cf. chapitre précédent), ce que confirme l'aspirant Davadie « *Or donc, un jour que nous bavardions⁴, et notamment du cas de ce FFI qui venait de tuer une jeune personne qui ne le trouvait pas à*

³ Archives privées. Témoignage de l'aspirant d'Anglade.

⁴ Avec le major Bloomfield de la mission Bergamote.

son goût, il me dit qu'il aurait fallu le fusiller sans délai, parce que son acte était vraiment déguisoulasse⁵. »

La discipline des unités de l'École et leur refus de se mêler de politique furent donc les deux caractéristiques principales qui les différencièrent des autres unités maquisardes. Cette *ligne de conduite* dura pendant toute la campagne de la Creuse.

5.2.2 Les liaisons entre les différentes unités

À cause de ces différences essentielles, les liaisons entre les différentes unités ne furent pas toujours faciles. L'aspirant Menuet se souvient qu'une fois intégré dans un Régiment de la Garde, il tenta de prendre contact avec un maquis proche de son lieu de cantonnement. *« J'avais reçu l'ordre du commandant du groupe d'escadrons auquel j'appartenais, de me rendre en liaison auprès d'une unité dite "brigade internationale" stationnée à une quinzaine de kilomètres de notre position, pour lui signaler notre présence et éventuellement mettre au point des actions d'intervention réciproques si la situation l'exigeait.*

Cette unité avait la triste réputation de vivre sur le pays comme en territoire conquis, et de ne pas hésiter à liquider ceux qui s'opposaient à son action, prétextant qu'ils étaient "collaborateurs". Elle faisait ainsi le vide autour d'elle. C'est vers cette unité que je partis en moto, accompagné par un de mes gardes.

Aux abords d'une ferme isolée, occupée par ceux que je devais visiter, je fis poster mon compagnon, moteur en marche, pistolet-mitrailleur prêt à l'appui. Et je me rendis seul à pied dans la ferme, me dirigeant vers un groupe d'hommes aux tenues militaires disparates, avec des armes et des munitions très apparentes. À mon approche, trois hommes, parmi lesquels semblait se trouver un chef, vinrent vers moi. Celui qui me paraissait le chef me toisa et je compris que ma tenue trop militaire ne lui inspirait pas de sympathie. Il me demanda assez brutalement de quel droit je venais dans son secteur. Je lui fis comprendre que le règlement militaire recommandait les prises de contact entre unités voisines, il me répliqua qu'il n'avait besoin de personne et qu'il ne voulait pas que l'on vienne s'immiscer dans ses affaires. L'attitude de mon garde, un peu plus loin, lui fit sans doute comprendre qu'il valait mieux en rester là et me laisser partir, ce que je fis sans me faire prier et sans insister pour obtenir un contact plus prolongé. Cette courte entrevue m'a laissé cependant un goût d'amertume⁶. »

⁵Archives privées. Témoignage de l'aspirant Davadie dans *À propos de l'École de la Garde*.

⁶Archives privées. Témoignage de l'aspirant Menuet cité dans *À propos de l'École de la Garde*.

L'aspirant Mandar, qui bénéficiait dans son unité d'une liberté d'action certaine, s'en fut en camion gazogène avec trois élèves-gardes⁷, au château de Royère en Fort pour y récupérer une cuve d'essence. Arrivés à destination, l'un des élèves-gardes, dont la famille habitait le château, fut reconnu par les domestiques et dénoncé à Guingouin. Les quatre membres de la patrouille furent capturés et leurs geôliers prirent les dispositions pour les fusiller. Ils ne durent leur salut qu'à une personne se prétendant canadienne à laquelle ils expliquèrent leur situation et qui obtint de Guingouin l'annulation de l'exécution. Autorisés à partir, ils ne disposèrent que d'une heure pour quitter les lieux, ce qui leur fit réaliser des prouesses pour démarrer à temps le gazogène.

Pour résumer, on peut considérer comme l'aspirant Buis que, même après le passage de l'École à la Résistance, les relations entre elle et les autres unités étaient « *bonnes, mais nous étions jalouxés.* »

5.2.3 Les déserteurs de l'armée allemande

L'École bénéficia également de l'appui de déserteurs tatares, qui appartenaient à la brigade Jesser, chargée à la fin du mois de juillet 1944 de ratisser la zone pour y restaurer l'ordre. « *Un officier et 75 hommes, tous Tatares, quittent Saint-Angel le 29 juillet au soir, sous prétexte de faire une patrouille, et se livrent à un détachement AS. Comme ils expriment le désir de participer à la lutte contre l'Allemagne, on leur laisse leur armement et ils sont acheminés vers le cantonnement qui leur est assigné dans le sud du dispositif de la demi-brigade. Cinq de leurs compatriotes vont les rejoindre. De leur côté, les FTP incorporent quelques autres déserteurs tatares. Le commandement allemand réagit en faisant faire mouvement vers l'est à la légion tatar⁸.* » L'aspirant Mandar confirme que plusieurs aspirants avaient leur Russe au sein de leur unité, et que pour passer le temps, ils se mirent à l'étude de cette langue ou enseignaient le français aux Russes. Cette présence est confirmée par l'aspirant Davadie « *Je venais de récupérer un personnage du nom de X qui présentait l'avantage de parler de nombreuses langues, dont l'allemand et le russe. Il fut expédié dans le bourg où étaient les Allemands, pour y boire un coup ou deux au café du coin, et écouter ce qui se disait dans la troupe opposée.*

À ma grande surprise, il revint le soir avec un soldat dont il m'expliqua qu'il ne se sentait plus à l'aise dans l'armée allemande. Ce soldat fut le pre-

⁷Dont l'EG Bret. L'aspirant Mandar ne se souvient plus des deux autres noms.

⁸Beau Georges et Gaubusseau Léopold, *R5 Les SS en Limousin Périgord Quercy*, Paris ; Presses de la Cité, 1969, p 464.

*mier de quelques autres*⁹. » L'apport de ces soldats, s'il ne fut pas déterminant dans les combats, permit une meilleure connaissance des modes d'action de l'ennemi ainsi qu'une confrontation des modes d'action des différentes armées avec ceux de l'armée russe.

5.2.4 Les recrues locales

Quelques habitants de la région choisirent de se joindre à l'École afin d'achever la libération du territoire national. Peu nombreux, ils furent répartis au sein des différents escadrons et furent formés par les chefs de section et chefs de groupe de l'École.

Le journal de marche du peloton Page les mentionne à diverses reprises : « *Du 3 au 12 juillet : on a recruté six jeunes gens qui rejoignent le peloton le 12 juillet, leur instruction est aussitôt confiée au groupe Salvy. (...) 17 juillet : les cinq recrues, encore en civil, sont renvoyées dans leurs foyers, on les rappellera quand la région sera plus calme. (...) 9-10 et 11 août : des recrues arrivent ; Marlier, Monroe, de Villepin Gaëtan sont chargés de les instruire.* » Au 28 août, 18 recrues locales avaient rejoint le peloton Page, six étant affectées dans le peloton de l'aspirant de Bellescize et 12 dans celui de l'aspirant Buis.

L'aspirant Méhu, affecté à l'escadron Georges reçut au début du mois de juillet cinq recrues locales « *pleins de bonne volonté et désireux de servir contre les Allemands pour la libération du pays*¹⁰ » et estime que l'aspirant Vital, affecté dans le même escadron et dont le cantonnement était proche du sien, devait en avoir autant.

Le troisième escadron mis sur pied par l'École après Janaillat reçut également des jeunes creusois. Une photo légendée de l'époque atteste leur présence au sein du peloton de l'aspirant Davadie : au Grand-Bourg, en août ou septembre 1944, 12 personnes sont photographiées dont 3 jeunes de la commune de Saint Martin Château engagés volontaires avec la Garde.

De l'avis de leurs chefs de peloton, leur instruction militaire fut insuffisante par faute de temps. Ils n'eurent pas trop à en pâtir lors des opérations, car ils ne furent que peu engagés contre les Allemands. « *Il fallut les instruire et les armer. Quelques fusils et PM Sten nous ont été alloués après les derniers parachutages (probablement au mois d'août). Tenus à la discrétion et vivant exclusivement dans les bois, il n'était pas question de les faire tirer. L'instruction était donc théorique sauf pour l'utilisation du terrain et*

⁹Archives privées. Témoignage de l'aspirant Davadie dans *À propos de l'École de la Garde*.

¹⁰Archives privées. Témoignage de l'aspirant Méhu.

*l'organisation de la vie en campagne*¹¹. »

5.2.5 La mission Bergamote

Au mois de juin 1944, Londres décida d'envoyer dans de nombreuses régions de France des missions destinées notamment à assurer la liaison entre les maquis et la capitale britannique. Parmi elles, la mission Bergamote fut envoyée en Creuse, aux termes de la note BCRAI/EM FFI/3^o Bureau/Cdt n^o 246/FFI/3-C du 9 juin 1944 citée précédemment. Cette même note précise sa composition et les moyens initiaux qui lui furent confiées pour débiter sa mission¹². Londres précisa dans une annexe à cette note des renseignements utiles : « *Annexe n^o I à l'ordre de mission*

D'après les renseignements parvenus à la date du 7.6.44

a) forces d'occupation

La situation exacte dans ce département est assez mal connue. Toutefois l'occupation semble être réduite. Le camp de la Courtine est constamment

¹¹ Archives privées. Témoignage de l'aspirant Méhu.

¹² AN 3AG2-460 microfilmé sous n^o 171 mi 177.

« *III moyens à la disposition de la mission*

a) arrivée en France

la mission sera envoyée en France par opération de parachutage.

b) identités de couverture, pseudos

tous les membres de la mission partent comme combattants des nations alliées avec carte d'identité d'officier ou de sous-officiers.

<i>Membres de la mission</i>	<i>Pseudos</i>
<i>Officier français</i>	<i>molécule</i>
<i>Officier britannique</i>	<i>densité</i>
<i>Officier américain</i>	<i>taux</i>
<i>Médecin commandant</i>	<i>équerre</i>
<i>Radio</i>	<i>congolais</i>
<i>Radio "J"</i>	<i>wisigoth</i>

c) barré

d) budget les trois chefs militaires de la mission recevront chacun au moment de leur départ 50000 francs et le radio recevra 50000 francs. Ces sommes constituent les premières mises destinées à couvrir les frais résultant de l'accomplissement de la mission. Des fonds seront ultérieurement envoyés pour alimenter la mission. (...) »

L'identité des personnes composant cette mission est révélée par la note GPRF/DG des services spéciaux/direction technique/BCRAI/FFI/Trans/1007/EC Londres en date du 22 juin 1944 :

« *Note pour monsieur le LCL Dismore (à l'attention de l'Ensign Anderson)*

Affectation de pseudos

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'attribue à la mission du commandant Revez dans la Creuse le pseudo franco-britannique "Bergamote".

Cette mission sera composée comme suit

Commandant Revez pseudo molécule

Major Bloomfield ps densité

Major Shannon ps Taux

Major Forster ps equerre

Radio Blond ps congolais

Radio cpl Lengnard ps wisigoth

Le lieutenant de vaisseau Valois chef du service transmissions »

occupé par quelques milliers d'hommes (...)

b) forces vichysoises de maintien de l'ordre

Forces dont le stationnement habituel est la Creuse (...)

Garde : pas d'escadrons connus

École de la Garde : 3 escadrons soit 300 hommes à Guéret ne seraient utilisés dans le cadre du maintien de l'ordre qu'en dernière extrémité.

Forces venant de l'extérieur du département

Garde : 1 escadron signalé à Bourganeuf (125 hommes environ)

1 escadron le 4/4 à Eguson (venant de Montluçon le 1.3.44) »

Ces renseignements, partiels, ne mentionnent ni la présence des escadrons qui servaient de troupe de manoeuvre à l'École au moment du débarquement ni celle des miliciens à Guéret. Il ne semble pas qu'ils furent réactualisés avant le parachutage de la mission, aucune autre archive disponible ne modifiant les renseignements fournis, les seuls éléments nouveaux étant des généralités sur les maquis : « (...) *La mission Bergamote va être droppée sur un terrain sis dans la Creuse, le PC de Croc¹³ se trouverait être aux derniers renseignements à St Hilaire. (...)*

Annexe 4 le 23 juin 1944 Ordre de mission pour la Creuse (...)

L'expérience des premières semaines de guerre a prouvé la vulnérabilité des maquis à gros effectif.

L'insuffisance des moyens de ravitaillement aérien, l'absence d'armement lourd, le manque de cadres, les difficultés du ravitaillement, font de ces maquis des objectifs tous désignés pour les colonnes de répression allemandes.

L'effectif de cent hommes ne devrait être dépassé en aucun cas dans les nouveaux maquis et les maquis possédant déjà des effectifs supérieurs seront divisés en maquis secondaires.

Des unités plus importantes ne seront constituées que sur l'ordre du commandement. La mission examinera la possibilité de se rendre maître d'un aérodrome ou de tout autre terrain permettant l'atterrissage et le camouflage d'avions, leur assurant ainsi la possibilité d'un envol le lendemain¹⁴. »

Après le flou de la note du 9 juin, il semble que Londres ait mieux pris conscience des difficultés de survie des maquis et de leurs peu de moyens pour résister à une attaque en règle menée par les troupes d'occupation. Des consignes de prudence sont donc confiées à la mission Bergamote, afin qu'elle puisse durer le plus longtemps possible.

Le 25 juin, la mission reçut son ordre de mission définitif et se vit expliquer

¹³Croc : pseudonyme d'un officier instructeur (Georges Héritier) parachuté.

¹⁴AN 3AG2-460 microfilmé sous n° 171 mi 177. Note BCRAL/EM FFI/3° Bureau/Missions Annexe III en date du 22 juin 1944.

les moyens par lesquels elle pouvait se faire ravitailler :

« *Ordre de mission pour la mission Bergamote (...)*

III Relations de la mission et du commandement local. Contacts

La mission Bergamote est hiérarchiquement sous les ordres du DMR de R5.

La mission prendra contact, dès son arrivée, avec Ellipse, DMR de la région R5, avec Croc, son adjoint pour les départements de l'Indre et de la Creuse, avec le chef militaire FFI de la Creuse.(...)

IV moyens à la disposition de la mission

(...)

d) armement

la mission a pris connaissance de la note de base concernant l'armement des maquis.

Chaque parachutage, suivant qu'il s'agit de 12, 15 ou 18 containers est destiné à l'armement de 100 hommes.

Quatre catégories de parachutage sont prévues

1) une dotation initiale A de premier équipement

2) une dotation B de réapprovisionnement

3) une dotation C de ravitaillement en armes et en grenades

4) une dotation D de renforcement en armement lourd

La mission devra donc préciser dans ses demandes de parachutage :

1) le nombre de containers à servir

2) la catégorie de dotation désirée (ex : 5 containers dotation B) (...)

Le délégué militaire du gouvernement provisoire de la république

Général Koenig¹⁵ »

De fait, elle eut recours à des parachutages qui permirent soit de faire vivre les maquis, soit d'améliorer un peu leur ordinaire.

À la même date, le chef de la mission reçut son ordre de mission :

« *Ordre de mission pour molécule (mission Bergamote)*

Objet de la mission : Le chef de bataillon R (molécule) se rendra en France en qualité de chef français d'une mission de liaison interalliée pour les maquis, dénommée mission Bergamote.

Son action s'exercera dans les limites du département de la Creuse et suivant l'ordre de mission de la mission Bergamote ci-joint.

Le délégué militaire du gouvernement provisoire de la république

Koenig¹⁶. »

¹⁵ AN 3AG2-460 microfilmé sous n° 171 mi 177. Note EM FILA/EM FFI/F3 du commandant supérieur des troupes françaises en Grande Bretagne et délégation militaire du GPRF à Londres le 25 juin 1944.

¹⁶ AN 3AG2-460 microfilmé sous n° 171 mi 177. Document non numéroté.

Cette mission fut, à l'instar des autres missions parachutées en France, une mission de liaison et non de combat, même si, par moments, ses membres se virent contraints de combattre : « *J'ai bien connu le major Bloomfield ainsi que tous les membres de la mission parachutée : un major américain, un commandant français, un chirurgien australien dangereux qui avait déjà sévi chez Tito en Yougoslavie, un groupe de radios anglais qui ne parlaient pas un mot de français. J'ai "corniqué" Bloomfield moult fois, et, ensemble, nous avons eu des mots avec une unité SS hindoue (portant le turban) au Sud de Bourgneuf. À cette occasion, j'ai été blessé de façon très superficielle par de minuscules éclats provenant d'une sorte de grenade VB¹⁷.* »

Elle fut parachutée très vraisemblablement le 1^o juillet¹⁸, prévint Londres le même jour de son arrivée sans encombre sur le sol français et transmit dès ce jour ses premiers besoins « *Tout parfait Stop Deux teams jedburg nécessaires urgence creuse Stop besoin urgent cinq millions R cinq¹⁹.* » Le lendemain, elle rendait compte de ses premiers contacts avec le chef des FFI de la Creuse et d'une situation locale meilleure qu'espérée : « *Situation here much better organized than hoped bon food excellent morale high weapons. Mortar small and large with bazookas needed (...) Arrange to fill up container with priority to arms no stens stop dont forget yankee cigarettes and tobacco stop col francois superior chef has a superior organization and deserves eggs and steak for breakfast²⁰.* »

Ne participant aux combats que de manière exceptionnelle, la mission fut inconnue de certains aspirants, parfois jusqu'au terme de son existence.

De tous ses membres, le major britannique Bloomfield fut celui qui semble avoir laissé les souvenirs les plus marquants : « *Il nous était arrivé au bout d'un parachute, vêtu en britannique (seul un britannique pouvait inventer la smock), et si bien camouflé qu'il fallut plusieurs jours pour le retrouver.*

Il parlait un français qui faisait mon admiration, ce qu'il expliquait par des considérations techniques (il enseignait cette langue à Oxford ou Cambridge) et par une ascendance non attestée : il descendait sûrement, disait-il, d'un sire de Blonville venu donc avec le Conquérant. (Je ne lui ai jamais révélé mes connaissances en anglais, et il se peut qu'il ait cru m'avoir persuadé)²¹. »

L'apparente neutralité des membres de cette mission dans les histoires internes à la Résistance française a pu choquer certains aspirants, mais semble

¹⁷Archives privées. Témoignage de l'aspirant Chavy dans *À propos de l'École de la Garde*.

¹⁸Date mentionnée dans le journal de marche du peloton Page, d'autres sources avancent la nuit du 27 au 28 juin.

¹⁹AN 3AG2-568 microfilmé sous n° 171 mi 202. Message SRL NR A 2296/1 du 1^o juillet 1944.

²⁰AN 3AG2-568 microfilmé sous n° 171 mi 202. Message SRL NO A 2465/10 du 2 juillet 1944. La compréhension de ces messages est malaisée, leur retranscription étant parfois approximative.

²¹Archives privées. Témoignage de l'aspirant Davadie dans *À propos de l'École de la Garde*.

avoir été la règle chez les britanniques parachutés en France « *Plus tard Smith [britannique parachuté en France] avoua avoir eu honte de n'être pas intervenu pour qu'on les épargne [un homme et une femme fusillés par la résistance sans jugement]. Mais, à l'époque, il se considérait comme simple spectateur d'une guerre faite par d'autres*²². »

5.2.6 Les SAS

Demandés sans relâche par la mission Bergamote dès le 1^o juillet 1944 (cf. message *supra*), des SAS furent enfin parachutés en Creuse dans la deuxième quinzaine d'août. Ils furent réceptionnés par l'aspirant Chavy « *après avoir assisté à leur largage et ne les avoir retrouvés qu'à l'aube, tant ils étaient méfiants et bien camouflés, j'ai eu la charge de les guider, et j'ai ainsi participé à toutes leurs actions en particulier à Bourganeuf*. »

Cette équipe mit sur pied des opérations de type commando avec lesquelles les aspirants étaient peu familiers. Son chef, le lieutenant Hubler fut cependant blessé dès la première opération qui consistait en l'attaque du collège de jeunes filles de Bourganeuf, occupé par la plus forte garnison allemande de la région²³. Le lieutenant étant blessé, le commando fut mis à disposition du capitaine Chaumeil, commandant une compagnie FFI, qui demanda à l'aspirant Chavy de le prendre en charge.

5.3 La logistique du maquis

5.3.1 La séparation des PC, garante de l'autonomie de l'École

Pendant toute la durée des opérations dans la Creuse, l'École conserva un PC, dirigé par le commandant Corberand, distinct de celui des FFI de François²⁴. Cette séparation permit à l'École de conserver une certaine autonomie par rapport aux autres forces de la Résistance, sans laquelle elle aurait pu être dissoute *de facto* au sein des autres unités. Cette séparation ne signifiait pas pour autant juxtaposition et absence de coordination, puisque des

²²Max Hastings, *La division Das Reich et la Résistance*, Paris ; Pygmalion, 1983, p 303.

²³ « *Les SAS ont eu un seul blessé, le lieutenant qui a pris une balle dans la cheville. Il a été conduit dans une clinique amie, où, après opération, il a été plâtré. Le lendemain matin, les Allemands sont venus à la clinique mais n'ont pas découvert le blessé. Les Allemands n'ont entrepris aucune représailles dans la ville.* » Témoignage de l'aspirant Chavy cité dans *À propos de l'École de la Garde*.

Le nom du lieutenant varie suivant les documents, dans un message du 22 août de la mission Bergamote, il est appelé Morat.

²⁴Le PC de François se trouva jusqu'au 11 juin à Bellesauve, commune de Janaillat, à Basgros, commune de Thauron, puis à Murat jusqu'à l'attaque du groupement Jesser le 16 juillet, enfin après une semaine où ses membres furent pourchassés par le groupement Jesser et s'arrêtèrent chez Jallot puis à Pramy, à Banizette du 25 juillet jusqu'à la libération.

aspirants de l'École étaient affectés au PC François et que l'École eut à sa disposition des agents de liaison.

Les relations entre les deux postes de commandement furent excellentes durant toute la campagne, le commandant Corberand ne relevant aucune friction entre ces PC, l'aspirant Chavy se souvenant que « *le groupement de la Garde ayant son propre commandement, le PC FFI lui faisait entièrement confiance, c'est la raison pour laquelle mes missions concernaient, en priorité, les unités FFP²⁵.* »

Autonome mais pas indépendant, le PC de l'École recevait ses ordres du PC François, ce qui ne suscita aucun problème.

La liaison entre ces deux PC fut notamment assurée par l'aspirant d'Anglade à l'aide de la voiture allemande récupérée à Guéret, qu'il échangea contre un side-car Gnome et Rhône, jusqu'au jour où « *il refusa de démarrer. Après une dure séance de gymnastique, je réussis enfin à remettre cette satanée moto en route. Après cette suée, je remontais sur ma machine et le refroidissement qui s'ensuivit fut brutal et quasi mortel. Le lendemain (...) le toubib appelé à mon chevet diagnostiqua une belle pleurésie²⁶.* »

5.3.2 Les mesures de sécurité

Surprise par les Allemands à Janaillat, l'École prit conscience que de strictes mesures de sécurité étaient désormais indispensables pour garantir la survie de ses membres. Malgré ce douloureux constat, toutes les unités ne prirent pas les mêmes mesures, et la sécurité des cantonnements dépendit essentiellement du commandant d'unité.

5.3.2.1 Les postes de commandement

Le PC FFI, où se trouvait l'aspirant Chavy, et où les consignes de sécurité auraient dû être les plus strictes, fut pendant longtemps un des contre-exemples de ce qu'il fallait faire.

L'aspirant d'Anglade qui exerçait les fonctions d'agent de liaison, se souvient qu'il arrivait au PC dans sa voiture prise aux Allemands, et que son identification était assurée par des FFI qui, allongés sur les ailes du véhicule, se faisaient reconnaître des sentinelles : « *toujours flanqué de mon escorte qui heureusement m'évitait de me faire tirer dessus par les amis car la couleur était toujours feldgrau et les plaques d'immatriculation WH²⁷ !* » L'aspirant

²⁵Archives privées. Témoignage de l'aspirant Chavy dans *À propos de l'École de la Garde*.

²⁶Archives privées. Témoignage de l'aspirant d'Anglade.

²⁷Archives privées. Témoignage de l'aspirant d'Anglade.

Chavy est aussi critique, tant dans le choix de l'emplacement que dans la faiblesse du groupe de protection « *notre sécurité n'était guère assurée puisque la route Bourganeuf - Aubusson n'était qu'à 3 km au nord [du PC] et que la région n'est pas d'un profil difficile. Au PC, on trouvait l'état-major du commandant Fossey-François et un groupe de protection formé à partir d'éléments d'aviation qui occupaient des postes d'observation anti aériens et qui étaient passés au maquis avec armes et bagages. Outre ma mission de liaison, on m'a confié ce groupe - environ 15 aviateurs - pour assurer la protection de PC*²⁸. » Le groupe de protection ne fut pas activé en permanence, puisque lors de l'attaque du PC par les Allemands, l'aspirant Chavy se souvient qu'« *avec le groupe de protection, nous étions à l'étage.* »

Malgré l'expérience de Janaillat, les cantonnements du PC demeuraient proches des routes. À cela, deux explications peuvent être avancées. D'une part la grande densité de routes dans la région empêchait de trouver un endroit central et suffisamment loin des axes, d'autre part les postes de commandement se devaient d'être implantés à proximité de téléphones afin de remédier à l'absence de moyens militaires de transmissions entre les unités. Or ces postes ne se trouvaient que dans des localités, donc sur des routes.

5.3.2.2 Les unités

Les escadrons prirent les choses davantage au sérieux, même si leur sécurité s'améliora au fur et à mesure du déroulement des opérations. L'aspirant Mandar se souvient qu'aux Grands Bois il fut demandé par deux dames : une serveuse du mess de l'École et sa mère qui, sur les indications de la population des alentours, avaient réussi à retrouver le lieu de regroupement de l'École. L'entretien terminé, il les raccompagna sur une partie du chemin.

L'aspirant Buis estime que son unité (peloton Page) améliora progressivement la sécurité des cantonnements : il n'y eut de cantonnement de repli pour le peloton qu'après une première halte postérieure à Janaillat. Dans un des cantonnements du peloton, les véhicules (autos, cars, etc.) n'étaient pas camouflés des vues aériennes, et les civils des villages voisins du cantonnement connaissaient la présence de l'École. À la date du 19 juin, le journal de marche du peloton Page mentionne d'ailleurs « *Le capitaine Receveaux trouve que la garde n'est pas consciencieuse.* »

L'aspirant Méhu, affecté à l'escadron Georges, a déménagé plusieurs fois son cantonnement durant cette période « *en ce qui concerne mon peloton, le bivouac a connu plusieurs changements sur les pentes ouest de la rigole du diable (vallée du Taurion)* » sa localisation permettant « *de déboucher faci-*

²⁸Archives privées. Témoignage de l'aspirant Chavy dans *À propos de l'École de la Garde.*

lement sur le réseau routier de Monteil-au-Vicomte Vidaillet Chavaunat ou de disparaître dans la vallée du Taurion. » Les ordres du lieutenant Georges lui arrivaient par coureur, et leurs entrevues s'effectuaient en pleine nature, après fixation d'un lieu de rendez-vous par le commandant d'unité. Pendant toute la campagne, il resta dans l'ignorance de la position du PC de l'École.

L'aspirant Davadie relate dans *À propos de l'École de la Garde* l'existence de cantonnements de repli pour son unité, qui furent d'ailleurs utilisés lors d'une attaque par les Allemands « *J'abandonnai [...], pris mes jambes à mon cou et regagnai l'habitat rustique n° 1.*

Vide! Ces s... d'Allemands, ils avaient même pris mon sac! Direction l'habitat sommaire n° 2, où je trouvais tout le monde, notamment mon Zaki²⁹ qui m'expliqua qu'il ne m'avait pas attendu, parce que ça pleuvait beaucoup, et qu'il était sûr que j'allais comprendre qu'il ne pouvait décemment laisser mon sac aux Allemands³⁰. »

L'aspirant Chuard, qui rejoignit un maquis dans le Berry, eut une expérience assez différente de celles des autres aspirants « *En Haut Berry, le cantonnement, les itinéraires de repli existaient. La stricte discrétion sur les campements et les déplacements était de rigueur comme l'identité des personnes; nous avions tous un nom de maquis, je n'ai jamais connu le véritable nom de quelques maquisards que j'ai eu dans mon groupe³¹.* » Bien qu'ayant quitté l'École après Janaillet, son jugement assez critique est applicable aux unités de l'École « *Toutes ces règles m'ont paru superficielles dans les unités de la Garde³².* »

5.3.3 Le ravitaillement

Plusieurs solutions furent adoptées pour ravitailler les maquis.

Pour certains, le plus simple consistait à aller se servir chez l'habitant et à lui laisser un *bon de réquisition*. La plupart de ces opérations étaient signalées à la Gendarmerie et apparaissent sur les procès-verbaux comme des vols de droit commun³³.

Le troc entre unités fut également pratiqué. Le peloton Page procéda à un

²⁹Zaki Salimgaroff, déserteur de l'armée allemande.

³⁰Archives privées. Témoignage de l'aspirant Davadie dans *À propos de l'École de la Garde*. Zaki est le déserteur Tatar qui décida de terminer la campagne en Creuse.

³¹Archives privées. Témoignage de l'aspirant Chuard.

³²Archives privées. Témoignage de l'aspirant Chuard.

³³SHGN 23E52. La note 1185/2 du 16 juin 1944 mentionne que des FTP se sont fait remettre de l'argent dans un bureau de poste, la 1193/2 du même jour mentionne une remise de 45000 francs aux FTP contre un reçu au nom de la république française.

La compagnie de la Creuse a récapitulé régulièrement les attaques contre les caisses publiques, débits de tabac, entrepôts de marchandise et particuliers, mais aussi contre les mairies afin d'obtenir des titres d'alimentation, ainsi que des vols de produits de toilette.

échange insolite avec la compagnie Blanchard-Surcouf du maquis du Cher : une mitrailleuse, qui leur était inutile puisqu'ils en avaient suffisamment, contre trois stens et une vache³⁴ qui fut débitée par le boucher du Compeix, les élèves de l'École venant récupérer des quartiers de viande au fur et à mesure de leurs besoins.

Les bonnes relations entre l'École et les paysans permirent de fournir un ravitaillement suffisant, même s'il n'était pas toujours varié « *il devait y avoir de bonnes réserves de pommes de terre et un élevage bovin important : l'abat-tage clandestin était une pratique courante*³⁵ ! »

Des complicités permirent également le ravitaillement du maquis. L'aspirant d'Anglade raconte que « *les choses étaient particulièrement simples en ce qui concerne les problèmes d'argent et de cigarettes par exemple. Lorsque le besoin s'en faisait sentir, la banque de France ou la régie des tabacs en étaient informées, par des canaux que j'ignore, mais les jours et heures et la composition des transports, ainsi que leurs itinéraires arrivaient au PC suffisamment à temps pour qu'une embuscade postiche soit montée, que les convoyeurs soient frappés (doucement) et ligotés (fermement) et que la marchandise se volatilise*³⁶. »

Enfin, les parachutages qui répondaient à des demandes transmises à Londres par la mission Bergamote permirent de ravitailler le maquis en matériels de toute sorte. « *Ces parachutages étaient abondants : uniformes anglais, armes et munitions, moyens de transmission, médicaments. Les armes reçues étaient hétéroclites : fusils italiens à baïonnette repliante, encore pleins de sable de Libye, fusils Enfield, FM Bren, mitraillettes Sten en quantité, fusils automatiques, carabines US, pistolets colt 11-43, bazookas, mortiers Piat (étrange machine dont l'obus était propulsé par un énorme ressort à boudin qui demandait une force herculéenne pour être bandé), grenades défensives Mills, grenades Gammon sous forme d'un sac muni d'une tête d'allumage (il fallait charger le sac avec du plastic), pains de plastic et crayons allumeurs, munitions de toutes sortes. Des liasses de billets de banque, faux bien sûr, étaient également parachutés*³⁷. » Les nombreuses demandes transmises par la mission Bergamote débutèrent peu de temps après l'arrivée de la mission en France comme le prouvent les messages des 1^o et 2 juillet 1944 cités *supra*. Les parachutages comprenaient de l'argent qui permettait de payer les soldes des maquisards « *actuellement sans fonds demande urgence vingt millions*

³⁴Archives privées. Journal de marche du peloton Page, journée du 20 juin, p 17.

³⁵Archives privées. Témoignage de l'aspirant Méhu.

³⁶Archives privées. Témoignage de l'aspirant d'Anglade.

³⁷Archives privées. Témoignage de l'aspirant Chavy dans *À propos de l'École de la Garde*.

*sur pension prochain para stop ne peut payer soldes*³⁸ », des armes afin de mieux doter les maquis³⁹ ainsi que du matériel divers « *reprenez opérations sur change top je dis change top par quatre avions top chaussures équipements priorite top*⁴⁰ » Les demandes ne furent pas toujours suffisamment précises, puisque Londres demanda à la mission « *Autant que possible faites vos demandes d'armes en indiquant le nombre de centaines d'hommes à armer et en donnant le terrain où l'opération doit être montée*⁴¹. ». Ces demandes durèrent jusqu'en août : « *n'avons encore ni essence ni nos équipements*⁴² »

Mais tous les parachutages ne furent pas réussis. Un rapport de la compagnie de Gendarmerie de Guéret mentionne que « *le 14 juillet à 10 heures, un avion d'origine britannique faisant partie de nombreux avions survolant la région de Guéret a parachuté au lieu-dit Cher de Prat près de Guéret deux tubes cylindriques contenant des fusils des munitions et des paquets de pansements. Le parachute n'ayant pas fonctionné, le matériel a été rendu inutilisable par son contact au sol. Il a été enlevé par les troupes d'opérations*⁴³. »

5.4 Les actions offensives

Pour beaucoup d'aspirants, le temps fut souvent long au maquis⁴⁴. Même si les unités étaient prêtes pour l'action et disposaient, grâce aux diverses sources de ravitaillement, de suffisamment de matériel pour passer à l'action, justifiant ainsi leur existence, assez peu d'actions furent menées. Des embuscades, des destructions d'ouvrage routiers ou ferroviaires, des coups de main lorsque les SAS furent parachutés furent cependant exécutées avec succès, mais on ne peut encore précisément les dénombrer.

On peut aussi ranger parmi les actions offensives la collecte du renseignement, qui nécessita parfois des prises de risque importantes.

³⁸AN 3AG2-568 microfilmé sous n° 171 mi 202. Message 3266/14 7 july 44 fm molecule via tivoli violet. Pension est très vraisemblablement le nom de code d'un terrain de parachutage.

La question financière était une des préoccupations des clandestins. Le journal de marche du peloton Page mentionne p 28 « *la question financière pose des problèmes.(...) L'aspirant Mandar part à la recherche du PC du commandant Corberand pour rapporter de l'argent.* » Selon l'ARSVH (bulletin n° 18, p 4) « *c'est parce que les fonds manquaient terriblement pour assurer le ravitaillement des maquis que furent montées des opérations de récupérations dans certains services publics.* »

³⁹François insista pour que le DMR (Ellipse) qui était responsable de l'affectation des armes, n'oublie pas les FTP dans sa distribution. ARSVH n°14, p 8.

⁴⁰AN 3AG2-568 microfilmé sous n° 171 mi 202. Message du 3/8/44. Change est le nom de code d'un terrain de parachutage.

⁴¹AN 3AG2-568 microfilmé sous n° 171 mi 202. Message to taux du 14/7/44.

⁴²AN 3AG2-568 microfilmé sous n° 171 mi 202. Message du 18/8 fm densite.

⁴³SHGN 23E52. Rapport 1318/2 de la compagnie de Guéret en date du 14 juillet 1944.

⁴⁴« *La vie s'organisa, assez monotone entre l'instruction et les soucis culinaires.* » Archives privées. Témoignage de l'aspirant Davadie dans *À propos de l'École de la Garde*.

5.4.1 Le renseignement

Il était indispensable, pour ces unités qui vivaient à l'écart des villes, d'aller chercher le renseignement sur les occupants qui constituaient un de leurs objectifs. Les informations leur arrivaient par plusieurs canaux : la population les informait des mouvements des Allemands et de leur effectif, les gendarmes transmettaient aux maquis des informations sur la présence de l'ennemi⁴⁵, les messages radio de Londres pour la mission Bergamote apportaient des compléments d'information sur la situation générale⁴⁶, sans oublier la contribution des aspirants à la collecte et la synthèse des renseignements.

5.4.1.1 Le rôle des aspirants

L'aspirant Mandar, affecté au peloton Page après Janaillat se trouva inemployé⁴⁷, le lieutenant lui ayant fait comprendre qu'il n'avait pas besoin de lui. Il s'adonna donc avec l'accord de son chef, entre autres activités, à la recherche du renseignement en effectuant des reconnaissances dans Bourganeuf et Pontarion, aidé en cela par un vélo et des vêtements civils récupérés chez une fermière dédommée avec un morceau de toile de parachute. Dans ces missions, couvert par une fausse carte d'employé délivrée par le photographe de Bourganeuf, il récoltait des informations auprès de la population civile qui savait fort bien qui il était⁴⁸. Il recherchait également des renseignements auprès des PTT de Bourganeuf, mais cette récolte particulière fut maigre.

L'aspirant du Cheyron servait au 2^o bureau du PC de l'École où il synthétisait les informations qu'il recueillait notamment par les écoutes radio, se souvient l'aspirant Mandar.

D'autres aspirants profitèrent de patrouilles dans la zone d'intérêt de leur unité pour collecter des renseignements sur l'ennemi « *À une date qui doit être proche du 27 juillet, je me suis trouvé le matin à peu près au dessus du*

⁴⁵Le journal de marche du peloton Page mentionne p 29 « *31 juillet : les Allemands seraient sur le point de recommencer le nettoyage. Le renseignement viendrait de la gendarmerie de Bourganeuf.* »

Le carton 13P60 du SHAT dispose d'un croquis réalisé par un gendarme de Guéret qui mentionne la présence des troupes allemandes dans la ville et détaille leur plan de défense. Ce croquis a été transmis au commandant François le 20 août 1944.

⁴⁶AN 3AG2-568 microfilmé sous n° 171 mi 202. Télégramme à molecule le 5/7/44 « *Cable congolais parvenu Londres presque illisible top notre un du trois juillet top avons seulement compris avec contact quatre maquis effectif total quinze cents hommes top vous rappelons necessite diluer le plus possible maquis top effectif chaque maquis ne doit pas excéder cent top notez ce renseignement important top entre correze et cantal boches concentrent troupes effectif quatre mille hommes pour vaste operation nettoyage cantal correze top prenez toutes dispositions utiles pur eviter etre surpris top vous rappelons necessite maquis fluide pouvant lever le camp en vingt minutes top jean* »

⁴⁷Il se souvient qu'il fut affecté à cette unité car on lui dit qu'il « *fallait bien faire quelque chose de vous.* »

⁴⁸Cette carte le sauva lorsque pris dans une rafle effectuée par les Allemands à Pontarion, et alors que la population craignait qu'il ne soit découvert, ce qui aurait pu conduire à des représailles, il put justifier d'un emploi qui expliquait sa présence en ville.

château de Monteil (où logeait le PC de l'élément de von Jesser pour le sud de la Creuse), pour vérifier qu'ils s'apprêtaient à partir. C'était le cas et je les ai vus embarquer puis partir vers le nord⁴⁹. »

5.4.1.2 La mission Bergamote

Le renseignement collecté n'était pas uniquement à usage interne puisque certaines informations furent transmises à Londres via la radio de la mission Bergamote. La capture des sous-marinières qui eut lieu le 24 juin 1944⁵⁰ fut rapidement signalée à Londres, car ils étaient porteurs de cartes intéressantes pour le déroulement des opérations : « *Have date captured u boat officers prisoners here. Records of year cruise. Charts harbor defences in reports nazi jap contacts confirm if info desired taux*⁵¹ ». La situation des Allemands dans les villes permettait à Londres de connaître l'ambiance à Limoges « *evacuation totale limoges en cours par air top ju 52 et planeurs top aerodrome*⁵² », Bourgneuf « *bourgneuf avec 600 boches top toutes sorties bloquées top allons tenter reddition sans occuper militairement emmenerons prisonniers lieu sur top situation guerret inchangée top commençons patrouilles de nuit top bourgneuf isolé de guéret top*⁵³ » et Guéret pour laquelle la mission estimait que des moyens exceptionnels pour la reprise de la ville étaient nécessaires « *germans entrenched in guerret school top impossible reduce without artillery stop requested raf bombard earliest and inform if operation acceptable stop recognition follows stop rectangular building of 400 meters by 300 meters enclosing 2 courts stop first large building 800 meters due west of station stop*⁵⁴ »

Les renseignements étaient échangés dans les deux sens, comme l'atteste ce message envoyé par la mission Bergamote au mois d'août « *donnez nous toute urgence par contact ce jour informations sur mouvements généraux boches ouest est top avons besoin recoupement top repondez aussi si [mot illisible] bloquer ou attaquer villes top guerret et bourgneuf bloques top*⁵⁵ »

5.4.1.3 La centralisation du renseignement au niveau de la région

En général, les maquis ont été plutôt bien renseignés, comme l'attestent

⁴⁹Archives privées. Correspondance privée de l'aspirant Davadie en date du 13 mars 1999.

⁵⁰Les conditions de cette capture sont relatées dans *Les cadets de la Garde dans la tourmente*.

⁵¹AN 3AG2-568 microfilmé sous n° 171 mi 202. Fm taux via leopold srl c-4955/25 tor 1142/12 july 44.

⁵²AN 3AG2-568 microfilmé sous n° 171 mi 202. Message 14/8/44 fm densite via leopold.

⁵³AN 3AG2-568 microfilmé sous n° 171 mi 202. Message du 21/8 fm densite.

⁵⁴AN 3AG2-568 microfilmé sous n° 171 mi 202. Message srl c-2485/34 tor 6618/23rd August 1944 fm densite via leopold to soe/so.

⁵⁵AN 3AG2-568 microfilmé sous n° 171 mi 202. Message du 22/8 fm densité via leopold.

les bulletins de renseignements de la R5⁵⁶ qui permettent de connaître l'activité générale de la région. Le bulletin de renseignement n°3 relate l'arrivée de GMR et de miliciens à Guéret le 25 juin et s'achève sur le constat que « depuis le 23 juin, les garnisons allemandes semblent reprendre confiance et cherchent à établir les liaisons par petits groupes de camions sur les principaux itinéraires secondaires (Bourganeuf, Aubusson, Neuvic). » Le suivant, en date du 1° juillet 1944, note le départ des miliciens et la tranquillité affichée des garnisons allemandes. Cette ambiance change avec l'arrivée de la brigade Jesser « *La brigade du maintien de l'ordre (...) se basant sur Felletin et Aubusson qu'elle occupe fortement dès le 16, pousse le 17 ses colonnes vers l'ouest sur Bourganeuf et Vallières.* » qui recherche le contact avec les maquis et livre des combats au nord d'Aubusson le 17 juillet, près de Pontarion, sur le plateau de Millevaches et près d'Eymoutiers. Ces opérations offensives se poursuivent jusqu'à la fin juillet « *La brigade Jesser de maintien de l'ordre continue du 23 au 26 juillet ses opérations dans la région de Bourganeuf, Eymoutiers avec Aubusson comme base de ravitaillement.*

Le 26 la brigade (avec une légion azerbaïdjanaise et une légion tatare) fait mouvement vers l'Est et le Sud-Est⁵⁷. »

À partir de la mi-août, la situation change, le bulletin de renseignement n° 12 insistant sur la nervosité des Allemands qui désarment les gendarmes⁵⁸, montrant ainsi qu'ils ne tolèrent plus de troupes armées à proximité de leurs détachements, et se concentrant sur des opérations qui peuvent être qualifiées de survie « *Conclusion : les garnisons allemandes du Centre disparaissent les unes après les autres, évacuées par le haut commandement vers les grandes villes ou réduites par les forces de l'intérieur.*

Les Allemands disposent d'une force de maintien de l'ordre, la brigade Jesser qu'ils emploient non plus à rechercher le maquis mais seulement à dégager les garnisons bloquées. Cette force est en décroissance depuis la dis-sidence des Tartares. »

Signe avant-coureur de la fin, la garnison se retranche au lycée, un élément gardant le pont de la Creuse sur la RN 145. Les sorties de l'occupant se font de plus en plus limitées et les miliciens suivent le repli allemand « *Bourganeuf : la garnison allemande fait des sorties sur l'itinéraire Limoges Bourganeuf Pontarion. 900 miliciens partis de Limoges et arrêtés à la Jonchère ont reflué sur Bourganeuf où ils se retranchent. Certains renseignements indiquent*

⁵⁶SHAT 13P60.

⁵⁷SHAT 13P60. Bulletin de renseignement n° 8 du 30 juillet 1944.

⁵⁸Le désarmement des gendarmes de la section de Guéret s'est effectué le 14 août 1944 vers 16 heures. SHGN 23E95. Compte-rendu n°1186/2 du commandant de la section de Gendarmerie de Guéret en date du 14 août.

qu'ils porteraient les insignes FFI.

L'itinéraire Limoges St Léonard Bourganeuf Guéret Montluçon semble représenter pour les troupes allemandes un grand intérêt. Il sert depuis des semaines à des mouvements de ravitaillement vers Limoges et d'évacuation en sens inverse⁵⁹. »

Le dernier bulletin de renseignement détenu au SHAT relate de manière succincte la libération de Guéret « *Guéret : 15000 Allemands et 1500 miliciens. Départ général de la garnison dans la nuit du 24 au 25 vers Montluçon. Le 25 matin, la ville est libérée⁶⁰. »*

Le renseignement n'étant pas une fin en soi, la collecte d'informations permet aux clandestins de mener des actions militaires classiques telles des embuscades ou des destructions.

5.4.2 Destructiions et embuscades

Les archives des unités de Gendarmerie recensent nombre de destructions, mais assez peu d'attaques directes envers les troupes d'occupation. Mais, en l'absence d'identification formelle de leurs auteurs, il est difficile de les attribuer à une unité plus qu'une autre, même si elles ont vraisemblablement toutes été réalisées par des résistants. À titre d'exemple, la section de Gendarmerie de Bourganeuf rend compte de la destruction d'un pont en pierre sur le Taurion et conclut par « *la brigade de Gendarmerie de Pontarion procède à une enquête en vue de découvrir les auteurs de cet attentat⁶¹. »* Aucun procès-verbal ultérieur ne mentionne les résultats de l'enquête.

Les aspirants n'ont vraisemblablement pas pris part directement à des actions de destructions, n'ayant pas été formé au maniement des explosifs à l'École. Aucun témoignage des intéressés et aucun journal de marche ne mentionne leur implication dans ce domaine.

Par contre, ils prirent part à plusieurs embuscades, même si ces dernières n'eurent que de maigres résultats. Au sein du peloton Page, l'aspirant Buis commanda une embuscade le 14 juillet « *on monte une opération contre les allemands de la Conche. (...) Marche épuisante dans un terrain difficile, on arrive à 2 heures du matin et on prend deux heures de repos. Dès le petit jour installation. 8 heures, les camions sortent de la Conche et aux quatre routes prennent la route de Bourganeuf⁶². »* Le témoignage de l'aspirant Buis rectifie les déclarations du journal de marche selon lequel le groupe en embuscade

⁵⁹SHAT 13P60. Bulletin de renseignement n° 13 du 21 août 1944.

⁶⁰SHAT 13P60. Bulletin de renseignement n° 14 du 25 août 1944.

⁶¹SHGN 23E79. Compte-rendu 715/2 de la section de Gendarmerie de Bourganeuf en date du 24 juin 1944.

⁶²Archives privées. Journal de marche du peloton Page, p 23.

« *n'ose pas tirer* ». Or d'après le chef d'élément, le tir aurait été inefficace, la distance à laquelle se trouvait l'objectif étant trop importante.

Le passage de la colonne Jesser imposa une pause dans ces actions, puisque le peloton Page ne mentionne l'embuscade suivante que le 13 août, montée sur trois endroits différents. Après une attente stérile de quatre jours sur place, « *l'aspirant de Bellescize arrive avec deux ou trois hommes et prend le commandement de l'embuscade de Freisseix*⁶³. » Le dispositif resta en place encore une dizaine de jours sans qu'aucun ennemi ne passe à travers, avant d'être démonté lorsque la radio annonçât la libération de Paris.

Dans leur secteur, les aspirants Méhu et Vital montèrent également des embuscades. L'aspirant Méhu se souvient tout particulièrement de l'une d'entre elles « *Je me souviens d'une embuscade importante montée près de Monteil-au-vicomte. Je pense que c'était en août car l'ennemi signalé était en repli et venait de la route Bourganeuf-Aubusson. Pas de chance ! À la nuit tombante, ordre fut donné de replier le dispositif : l'ennemi avait fait demi-tour et repris la route d'Aubusson*⁶⁴. » La frustration fut ressentie, car aucune des embuscades montées dans ce secteur ne déboucha sur une action de combat « *les embuscades ont été sans résultat et finalement je n'ai eu aucun accrochage pendant ces deux mois*⁶⁵. »

L'aspirant Chavy, de par sa place particulière au PC François, participa au coup de main que montèrent les SAS parachutés à la demande de la mission Bergamote⁶⁶. Il fut le seul aspirant à les côtoyer, les autres restèrent dans leur escadron.

Ce maigre bilan est assez représentatif des actions offensives menées par l'École, même si certaines sources, hélas non confirmées, laissent penser que d'autres, peu nombreuses au demeurant, furent plus fructueuses.

5.4.3 Autres actions

D'autres faits, inclassables suivant une typologie stricte, méritent d'être mentionnés.

Quelques aspirants prirent part à la capture des sous-marinières, précédemment évoquée. L'aspirant Chavy effectuant une liaison, tomba par hasard sur le mini-car que l'équipage utilisait. Ayant rendu compte, il fut chargé de transmettre aux escadrons présents dans la zone l'ordre de rechercher l'équipage. Le journal de marche du peloton Page mentionne ce travail de recherche à la

⁶³Archives privées. Journal de marche du peloton Page, p 35.

⁶⁴Archives privées. Témoignage de l'aspirant Méhu.

⁶⁵Archives privées. Témoignage de l'aspirant Méhu.

⁶⁶Ces faits étant déjà relatés dans *Les cadets de la Garde dans la tourmente*, nous n'y reviendrons pas.

date du 24 juin, en précisant qu'il ne fut « *pas pris très au sérieux jusqu'à Mansat.* »

La fête nationale fut célébrée de façon décentralisée, même si les aspirants n'en ont pas tous conservé un grand souvenir. Sa préparation est néanmoins attestée par le journal de marche du peloton Page « *13 juillet : on prépare tout pour célébrer dignement la fête nationale* », l'aspirant Davadie qui écrit dans une correspondance privée « *chargé en juillet 1944 d'aller préparer le défilé du 14* » et par l'aspirant Buis qui se souvient qu' « *une prise d'armes était prévue le 14 juillet, je ne sais si elle a eu lieu.* » Finalement, le journal de marche du peloton Page mentionne une prise d'armes le 15 juillet à Nadapeyrat.

5.5 Les actions défensives

Ayant mené peu d'actions offensives, l'École eut néanmoins à se défendre, les Allemands ne permettant pas qu'une troupe stationne dans leur zone, faisant ainsi peser une menace sur leur sécurité et leur ravitaillement.

5.5.1 La défense des cantonnements

Bien qu'effectuée de manière parfois succincte, elle était néanmoins prise en compte par un petit détachement « *Je protégeais le PC avec un groupe hétéroclite à base d'aviateurs provenant de postes de guet antiaérien disséminés dans la nature. En outre, j'étais son officier de liaison avec les différentes unités FFI et FTP, le groupe de parachutistes et l'unité de réception des parachutages chargée de la réception et de la distribution*⁶⁷. » Cette précaution, ajoutée au renseignement dont bénéficièrent les maquis ne fut pas suffisante pour contrer toutes les actions de l'ennemi. Ainsi le PC de François fut attaqué le 17 juillet « *Le PC du Colonel François, installé à Murat, au sud-est de Pontarion a effectivement été attaqué de nuit. Par la fenêtre, j'ai vu arriver une 11 cv Citroën et un camion. J'ai noté (sans m'attarder) l'insigne SS sur leurs écussons, mais ce pouvaient être des Gestapistes. Le PC du commandant Fossey (François), avec le groupe de protection dont j'étais responsable, s'est réfugié dans le bois, en direction de Janailat, à 150 m environ de la maison P.C. Nous n'avons eu aucune perte. Il n'en a pas été de même au hameau voisin de Cosnat où une unité était cantonnée. Une section surprise dans un garage a été anéantie et brûlée vive.*

*Pour notre part, après une rapide reconnaissance, nous avons réintégré notre cantonnement de MURAT dès le lendemain*⁶⁸. »

⁶⁷ Archives privées. Témoignage de l'aspirant Chavy dans *À propos de l'École de la Garde*.

⁶⁸ Archives privées. Témoignage de l'aspirant Chavy dans *À propos de l'École de la Garde*.

Après cette attaque couronnée de succès, deux constats peuvent être effectués. Tout d'abord, malgré ce succès, les occupants n'ont pas cherché à traquer les membres du PC afin de décapiter au moins un élément de la résistance. Cette attitude est pour le moins étonnante, à moins qu'aucun des éléments récupérés ne leur ait fait penser qu'ils avaient eu affaire au PC. Ensuite, il est étonnant que le PC se soit réinstallé dans des lieux que les Allemands venaient de visiter et connaissaient. À moins que ses membres n'aient estimé que les Allemands ne reviendraient pas une seconde fois.

5.5.2 Les parachutages

La présence de la mission Bergamote en Creuse permit aux résistants de bénéficier du soutien logistique de la Grande-Bretagne par le biais des parachutages. En effet, comme vu supra, la mission était en mesure de demander à Londres que des parachutages de divers matériels soient effectués.

Aucun aspirant ne se souvient avoir été consulté pour que les parachutages répondent à leurs besoins. Le plus logique est alors que la mission Bergamote ait traité directement avec les chefs locaux de la Résistance pour que les livraisons répondent aux besoins.

Différents terrains de parachutage ont vraisemblablement été utilisés, chacun étant identifié par un mot-code dans les messages radio envoyés par Bergamote : « *Bravo pour jack et change top annulez jack top change peut recevoir cinq chaque soir top merci pour pension cette nuit top*⁶⁹ » Par recoupement avec les textes des autres messages, on peut déduire que *jack*, *change* et *pension* indiquent différents terrains de parachutage (*pension* représentant Nadapeyrat). Cette diversité, qui ne cadre pas avec les témoignages des aspirants qui ne se souviennent que du terrain de Nadapeyrat⁷⁰, peut s'expliquer par le fait que la mission s'occupait de tout le département, ce qui la conduisit à demander des parachutages pour différents destinataires répartis dans toute sa zone d'action. Un message envoyé le 21 août à l'officier britannique (densité) précise qu'un terrain situé nord-ouest de Saint Yrieix aura pour code *décrottoir* et que la phrase annonçant le largage sera : *cirez monsieur cirez*.

Chaque parachutage était annoncé par une phrase code à la BBC. « *Arthur scie du bois x fois* » annonçait un parachutage sur Nadapeyrat dont l'École

⁶⁹3AG2-568 microfilmé sous n° 171 mi 202. Message SRL C-47/201 tor 1821/14 July 44 fm molecule via leopold to SOE/SO.

⁷⁰À propos de l'unicité du terrain de parachutage utilisé au profit de l'École, l'aspirant Davadie reconnaît dans *À propos de l'École de la Garde* « *Actuellement, il est difficile de comprendre que cette précaution [des terrains de rechange] n'ait pas été prise. Mais il faut admettre le peu d'expérience que l'on avait en 44.* »

pourrait profiter, Arthur étant le nom d'un clochard que le PC François avait recueilli et nourri en échange de l'approvisionnement en bois de la cuisinière, x le nombre d'avions qui participaient à l'opération.

Les opérations se déroulaient toujours de nuit, pour des raisons de discrétion, sous la protection des unités maquisardes qui venaient des cantonnements situés à proximité. Des habitants des environs étaient mis à contribution pour aider au ramassage des containers⁷¹. *« Les parachutages avaient lieu entre 23 h et 1h du matin. Nous nous rendions au terrain en voiture et bien des habitants du coin y venaient à pied, en spectateurs, comme à un feu d'artifice. Le scénario était toujours le même : balisage du terrain, contact radio, largage. Il fallait alors faire disparaître containers et parachutes pour que l'avion de reconnaissance du matin ne voit rien. En l'absence de tracteurs agricoles, le ramassage s'effectuait avec des charrettes à boeufs parfaitement tout-terrain. La livraison était faite avant le petit matin⁷². »*

L'organisation était rodée : la garde du terrain était toujours assurée, et une équipe spécialisée se chargeait de la réception et de la distribution des colis. Les mêmes unités étaient donc mises à contribution, et l'aspirant Méhu se souvient d'avoir eu à assurer par deux fois la sécurité des parachutages *« Nous avions été acheminés à proximité par un camion gazogène civil de jour. Le retour s'est effectué de nuit à pied (10 km). Nous n'avons pas participé au ramassage⁷³. »* Par contre, le peloton Page participa aux largages des 29 juin, 13 juillet et 7 août *« Notre rôle consiste surtout à défendre le terrain de parachutage. Nous sommes placés en sentinelles doubles, espacées d'une vingtaine de mètres autour du terrain. C'est la garde la plus fatigante que nous ayons jamais eu à monter, car elle dure de dix heures du soir à sept heures du matin⁷⁴. »*

5.5.3 Le soutien de la population

Il peut paraître étonnant de mentionner le soutien de la population parmi les actions défensives. Cependant, ce soutien fut primordial, non seulement parce qu'il permit d'assurer une bonne partie de la logistique de l'École, mais encore parce qu'il permit de camoufler une grande partie de ses activités à l'occupant.

⁷¹Cette disposition peut étonner du point de vue de la sécurité. Cependant, les maquisards ne disposaient pas des éléments suffisants pour assurer par eux-mêmes la récupération des containers répartis sur tout le terrain. De plus, le bruit de l'opération aurait de toute façon alerté les paysans habitant à proximité des terrains utilisés.

⁷²Archives privées. Témoignage de l'aspirant Chavy dans *À propos de l'École de la Garde*.

⁷³Archives privées. Témoignage de l'aspirant Méhu.

⁷⁴Archives privées. Journal de marche du peloton Page p21.

Ainsi, comme mentionné *supra*, l'aspirant Mandar s'est trouvé pris dans une rafle et n'a réussi à s'en sortir qu'avec l'aide de quelques habitants de la région qui lui avaient procuré de faux papiers professionnels pour justifier de sa présence en tout endroit du département.

L'aspirant d'Anglade qui remplit les fonctions d'agent de liaison jusqu'à ce qu'il contracte une pneumonie, n'échappa par la suite aux Allemands que grâce à la complicité de fermiers « *de chasseur, je devenais gibier. Il n'était évidemment pas question de me mettre à l'hôpital. Restait à résoudre le difficile problème de trouver des 'indigènes' assez courageux pour accepter et cacher un militaire avec uniforme et bardas*⁷⁵. » Un couple accepta de l'héberger à Pontarion, mais les problèmes surgirent lorsque les Allemands encerclèrent le village, convoquèrent tous les hommes à la mairie avec leurs papiers et entreprirent la fouille des maisons. Son uniforme caché au grenier, il fut présenté comme un cousin de son hôte, étudiant à Paris, mais malade et contagieux. « *Deux soldats de la Wehrmacht se présentèrent pour perquisitionner (...) surpris de trouver un oiseau au nid! Ma mine n'était certainement pas brillante et les quelques mots d'allemand de mon hôte convainquirent nos visiteurs qu'il valait mieux pour leur propre santé ne pas s'attarder dans cette chambre. Après un rapide examen de ma carte [d'étudiant] à laquelle ils ne comprirent pas un mot, elle me fut rendue avec un sonore gut*⁷⁶ ! » Changeant de cachette, il trouva asile pendant environ trois semaines à Saint Dizier Leyrenne chez un couple de retraités, puis dut changer de cachette afin de ne pas éveiller les soupçons. En compagnie d'un élève-garde blessé à la main, une errance ponctuée de haltes de deux à trois jours dans des fermes avant de changer d'abri commença jusqu'à ce que la situation soit suffisamment calme pour être admis dans un sanatorium. Pendant au moins un mois et demi, les habitants lui fournirent donc gîte et couvert, dans des conditions parfois périlleuses pour eux.

L'attitude générale des habitants de la région peut donc être résumée de la façon suivante : « *Nous avons quand même passé plus de trois mois immergés dans la population, quand les Allemands étaient matériellement libres d'aller et de venir, et combien pouvons-nous citer de cas disons simplement d'indiscrétions? Menuet et d'autres se sont promenés à pied et en tenue de Janailat à Limoges, d'Anglade, malade, ne survécut que par la discrétion de ses hôtes*⁷⁷. »

⁷⁵ Archives privées. Témoignage de l'aspirant d'Anglade.

⁷⁶ Archives privées. Témoignage de l'aspirant d'Anglade.

⁷⁷ Archives privées. Témoignage de l'aspirant Davadie dans *À propos de l'École de la Garde*.

5.5.4 Le ratissage de la brigade Jesser

Le plus grand danger auquel l'École fut confrontée après Janaillat fut le ratissage effectué par ce qu'il est convenu d'appeler la *brigade* - ou le *groupement* - Jesser, opération qui eut sur le moment une certaine efficacité « *Les 16 juillet et jours suivants, les troupes allemandes ayant procédé à des opérations de nettoyage de la Creuse et les forces de la Résistance ayant été dispersées*⁷⁸. »

Cette brigade, d'un effectif estimé à 3000 hommes, était composée d'Allemands, de Géorgiens et Tatars, provenait du Cantal et atteignit Bourganeuf le 16 juillet en progressant sur deux itinéraires parallèles, et sans prendre la précaution de réduire les résistances rencontrées sur son chemin. Cette progression rapide et son but clairement affiché peut s'expliquer par la volonté de retrouver au plus tôt les sous-mariniers capturés le 24 juin précédent. Cet événement était connu de l'état-major allemand car les chauffeurs du car avaient pu s'échapper, rejoindre Limoges et donner l'alerte, de plus, les prisonniers avaient pu poster une lettre (rédigée le 28 juin, postée le 30 et arrivée à destination le 7 juillet) après avoir été capturés⁷⁹. Les archives de l'état-major principal 588 de Clermont-Ferrand, en mentionnant leur capture et leur libération laissent penser que la recherche de l'équipage faisait partie des objectifs du groupement Jesser. Une fois Bourganeuf atteint, des opérations pouvaient être lancées dans la région.

« *Dans le courant de juillet 1944, des colonnes motorisées allemandes commençaient leurs opérations contre le maquis de la Corrèze, du Cantal, de la Creuse et de la Haute-Vienne. Les 15, 16 et 17 juillet, des engagements fréquents aboutissaient à la dislocation complète des FFI de la Creuse, qui devaient se regrouper rapidement. En ce qui concerne les unités de la Garde, l'escadron Termet subissait des pertes sévères et était dispersé. Les autres escadrons, grâce au dispositif adopté, se reconstituaient rapidement après le passage des troupes allemandes, n'ayant subi que des pertes légères*⁸⁰. »

Le peloton Page fut inquiété par la progression du groupement dès le 17. Entendant des coups de feu, le lieutenant décida de quitter son cantonnement avec son unité et de se diriger vers le sud en traversant les lignes allemandes qui remontaient du Compeix vers Nadapeyrat. Le ratissage passa près de

⁷⁸SHGN 23E52. Rapport 1365/2 de la section de Guéret en date du 24 août 1944.

⁷⁹Le détail de cette capture figure dans *Les cadets de la Garde dans la tourmente*, ainsi que dans le bulletin n° 26 de l'ARSVH.

La rédaction de cette lettre a été imposée aux sous-mariniers par François afin d'informer l'état-major allemand de l'existence de prisonniers chez les FFI, et le forcer à ne pas faire fusiller les FFI comme des francs-tireurs. Adressée à la base de Bordeaux, elle a été auparavant contrôlée par deux réfugiés juifs allemands. On ne peut que constater que le succès de cette démarche fut maigre.

⁸⁰Archives privées. Chef d'Escadron Corberand, *Historique succinct de la formation*.

l'escadron : « *une patrouille allemande se dirige vers nous (...) certains de ses hommes passeront à moins de vingt mètres du peloton sans rien voir*⁸¹ » C'est à cette occasion que le PC du commandant François fut attaqué, dans les conditions décrites ci-dessus.

Le groupement Jesser ne se contenta pas de lancer des coups de sonde aux abords des grandes villes, puisque le 4^e escadron cantonné à proximité de Favareillas fut également concerné par les coups de sonde du groupement : « *Lorsque nous avons quitté provisoirement Favareillas à l'approche des forces de sécurité allemandes en juillet, notre premier soin, avant de partir, a été de faire disparaître toute trace d'occupation, le piquage électrique, les pseudo couchettes, etc. etc. et même de reboucher et dissimuler les feuillées. Les Allemands sont entrés dans le village, ont bien pensé que la maison vide qu'ils voyaient aurait pu être occupée, mais sont repartis avec leur doute*⁸². » Les leçons apprises dans la clandestinité furent donc mises à profit et permirent de ne pas rééditer la triste opération de Janailat. C'est néanmoins au cours du ratissage opéré par la brigade Jesser que l'aspirant Abadié fut capturé le 19 juillet par les Allemands, échappa de peu à l'exécution capitale pour finalement être déporté.

Londres s'inquiéta de cette opération et demanda à la mission Bergamote de lui détailler davantage la situation : « *Avons tout lieu de croire maquis creuse attaque environ Bourganeuf top notre un deux du un huit juillet top rendez compte sans nouvelles curviligne depuis depart top pouvez vous nous Renseigner top merci et courage*⁸³ »

Londres avait raison de s'inquiéter car les Allemands réussirent à s'emparer de matériel de la mission Bergamote « *Attaque plupart équipement personnel et technique capture. attaques successives sur PC*⁸⁴. » L'inquiétude était justifiée, puisque du matériel radio et des codes tombèrent aux mains des Allemands « *plans congolais intacts top codes suivants pris top tous codes je dis tous codes taux codes molécule top tous codes densite sont intacts*⁸⁵ » « *avons été très inquiets votre sujet top donnez nous rapidement terrain pour vous parachuter matériel radio équipement personnel top cablez situation maquis creuse vous demande de préciser si code poeme de taux est considéré comme brulé préciser si tous les codes de molécule ont été pris et de nous dire les*

⁸¹ Archives privées. Journal de marche du peloton Page, p 26.

⁸² Archives privées. Correspondance privée de l'aspirant Davadie en date du 12 mars 1998.

⁸³ 3AG2-568 microfilmé sous n° 171 mi 202. Message SRL NO A 9688 section fighting french to molecule via mogador 18 july 44.

⁸⁴ 3AG2-568 microfilmé sous n° 171 mi 202. Message SRL A 1338/27 fm densite via tivoli violet 25 july 44.

⁸⁵ 3AG2-568 microfilmé sous n° 171 mi 202. Message SRL A 1350/11 fm densite via tivoli violet 25 july 44.

*numéros vous demandons de nous répondre d'urgence*⁸⁶ » Le lendemain et le surlendemain, de nouvelles phrases codes étaient transmises à la mission Bergamote⁸⁷, et le 28 la mission précisait à Londres qu'elle n'avait pas retrouvé de cantonnement lui offrant de bonnes conditions d'exécution de sa mission, car elle devait encore passer la nuit dans les bois.

5.6 Conclusion partielle

Cette période de clandestinité vit les membres de l'École s'adapter plutôt correctement aux exigences de leur nouvelle vie. Le renforcement des mesures de sécurité permit de limiter les pertes humaines et expliqua que le ratissage du groupement Jesser ne fut pas aussi fructueux qu'il aurait pu l'être.

Le renseignement qui fut collecté fut, la plupart du temps bon, les synthèses effectuées au niveau de la 5^e Région le prouvent. Cependant, son utilisation fut d'une piètre qualité, le nombre d'embuscades infructueuses le prouve. S'il avait été mieux exploité localement, il aurait permis de harceler davantage les Allemands, les troupes ayant la détermination et la volonté suffisantes pour mener ce type d'actions. Les Allemands qui bénéficiaient de moins de renseignement que les résistants⁸⁸, péchèrent dans son exploitation : il demeure étonnant qu'après l'attaque du PC FFI, ils n'aient pas poussé leur avantage, soit en lançant une poursuite dans la nuit, soit en revenant dès l'aube sur les lieux afin de capturer les chefs et décapiter ainsi la Résistance. De même, pourquoi alors qu'ils avaient récupéré du matériel radio de la mission Bergamote, n'ont-ils pas, là non plus, tenté de pousser leur avantage en retournant ratisser les lieux ?

Les parachutages méritent d'être traités séparément, car ils illustrent bien l'inexpérience des résistants face aux Allemands et la tendance à expliquer les échecs par la trahison⁸⁹. Le constat est que *« ces parachutages, qui avaient lieu plusieurs fois par semaine à certaines époques, ne passaient pas inaperçus.*

⁸⁶3AG2-568 microfilmé sous n° 171 mi 202. Message du 25 juillet 1944.

⁸⁷3AG2-568 microfilmé sous n° 171 mi 202. Messages des 26 et 27 juillet 1944.

« parachutage : les fourmis sont agréables ; une femme fagotée : intensification plan vert ; ne folatrez pas le matin : action contre téléphones télégraphes plan violet ; quasimodo est une fête : action contre communications routières ennemies ; le xeres est un vin d'Espagne : intensification guerilla. »

⁸⁸Ce qui ne signifie pas qu'ils ignoraient tout de ce qui se passait chez les FFI : *« les Allemands étaient parfaitement renseignés. J'en ai eu la preuve en 1970 alors que, à titre professionnel, je me trouvais chez DEUTZ à Cologne. Un ancien interprète (hongrois) de l'État Major de Guéret a réagi quand il a fait les présentations. En aparté, il m'a demandé si je n'étais pas dans le maquis de la Creuse et si, par hasard, mon pseudonyme à l'EM du colonel François n'était pas "l'aspirant Pierre". Nous avons bavardé, et il était évident que les Allemands n'ignoraient rien sur nous. En particulier, ils connaissaient le terrain de parachutage où nous avons été attaqués de nuit, en plein largage, par un élément léger. »* Témoignage de l'aspirant Chavy dans *À propos de l'École de la Garde*.

⁸⁹Cette explication (trop) simple est illustrée par le texte rédigé à chaud par un des officiers de la Croix de Provence qui explique Janaillat par une trahison.

*D'ailleurs, à deux reprises, une unité allemande est intervenue au moment du largage, sans succès. Il s'agissait probablement d'une unité légère, chargée d'un simple harcèlement⁹⁰. » L'intervention des Allemands signifie-t-elle forcément qu'il y eut trahison ? Une étude plus poussée des conditions de parachutage permet de nuancer, voire de réduire à néant cette hypothèse. En supposant que les Allemands écoutaient la radio de Londres, ils pouvaient établir un lien entre le message codé répétitif (*Arthur sciera du bois x fois*) et les parachutages effectués à Nadapeyrat puisque les Alliés n'avaient pas saturé la France de parachutages. S'ils avaient des doutes sur le terrain, un avion de reconnaissance suivant les porteurs pouvait identifier la zone de largage, le largage s'effectuant à basse altitude et à vitesse réduite. Enfin, l'identification visuelle était possible : « *Le nombre de terrains favorables est assez restreint dans les régions boisées et accidentées propices à l'exercice de la guérilla où nous étions installés. De plus une certaine routine a fait que l'on s'est rarement préoccupé de notre côté de trouver des zones de saut de secours. Les points d'intervention étaient donc limités.**

Le 5 juin 1995, aux environs de Nadapeyrat, me vint la révélation que c'était là. Car un terrain permettant de larguer, en un seul passage, un stick de 30 hommes ne pouvait se trouver partout. Cela m'a remis en mémoire de vieux souvenirs du temps où, au Tonkin, j'inventoriais des zones de saut possibles⁹¹. » Tous ces indices infirment la trahison et révèlent plutôt la mauvaise maîtrise de ces opérations par les résistants.

La tactique utilisée par la brigade Jesser appelle, quant à elle, peu de remarques car elle est similaire à celle utilisée à Janailat, à savoir la prise d'un objectif puis le départ de coups de sonde vers les endroits susceptibles de constituer des cibles. Cette tactique utilisée par toutes les armées du monde le fut notamment par les Français à Madagascar lorsqu'ils eurent à traiter la rébellion de 1947.

⁹⁰ Archives privées. Témoignage de l'aspirant Chavy dans *À propos de l'École de la Garde*.

⁹¹ Archives privées. Témoignage de l'aspirant Davadie dans *À propos de l'École de la Garde*.

Chapitre 6

La libération et le regroupement à Cherchell

6.1 La libération des villes et la fin de la clandestinité

Le repli des Allemands, accompagné par celui des miliciens¹ avait été remarqué par les unités de l'École. Malgré cela, la libération des villes de la Creuse surprit plus d'une unité qui ne s'attendait pas à les voir refluer de sitôt.

6.1.1 La libération des villes

La majorité des villes furent libérées sans combats, par le simple repli des troupes allemandes, provenant de Limoges qu'elles avaient quitté dans la nuit du 21 au 22 août. Bourganeuf, par laquelle les colonnes allemandes étaient passées le 22 août, sera libérée la première le 23 août. Le peloton Page l'apprit par la radio alors qu'une partie de ses éléments tendaient encore des embuscades « *23 août : Nous apprenons aussi que les Allemands ont abandonné Bourganeuf. Le lieutenant s'y rend avec Genin. Celui-ci, à son retour, nous communique l'enthousiasme de la ville libérée².* » Cette ville fut la première destination des membres du peloton dès qu'ils eurent l'autorisation de quitter leurs cantonnements de fortune « *26 août : le peloton prend des vacances (...) des troupes bruyantes sont parties vers Vallières et Bourganeuf³* »

Aubusson suivit le 24 sans combats non plus, bien qu'une colonne armée y ait été envoyée afin de reprendre possession de la ville. Cette colonne, aux ordres de l'aspirant Chavy, était composée du groupe de protection du PC FFI et du stick de parachutistes qui avait exécuté le coup de main contre la garnison allemande de Bourganeuf. La cinquantaine d'hommes arriva en fin d'après-midi à Aubusson, alors que la garnison allemande quittait la ville par

¹Darnand, chef de la Milice, avait transmis par radio l'ordre à ses troupes de refluer vers l'Allemagne, en suivant des itinéraires définis.

²Journal de marche du peloton Page, p 37.

³Journal de marche du peloton Page, p 37.

les sorties opposées à celles que la colonne FFI empruntait. L'aspirant Chavy fut nommé aussitôt commandant d'armes, prenant à son compte le ravitaillement et la sécurité de la population. *« J'ai été nommé commandant d'armes et confronté, d'entrée de jeu, avec les problèmes consécutifs à toute libération à l'époque : problèmes de logistique avec, en priorité, le ravitaillement de la ville mais aussi les luttes sournoises opposant les supposés résistants - de la première ou de la dernière heure - et les supposés collaborateurs. Bien épaulés par les parachutistes, nous avons réglé tous ces problèmes en quelques jours⁴. »*

Guéret connut un sort similaire à celui d'Aubusson le 25 août. L'entrée dans la ville s'effectua vers 8 h 30 et, quelques temps après, le commandant François reprenait possession de la préfecture et transmettait les pouvoirs à la nouvelle autorité civile en la personne de M. Castaing. *« Le 25 août 1944, un groupement FFI comprenant 2 escadrons de la Garde rentrait dans Guéret libérée. (...) Le commandant Corberand était nommé commandant d'Armes de Guéret, poste qu'il quitta le 1^o septembre 1944, pour prendre à Limoges le commandement de la Garde et des GMR de la R5⁵. »*

6.1.2 La nouvelle administration

6.1.2.1 Les comités de libération nationale

Après la libération, des comités de libération nationale furent institués. Ils se substituèrent *de facto* à certaines municipalités révoquées à la libération, certains décidant de prendre en charge l'administration communale et d'assurer l'expédition des affaires courantes en attendant de nouvelles élections, quitte à être difficilement supportés par la population. *« La création des comités locaux de libération nationale, et leur substitution aux anciennes municipalités élues par le peuple a produit mécontentement presque général parmi la population⁶. »*

6.1.2.2 La cour martiale

À Guéret se tint une cour martiale, dont le fonctionnement laissa une trace indélébile dans les esprits des aspirants. Son fonctionnement était précisé par une note de l'État-Major des FFI de la 5^o région. Sous l'impulsion du commandement des FFI, elle comprenait une commission de sécurité chargée

⁴Archives privées. Témoignage de l'aspirant Chavy dans *À propos de l'École de la Garde*.

⁵Archives privées. Chef d'Escadron Corberand, *Historique succinct de la formation*.

⁶SHGN 23E524. Rapport 1/2 du commandant de la brigade de Jarnages en date du 30 septembre 1944.

d'arrêter les suspects⁷ ; une commission d'instruction composée de trois officiers, d'un délégué du comité de libération « *et s'il y a lieu, d'un conseiller juridique présentant toutes garanties patriotiques* », un tribunal⁸ et un dispositif d'exécution, ce qui montrait déjà les résultats auxquels on pouvait s'attendre⁹.

L'aspirant Chavy en conserva de mauvais souvenirs, puisqu'il y fut affecté d'office comme avocat. « *C'est sans doute sur proposition du capitaine Chau-meil que j'ai été désigné, probablement parce que j'étais supposé avoir fait du droit à HEC où j'avais été affecté avec quelques camarades de promotion de zone occupée, après l'invasion de la zone libre. Une hépatite - bien venue - a apporté la solution à mon problème. Je ne veux pas insister sur cette période où, sous l'impulsion d'un commissaire du gouvernement assez particulier (de son état caporal-chef d'aviation), de véritables exécutions sommaires ont eu lieu. La cour siégeait d'ailleurs dans une grande sérénité ? avec un FM servi par 2 élèves gardes en batterie à l'entrée*¹⁰. » L'aspirant Buis assista à l'une des premières séances du tribunal qui condamna à mort un capitaine en retraite, coupable d'avoir bénéficié d'un bon de ressemelage de la Milice¹¹.

Furent notamment jugés devant ce tribunal Jean Puyjalon « *arrêté le 4 septembre 1944, inculpé d'avoir appartenu à la L.V.F. Il a passé devant la cour martiale le 4 octobre 1944 où il fut condamné à mort. Il a été fusillé le lendemain matin 5 octobre 1944 à la carrière de Pommeil commune de Guéret.* » et Adrien Villedieu, « *arrêté le 25 août 1944 sous l'inculpation*

⁷SHAT 13P60. Note 219/1 EM FFI R5 du 28 août 1944 signée Rivier.

« *Composée d'un officier délégué du service B des FTP, d'un officier délégué du 2^e bureau CFL (AS), d'un délégué du comité de libération et s'il y a lieu un conseiller ayant la pratique des opérations politiques. La commission est habilitée à lancer des mandats d'arrêt et de perquisition, elle dispose des prisons, des forces armées et forces de police pour procéder à des arrestations. Les arrestations sont opérées par des patrouilles de six à huit hommes qui peuvent comprendre un policier (...)* »

⁸SHAT 13P60. Note 219/1 EM FFI R5 du 28 août 1944.

« *Composé de 3 officiers, sous-officiers ou soldats des FFI et de deux suppléants. Les prévenus qui comparaissent sont soit :*

- *ceux dont le cas n'est pas douteux (trahison caractérisée, appartenance à la milice). En ce cas, il rend l'arrêt d'exécution sans recours et dans les vingt-quatre heures ;*
- *ceux dont le cas, tout en étant sérieux, présente nécessité d'une instruction prolongée et d'un jugement. Ils sont emprisonnés pour remise dans les mains des tribunaux gouvernementaux après la libération totale ;*
- *ceux qui peuvent être victimes de fausses accusations et dont l'innocence est évidente, qui par conséquent, sont relaxés purement et simplement. »*

⁹SHAT 13P60. Note 219/1 EM FFI R5 du 28 août 1944.

« *Les condamnés sont remis entre les mains du peloton d'exécution FFI et fusillés. À la demande du condamné, on doit accorder l'assistance religieuse d'un prêtre ou pasteur, sans ce pendant que cette intervention retarde trop l'exécution.*

Il est recommandé de mettre sur le lieu où est enterré le corps une croix de bois avec indication d'identité et portant nettement l'indication : Fusillé pour trahison. »

¹⁰Archives privées. Témoignage de l'aspirant Chavy dans *À propos de l'École de la Garde*.

¹¹Bon nombre d'aspirants se souviennent avoir assisté à au moins une séance de cette cour martiale. C'est également le cas des aspirants Cazalet et Méhu.

d'avoir appartenu à la Légion Tricolore. Il a passé devant la cour martiale le 23 septembre 1944 et a été condamné à mort. Il a été fusillé le lendemain 24 septembre 1944 au matin à Pommeil commune de Guéret¹². »

Les conditions de fonctionnement de ce tribunal furent durement ressenties par les aspirants, qui trouvaient sa procédure pour le moins expéditive, même si la population s'en accommodait. *« L'épuration se poursuit activement. L'arrestation des miliciens et de certains collaborateurs est accueillie favorablement par la majorité de la population¹³. »*

6.1.3 L'École et sa postérité

Le territoire étant libéré, l'École de la Garde qui avait été liquidée après son passage à la clandestinité, ne pouvait s'attendre à être recrée telle quelle. Cependant, elle ne pouvait être fermée, l'armée française en pleine reconstitution avait besoin de cadres, officiers et sous-officiers, les combats contre les Allemands n'étaient pas encore achevés ; de plus, l'épuration battait son plein il était donc prévisible que tous les militaires ne seraient pas reconduits dans leurs fonctions.

L'ancienne École de la Garde fut donc reconvertie en école des cadres FFI, sous le commandement du Lieutenant-Colonel François. Elle abrita également en octobre 1944, 20 prisonniers allemands dont un officier. Peu d'archives ont été conservées de cette période. On sait juste que l'aspirant Labrégère, qui avait mené un des groupes du premier escadron au combat, y servait comme instructeur avec le grade de sous-lieutenant depuis le 25 septembre 1944 et que le commandant de l'école demanda un reemplètement en matériel de couchage en vue des froids de l'hiver 1944-1945. Au 19 janvier 1945, cette école de cadres comptait 100 hommes.

La Garde quant à elle, vit son sort de nouveau lié à celui de la Gendarmerie et son école transférée (ou réintégrée) à Tarbes, où elle s'appela École de la Gendarmerie et de la Garde.

6.1.4 Le retour des clandestins et leur affectation

Les villes libérées, plus rien ne s'opposait au retour des clandestins à Guéret. Celui-ci s'effectua par escadron, et s'étala dans le temps. Le peloton Page monta de nouveau des embuscades à la fin du mois d'août afin d'intercepter des colonnes allemandes remontant vers le nord, mais elles ne donnèrent aucun résultat. Le peloton rentra à Guéret le 4 septembre, ses derniers éléments

¹²SHGN 23E522. Procès-verbaux de renseignements du 18 décembre 1944.

¹³SHGN 23E95. Rapport de l'adjudant-chef Gayout commandant la section de Guéret en date du 31 août 1944.

rejoignant la ville le 6, à cause de problèmes mécaniques.

L'aspirant Méhu pour sa part, pense être rentré à Guéret à la fin du mois d'août, sans pouvoir en préciser la date. En attendant sa future affectation, il fut logé en ville chez l'habitant en compagnie de l'aspirant de Bellescize. Il put récupérer sa cantine à la préfecture, alors qu'il avait laissée en juin au sanatorium¹⁴. L'aspirant de Bellescize profita de ces temps libres à Guéret pour s'occuper de son père, qui avait été maire de son village dans l'Ain, et se trouvait incarcéré à Lyon¹⁵. L'aspirant Lonchampt, bien qu'ayant rejoint un escadron de la Garde après Janaillat, revint à Guéret par deux fois. *« Je suis revenu à Guéret par la suite deux fois. La première avec un escadron moto de Bourgoin où m'avait affecté le colonel Daubigney, qui faisait partie de la résistance à Vichy. La deuxième fois, je suis venu beaucoup plus tard, seul, avec une moto, venant d'un village dont j'ai oublié le nom, où j'avais regroupé le même escadron, réarmé avec les armes que nous avions enterrées après Janaillat (avec plusieurs petits cos) dans un autre village isolé et sympathique. Cela ne faisait pas grand chose comme armement, mais c'était mieux que rien. A l'époque, l'école était réoccupée. J'ai vu Corberand, qui m'a refusé toute assistance. Ensuite, j'ai vu Le Guillou, en présence de du Cheyron que j'avais rencontré à la porte de la caserne.*

Le Guillou parlait de me faire fusiller pour n'avoir pas rejoint après Janaillat (il paraît que c'était son occupation principale à l'époque). Heureusement le capitaine Richard a pris la chose avec humour et j'ai pu repartir sans autre ennui mais sans résultat pratique en ce qui concerne mon escadron, abandonné par son chef, et dont j'étais seul responsable avec un lieutenant ancien¹⁶... »

Après environ un mois passé à Guéret, qui fut l'occasion de retrouvailles après les presque trois mois de clandestinité, tous les aspirants reçurent une nouvelle affectation dans le courant du mois de septembre.

Ces affectations furent diverses et il reste difficile de savoir exactement quelle fut celle de chacun. Elles ne concernèrent que les aspirants qui étaient restés au maquis, ceux qui avaient choisi de rejoindre une unité de la Garde y demeurèrent jusqu'à leur passage devant la commission d'épuration. L'aspirant Chuard resta aussi dans son maquis berrichon, jusqu'à son passage devant la commission d'épuration.

¹⁴Ce ne fut pas le cas de tous. L'aspirant Piot-Rolland déclarant *« pour ma part, je n'ai jamais eu la possibilité de rien récupérer. »* L'aspirant Menuet n'a, lui non plus, rien récupéré.

¹⁵L'aspirant Fages, affecté dans un escadron de Lyon se souvient que *« nous avons fait savoir à un petit co, resté à Guéret, que son père avait des ennuis avec un comité de libération et il est venu s'en occuper. »*

¹⁶Archives privées. Témoignage de l'aspirant Lonchampt dans *À propos de l'École de la Garde*.

Les malades ou convalescents poursuivirent leurs soins ou bénéficièrent d'un temps de convalescence. « *On me mit au sanatorium de Sainte Feyre où j'achevais ma convalescence et devins... tuberculeux! Je revins à Guéret libérée et ressortis de ma visite au médecin-chef avec un congé de convalescence de six mois...*¹⁷ »

Les valides reçurent une affectation que certains renégocièrent en fonction de leurs aspirations.

L'aspirant Mandar, ne se sentant pas prêt à encadrer une unité d'instruction, se porta volontaire pour servir à l'État-Major du commandant Corberand à Limoges qui représentait le commandement de la Garde dans cette région. Il estime que le véritable but de cette mission était en fait d'éviter les frictions entre les escadrons et Guingouin, qui laissa fortement son empreinte sur cette région. Les heurts ne manquèrent pas, et à l'occasion d'une prise d'armes¹⁸, l'aspirant fit reposer les armes alors que s'avancait le drapeau de la république espagnole. L'explication avec les responsables locaux fut vive. Cette affectation particulière lui valut, lors d'une permission passée à Paris, de devoir transmettre quelques renseignements sur Guingouin et la région, alors qu'il était simplement parti chercher des tickets d'alimentation.

L'aspirant du Cheyron, qui s'était occupé du renseignement au PC pendant la période de clandestinité, fut affecté comme adjoint du lieutenant de la Garde, chef local du bureau renseignements. À ce poste, il se rendit compte que les FTP avaient monté un service de renseignement parallèle au régulier.

L'aspirant Méhu fut affecté au 192^e bataillon de mitrailleuses et d'engins à Évaux les Bains, qui dépendait du 278^e RI¹⁹, l'aspirant Cazalet fut affecté « *dans un bataillon FFI en formation* ». Le but de ces unités était de former des soldats qui devraient aller réduire les poches de l'Atlantique. L'instruction lui a laissé un bon souvenir, mais l'omniprésence de Guingouin qui, non content de venir prêcher la bonne parole aux unités, y avait fait nommer des commissaires politiques, lui laissa un souvenir amer.

Cette amertume fut partagée par beaucoup d'autres aspirants. L'aspirant Buis qui était responsable de l'instruction d'une section d'élèves-officiers, se souvient qu'un de ses élèves, FTP, lui déclara que si la situation ne s'améliorait pas, ils reprendraient le maquis. L'aspirant Davadie, se souvient de l'ambiance particulière du moment « *Pour ceux qui restèrent jusqu'au bout, certains ont connu ensuite les délices de "l'amalgame". Ce jeu a permis à*

¹⁷Archives privées. Témoignage de l'aspirant d'Anglade.

¹⁸Vraisemblablement le 27 septembre, date de la venue à Limoges de M. Diethelm, commissaire à la guerre du GPRF.

¹⁹Le 12 décembre 1844, ce régiment comptait 1688 hommes à la Souterraine. En janvier 1945, il n'en comptait plus que 900, sous les ordres du Lcl François.

certains de nous de voir de près la préparation d'événements qui furent heureusement épargnés à la France. Quel soulagement alors d'être appelés à rejoindre Cherchell! Et de retrouver un monde clairement hiérarchisé, après une ambiance floue et incertaine. Mais j'avais bénéficié d'un mois de "ré-éducation"²⁰. " »

Ce sentiment était partagé par une grande partie des officiers d'active de la région. Un rapport anonyme relatif à la situation des cadres de carrière sur le territoire de la 12^oRM qui résume leur état d'esprit, corrobore aussi leurs affirmations : *« Mais il faut déplorer que certains chefs aient saboté cette admirable manifestation du sentiment national et aient détourné celle-ci de sa direction vraie, dans un but politique et au profit d'un seul parti. (...) Il faut encore signaler la création d'importants dépôts d'armes un peu partout qui, si on ne peut les situer exactement, n'en existent pas moins. (...) Depuis plusieurs mois, les cadres de carrière ont été complètement mis en tutelle. Obligés de sacrifier leur dignité, d'abdiquer leur personnalité, ils ont du, pour durer, ne pas laisser percer leurs véritables sentiments²¹. »*

6.2 L'épuration des aspirants

6.2.1 La genèse et les bases légales

L'épuration qui sévissait dans toute la France, visa également toute l'administration, civile et militaire. L'ordonnance du 27 juin 1944 relative à l'épuration administrative sur le territoire de la France métropolitaine²², détaillait les sanctions pouvant être prises à l'encontre des *« fonctionnaires ou agents publics en activité ou en retraite »* qui avaient favorisé les entreprises de l'ennemi, contrarié l'effort de guerre français, porté atteinte aux institutions constitutionnelles, ou tenté de tirer un bénéfice de l'application des règlements du gouvernement de Vichy. Étaient considérés comme fonctionnaires, notamment *« les militaires de tous grades »*. Deux mois plus tard, le commissaire à la guerre plaçait en disponibilité tous les militaires qui ne servaient pas dans les armées du GPRF, le cas de la Garde et de la Gendarmerie étant à part²³. L'arrêté du 22 septembre 1944 du ministère de la guerre instituait une

²⁰Archives privées. Témoignage de l'aspirant Davadie dans *À propos de l'École de la Garde*. L'aspirant Davadie fut affecté au bataillon Anne, alors commandé (Anne venant de se noyer) par un quartier-maître breton FTP.

²¹SHAT 13P60. Rapport n° 3 R5/5 EM non daté.

²²JO d'Alger du 6 juillet 1944, p 537.

²³SHAT 7P309. Document n° 10010/cab issu du commissaire à la guerre en date du 27 août 1944.

« 1) Tous les officiers de carrière n'appartenant pas aux forces armées du gouvernement provisoire de la République, c'est-à-dire ne servant pas régulièrement ni dans les unités constituées en CORSE ou sur le sol de l'EMPIRE, ni dans les FFI doivent être considérés comme placés d'office en position de

*commission d'épuration et de réintégration des personnels militaires*²⁴ dont l'article 7 précisait « *La commission commencera ses travaux dans le plus bref délai et au plus tard le 30 septembre 1944.* » et le 26 octobre 1944, le même ministère instituait une *commission dite d'enquête pour l'admission aux écoles militaires*²⁵ chargée « *d'examiner les cas individuels des candidats et anciens candidats à l'école polytechnique et à l'école spéciale militaire ; et de proposer au ministre, compte tenu de leurs titres dans la résistance, ceux qui paraissent dignes d'entrer ou de rentrer dans une école militaire en vue de leur admission dans le cadre des officiers d'active*²⁶. » Le cas des Cyrards était complété par une note du ministère de la guerre²⁷ qui précisait :

« Objet : application du décret du 22 septembre 1944

I Le décret précité qui a annulé les nominations et promotions prononcées dans l'Armée de Terre postérieurement au 8 novembre 1942 par l'ex-Gouvernement de VICHY, a précisé (article 2) que "les intéressés reprendront au 1^o octobre 1944 le grade qu'ils détenaient le 8 novembre 1942."

II Ces dispositions s'appliquent également aux anciens élèves des Écoles militaires qui avaient été promus sous-lieutenant dans les conditions ci-dessus.

Les anciens élèves de l'École Spéciale Militaire se trouvent ainsi remis soldats de 2^o classe.

Par mesure de bienveillance, il est décidé que le grade repris par eux au 1^o octobre 1944 serait celui d'aspirant. »

6.2.2 Le passage devant la commission d'épuration

Ainsi mise en place, la commission pouvait débiter ses travaux.

Il fallut néanmoins convoquer tous les Cyrards visés par ces dispositions, ce qui nécessita des prouesses de l'administration française qui fut cependant capable de retrouver tous ceux qui étaient concernés par cette épuration. L'aspirant Méhu reçut sa convocation à Evaux-les-Bains, et l'aspirant Chuard y a retrouvé ses camarades, alors que son itinéraire était plutôt celui d'un solitaire. Ceux qui avaient rejoint un escadron de la Garde après Janailat,

disponibilité.

En cette position, le port de l'uniforme leur est interdit jusqu'à nouvelle décision.

(...)

5) Elles [ces dispositions] ne s'appliquent toutefois pas aux cadres de la Gendarmerie et de la Garde ou des Unités constituées de travailleurs coloniaux qui en raison des nécessités du maintien de l'ordre seront conservés en fonction jusqu'à ce qu'il soit statué individuellement sur le cas par décision ministérielle. »

²⁴JO d'Alger du 26 septembre 1944, p 838.

²⁵JO d'Alger du 1^o novembre 1944, p 1154.

²⁶Article 2.

²⁷SHAT 7P309. Note 1148/DP/CAB.2 du ministère de la Guerre en date du 24 novembre 1944.

et qui y restèrent jusqu'à la libération, furent aussi convoqués pour passer devant la commission.

Ce passage devant la commission eut lieu en novembre 1944, et la majorité des aspirants demeurèrent une à deux semaines à Paris, logés dans des hôtels réquisitionnés, à passer le temps comme ils le pouvaient. L'aspirant Chuard qualifie d'ailleurs ces journées de « *farniente et de détente* », et l'aspirant Priou se souvient « *que le temps nous paraissait long* ». Le jour même de son passage devant la commission d'épuration, l'aspirant Mandar se maria, ce qui lui fit remarquer la lenteur apparente des auditions. L'aspirant Cazalet profita de son temps libre pour aller assister aux courses à Longchamp et s'en fut en compagnie de l'aspirant du Cheyron « *remercier le commandement de la Garde de nous avoir hébergés pendant dix mois*²⁸. »

Tous ne passèrent pas devant la commission à Paris. Les aspirants Fages, Girier, Lonchampt et Piot-Rolland, affectés dans des escadrons de la région lyonnaise, passèrent devant la commission d'épuration à Marseille.

L'aspirant d'Anglade se souvient d'un bref passage devant la commission « *Le passage devant cette commission fut une simple formalité et je n'ai pas le souvenir d'un interrogatoire serré, notre histoire étant déjà connue de la commission qui par conséquent n'ignorait rien des activités de mes camarades*²⁹. » L'aspirant Buis y a « *évidemment parlé de notre passage à l'École, sans réaction de mon questionneur*³⁰. » Tous ont évoqué leur passage à Guéret, et aucun n'a ressenti d'hostilité ni de réprobation envers leur choix. Pour l'aspirant Priou, la commission était « *apparemment neutre, mais j'y ai ressenti quand même sympathie et compréhension*³¹. »

Les aspirants furent parmi les premiers à passer devant la commission d'épuration. Les archives du SHAT indiquent qu'au 1^o janvier 1945, il y avait 14610 officiers d'active dont 10898 devaient encore être présentés à la commission.

6.3 Le départ vers Cherchell et la seconde dispersion

6.3.1 Le trajet en France et l'attente à Montpellier

Après que la commission eut statué sur leurs sort, les aspirants durent rejoindre Cherchell. Cette décision fut frustrante pour beaucoup, car bien que déjà instruits, il devaient retourner suivre une nouvelle période d'instruction

²⁸Archives privées. Témoignage de l'aspirant Cazalet.

²⁹Archives privées. Témoignage de l'aspirant d'Anglade.

³⁰Archives privées. Témoignage de l'aspirant Buis.

³¹Archives privées. Témoignage de l'aspirant Priou.

alors que leurs camarades se battaient contre les Allemands.

De Paris, ils prirent le train spécial gare d'Austerlitz pour rejoindre Montpellier, avant que de rejoindre Sète où le bateau les attendait. Les lignes de chemin de fer ayant souffert des bombardements, le passage de la Loire s'effectua à pied, valises à la main. Après une halte à Limoges, ils atteignirent Montpellier le lendemain de leur départ.

Une fois à Montpellier, ils attendirent une semaine la liaison pour Sète où ils durent faire de nouveau preuve de patience (trois semaines semble-t-il) jusqu'au 21 décembre, date de leur embarquement. Totalemment indépendants dans l'attente du bateau, chacun employa son temps comme il le voulut, plusieurs fréquentèrent les soirées montpelliéraines. « *Dans cette garnison nous étions regroupés dans une caserne à attendre... un bateau... Palavas nous vit certainement plus que Montpellier*³². »

Une courte permission leur fut accordée, et l'aspirant Cazalet - qui habitait la région - profita de ce temps libre pour se rendre chez lui. L'aspirant Menuet en profita également pour retourner en Sologne.

6.3.2 Cherchell

Passés devant la commission d'épuration et admis à l'école de Cherchell pour y suivre une instruction d'une durée de six mois, les aspirants n'eurent plus à justifier de leurs actes de l'été 1944.

Dès leur arrivée, ils furent de nouveau dispersés et comme noyés dans la masse des nouvelles promotions « *les petits cos étaient eux-mêmes noyés dans la masse des non-Cyrards venant des FFI, des Cyrards venant des promos 43 et 44, de la 1^o armée, de la 2^o DB, etc. C'était le grand mélange voulu, on le sentait, par les hautes instances*³³. »

Cette nouvelle dispersion ne permit pas que s'ébauchent des liens particuliers susceptibles de mieux faire connaître l'action de l'École de la Garde même si l'aspirant Cazalet se souvient qu'« *une causerie a été consacrée à notre passage à la résistance.* » Mais la préoccupation du moment était la fin de la guerre contre l'Allemagne.

Le choix des armes se fit en fonction du classement. Mais, au vu de l'hétérogénéité des élèves, une péréquation des classements d'entrée eut lieu. Pour les membres de la Croix de Provence, le rang d'entrée à Cyr fut modulé par leur date d'entrée dans la résistance. École à vocation inter-armes, Cherchell spécialisa en fait ses élèves dans des cours d'armes...

³²Archives privées. Témoignage de l'aspirant Chuard.

³³Archives privées. Témoignage de l'aspirant Priou.

L'instruction qui fut dispensée aux aspirants fut diversement appréciée. Ceux qui optèrent pour une arme dont ils n'avaient pas vu les modes d'action à Guéret la trouvèrent intéressante de par les compléments qu'elle apportait ; d'autres estiment qu'elle n'était pas forcément plus réaliste ni plus dure que celle qui leur avait été dispensée à l'École de la Garde.

Les instructeurs furent diversement appréciés. L'aspirant Mandar se souvient qu'ils avaient peu de considération pour les élèves provenant du maquis. L'aspirant Menuet « *formulai[t] une sévère critique sur nos instructeurs, en particulier mon chef de section : du grade d'aspirant il était issu du stage précédent et le leitmotiv qu'il utilisait pour trouver une solution à un problème tactique était la formule 'c'était ce que nous faisons au stage précédent.'* Alors qu'à Aix et à Guéret, tous nos instructeurs étaient au minimum du grade de lieutenant ancien ayant une certaine expérience de la guerre (1940)³⁴. »

L'aspirant d'Anglade, pour sa part, ne rejoignit jamais Cherchell. Toujours convalescent de sa tuberculose, il dut attendre avant de pouvoir reprendre le service actif. Une fois rétabli, il fut envoyé en école de formation, mais à Coëtquidan. L'aspirant Mandar, ayant été jugé récalcitrant par ses cadres, eut droit à parfaire sa formation à Coëtquidan puis à Auvours. Quant à l'aspirant Abadié, déporté, il ne suivit pas le stage de Cherchell.

³⁴Archives privées. Témoignage de l'aspirant Menuet.

Chapitre 7

Conclusion

7.1 La postérité de l'École et de la Garde

Une fois passée au maquis, l'École de la Garde cessa d'exister en tant que telle, même si l'organe administrateur de l'École fonctionna jusqu'au 7 juillet 1944, pour laisser la place à un escadron d'instruction d'élèves-gardes replié à Vichy. Cette unité eut une existence particulièrement éphémère, puisqu'elle fut dissoute le 8 septembre 1944. Ses officiers et sous-officiers instructeurs furent affectés à la diligence du commandant du groupement de la Garde de Vichy, les élèves-gardes étant répartis dans les escadrons de ce même groupement, en fonction de leurs aptitudes. Quant au personnel administratif et civil, il fut mis provisoirement à la disposition du colonel commandant le 4^o Régiment¹.

Il est cependant intéressant de constater que, malgré l'avance des armées alliées en France occupée, des demandes d'engagement parvinrent encore à la Direction Générale de la Garde, et que les conditions d'entrée dans cette force armée furent *adoucies* puisque des personnes nées de père étranger furent autorisées à s'enrôler.

Cette survivance de l'École eut son sort lié à celui de la Garde, lequel dépendait étroitement de celui du général Perré. Le 27 août, ce dernier fut mis sous surveillance², puis interné et enfin emprisonné à la maison d'arrêt de Cusset³. Le général Le Bars, ancien commandant de la première brigade, et d'autres officiers de la Garde subirent le même sort que leur directeur général.

Le 15 septembre, la Direction Générale de la Garde fut dissoute, l'expédition des affaires courantes relatives à la sous-direction du personnel et

¹SHGN 17106. Note de service 3105/DGG-A/4/ORG du 17 septembre 1944 signée Chazalmartin.

²Mais le 11 septembre, il demande que les épreuves de son livre *Le destin inachevé du comte de Guibert* lui soient adressées directement, preuve qu'il bénéficiait encore d'une certaine liberté.

³SHGN 17106. Note du 28 septembre 1944 signée de Thoré. Son procès eut lieu en novembre 1946 et dura trois jours. Il fut condamné à 20 ans de travaux forcés, à la confiscation de ses biens et à l'indignité nationale.

de l'administration étant confiée à M. de Thoré, sous-directeur, le capitaine Puthoste étant chargé de la liquidation du cabinet et de la sous-direction technique, les décisions d'autorité relevant du lieutenant-colonel Barriot⁴.

La Garde cessa alors d'être autonome et rejoignit le giron de la Gendarmerie, son emménagement dans les locaux de la Gendarmerie à Paris étant effectif le 29 septembre 1944⁵.

Tels furent, selon les archives de la DGG, les derniers moments de la Garde. Son retour au sein de la Gendarmerie avait été programmé par le Gouvernement Provisoire, puisque le décret du 8 juillet 1944 portait rétablissement de l'assermentation des militaires de la Garde⁶, et que même si l'ordonnance du 5 juillet portant organisation de la Gendarmerie Nationale et de la Garde prévoyait dans son article 4 que « *jusqu'à une date qui sera fixée par décret, la garde constitue une arme indépendante de la gendarmerie*⁷ », le décret du 9 février 1941 fut abrogé et la Garde fut de nouveau appelée garde républicaine⁸, prémisse de sa fusion officielle avec la Gendarmerie en 1945.

7.2 Quel fut le rôle de l'École dans la libération ?

Arrivés au terme de cette étude, nous pouvons nous demander de quel poids pesa l'École et plus particulièrement les 25 aspirants de la Croix de Provence dans la tourmente de la fin de la seconde guerre mondiale.

Ce poids a été l'objet de bien des controverses, notamment au sujet de la fixation de la division *Das Reich* dans le centre de la France, alors qu'elle aurait pu rendre davantage de services en Normandie. Car si Jäckel estime que la division ne subit aucun retard du fait des résistants puisque sa mission prioritaire était de lutter contre eux, Rommel est d'un avis contraire : « *Les raisons pour lesquelles il s'est révélé impossible de nous maintenir sur la côte normande, dans le Cotentin et dans la forteresse de Cherbourg sont indiquées ci-après :*

(...) 3 De même, ma proposition tendant à cantonner la Panzer Lehr Division là où elle aurait été en mesure d'intervenir rapidement dans les combats côtiers, soit en Bretagne, soit en Normandie, essuya une fin de non-recevoir ; on craignait l'atterrissage éventuel de forces ennemies aéroportées aux environs de Paris.

⁴SHGN 17106. Note de service en date du 18 septembre 1944.

⁵SHGN 17106. Note de service 16 OLDGG-A du 27 septembre 1944.

⁶JO d'Alger du 15 juillet 1944, p 609.

⁷JO d'Alger du 5 août 1944, p 672.

⁸Décret du 23 août 1944 relatif à l'appellation de la garde républicaine. JO d'Alger, p 787.

(...) 10 (...) *Toutes les réserves qui nous parvinrent arrivèrent trop tard pour désorganiser par des contre-attaques le débarquement allié*⁹. »

Ce témoignage d'un des acteurs principaux de ces événements pourrait clore la controverse sur l'importance relative accordée par le commandement allemand au débarquement de Normandie. Mais on ne peut également que constater que les maquis en général, et l'École en particulier, n'ont pas remporté de grandes victoires face aux unités régulières allemandes. Cependant, on peut affirmer que « *ces maquis se sont révélés incapables de lutter contre des armées régulières, même dans des régions géographiques particulièrement adaptées (désastre des Glières), mais ils ont néanmoins eu une utilité certaine en fixant des effectifs ennemis considérables*¹⁰. »

Cette utilité n'est pas niée par les anciens de l'École. Néanmoins, beaucoup furent frustrés de ne pas avoir pris une part plus importante dans les combats de la libération, alors qu'ils s'estimaient formés. En effet, ils livrèrent peu de combats intenses, et alors que certains de leurs petits cos se battaient contre les Allemands dans les armées mises sur pied pour la libération du territoire, ils durent se rendre à Cherchell pour y suivre de nouveau une période d'instruction. Cette décision fut ressentie amèrement, car elle semblait tenir pour négligeable l'instruction reçue à Guéret et, de plus, certains estimèrent que l'instruction dispensée à Cherchell ne fut pas meilleure que celle qu'ils avaient déjà reçue.

Le lieutenant Page résume fort bien, dans les dernières lignes de son témoignage, le sentiment partagé par beaucoup d'anciens de Guéret : « *Aussi ne cherchez pas dans ce journal des faits d'armes ou un épisode historique, vous n'y trouverez que notre regret de n'avoir pas agi davantage*¹¹. »

Cette amertume ne doit cependant pas faire passer sous silence tous les aspects positifs de la participation de l'École à la Résistance.

Car outre cette action retardatrice dans l'arrivée de renforts sur le front de Normandie, elle fut d'une aide précieuse aux maquis.

Elle apporta tout d'abord aux FFI de la Creuse, des hommes et des cadres entraînés et motivés - certains ayant l'expérience du combat - , du matériel de guerre et pour la vie en campagne, et surtout, un savoir-faire militaire qui leur faisait grandement défaut.

Les élèves constituèrent un apport numérique important qui fut mis à profit dès les premiers combats, et dont l'importance fut consacrée lors du retour des forces d'occupation le 8 juin. Sans ce renfort numérique, la prise

⁹Rommel, *Carnets* présentés par Liddell Hart, Paris ; Amiot-Dumont, 1953, p 429.

¹⁰Coutau-Bégarie, *Traité de stratégie*, Paris ; Economica, 2001, p 488.

¹¹Archives privées. *Journal de marche du peloton Page*, p 43.

des objectifs en ville eut été plus délicate, le premier assaut mené par les FFI en étant la preuve. Sans ce renfort, on peut se demander comment les FFI auraient pu résister au choc de l'attaque allemande, les escadrons de l'École le supportant tout l'après-midi, les compagnies FFI ne participant qu'à la dernière phase des combats. Ces soldats entraînés apportèrent à des troupes dont l'enthousiasme était la principale vertu, un minimum de rigueur et de savoir-faire indispensables aux combats. Le chapitre relatif à l'action clandestine détaille ces apports.

L'École mit à disposition des maquis des cadres pour armer l'état-major et encadrer les unités, les maquis en étant particulièrement dépourvus. Les cadres qu'elle forma instruisirent à leur tour des résistants du département. Par la suite, les aspirants furent répartis dans différentes unités créées localement pour réaliser *l'amalgame*. Et même si de jeunes aspirants armèrent les états-majors, ils eurent un rôle de liaison non négligeable. De plus, une véritable structure militaire put être mise en place, permettant ainsi une meilleure organisation de la lutte et vraisemblablement un meilleur déroulement de la mission Bergamote.

Pour tous ces apports à la Résistance creusoise, l'École fut reconnue officiellement comme unité résistante à la fin des combats¹².

Enfin, apport indéniable, l'École eut un rôle modérateur dans les combats de Guéret. Si le déroulement de la libération de Guéret peut être comparé à celui de la libération de Tulle par l'apparente impréparation des combats, le résultat en est différent. Tulle eut des pendus, Guéret n'eut d'otages que pendant une partie de l'après-midi et ne dut déplorer qu'un mort, vraisemblablement dû à une méprise des Allemands confondant un pompier en uniforme avec un militaire. Cette prise d'otages dura jusqu'à ce que les prisonniers allemands libérés par la colonne venant du sud témoignent qu'ils avaient été correctement traités par les troupes françaises et que, par conséquent, les Français devaient aussi être traités avec quelque égard. Ce rôle modérateur est attesté par l'adjoint du maire de Guéret dans son discours de 1994.

Ces trois exemples prouvent qu'assurément, le rôle de l'École ne fut pas négligeable dans la libération de la Creuse.

¹²Décret relatif aux statut des FFI du 20/09/44 (publié au JO le 23/09/44) :

Article 1 : Appartient aux FFI tout militaire ayant combattu volontairement l'ennemi et accompli, au cours des combats de la libération, des actes de guerre dans les unités combattantes et services définis à l'article premier de l'ordonnance du 9/6/44.

*Liste des formations de la Résistance de la 4^e région militaire
département de la Creuse :*

<i>unité</i>	<i>mouvement de rattachement</i>	<i>Période de combat</i>
<i>École de la Garde de Guéret</i>	<i>AS</i>	<i>7/6/44 au 25/8/44</i>

BOEM ministère de la guerre *Unités de la Résistance. Volume arrêté à la date du 17 mai 1958*, Paris ; Lavauzelle, 1958, p 263.

7.3 L'École de la Garde, une école de la revanche ?

Cette question peut paraître incongrue au premier abord. En effet, créée par l'État Français à une époque où la collaboration prenait de plus en plus d'importance, sa préparation à la revanche ne semble pas flagrante. D'ailleurs, en introduction, nous avons mis en exergue tous les reproches qui pouvaient être adressés à l'École.

Mais, bien que créée par des *collaborateurs*, il est nécessaire de souligner que cette école fut en rupture avec les écoles de formation des cadres mises sur pied par Vichy jusqu'en 1942 telle celle d'Uriage.

En effet, ces écoles de cadres n'étaient pas orientées vers la préparation des combats de la libération, mais plutôt vers une formation morale de leurs élèves, formation qui devait par la suite leur permettre de régénérer la société française. L'aspirant Menuet l'atteste d'ailleurs dans son témoignage. Si l'expérience qu'il retira de son passage à la Chapelle en Serval fut bénéfique, elle ne lui suffisait pas pour lutter militairement contre l'envahisseur.

Les chantiers de jeunesse, parfois présentés comme un service national déguisé, n'avaient pas non plus les moyens de former militairement des cadres et des soldats.

En bref, toutes les expériences de formation tentées durant l'occupation, visèrent davantage à un réarmement moral qu'à une véritable préparation aux combats.

Dans un registre totalement différent, Guéret fut une véritable école de formation militaire. Le programme de l'instruction et des examens le prouve, les exigences des formateurs étaient celles d'instructeurs dans une école militaire, le rythme était celui d'une école militaire. Ce que l'École apporta à ses élèves correspondait d'ailleurs parfaitement à ce que vinrent y chercher tous les jeunes qui poussèrent ses portes.

Malgré un contexte particulièrement troublé, l'École atteignit ses buts. Elle forma avec succès des cadres, officiers et sous-officiers qui surent tenir leur place face à l'ennemi. L'instruction qu'elle dispensa, malgré les restrictions inhérentes à son existence dans un pays occupé fut bonne : « *quant à la qualité de l'entraînement, elle était, dans un sens, supérieure à ce que nous avons reçu à Cherchell*¹³. » Elle contribua ainsi à former des cadres de qualité qui surent tenir leur place dans les combats de la libération, et dont certains accédèrent au plus haut niveau de la hiérarchie militaire. Certes, elle n'en forma pas beaucoup, mais elle s'acquitta au mieux de sa mission malgré la présence de l'ennemi qui était hostile à tout réarmement militaire de la

¹³Archives privées. Correspondance de l'aspirant Davadie.

France.

En outre, malgré la dissolution des unités combattantes stationnées en métropole et son passage sous la coupe du ministère de l'Intérieur, elle fut une des preuves de la persistance de l'armée française.

Pour toutes ces raisons, il n'est pas exagéré d'affirmer que le titre d'*École de la revanche*, est un qualificatif particulièrement bien adapté à ce qu'elle fut.

Annexe A

Textes juridiques

A.1 Convention d'armistice franco-allemand

Article premier. - Le gouvernement français ordonne la cessation des hostilités contre le Reich allemand, sur le territoire français, comme sur ses possessions coloniales, protectorats et territoires sous mandat et sur les mers. Il ordonne que les troupes françaises déjà encerclées par les troupes allemandes déposent immédiatement les armes.

Art. 2. - Pour assurer les intérêts du Reich allemand, le territoire français situé au nord et à l'ouest de la ligne tracée sur la carte ci-annexée sera occupé par les troupes allemandes. Les territoires qui ne sont pas encore aux mains des troupes allemandes seront immédiatement occupés après la conclusion de la présente convention.

Art. 3. - Dans les régions françaises occupées, le Reich allemand exerce tous les droits de la puissance occupante. Le gouvernement français s'engage à faciliter par tous les moyens les réglementations et l'exercice de ces droits ainsi que l'exécution avec le concours de l'administration française. Le gouvernement français invitera immédiatement toutes les autorités et tous les services administratifs français du territoire occupé à se conformer aux réglementations des autorités militaires allemandes et à collaborer avec ces dernières d'une manière correcte.

Le gouvernement allemand a l'intention de réduire au strict minimum l'occupation de la côte occidentale après la cessation des hostilités avec l'Angleterre. Le gouvernement français est libre de choisir son siège dans le territoire non occupé ou, s'il le désire, de le transférer même à Paris. Dans ce dernier cas, le gouvernement allemand s'engage à accorder toutes les facilités nécessaires au gouvernement et à ses services administratifs centraux afin qu'il soit en mesure d'administrer de Paris les territoires occupés et non occupés.

Art. 4. - Les forces françaises sur terre, sur mer et dans les airs devront être démobilisées et désarmées dans un délai encore à déterminer. Sont exemptes

de ces obligations les troupes nécessaires au maintien de l'ordre intérieur. Leur importance et leur armement seront déterminés respectivement par l'Allemagne et par l'Italie.

Les forces armées françaises stationnées dans les régions qui devront être occupées par l'Allemagne seront rapidement transportées en territoire non occupé et seront démobilisées. Avant leur repli en territoire non occupé ces troupes déposeront leurs armes et leur matériel aux endroits où elles se trouvent au moment de l'entrée en vigueur de la présente convention. Elles seront responsables de la remise régulière du matériel et des armes aux troupes allemandes.

Art. 5. - Comme garantie de la stricte observation des conditions de l'armistice, il pourra être exigé que toutes les pièces d'artillerie, les chars de combat, les engins antichars, les avions militaires, les canons de la D.C.A., les armes d'infanterie, tous les moyens de traction et les munitions des unités de l'armée française engagées contre l'Allemagne soient livrés en bon état. La commission allemande d'armistice décidera de l'étendue de ces livraisons. Il peut être renoncé à la livraison d'avions militaires si tous les avions encore en possession des armées françaises sont désarmés et mis en sécurité sous le contrôle allemand.

Art. 6. - Les armes, munitions et matériel de guerre de toute espèce restant en territoire français non occupé – dans la mesure où ceux-ci n'auront pas été laissés à la disposition du gouvernement français pour l'armement des unités françaises autorisées – devront être entreposés ou mis en sécurité respectivement sous contrôle allemand ou sous contrôle italien. Le Haut-Commandement allemand se réserve le droit d'ordonner à cet effet toutes les mesures nécessaires pour empêcher l'usage abusif de ce matériel. La fabrication de nouveau matériel de guerre en territoire non occupé devra cesser immédiatement.

Art. 7. - Toutes les fortifications terrestres et côtières, avec leurs armes, munitions et équipement, les stocks et les installations de toute origine se trouvant dans les régions à occuper devront être livrés en bon état. Devront être remis, en outre, les plans de ces fortifications ainsi que les plans de celles déjà prises par les troupes allemandes. Tous les détails sur les emplacements minés, les barrages de mines, les fusées à retardement, les barrages chimiques, etc., sont à remettre au Haut-commandement allemand. Ces obstacles devront être enlevés par les forces françaises sur la demande des autorités allemandes.

Art. 8. - La flotte de guerre française – à l'exception de la partie qui est laissée à la disposition du gouvernement français pour la sauvegarde de ses

intérêts dans l'empire colonial – sera rassemblée dans des ports à déterminer et devra être démobilisée et désarmée sous le contrôle respectif de l'Allemagne ou de l'Italie. La désignation de ces ports sera faite d'après les ports d'attache des navires en temps de paix. Le gouvernement allemand déclare solennellement au gouvernement français qu'il n'a pas l'intention d'utiliser pendant la guerre, à ses propres fins, la flotte de guerre française stationnée dans les ports sous contrôle allemand, sauf les unités nécessaires à la surveillance des côtes et au dragage des mines.

Il déclare en outre solennellement et formellement qu'il n'a pas l'intention de formuler de revendications à l'égard de la flotte de guerre française lors de la conclusion de la paix. Exception faite de la partie de la flotte de guerre française à déterminer qui sera affectée à la sauvegarde des intérêts français dans l'empire colonial, tous les navires de guerre se trouvant en dehors des eaux territoriales françaises devront être rappelés en France.

Art. 9. - Le Haut-Commandement français devra fournir au Haut-Commandement allemand des indications précises sur toutes les mines posées par la France, ainsi que tous les barrages de mines dans les ports et en avant des côtes ainsi que sur les installations militaires de défense et de protection.

Le dragage des barrages de mines devra être effectué par les forces françaises dans la mesure où le Haut-Commandement allemand l'exigera.

Art. 10. - Le gouvernement français s'engage à n'entreprendre à l'avenir aucune action hostile contre le Reich allemand avec aucune partie des forces armées qui lui restent ni d'aucune autre manière.

Le gouvernement français empêchera également les membres des forces armées françaises de quitter le territoire français et veillera à ce que ni des armes ni des équipements quelconques, ni navires, avions, etc., ne soient transférés en Angleterre ou à l'étranger.

Le gouvernement français interdira aux ressortissants français de combattre contre l'Allemagne au service d'États avec lesquels l'Allemagne se trouve encore en guerre. Les ressortissants français qui ne se conformeraient pas à cette prescription seront traités par les troupes allemandes comme francs-tireurs.

Art. 11. - Jusqu'à nouvel ordre, il sera interdit aux navires de commerce français de tous genres, y compris les bâtiments de cabotage et les bâtiments de port, se trouvant sous le contrôle français, de sortir des ports. La reprise du trafic commercial est subordonnée à l'autorisation préalable respective du gouvernement allemand ou du gouvernement italien.

Les navires de commerce français se trouvant en dehors des ports français seront rappelés en France par le gouvernement français et, si cela n'est pas

possible, ils seront dirigés sur des ports neutres.

Tous les navires de commerce allemands arraisonnés se trouvant dans les ports français seront rendus en bon état, si la demande en est faite.

Art. 12. - Une interdiction de décollage à l'égard de tous les avions se trouvant sur le territoire français sera prononcée immédiatement. Tout avion décollant sans autorisation préalable allemande sera considéré par l'aviation militaire allemande comme un avion ennemi et sera traité comme tel.

Les aérodromes et les installations terrestres de l'aviation militaire en territoire non occupé seront placés respectivement sous le contrôle allemand ou italien. Il peut être exigé qu'on les rende inutilisables. Le gouvernement français est tenu de mettre à la disposition des autorités allemandes tous les avions étrangers se trouvant en territoire non occupé ou de les empêcher de poursuivre leur route. Ces avions devront être livrés aux autorités allemandes.

Art. 13. - Le gouvernement français s'engage à veiller à ce que, dans les territoires à occuper par les troupes allemandes, toutes les installations, tous les établissements et stocks militaires soient remis intacts aux troupes allemandes. Il devra en outre veiller à ce que les ports, les entreprises industrielles et les chantiers navals restent dans l'état dans lequel ils se trouvent actuellement et à ce qu'ils ne soient endommagés d'aucune façon ni détruits. Il en est de même pour les moyens et voies de communications de toute nature, notamment en ce qui concerne les voies ferrées, les routes et voies navigables, l'ensemble des réseaux télégraphiques et téléphoniques ainsi que les installations d'indication de navigabilité et de balisage des côtes. En outre, le gouvernement français s'engage, sur l'ordre du Haut-Commandement allemand, à procéder à tous les travaux de remise en état nécessaires.

Le gouvernement français veillera à ce que, sur le territoire occupé, soient disponibles le personnel spécialisé nécessaire et la quantité de matériel roulant de chemins de fer et autres moyens de communication correspondant aux conditions normales du temps de paix.

Art. 14. - Tous les postes émetteurs de T.S.F. se trouvant en territoire français doivent cesser sur-le-champ leurs émissions. La reprise des transmissions par T.S.F. dans la partie du territoire non occupé sera soumise à une réglementation spéciale.

Art. 15. - Le gouvernement français s'engage à effectuer le transport en transit des marchandises entre le Reich allemand et l'Italie, à travers le territoire non occupé dans la mesure requise par le gouvernement allemand.

Art. 16. - Le gouvernement français procédera au rapatriement de la population dans les territoires occupés, d'accord avec les services allemands compétents.

Art. 17. - Le gouvernement français s'engage à empêcher tout transfert de valeurs à caractère économique et de stocks du territoire à occuper par les troupes allemandes dans le territoire non occupé ou à l'étranger. Il ne pourra être disposé de ces valeurs et stocks se trouvant en territoire occupé qu'en accord avec le gouvernement allemand, étant entendu que le gouvernement du Reich tiendra compte de ce qui est nécessaire à la vie des populations des territoires non occupés.

Art. 18. - Les frais d'entretien des troupes d'occupation allemandes sur le territoire français seront à la charge du gouvernement français.

Art. 19. - Tous les prisonniers de guerre et prisonniers civils allemands, y compris les prévenus qui ont été arrêtés et condamnés pour des actes commis en faveur du Reich allemand, doivent être remis sans délai aux troupes allemandes.

Le gouvernement français est tenu de livrer sur demande tous les ressortissants allemands désignés par le gouvernement du Reich et qui se trouvent en France, de même que dans les possessions françaises, les colonies, les territoires sous protectorat et sous mandat.

Le gouvernement français s'engage à empêcher le transfert de prisonniers de guerre ou de prisonniers civils allemands de France dans les possessions françaises ou bien à l'étranger. Pour tout ce qui concerne les prisonniers déjà transférés hors de France, de même que les prisonniers de guerre allemands malades, évacuables ou blessés, les listes exactes portant désignation de l'endroit de leur séjour doivent être présentées. Le Haut-Commandement allemand s'occupera des prisonniers de guerre allemands : malades ou blessés.

Art. 20. - Les membres des forces armées françaises qui sont prisonniers de guerre de l'armée allemande resteront prisonniers de guerre jusqu'à la conclusion de la paix.

Art. 21. - Le gouvernement français est responsable de la bonne conservation de tous les objets et valeurs en bon état ou tenus à la disposition de l'Allemagne et stipulés dans la présente convention. Tout transfert à l'étranger est interdit. Le gouvernement français est responsable de toutes les actions contraires à la présente convention.

Art. 22. - Une commission d'armistice allemande agissant sous le contrôle du Haut-Commandement allemand réglera et contrôlera l'exécution de la convention d'armistice. La commission d'armistice est en outre appelée à assurer la concordance nécessaire de cette convention avec la convention d'armistice italo-française. Le gouvernement français constituera au siège de la convention d'armistice allemande une délégation chargée de représenter les intérêts et de recevoir les ordres d'exécution de la commission allemande

d'armistice.

Art. 23. - Cette convention d'armistice entrera en vigueur dès que le gouvernement français sera également arrivé avec le gouvernement italien à un accord relatif à la cessation des hostilités. La cessation des hostilités aura lieu 6 h après que le gouvernement italien aura annoncé au gouvernement du Reich la conclusion de cet accord.

Le gouvernement du Reich fera connaître par radio ce moment au gouvernement français.

Art. 24. - La présente convention d'armistice est valable jusqu'à la conclusion du traité de paix. Elle peut être dénoncée à tout moment pour prendre fin immédiatement par le gouvernement allemand si le gouvernement français ne remplit pas les obligations par lui assumées dans la présente convention.

La présente convention d'armistice a été signée le 22 juin 1940 à 18 h 50, heure d'été allemande, dans la forêt de Compiègne.

Signé : Général KEITEL, Général HUNTZIGER.

A.2 Serments de fidélité

Le serment SS et les serments actuels prêtés par les soldats espagnols, américains et de la garde pontificale sont donnés à titre de comparaison avec celui dit de fidélité au maréchal Pétain.

A.2.1 Acte constitutionnel n° 8

Nous, Maréchal de France, chef de l'État français,

Vu la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940,

Décrétons :

Nul ne peut être admis à servir dans l'armée s'il ne prête serment de fidélité au chef de l'État.

La formule de ce serment est la suivante :

"Je jure fidélité à la personne du chef de l'État, promettant de lui obéir en tout ce qu'il me commandera pour le bien du service et le succès des armes de la France."

Fait à Vichy, le 14 août 1941.

Ph Pétain

A.2.2 Serment SS

Je te jure fidélité et bravoure, Adolf Hitler, Führer et Chancelier du Reich. Je te promets solennellement ainsi qu'aux supérieurs désignés par toi l'obéissance jusqu'à la mort. Que Dieu m'aide.

A.2.3 Serment espagnol

"¡Soldados!

¿Juraís por Dios o prometeís por vuestra conciencia y honor, cumplir fielmente vuestras obligaciones militares, guardar y hacer guardar la Constitución como norma fundamental del Estado, obedecer y respetar al Rey y a vuestros jefes, no abandonarlos nunca y, si preciso fuera, entregar vuestra vida en defensa de España?"

"¡Sí, lo hacemos!"

Qui se traduit par :

"Soldats!

Jurez-vous devant Dieu ou promettez-vous sur votre honneur et en conscience d'accomplir fidèlement vos obligations militaires, de garder et faire garder la constitution comme norme fondamentale de l'État, obéir et respecter le Roi et vos chefs, de ne jamais les abandonner et, si nécessaire, d'engager votre vie pour la défense de l'Espagne?"

"Oui, nous le jurons!"

A.2.4 Serment américain

"I do solemnly swear (or affirm) that I will support and defend the constitution of the United States against all enemies, foreign and domestic; that I will bear true faith and allegiance to the same; and that I will obey the orders of the President of the United States and the orders of the officers appointed over me, according to regulations and the Uniform Code of Military Justice. So help me God."

Qui se traduit par

"Je jure (ou affirme) solennellement que je soutiendrai et défendrai la constitution des États-Unis contre tous les ennemis, extérieurs ou intérieurs, que je conserverai une vraie foi et allégeance aux États-Unis, et que j'obéirai aux ordres du président des États-Unis et aux ordres des officiers qui me sont supérieurs, suivant les règles du code de justice militaire. Que Dieu m'y aide."

A.2.5 Serment de la garde pontificale

Le chapelain de la Garde, lit dans son entier le texte du serment :

"Je jure de servir fidèlement, loyalement, et de bonne foi le Souverain Pontife régnant Jean Paul II et ses légitimes successeurs : de me dévouer pour eux de toutes mes forces sacrifiant, si nécessaire, ma vie pour leur défense. J'assume les mêmes devoirs vis-à-vis du Sacré Collège des cardinaux durant

la vacance du Siège Apostolique. Je promets, en outre, au Commandant et aux autres supérieurs respect, fidélité et obéissance. Je jure d'observer tout ce que l'honneur exige de mon état."

Ensuite les nouvelles recrues, appelées par leur nom, avancent et chacune, avec la main gauche sur le drapeau de la Garde et la droite levée avec les trois doigts étendus, qui symbolisent la trinité, confirme et jure :

"Moi hallebardier ... jure d'observer, loyalement et de bonne foi, tout ce qui vient de m'être lu aussi vrai que Dieu et ses Saints m'assistent."

A.3 Extraits du décret sur le service spécial de la Garde

Ce décret est divisé en sept titres qui sont :

Titre I : Pouvoirs de police des militaires de l'arme

Titre II la Garde dans l'exercice de la police judiciaire civile

Titre III la Garde dans l'exercice de la police judiciaire militaire

Titre IV la Garde dans l'exercice de la police administrative

Titre V la Garde dans l'exercice de la police militaire

Titre VI Procès-verbaux et rapports

Titre VII Droits et devoirs de la Garde dans l'exécution des différentes polices

Les articles les plus marquants étant :

Article 1 : La Garde (...) est habilitée à exercer certains pouvoirs de police, notamment au cours des opérations éventuelles de maintien ou rétablissement de l'ordre. Elle n'use cependant de ces prérogatives spéciales qu'en absence de tout autre autorité qualifiée (police ou Gendarmerie).

Article 2 : Les militaires de la Garde ont, en matière de police, les pouvoirs ci-après définis : Les Officiers sont officiers de police judiciaire civile et militaire.

Article 3 : Dès que les Officiers ou gradés sont en possession de l'extrait du Journal Officiel ou de l'arrêté les nommant dans la Garde (Officiers) (...) ils sont tenus de prêter serment, d'après la formule ci-après mentionnée en marge des extraits désignés ci-dessus : *le serment est le même que celui des gendarmes.*

Article 7 : l'exécution des commissions rogatoires n'est jamais confiée aux Officiers de la Garde.

Article 12 : les Officiers de la Garde sont officiers de police judiciaire auxiliaires du procureur de la République partout où ils sont en service. Toutefois, ils n'exercent ces fonctions qu'en l'absence de tout autre officier de police judiciaire ou lorsque leur intervention est susceptible de hâter l'exécution de la

justice.

Article 16 : [Section II Intervention en cas de flagrant délit] Les Officiers de la Garde (...) ne doivent procéder, comme officiers de police judiciaire, que lorsqu'il s'agit d'une infraction contre laquelle une peine afflictive ou infamante est prononcée, c'est-à-dire d'un crime.

Article 63 : Les juges d'instruction près les Tribunaux militaires ne décernent des commissions rogatoires aux Officiers de la Garde qu'en cas d'urgence et en l'absence d'officiers de Gendarmerie.

Article 73 : Les Officiers de la Garde sont officiers de police judiciaire militaire partout où ils sont en service. Toutefois, sauf le cas de commission rogatoire visé à l'article 63, ils n'ont pas à intervenir en cette qualité :

a) à l'intérieur des bâtiments militaires occupés par un service ou un corps d'une autre arme.

b) à l'intérieur des unités ou détachements en marche ou au cantonnement.

Annexe B

Documents de l'année 1943

B.1 Note 996 DGG/Ins du 21 octobre 1943

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
 DIRECTION GENERALE
 DE LA GARDE
 SOUS-DIRECTION TECHNIQUE

VICHY, le 21 OCT 1943

N° 996 /D.G.G./Ins.

LE CHEF DU GOUVERNEMENT,
 Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur

à MM. les Généraux Commandant
 les 1° et 2° Brigades de la Garde.

Objet :
 Création
 de l'Ecole de
 la Garde.-
 -:-:-:-

Il est créé à GUERET, Caserne des Augustines
 une Ecole de la Garde destinée à former :

a) des Officiers
 b) des gradés
 c) des gardes.

Cette école commencera à fonctionner à part
 du 25 Octobre dans les conditions ci-après :

A/ COURS DES ELEVES-GRADES -

Le 1er cours qui groupera

30	élèves-gradés à cheval
30	" " motocyclistes
60	" " portés

débutera le 25 Octobre 1943.
 Il aura une durée de 3 mois 1/2.
 Les cours suivants dureront 6 mois.

Les désignations pour le 1er cours ont porté sur

a) les gardes inscrits au tableau d'avancement et non
 encore promus au 1er Octobre.

b) Certains gardes proposés au tableau de 1943 et
 ajournés pour manque d'ancienneté.

- 2 -

- c) Des gardes non encore proposés pour l'avancement et susceptibles d'être proposés dans de bonnes conditions pour 1944.
- d) Quelques gardes particulièrement bien classés au Brevet de Chef de Peloton en 1943.

En principe les élèves-grades détachés à l'école ne pourront être promus au grade supérieur pendant la durée de leur stage.

Il sera toutefois fait exception pour le premier cours en ce qui concerne les gardes déjà inscrits au tableau. Cependant les Colonels Commandant les Régiments ne devront prononcer aucune nomination sans avoir au préalable pris l'avis du Commandant de l'École.

B/ COURS DES ELEVES OFFICIERS ET OFFICIERS ELEVES -

Ce cours qui commencera à fonctionner dans la 1ère quinzaine de Novembre pour une durée de 10 mois comprendra :

- a) 11 Officiers Elèves, qui reçus au concours de FARBUS en 1942 n'ont fait que 1 mois 1/2 d'école et ont été envoyés directement dans les Régiments
- b) 6 Elèves Officiers reçus en 1943 au concours d'entrée à l'École de la Garde.
- c) 23 Elèves Officiers choisis parmi les St-Cyriens admis au concours de 1942, et volontaires pour entrer dans la Garde.

Les désignations sont faites par la D.G.G.

C/ COURS DES ELEVES GARDES -

Durée: 6 mois
Effectif: 300 élèves gardes dont

- 75 à cheval
- 75 motocyclistes
- 150 portés.

Ce cours débutera vers le 15 Novembre.

...../.....

- 3 -

Les élèves gardes seront choisis par le Commandant de l'Ecole parmi les enfants de troupe sortant des Ecoles, certains candidats ayant été reçus au concours général de 1943 et éventuellement des engagés d'autres catégories qui seront désignés ultérieurement.

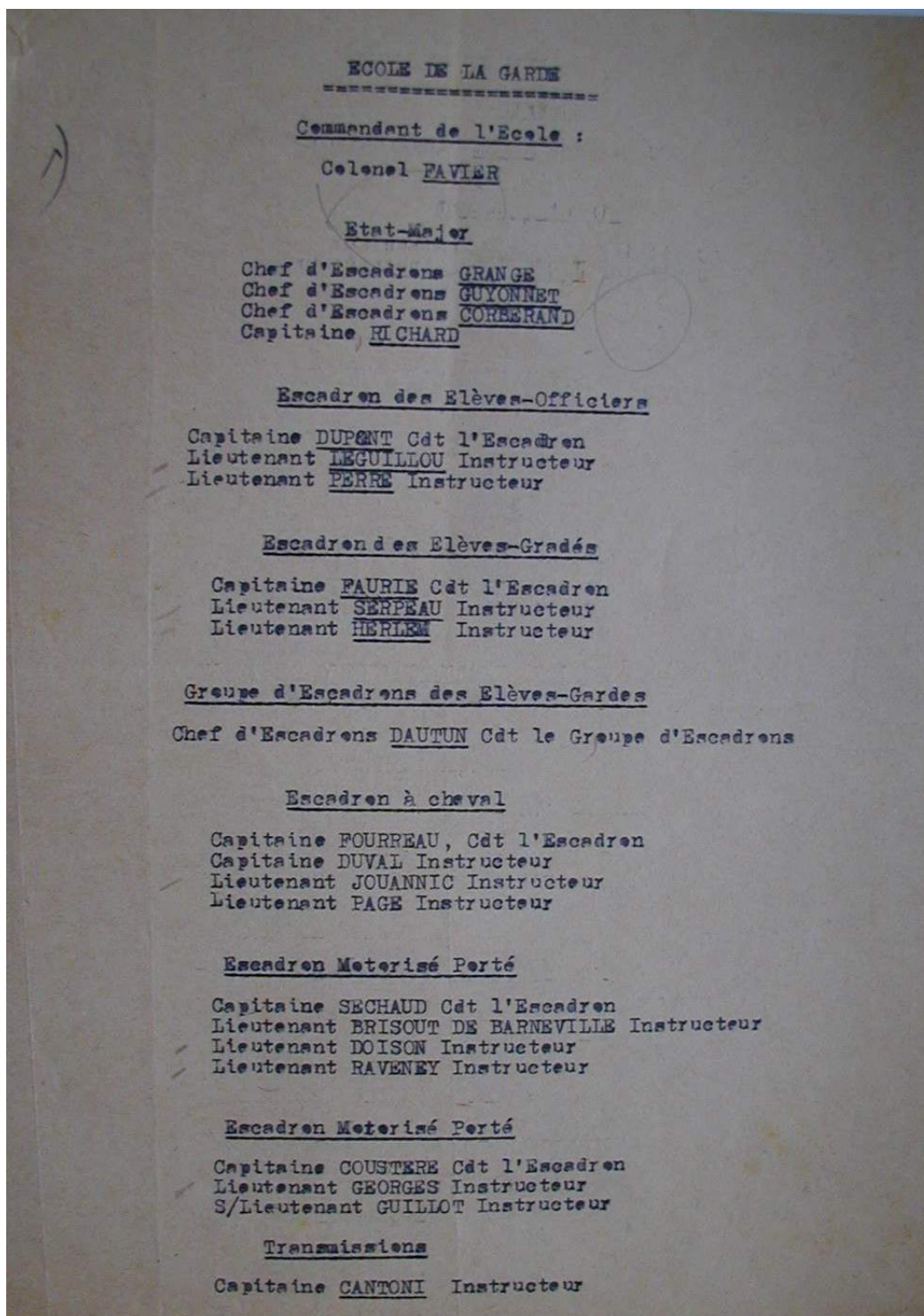
A l'issue de leur cours ils seront envoyés dans les régiments comme gardes stagiaires.

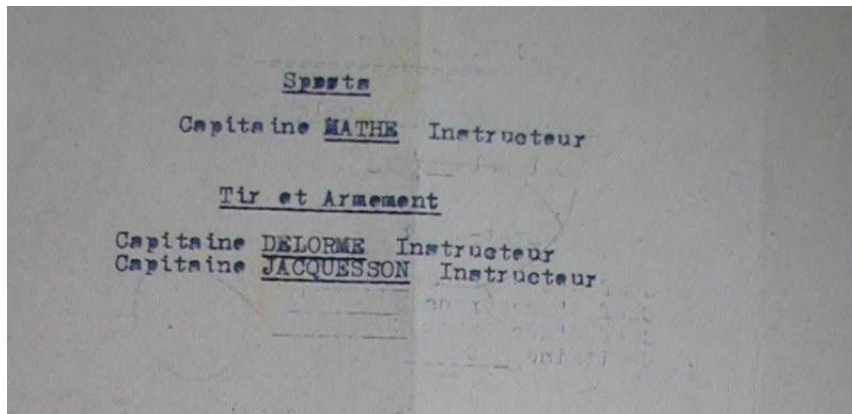
D/ Les mesures de détail concernant l'organisation de chaque cours seront fixées par dépêches particulières.

Pour le Ministre, Secrétaire d'Etat à l'Intérieur
et par son ordre,
Le Général PERRÉ, Directeur Général de la Garde,

Signé: PERRÉ

B.2 Liste des instructeurs de l'École





B.3 Liste des aspirants de la promotion Croix de Provence admis à l'École de la Garde

Nom	Prénom	Compagnie	Section	Classement	Avant Guéret
Abadié	Roger	4	2	49	
d'Anglade	Michel	4	1	166	Faculté Droit
de Bellescize	Bruno	6	1	93	
Buis	Michel	4	5	163	Faculté Droit
Cazalet	Armand	6	2	147	Chantiers
Chavy	Pierre	5	5	74	Faculté Droit
du Cheyron	Bernard	4	1	16	
Chuard	Louis	6	3	159	ESTP
Davadie	Raymond	5	1	62	Sciences Po
Denard	Guy	5	5	149	
Fages	François	6	4	102	Chantiers
Fiévet	René	6	2	96	
Gaudy	Paul	5	3	158	
Girier	Guy	4	3	92	Sciences Po
de Laitre	Jean-Pierre	6	4	48	
Lambert	René	5	2	57	
Lonchamp	Henri	5	3	68	
Mandar	Georges	4	4	25	Sciences Po
Marc	Georges	6	4	81	
Méhu	Jacques	5	4	71	Chantiers
Menuet	Roland	5	5	134	Fac Droit
Piot-Rolland	André	4	5	58	Chantiers
Priou	Jacques	4	4	155	ESTP
Rolland	Pierre	4	3	127	
Vital	Henri	4	3	97	

Les colonnes *compagnie* et *section* indiquent les unités dans lesquelles les aspirants étaient affectés à Cyr, la colonne *classement* indique le rang d'intégration à la Spéciale, et celle intitulée *avant Guéret*, l'occupation officielle choisie par les aspirants entre leur départ d'Aix et leur arrivée à Guéret.

Ce tableau permet de constater que les trois compagnies de Cyr sont représentées de façon à peu près homogène et que la section commandée par le capitaine Delorme (5/5) n'est pas mieux représentée qu'une autre.

B.4 Message de René Bousquet au général Perré fin décembre 1943

Mon général,

Au moment où je quitte les fonctions qui m'avaient été confiées par le gouvernement, je tiens à vous exprimer mes remerciements pour la collaboration si utile et si dévouée que vous m'avez apportée depuis le rattachement de la Garde au ministère de l'intérieur.

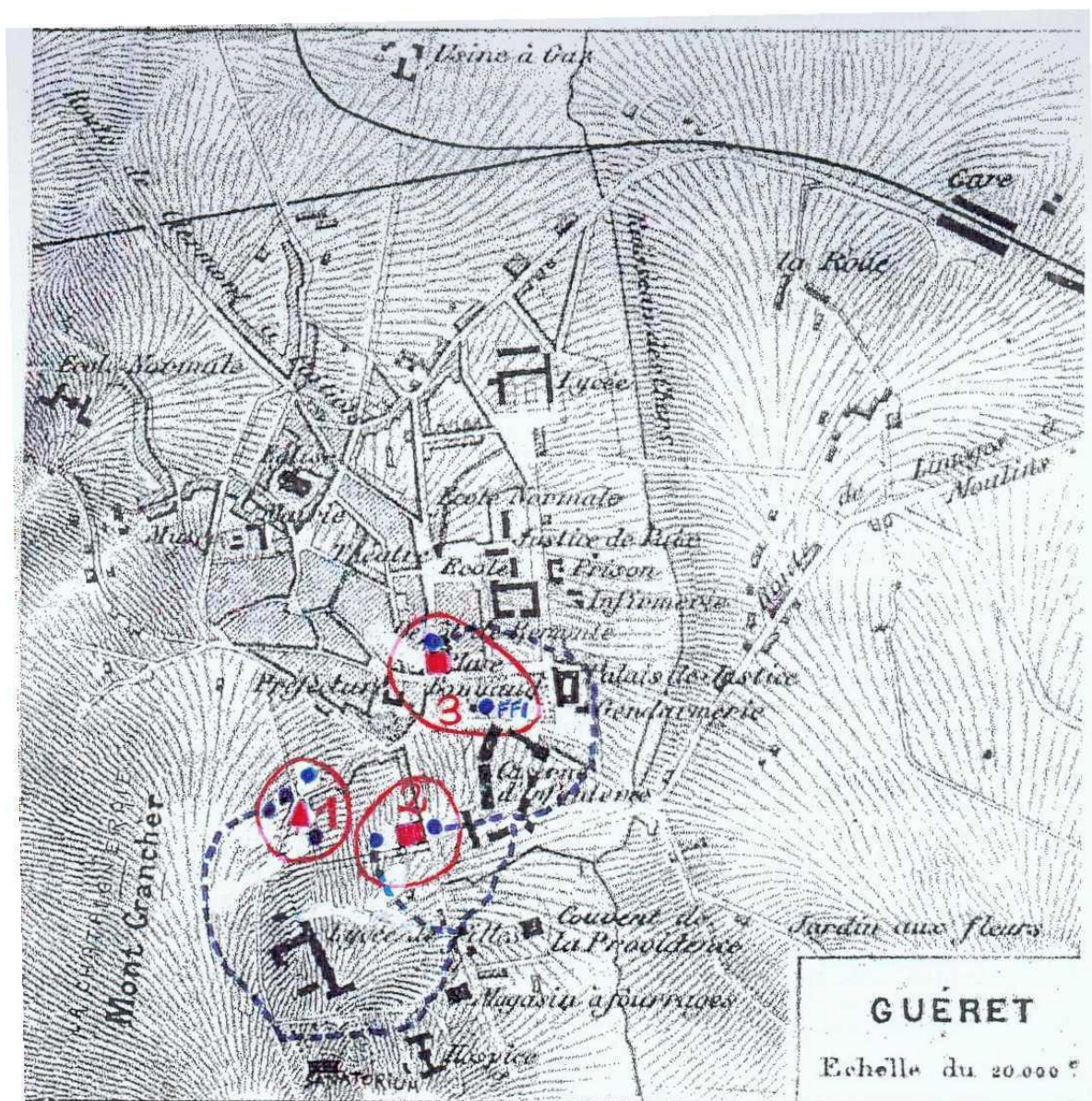
Je vous demande d'être mon interprète auprès des officiers généraux, des officiers supérieurs, officiers, sous-officiers et hommes de la garde pour leur exprimer, avec ma gratitude, l'expression de ma fidèle confiance.

Croyez, mon général, à l'assurance de mes sentiments cordialement dévoués.

Annexe C

Documents de l'année 1944

C.1 Mouvements des escadrons de l'École le 7 juin



Ce plan de Guéret date du début du XX^e siècle, il donne seulement un

aperçu de l'état de la ville en 1944.

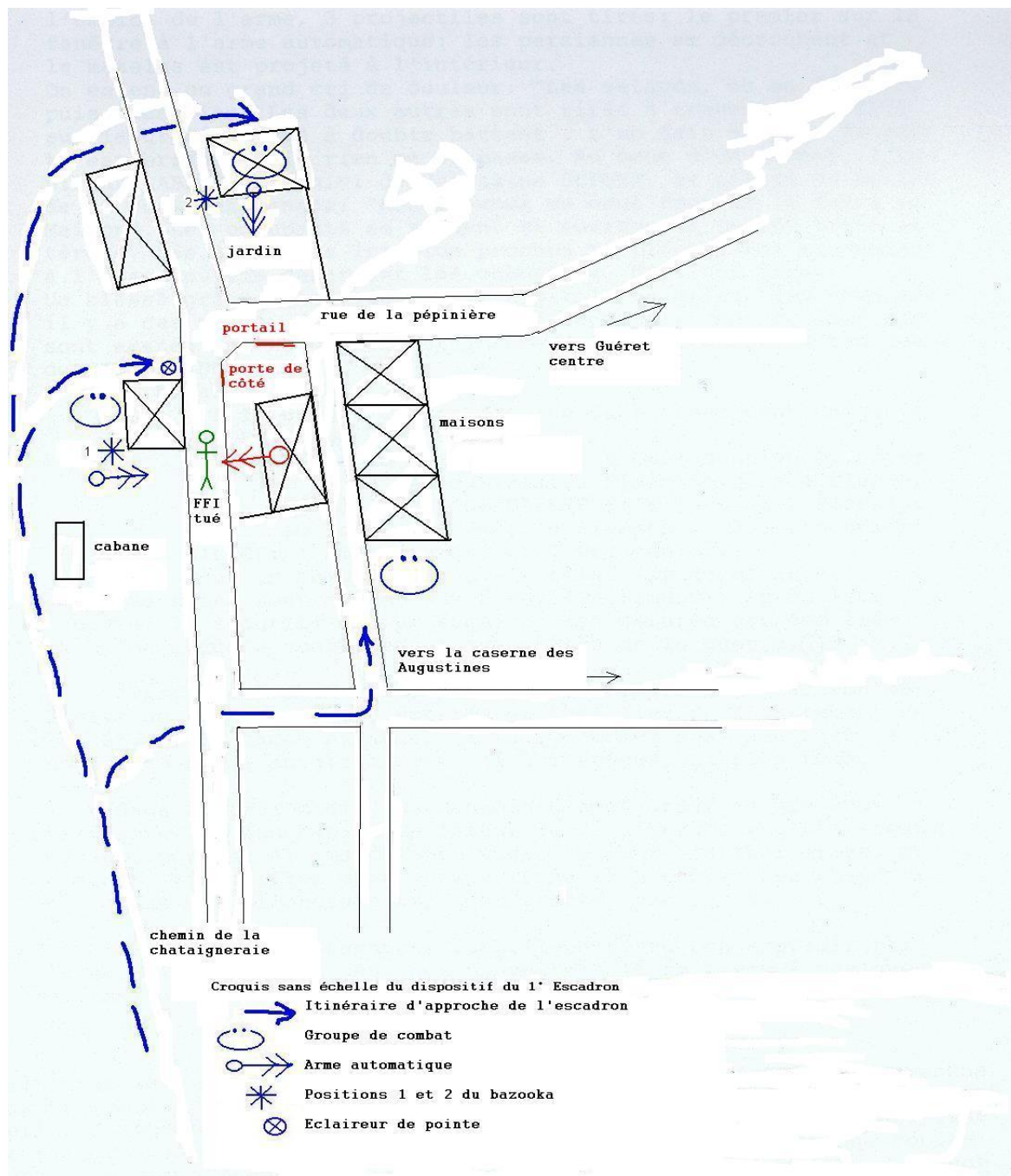
Les Augustines se trouvent là où est écrit *Caserne d'Infanterie*. Les numéros placés sur ce plan indiquent les objectifs de la journée du 7 juin : le n° 1 indique la position de la maison de la Milice, le 2 celle de l'hôtel Auclair et le 3 celle de l'hôtel Saint-François.

Les pointillés bleus représentent la marche d'approche des escadrons. Tous sont partis des Augustines,

Sur la partie inférieure du plan, le sanatorium où logeait le premier escadron a été ajouté à la main, à côté de l'Hospice.

Du fait des multiples reproductions subies par ce document, l'échelle n'est plus correcte.

C.2 Dispositif du premier escadron autour de la maison de la Milice



Ce schéma illustre la position des trois groupes de combat lors de l'encerclement de la maison de la Milice.

La rue de la pépinière, libre de troupes, descend vers le centre-ville et ne peut donc constituer un itinéraire de repli pour les miliciens.

Le groupe sur la gauche de la maison de la milice est installé sur le flanc d'une colline.

Lorsque l'escadron est arrivé sur les lieux, le FFI tué avait été laissé sur place. Les bazookas n'ont pris les positions indiquées qu'à la fin de l'action.

C.3 Tapisserie illustrant la libération du 7 juin

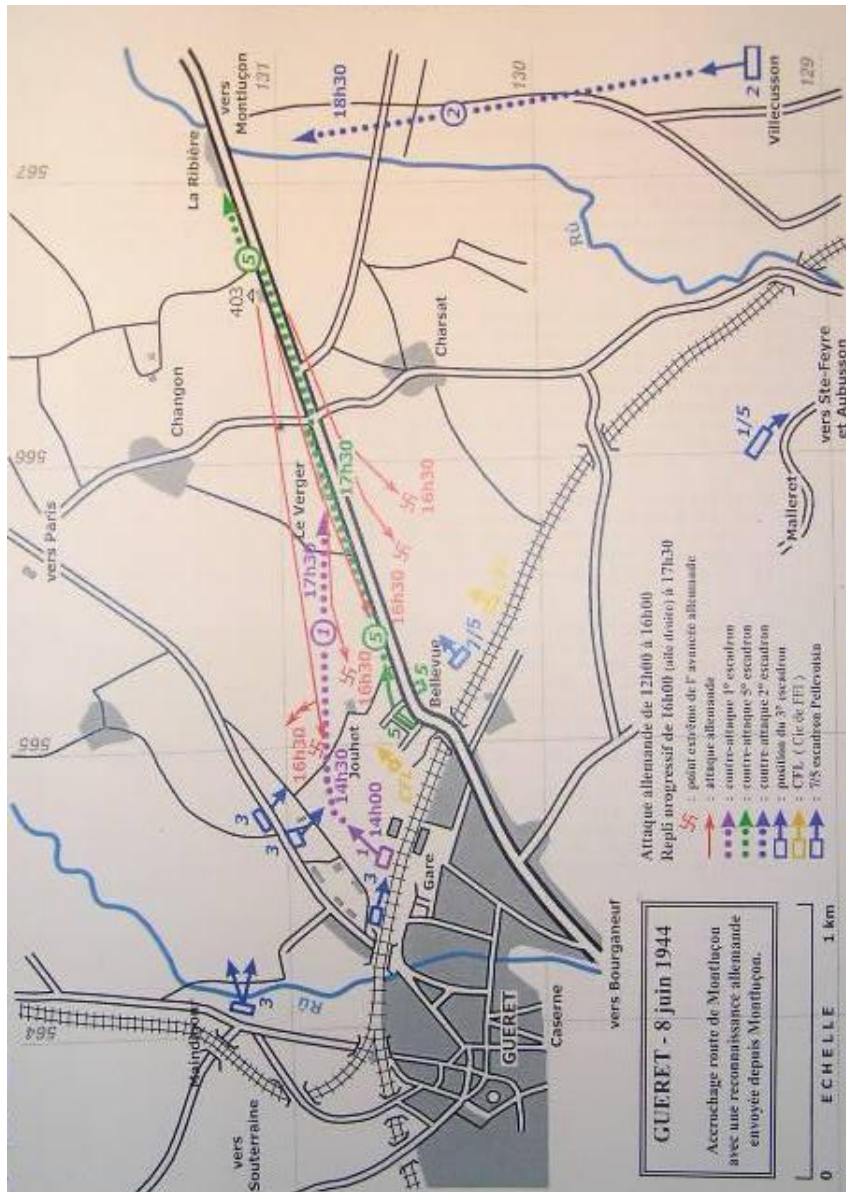


On voit sur la droite de cette tapisserie le commandant François (béret, lunettes) et à sa droite le commandant Piron coiffé du calot. À l'extrême droite, un porteur de bazooka. Sur la gauche, les Allemands emmenés en captivité sont protégés par Charles Chareille. Au fond, l'hôtel Saint-François

est la proie des flammes.

Monsieur Charles Chareille, représenté sur la tapisserie, a commandé cette tapisserie et en a fait don à la chambre de commerce de la ville de Guéret.

C.4 Carte des combats du 8 juin 1944 (extraite de l'ouvrage *les cadets de la Garde dans la tourmente*)



C.5 Rapport du capitaine Dupont sur le passage de l'École à la Résistance

VICHY, le 14 Juin 1944.

Le Capitaine DUPONT
de l'Ecole de la Garde

à Monsieur le Général
Directeur Général de la Garde

à V I C H Y -

- Le 6 Juin 1944, en fin d'après-midi, le 1er escadron qui occupait un casernement situé à la lisière Sud-Ouest de GUERET, reçut l'ordre de descendre au Quartier des Augustines pour y passer la nuit, dans le casernement du 2° Escadron. Ce dernier venait de quitter l'Ecole pour se rendre en un point situé à l'extérieur de GUERET en application du plan d'alerte.

- Le 7 Juin vers 6 h. du matin l'alerte fut sonnée. Les quelques éléments qui se trouvaient à l'Ecole descendirent dans la cour - y compris le 1° escadron composé de 1 peloton d'aspirants (29 élèves) commandé par le Lieutenant LE GUILLOU- et moi-même. A notre grande stupéfaction nous vîmes des individus à l'allure suspecte et armés à l'entrée sud du quartier. Quelques instants plus tard, quelques uns de ceux-ci, dont un portait les galons de Commandant sur un béret basque, s'avancèrent au centre de la cour et commencèrent à haranguer élèves et officiers. L'un en particulier, s'adressant au Colonel Commandant l'Ecole demanda que l'Ecole passe du côté du "maquis". Au refus du Colonel il ajouta "Il est inadmissible que vous restiez ainsi inactifs pendant que mes hommes se font tuer. Et puis si vous ne marchez pas, je puis vous dire qu'à partir d'aujourd'hui vous ne serez plus officier de l'armée française. Le sort de l'Ecole sera réglé tout à l'heure". Pendant ce temps une vive fusillade crépitait en ville? Nous apprîmes que les gens du "maquis" armée secrète et F.T.P. attaquaient les hôtels Auclair et St-François où se trouvait la Feldgendarmérie ainsi que le bâtiment de la Milice. Le personnel de l'Ecole partait se mettre à l'abri des balles et des ricochets lorsque le Colonel FAVIER invita les officiers présents à le suivre au bureau du Commandant du Groupe d'Escadrons. Il fit appeler le Chef d'Escadrons CORBEYRAND qui conversait avec le soi disant chef du maquis et lui dit "Vous pouvez venir CORBEYRAND".

En quelques mots le Colonel FAVIER indiqua l'attitude qu'il adoptait, dictée par le serment de fidélité au Maréchal et demanda aux différents Commandants d'escadrons s'ils pensaient que leurs hommes resteraient fidèles. Là, les réponses

...../.

- 2 -

furent très diverses. Certains officiers, dont moi même, répondirent qu'ils ne passaient pas au maquis. D'autres au contraire assurèrent qu'ils se joignaient immédiatement aux dissidents, et la réunion prit fin au milieu de commentaires sans qu'aucun ordre fut donné. Le Colonel quitta le bureau sur ces dernières paroles "Je ne vous donnerai aucun ordre car je sais que depuis hier au soir, je ne suis plus obéi" - paroles que certains officiers comprirent peut être immédiatement, mais qui laissèrent les autres dans l'incertitude et l'incompréhension les plus complètes.

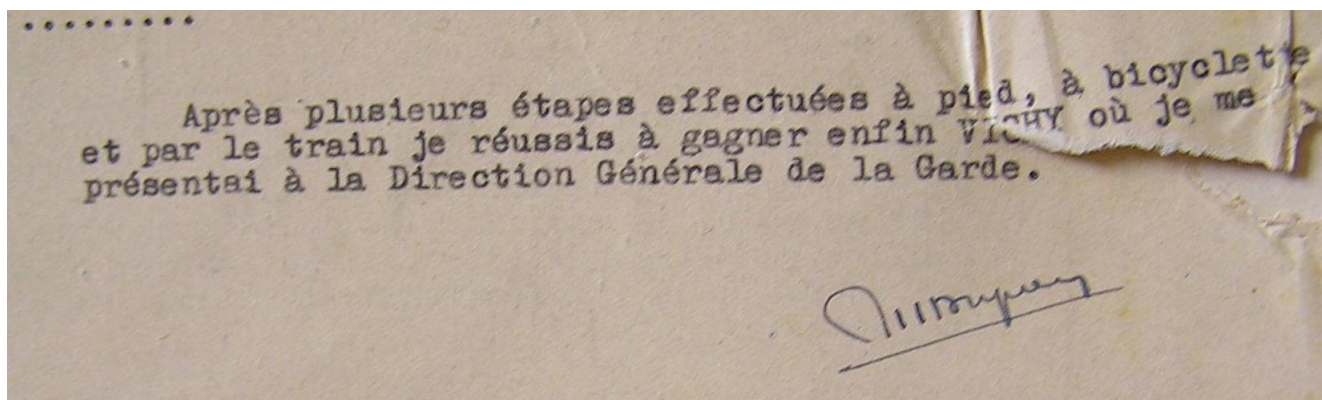
Pendant cette réunion/^{d'officiers} qui dura environ dix minutes les "maquisards" continuaient à haranguer gradés et élèves dans la cour de l'Ecole. Des ordres furent même donnés puisque peu de temps après les unités se dirigèrent vers les points de GUERET qui leur avaient été fixés. A noter que certains pelotons, qui avaient quitté GUERET la veille au soir et avaient rejoint l'Ecole, accompagnés de "maquisards" repartirent je ne sais où.

Le Peloton d'Aspirants du 1er Escadron, aux ordres du Lieutenant LE GUILLOU fut dirigé sur la Chataigneraie où il devait aider les "maquisards" à prendre d'assaut le bâtiment de la Milice. En fait ce peloton n'eut aucune action, ayant adopté une attitude entièrement passive, ainsi qu'il lui fut conseillé. En effet, en quelques mots j'avais rappelé au Lieutenant LE GUILLOU et à ses élèves le serment de fidélité au Maréchal et le respect de la parole donnée. La situation ne permettait pas de mener une action offensive contre les "maquisards" il s'agissait pour l'instant d'éviter la casse.

Au début de l'après-midi, le Chef d'Escadrons CORBEYRAND me fit savoir que je quittais le 1er Escadron et que seul, le Lieutenant LE GUILLOU suffirait à en assurer le commandement. Officier sans troupe et sans autre emploi, j'en profitai pour quitter définitivement l'Ecole avec l'espoir de pouvoir rentrer en liaison, dès que possible, avec la Direction Générale de la Garde, afin de rendre compte et de recevoir des ordres. Je gagnai mon domicile et ne pus en sortir que le samedi dans le courant de l'après-midi, c'est-à-dire après l'arrivée des troupes allemandes.

Je ne puis dire exactement comment les troupes allemandes ont repris la ville de GUERET. Une vive fusillade eut lieu le jeudi vers midi dans le quartier de la gare pendant que des explosions secouaient la ville. J'appris en fin de journée, par des voisins, qu'une première attaque de troupes allemandes avait été repoussée. La fusillade continua dans GUERET pendant presque toute la nuit et le vendredi matin vers 9 heures, des avions allemands survolèrent la ville, mitraillant et lançant quelques bombes. Puis un tir d'artillerie tomba sur les lisières est de GUERET, suivi d'une intense fusillade. J'appris plus tard qu'un fort détachement de troupes allemandes avait reconquis GUERET et que la fouille des maisons était commencée, pendant que les hommes étaient rassemblés sur la Place Centrale (Place Bonnyaud).

Je décidai alors de quitter GUERET coûte que coûte.



C.6 Témoignage d'un aspirant sur l'École de la Garde

Ce texte est la copie d'un document en état médiocre, conservé par l'aspirant Méhu. L'auteur en est inconnu, aucun des aspirants encore en vie ne revendique sa paternité. Certains l'attribuent, sous toutes réserves, à l'aspirant du Cheyron. Au vu des événements évoqués, on peut affirmer que sa rédaction a été achevée entre le 25 août 1944 et le départ à Cherchell en décembre 1944. Initiative individuelle, il ne reflète que les impressions de son auteur.

La présentation originale a été conservée.

LA CROIX DE PROVENCE A L'ECOLE DE LA GARDE

En octobre 1943, l'offre de 23 places d'élèves Officiers à l'Ecole de la Garde pour notre promo fut reçue avec défiance et même hostilité par presque tous.

Le mot garde évoquait à lui seul la fameuse Mobile, les charges contre les manifestants et les grévistes, quant à l'École de la Garde, personne ne savait ni son rôle, ni sa formation.

A cette époque de recherches où tout le monde était écoeuré des nombreuses expériences tentées depuis décembre 1942, certains résolurent de tenter leur chance dans cette nouvelle voie.

L'Ecole de la Garde installée à GUERET devait comprendre sous les ordres du Colonel FAVIER, l'escadron d'officiers élèves et d'élèves officiers, l'escadron d'élèves gradés et 6 escadrons d'élèves gardes qui devaient entre autres accueillir les candidats du dernier concal.

Le 12 novembre 1943, le Lieutenant Le GUILLOU, un de nos grands anciens, accueille les 23 petits cos de la C. de P.

Notre grand ancien nous montre en quelques mots qu'il est décidé, avec tous les instructeurs de l'Ecole, à nous faire crapahuter et à réveiller pour nous l'atmosphère de la vieille Ecole.

"Que devez vous trouver à l'École de la Garde? Une instruction militaire

aussi poussée et aussi rapide qu'il sera possible pour faire de vous les chefs qui seront nécessaires aux Français au jour J."

Pas de grands discours, mais tout le monde a compris, l'École sera un camouflage qui nous permettra de commander quand on aura besoin de nous.

Et alors commence pour nous une vie terriblement active en crapahut, le temps presse, on met les bouchées doubles.

Les marches alternent avec les manoeuvres à cheval et en moto.

Chaque semaine nous voit partir pour une journée à l'extérieur où le cheval du Lieutenant remplace agréablement l'A.M. qui surgit d'un tournant, les tenues de campagne, puis les jours d'arrêts tombent.

Tous mes camarades pourront certifier avec moi que jamais nous n'avons crapahuté de la sorte.

Notre instructeur qui sait ce qu'il veut nous tient d'une main de fer et pousse notre instruction à fond, les manoeuvres de nuit et le service en campagne à cheval ne sont pas oubliés non plus que les amphis des différents pendus : histoire, géo, technique auto, tapir, tititata, TSF, armement (par le Capitaine Delorme, commandant la 5 de la 5, fusillé par les Allemands).

Je ne saurais trop remercier notre instructeur au nom de tous mes camarades pour la solide instruction qu'il nous a donnée en si peu de temps,

Déjà la méfiance des petits cos se dissipe, au cours des permes on se rencontre, on échange des idées, le bureau de promo est au courant de nos activités et trouve qu'elles n'ont rien de "gendarmiques".

Il fallait un couronnement à ces 7 mois d'instruction, ce fut la campagne de CREUSE.

Le 6 juin, jour du débarquement, l'escadron des aspirants est en manoeuvre de nuit, rappelé à GUERET, il arrive dans la soirée, nous touchons les munitions.

Nous ne sommes pas sans savoir que plusieurs de nos Officiers sont en relation avec les officiers des FFI, nous savons d'autre part que l'attaque de GUERET aura lieu demain. Mais quelle sera l'attitude de certains officiers, comment passerons-nous, nul ne le sait.

Mercredi 7 juin, 4 heures, les premiers éléments FFI arrivent, comme prévu les postes de garde se replient sur la caserne.

6h30, sonnerie d'alerte dans la cour, on prend le dispositif de sécurité au quartier, un margis-chef venant d'être blessé par 2 balles de STEN.

7 h 30 Le Colonel François, commandant les FFI de la Creuse, entre et proclame dans la cour le télégramme du Général de Gaulle donnant l'ordre à l'école de passer aux FFI.

Aussitôt, réunion des officiers chez le Colonel qui les laisse libres d'agir.

Le Lieutenant Le GUILLOU demande les volontaires, comme un seul homme, l'escadron passe.

Vers 8 h 00 éclatent les premiers coups de feu, la préfecture et la poste sont occupées aussitôt, les Allemands résistent farouchement à la Feldgendarmerie et à la Kommandantur.

Des escadrons partent aussitôt en renfort aux différents points.

Les Aspis doivent attaquer la maison de la Milice où un premier assaut vient d'être repoussé. Dans cette maison isolée, chaque fenêtre est protégée par un matelas, les défenseurs sont peu nombreux, mais bien armés, de plus la maison isolée n'est pas abordable par les toits.

Après une marche d'approche assez longue, et un court combat, sur notre menace de mettre le feu, les miliciens se rendent.

Nous retirons 6 prisonniers et un blessé très grave, nous trouvons de plus des papiers du plus haut intérêt.

A 1 h 30 GUERET est libérée, nous avons environ 60 prisonniers allemands.

GUERET libérée le 7 juin, première ville de France libérée, déjà l'Ecole compte plusieurs tués et des blessés.

La population est en fête, mais dès le soir, un avion à croix noire mitraille la ville. Il est évident que le boche va essayer de prendre une revanche éclatante.

Mercredi 8 juin, nuit d'alerte, notre escadron est formé en réserve en cas de coup dur.

Des barrages coupent toutes les routes gardées par nos jeunes dont certains n'ont que 15 jours de service.

Une colonne de camions boches venant de Montluçon est signalée vers 11 h 00, la fusillade éclate, les allemands arrêtés par notre barrage débordent aussitôt et s'infiltrèrent près de la gare.

12 h 00 Ordre est donné à l'escadron de contre-attaquer en direction de la gare, la situation est très confuse, nous progressons dans les rues désertes, traversons la gare et tombons aussitôt sous le feu. Les boches tirent avec précision, leurs mitrailleuses en particulier envoient des rafales interminables, un de nos groupes trop engagé doit se retirer un peu en arrière, nous rampons.

Soudain notre camarade LAMBERT s'affaisse sur son FM en perdant beaucoup de sang, une balle lui a traversé la mâchoire et labouré l'épaule; sous les rafales on réussit à le mettre à l'abri; bien opéré, il guérira vite.

Un de nos jeunes, près de là, est atteint mortellement.

Nous opérons un large mouvement tournant pour essayer de déborder les Allemands, mais ceux-ci, après 6 heures de combat décrochent.

Dans cette bagarre, les boches perdent 80 tués et blessés graves.

Décidément, à Guéret, c'est du dur.

Les Allemands ont vu les cuirs et les casques des gardes, ils ont remarqué nos manoeuvres, ils vont tout mettre en oeuvre pour réduire cette menace.

Les Kommandantur de MONTLUCON, CHATEAUROUX, LIMOGES sont alertées, tout le monde s'attend au pire, il va falloir abandonner GUERET la rage au coeur devant le matériel et le nombre.

Jeudi 9 juin. Personne ne dort, les renseignements arrivent, de plus en plus mauvais, sur 3 routes de fortes colonnes boches protégées par des A.M. convergent sur la ville.

9 h 00 Ordre d'évacuation sur Janaillat, 30 km au sud. On manque de véhicules, les aspirants iront à pied avec tout l'écrasant barda du biffin, chacun abandonne avec regret ses affaires qu'il ne reverra plus mais bourre son sac de munitions et de grenades.

9 h 30 le premier avion arrive et mitraille, puis lâche cinq bombes, 15 chasseurs piquent à tour de rôle sur la route de Limoges encombrée de camions et de troupes.

Puis c'est l'inferral crapahut avec la charge écrasante : couché, debout, au sifflet comme à l'exercice.

Après une bonne heure de tir à la cible, les avions disparaissent, soulagement... nous marchons.

Sur le bas côté, les cars et les camions nous doublent, la route serpente dans les bois, nouvelle alerte, les avions nous cherchent, 3 de nos cars sont pris à partie par un chasseur et prennent feu, l'un est chargé de munitions et brûlera jusque dans la nuit.

Vendredi 10 Juin Repos aux environs de Janaillat.

Samedi 11 juin Notre escadron protège le PC du Commandant Corberand, un de nos grands anciens qui a pris le commandement de l'école.

Dimanche 12 juin. Sans le savoir, nous sommes trahis. Une forte colonne appartenant à la 2^e Division blindée de SS la fameuse "Das Reich" (qui s'illustrera dans quelques jours dans l'incendie d'Oradour sur Glane) arrive à Janaillat et attaque avec précision chaque escadron.

Les éléments portés appuyés par les A.M. débarquent rapidement et attaquent alors que beaucoup d'entre nous, épuisés, dorment.

La résistance s'organise par petits groupes, mais les SS s'acharnent, c'est à l'Ecole qu'ils en veulent (un fort camp de maquis situé à 1 km ne sera pas inquiété.)

Ils poursuivent la lutte jusqu'à la nuit.

A 10 h 00 les bois résonnent encore de coups de mines et des rafales courageuses de nos FM 24/29, une ferme flambe, et l'ennemi se regroupe grâce

à ses fusées, le ronflement puissant des A.M. et des chenilles des "portés" s'éloignent enfin.

Des groupes se reforment et essaient de rétablir des liaisons dans la nuit, le bilan est dur, l'ennemi a certainement des pertes, mais chez nous le Capitaine et plusieurs gardes sont tués, l'autre capitaine prisonnier ainsi qu'une trentaine de nos jeunes élèves gardes dont un bon nombre est blessé; notre grand ancien le capitaine RICHARD blessé à la jambe est arraché aux mains des Allemands.

L'Ecole n'est pas détruite comme l'ont cru les boches, mais elle est dispersée.

Des isolés cherchent à se rejoindre en évitant les embûches, certains iront très loin et auront beaucoup d'aventures.

Au bout de 8 jours le regroupement est terminé dans une grande forêt, hélas plusieurs n'ont pas eu le courage de rejoindre.

Sans perdre confiance, notre Commandant divise ce qui reste en nouveaux escadrons.

Partis 24, nous restons 13 de la Croix de Provence, bientôt répartis comme officiers de liaison ou comme chefs de peloton.

Nous recevons bientôt un télégramme de félicitations du général Koenig pour la brillante conduite de l'Ecole pendant le combats de GUERET.

C'est alors que commence pour nous la vie de maquis avec ses dures servitudes : huttes sous la pluie, nourriture froide, manque d'abris, de couvertures, etc.

Puis chaque escadron reçoit un secteur, des instructeurs nous enseignent l'art du sabotage, c'est l'époque des parachutages et des sabotages et des petites opérations.

Notre camarade d'ANGLADE, officier de liaison, épuisé par ses longues courses, attrape une mauvaise pleurésie et doit être hospitalisé.

Il est décidé que les nombreux volontaires du département vont être encadrés par nos gradés et formeront ainsi un nouveau régiment.

Une expédition de grand style menace la fameuse région 5 qui comprend entre autres CORREZE, DORDOGNE, HAUTE-VIENNE, CREUSE.

Nos services de renseignement signalent d'heure en heure la marée de camions et de blindés qui déferlent sur nous.

Pendant 15 jours, la Creuse aura sur son sol une brigade de la 9^e Division blindée SS et deux divisions d'infanterie, les 256 et 253.

Le 16 Juillet, la grande attaque se déclenche, les Allemands connaissent toute notre organisation (témoin la carte prise dans la voiture d'un chef de colonne).

Dès ce jour, nos embuscades causent des pertes sévères à l'ennemi, ses colonnes passent (mais à quel prix ?), déjà la fureur teutonnes se réveille dans les incendies de fermes.

Dans un cantonnement attaqué de nuit les SS fusillent lâchement 10 des nôtres et incendient le village, cette fois c'est la lutte sans merci, plus de prisonniers.

Assaillis de partout par des forces toujours plus nombreuses, et ces terribles A.M. (où est le pacifique cheval du Lieutenant ?) nos unités doivent se replier dans le vrai maquis. Les incendies et les fusillades de civils continuent.

Un de nos escadrons se distingue particulièrement en infligeant de grosses pertes aux Allemands. Malheureusement nous déplorons une vingtaine de tués ou de prisonniers, plusieurs seront retrouvés avec une balle dans la nuque.

Toutes les unités reçoivent l'ordre d'éviter le contact à tout prix pour ne pas être détruites.

Épuisés par des combats incessants, les hommes se terrent dans la nature, pour comble de malchance il pleut ; seuls quelques fermiers courageux acceptent de nous ravitailler.

Les boches guidés par des chiens fouillent les bois, mais, à part quelques escarmouches, nous leur glissons entre les mains.

Après 3 semaines de cette vie de fugitifs, ordre d'attaque générale pour la Creuse, un commando de 30 parachutistes français nous arrive.

Une belle nuit, des camions roulent sur toutes les routes, les Creusois restent peureusement chez eux, ce sont sans doute des convois boches ; erreur, les fugitifs d'hier reprennent possession du pays, toutes les routes sont barrées, minées, gardées, chaque garnison allemande est étroitement cernée.

Des engagements ont lieu chaque jour contre les puissants convois qui tentent de regagner l'Allemagne. 7 divisions passeront ainsi.

Les colonnes ennemies réussissent à passer grâce à leur armement lourd, mais elles subissent des pertes sévères.

Les villes tombent une à une entre nos mains et le 25 Août, à part les prisonniers, aucun Allemand ne reste en Creuse, et nos unités partent en renfort dans les départements voisins.

Au cours des opérations de juillet, notre camarade ABADIE commandant une patrouille chargée de retrouver nos morts est surpris par les Allemands ; depuis il a été dirigé sur l'Allemagne et nous n'avons plus de nouvelles.

De retour à GUERET nous prenons maintenant une part active à l'organisation en régiments des FFI du département de la Creuse.

Voici des nouvelles de 14 aspirants de l'Ecole de la Garde qui firent toute la campagne :

Lieutenant LAMBERT, blessé le 7 juin, commande maintenant un peloton de la garde quelque part en France.

Lieutenant ABADIE, disparu le 18 juillet, sans doute prisonnier en Allemagne.

Lieutenants DAVADIE, MARC, CASALET commandent chacun une compagnie du 278^e R.I. en formation près de GUERET.

Lieutenants GAUDY, VITAL BUIS de BELLESCIZE instructeurs à l'école des cadres de la brigade de la Creuse à GUERET.

Lieutenants MEHU et CHAVY (en convalescence à NEVERS) instructeurs au bataillon d'engins à EVAUX les Bains *

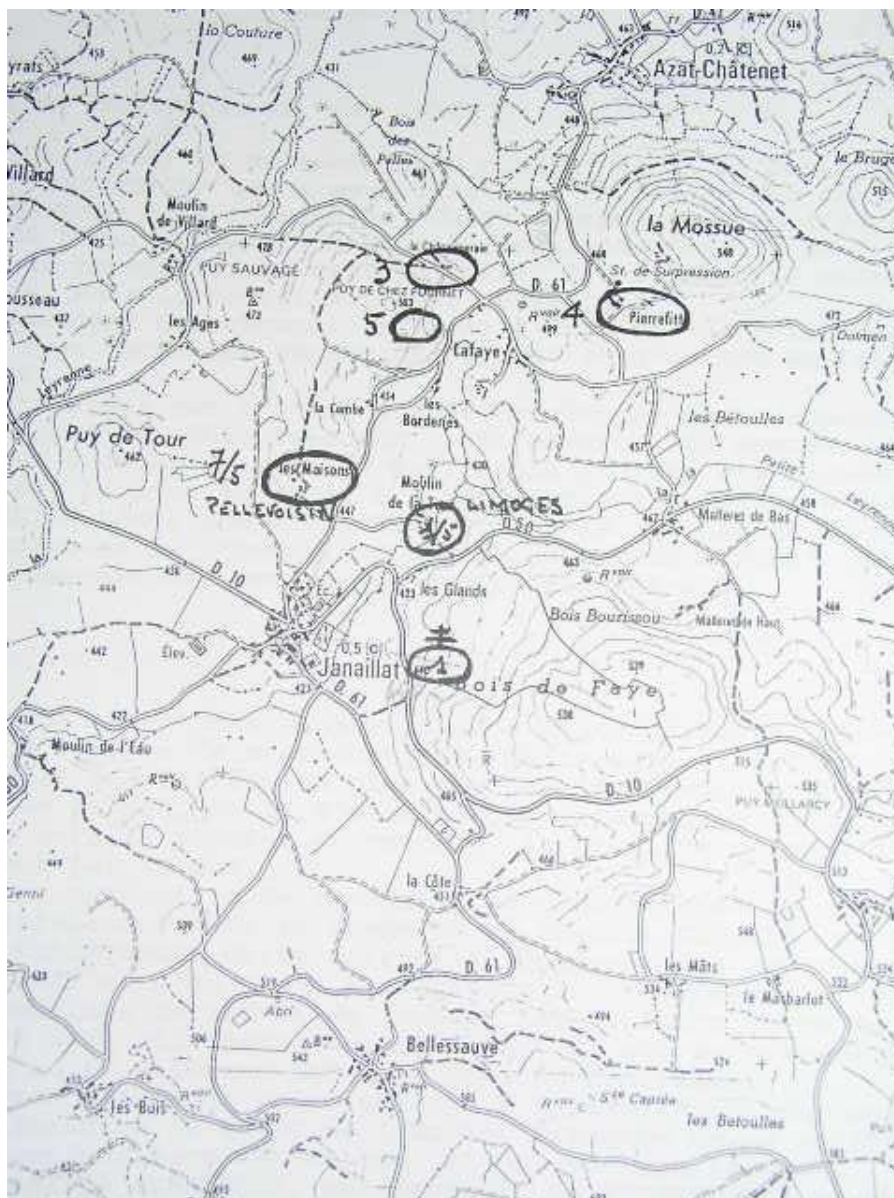
Lieutenant du CHEYRON, notre major, au bureau de sécurité militaire de GUERET.

Lieutenant MANDAR, EM de la Garde à LIMOGES.

Lieutenant d'ANGLADE en convalescence à PARIS

* 92^e bataillon autonome de mitrailleuses et d'engins.

C.7 Emplacement des cantonnements à Janailat



Ce plan détaille le cantonnement des unités de l'École qui avaient rejoint le maquis (1^o, 3^o et 4^o escadrons) ainsi que les escadrons 1/5 et 7/5.

La D61 qui va de Janailat à Bellesauve continue jusqu'à Guéret au Nord.

Ce plan permet de constater la concentration excessive des unités de l'École aux abords de Janailat, le PC FFI étant pour sa part à Bellesauve.

C.8 Messages radiodiffusés du Maréchal Pétain

C.8.1 En date du 06 juin 1944

Français, Les armées allemandes et anglo-saxonnes sont aux prises sur notre sol. La France devient ainsi un champ de bataille.

Fonctionnaires, agents des services publics, cheminots, ouvriers, demeurez

fermes à vos postes pour maintenir la vie de la nation et accomplir les tâches qui vous incombent.

Français, n'aggravez pas nos malheurs par des actes qui risqueraient d'appeler sur vous de tragiques représailles. Ce seraient d'innocentes populations françaises qui en subiraient les conséquences.

N'écoutez pas ceux qui, cherchant à exploiter notre détresse, conduiraient le pays au désastre.

La France ne se sauvera qu'en observant la discipline la plus rigoureuse.

Obéissez donc aux ordres du gouvernement. Que chacun reste face à son devoir.

Les circonstances de la bataille pourront conduire l'armée allemande à prendre des dispositions spéciales dans les zones de combat. Acceptez cette nécessité, c'est une recommandation instante que je vous fais dans l'intérêt de votre sauvegarde.

Je vous adjure, Français, de penser avant tout au péril mortel que courrait notre pays si ce solennel avertissement n'était pas entendu.

C.8.2 En date du 14 juin 1944

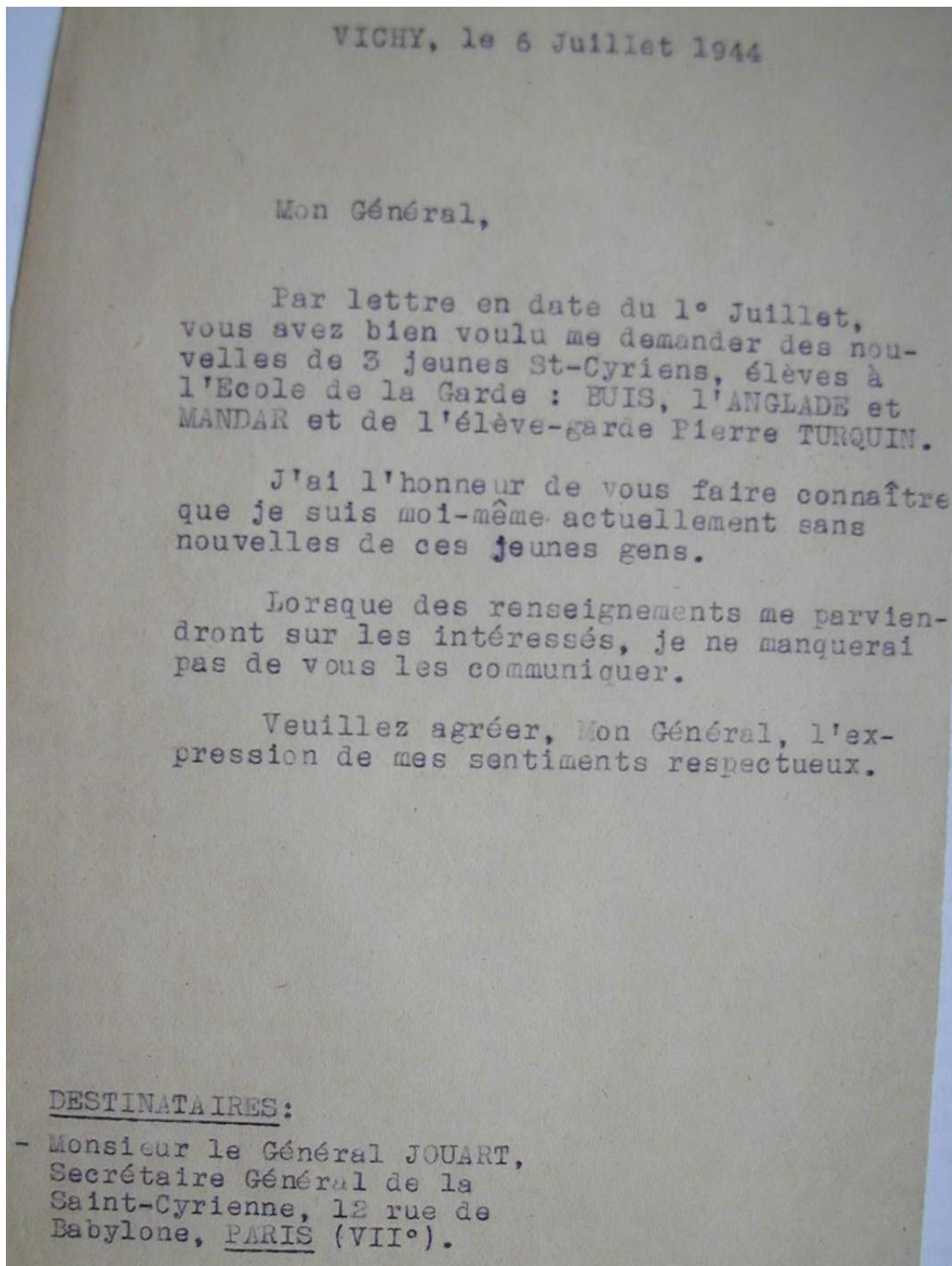
Légionnaires,

Des événements d'une exceptionnelle gravité se déroulent sur le territoire de notre pays. J'ai adressé à tous les Français, dans mes derniers messages, un solennel avertissement auquel nul n'a le droit de rester sourd. À vous, dont je suis le chef, je donne mes consignes.

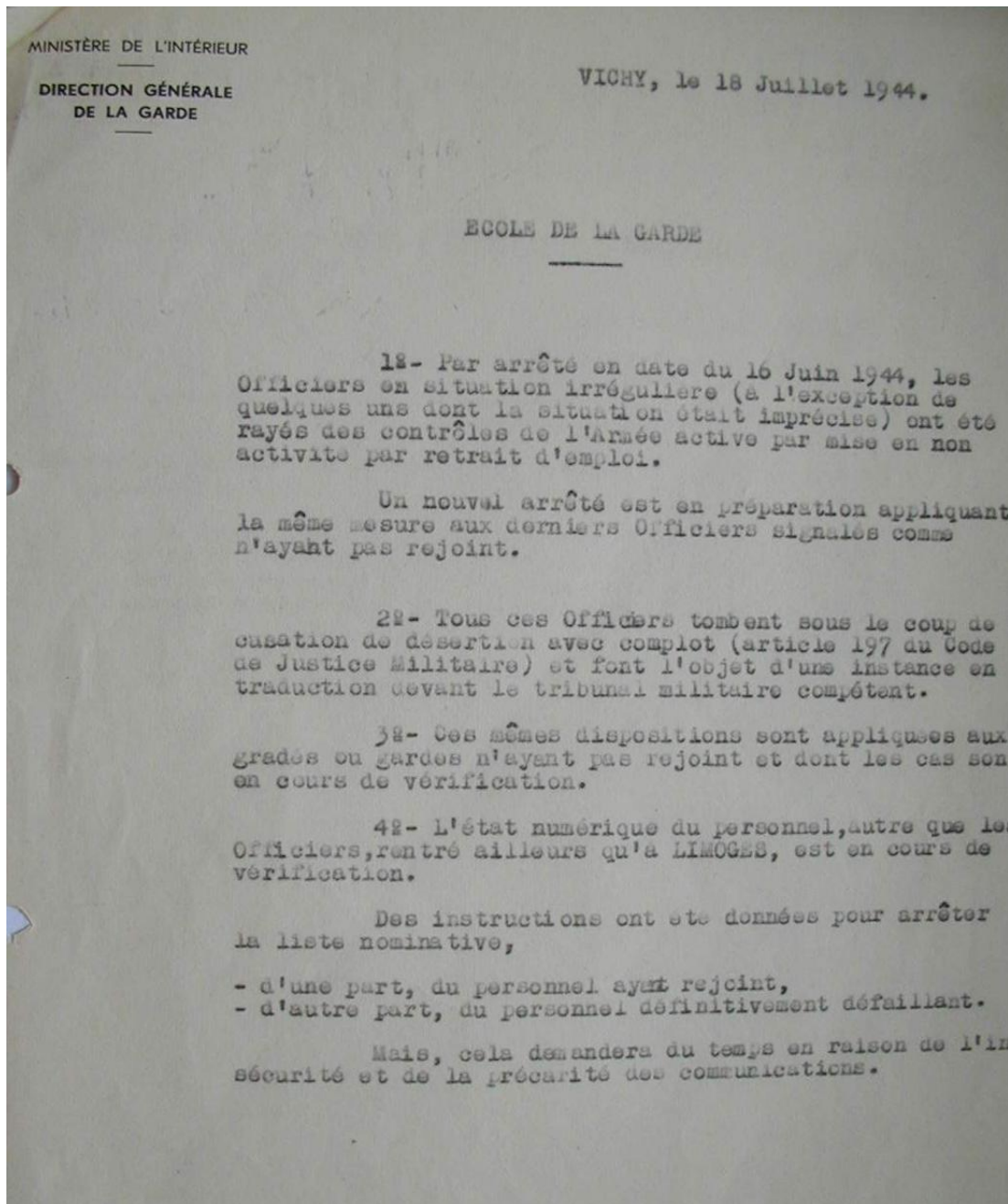
Découlant de la position strictement nationale qui fut toujours celle de la Légion française des combattants, ces consignes sont nettes et formelles : nous ne sommes pas dans la guerre, votre devoir est de garder une stricte neutralité. je ne veux pas de guerre fratricide. Les Français ne doivent pas se dresser les uns contre les autres. Leur sang est trop précieux pour l'avenir de la France et la haine ne peut que compromettre l'unité de notre pays, qui est le gage de sa résurrection. Anciens combattants des deux guerres, soyez les artisans de cette union. La France doit conserver pour elle seule ses énergies patriotiques les plus ardentes. En toutes circonstances, l'intérêt national doit vous servir de guide.

Légionnaires, je compte plus que jamais sur vous pour travailler à la réconciliation de tous les Français.

C.9 Lettre du 6 juillet répondant à la demande de recherches formulée par la Saint-Cyrienne



C.10 Lettre du 18 juillet 1944 relative à la radiation des cadres de l'armée d'active



C.11 Proclamation du Général Perré le 13 août 1944

Les autorités militaires allemandes ont décidé de procéder au désarmement des Forces du maintien de l'Ordre qui ne conserveront que leur pistolet individuel et ne seront plus utilisées qu'à des missions de police intérieure. Toutefois, ces autorités ont consenti à laisser leur armement aux Troupes de la Garnison de Vichy. Désormais, aux côtés de la Garde Personnelle du Chef de l'État, un ultime devoir vous reste à remplir : « PROTÉGER LA

PERSONNE DU MARÉCHAL! » Vous saurez être dignes de cette mission sacrée, quand on est de la GARDE, on sait ce que c'est que de FORMER LE DERNIER CARRÉ.

La casse a été respectée.

Annexe D

Bibliographie

La bibliographie relative à l'École de la Garde est particulièrement mince, le sujet ayant été encore peu traité. Par conséquent, certains ouvrages cités, même s'ils ne traitent pas du sujet de ce mémoire, permettent de fournir un éclairage sur les événements contemporains de ceux qui ont été traités, sur les unités avec lesquelles l'École eut à s'expliquer, ou sur la tactique employée dans les opérations.

D.1 Documents officiels

Ministère de la Guerre, BOEM *Combattants de la Résistance volume arrêté à la date du 1^o mai 1958*, Paris ; Lavauzelle, 1958.

Ministère de la Guerre, BOEM *Unités combattants de la Résistance volume arrêté à la date du 1^o mai 1958*, Paris ; Lavauzelle, 1958.

Journaux officiels de l'État Français.

Journaux officiels d'Alger.

Dépôts des Archives Nationales, du Service Historique de la Gendarmerie Nationale, du Service Historique de l'Armée de Terre.

D.2 Livres

Amouroux Henri, *La grande histoire des Français sous l'occupation T8 Joies et douleurs du peuple libéré*, Paris ; Robert Laffont, 1988.

Auphan Amiral, *L'honneur de servir*, Paris ; France Empire, 1978.

Beau Georges et Gaubusseau Léopold, *R5 Les SS en Limousin Périgord Quercy*, Paris ; Presses de la Cité, 1969.

Broche François, *L'armée française sous l'occupation Tome II la métamorphose*, Paris ; Presses de la Cité, 2002.

Cazals Claude, *La Garde sous Vichy*, Paris ; La Musse, 1994.

Carrot Georges *Le maintien de l'ordre en France au XX^e siècle*, Paris ; 1990.

Corvisier André, *Histoire militaire de la France. Tome IV de 1940 à nos jours*, Paris ; PUF (Quadrige), 1997.

Delperrié de Bayac Jacques, *Histoire de la Milice 1918 - 1945*, Paris ; Fayard, 1994.

Duval Eugène-Jean, *La révolte des sagaies Madagascar 1947*,

De Gaulle Charles, *Mémoires de guerre. Tome II L'unité 1942-1944*, Paris ; Plon, 1956.

Froment Pascale, *René Bousquet*, Paris ; Stock, 1994.

Giolitto Pierre, *Histoire de la Milice*, Paris ; Perrin (Tempus), 2002.

Guingouin Georges, *Quatre ans de lutte sur le sol limousin*, Paris ; Hachette (la libération de la France), 1974.

Hastings Max, *La division Das Reich et la Résistance*, Paris ; Pygmalion, 1983.

Jäckel Eberhard, *La France dans l'Europe de Hitler*, Paris ; Fayard, 1968.

Masson Philippe, *Histoire de l'armée française de 1914 à nos jours*, Paris ; Perrin (Tempus), 2002 .

Mialet Jean, *Le déporté La haine et le pardon*, Paris ; Fayard, 1981.

de Montangon Jean, *Un Saint-Cyrien des années 40*, Paris ; France-Empire, 1987.

Noguères Henri, *Histoire de la Résistance en France. Tome V juillet 1944 mai 1945*, Paris ; Robert Laffont, 1981.

Paxton Robert, *L'armée de Vichy, le corps des officiers français 1940-1944*, Paris ; Tallandier, 2004.

Rommel maréchal Erwin, *Carnets présentés par Liddell Hart*, Paris ; Amiot-Dumont, 1953.

de Saint Marc Hélie et von Kageneck August, *Notre histoire 1922-1945*, Paris ; Les arènes, 2002.

Sansico Virginie, *La justice du pire. Les cours martiales sous Vichy*, Paris ; Payot, 2002.

Venner Dominique, *Histoire de la collaboration*, Paris ; Pygmalion, 2000.

Weygand Général Maxime, *Mémoires. Tome III Rappelé au service*, Paris ; Flammarion, 1950.

D.3 Articles

d'Abzac-Epezy Claude, « La rénovation de la formation militaire dans l'armée de l'armistice », *Revue historique des armées*, volume 2, 2001, p 17

à 30.

D.4 Archives personnelles

Anonyme, *la Croix de Provence à l'École de la Garde*.

Bulletin du cinquantenaire de la promotion Croix de Provence, 1992.

Chavy colonel, *Le 1^o escadron de l'École de la Garde dans les combats, de la prise de Guéret et de la libération du département de la Creuse*.

Candiotti colonel, *l'École de la Garde en mai, juin et juillet 1944*.

Corberand chef d'escadron, *Historique de la formation*, 1950.

Davadie Raymond, *À propos de l'école de la Garde*.

Mathé commandant, *Extrait du journal des opérations depuis le 14 juillet 1944*.

Méhu général, *Documents et notes personnels*.

Mémorial de la promotion Croix de Provence, 1950.

Menuet colonel, *Souvenirs d'Algérie*.

Michaud Jean, *Discours prononcé place de l'Hôtel de ville à Guéret le 7 juin 1994*.

Page lieutenant, *Journal de marche du peloton Page du 3^o escadron de l'École de la Garde de Guéret pour la période du 5 juin au 6 septembre 1944*.

Table des matières

I	De l'entrée à la Spéciale jusqu'à la dispersion de Janaillat	16
1	D'Aix à Guéret	17
1.1	La Croix de Provence face à la dissolution de Saint-Cyr	17
1.1.1	La convocation à Aix	17
1.1.2	Le choc de la fermeture de l'École	18
1.2	La dispersion	20
1.2.1	La position administrative des élèves-officiers	21
1.2.2	Les aventures individuelles	23
1.2.2.1	Les chantiers de jeunesse	23
1.2.2.2	Les grandes écoles et les facultés	24
1.2.2.3	Quelques cas particuliers	24
1.3	Le STO	25
1.3.1	La mise en place du service	25
1.3.2	L'impact du STO sur la Croix de Provence	26
1.4	Le rassemblement à Guéret	27
1.4.1	La convocation	27
1.4.2	Les motifs du choix	29
1.4.2.1	Se former militairement	29
1.4.2.2	Se soustraire au STO	30
1.4.2.3	Les autres facteurs	30
1.4.2.4	Y avait-il d'autres solutions ?	31
2	La vie à l'École	34
2.1	Le cadre	34
2.1.1	Quelle formation pour la Garde ?	34
2.1.2	Les créateurs de l'École	34
2.1.3	Les négociations préalables	35
2.1.4	Les lieux	43
2.2	L'organisation de l'école	45
2.2.1	Organisation générale	45
2.2.2	L'administration de l'École	46
2.2.2.1	Symbolique et traditions	46
2.2.2.2	Éléments d'administration	47
2.2.2.3	Les conditions d'admission	47
2.2.2.4	La justification de l'instruction	48
2.2.2.5	Les contrôles de l'occupant	49
2.2.2.6	Le STO	50
2.2.3	Le personnel	50

2.2.3.1	L'encadrement	50
2.2.3.2	Les élèves	52
2.2.4	Le premier escadron	54
2.3	L'instruction	55
2.3.1	Souhaits allemands et réponses françaises	55
2.3.2	Peu de maintien de l'ordre	59
2.3.3	Une instruction comportant beaucoup de sport	60
2.3.4	Une instruction axée sur le combat	61
2.3.5	L'instruction à la clandestinité	63
2.3.6	Au final, une instruction réaliste et adaptée	64
2.4	Les affectations prévisibles	64
2.5	L'état d'esprit régnant à l'École	65
2.5.1	Celui des aspirants	65
2.5.2	Celui des cadres	66
2.6	Les liens avec la population civile	66
2.7	La situation juridique des aspirants	68
2.7.1	Les conventions d'armistice	68
2.7.2	Le serment de fidélité au chef de l'État	71
2.7.3	L'assermentation	73
2.7.4	Le passage à la Résistance et ses conséquences : étaient-ils francs-tireurs ?	73
3	Le passage à la Résistance	76
3.1	Le débarquement en Normandie, origine du soulèvement	76
3.1.1	Les prémisses du débarquement	76
3.1.2	Sa répercussion sur l'École	77
3.2	Le passage de l'École à la Résistance	79
3.2.1	L'École de la Garde, objectif des FFI	79
3.2.2	Les raisons du passage	80
3.2.3	L'isolement de Guéret	82
3.2.4	Le ralliement de l'École	83
3.2.5	La réaction de Vichy	87
3.3	Les combats dans Guéret	87
3.3.1	Le 7 juin, première libération de la ville	87
3.3.1.1	Objectifs	87
3.3.1.2	Exécution	88
3.3.1.3	Critique de la tactique utilisée	90
3.3.1.4	La joie de la libération	91
3.3.1.5	Le sort des miliciens	92
3.3.2	Le 8 juin, la reconnaissance allemande est repoussée	93
3.3.2.1	Les raisons du retour des Allemands	93
3.3.2.2	L'organisation de la défense de la ville	94
3.3.2.3	Les combats	94
3.3.2.4	Critique des tactiques employées	97
3.3.2.5	Quel effectif a participé aux combats ?	98
3.4	Le repli vers Janailat le 9 juin	99
3.4.1	L'exécution du repli	99
3.4.2	Les raisons du repli	102

3.4.3	L'arrivée à Janaillat	103
3.4.3.1	La mise en place des unités	103
3.4.3.2	Les indiscretions	104
3.4.3.3	Un choix et une organisation imprudents	105
3.4.4	Le sort de l'École	106
3.5	Conclusion partielle sur la tactique	107
3.5.1	Forces d'occupation	107
3.5.2	Forces françaises	108
 II De Janaillat à Cherchell		 109
4	La restructuration de l'École	110
4.1	La dispersion	110
4.1.1	L'irruption des Allemands	110
4.1.2	Les consignes de regroupement	113
4.1.3	Critique de la tactique	115
4.1.3.1	Les forces françaises	115
4.1.3.2	Les forces allemandes	116
4.2	Le regroupement	117
4.2.1	Son exécution	117
4.2.2	Les cas particuliers	119
4.2.3	Le bilan de l'attaque allemande	121
4.3	La réorganisation de l'École	122
4.3.1	Les raisons de la réorganisation	122
4.3.2	L'exécution de la réorganisation	122
4.4	Les réactions suscitées	124
4.4.1	Les réactions allemandes	124
4.4.2	Les réactions françaises	125
4.4.2.1	Les mesures visant les cadres	125
4.4.2.2	Les mesures prises à l'encontre des élèves	126
5	La clandestinité	130
5.1	La mission des maquis	130
5.2	Les unités du maquis	132
5.2.1	Leurs caractéristiques	132
5.2.2	Les liaisons entre les différentes unités	133
5.2.3	Les déserteurs de l'armée allemande	134
5.2.4	Les recrues locales	135
5.2.5	La mission Bergamote	136
5.2.6	Les SAS	140
5.3	La logistique du maquis	140
5.3.1	La séparation des PC, garante de l'autonomie de l'École	140
5.3.2	Les mesures de sécurité	141
5.3.2.1	Les postes de commandement	141
5.3.2.2	Les unités	142
5.3.3	Le ravitaillement	143
5.4	Les actions offensives	145
5.4.1	Le renseignement	146

5.4.1.1	Le rôle des aspirants	146
5.4.1.2	La mission Bergamote	147
5.4.1.3	La centralisation du renseignement au niveau de la région	147
5.4.2	Destructions et embuscades	149
5.4.3	Autres actions	150
5.5	Les actions défensives	151
5.5.1	La défense des cantonnements	151
5.5.2	Les parachutages	152
5.5.3	Le soutien de la population	153
5.5.4	Le ratissage de la brigade Jesser	155
5.6	Conclusion partielle	157
6	La libération et le regroupement à Cherchell	159
6.1	La libération des villes et la fin de la clandestinité	159
6.1.1	La libération des villes	159
6.1.2	La nouvelle administration	160
6.1.2.1	Les comités de libération nationale	160
6.1.2.2	La cour martiale	160
6.1.3	L'École et sa postérité	162
6.1.4	Le retour des clandestins et leur affectation	162
6.2	L'épuration des aspirants	165
6.2.1	La genèse et les bases légales	165
6.2.2	Le passage devant la commission d'épuration	166
6.3	Le départ vers Cherchell et la seconde dispersion	167
6.3.1	Le trajet en France et l'attente à Montpellier	167
6.3.2	Cherchell	168
7	Conclusion	170
7.1	La postérité de l'École et de la Garde	170
7.2	Quel fut le rôle de l'École dans la libération ?	171
7.3	L'École de la Garde, une école de la revanche ?	174
A	Textes juridiques	176
A.1	Convention d'armistice franco-allemand	176
A.2	Serments de fidélité	181
A.2.1	Acte constitutionnel n° 8	181
A.2.2	Serment SS	181
A.2.3	Serment espagnol	182
A.2.4	Serment américain	182
A.2.5	Serment de la garde pontificale	182
A.3	Extraits du décret sur le service spécial de la Garde	183
B	Documents de l'année 1943	185
B.1	Note 996 DGG/Ins du 21 octobre 1943	186
B.2	Liste des instructeurs de l'École	189
B.3	Liste des aspirants de la promotion Croix de Provence admis à l'École de la Garde	190

B.4	Message de René Bousquet au général Perré fin décembre 1943	191
C	Documents de l'année 1944	192
C.1	Mouvements des escadrons de l'École le 7 juin	192
C.2	Dispositif du premier escadron autour de la maison de la Milice	194
C.3	Tapiserie illustrant la libération du 7 juin	195
C.4	Carte des combats du 8 juin 1944 (extraite de l'ouvrage <i>les cadets de la Garde dans la tourmente</i>)	197
C.5	Rapport du capitaine Dupont sur le passage de l'École à la Résistance	198
C.6	Témoignage d'un aspirant sur l'École de la Garde	200
C.7	Emplacement des cantonnements à Janaillat	207
C.8	Messages radiodiffusés du Maréchal Pétain	207
	C.8.1 En date du 06 juin 1944	207
	C.8.2 En date du 14 juin 1944	208
C.9	Lettre du 6 juillet répondant à la demande de recherches formulée par la Saint-Cyrienne	209
C.10	Lettre du 18 juillet 1944 relative à la radiation des cadres de l'armée d'active	210
C.11	Proclamation du Général Perré le 13 août 1944	210
D	Bibliographie	212
D.1	Documents officiels	212
D.2	Livres	212
D.3	Articles	213
D.4	Archives personnelles	214

Index

- Abadié, 67, 111, 123, 128, 156, 169
Albertini, 88
Alger, 74
Amouroux, 10, 72
Auphan, amiral, 9
- Barriot, lieutenant-colonel, 171
Benoist-Méchin, 45
Biebricher, oberleutnant, 89
Biland, 88
Bloomfield, major, 139
Bousquet, 9, 12, 14, 34, 35, 37–41, 43, 44, 48, 52, 55–57, 59, 69
Bout de l'An, 99
Brétégnier, colonel, 80
Buis, 31, 53, 54, 61, 63, 64, 84, 86, 91, 117, 123, 126, 134, 135, 142, 149, 151, 161, 164, 167
- Camus, 106
Candiotti, 99
Cantoni, capitaine, 125
Castaing, 160
Castille, 89
Cazalet, 23, 64, 78, 86, 118, 123, 164, 167, 168
Cazals, 78
Chapon, 96, 106
Chaumeil, 140, 161
Chaumet, capitaine, 92
Chavy, 31, 67, 87, 89, 90, 92, 95, 111, 114, 117, 119, 123, 132, 140–142, 150, 159–161
Cherchell, 64, 165, 167–169, 172, 174
Chuard, 25, 28, 50, 61–64, 67, 112, 113, 115, 119, 143, 163, 166, 167
Churchill, 131
Corberand, commandant, 14, 82, 84–87, 112, 122, 125, 130, 140, 141, 160, 163, 164
Corvisier, 31
Coudert, commandant, 106
- d'Anglade, 24, 25, 53, 60, 61, 64, 66, 74, 78, 84, 86, 89, 97, 101, 123, 126, 132, 141, 144, 154, 167, 169
Darlan, amiral, 70
Darnand, 8, 9, 48, 56, 74, 85
Daubigney, 163
Dautun, commandant, 82, 85, 126
Davadie, 24, 29, 53, 60, 62, 63, 79, 90, 92, 96, 98, 100, 101, 111, 114, 116, 123, 132, 134, 135, 143, 151, 164
de Barneville, lieutenant, 126
de Bellescize, 95, 112, 123, 135, 150, 163
de Galbert, capitaine, 23
De Gaulle, général, 13, 83, 84
de Laitre, 113, 120
de Montangon, lieutenant, 19, 24
de Thoré, 171
de Vogüe, colonel, 113
Delorme, capitaine, 30, 31, 51, 81
Delperrié de Bayac, 10, 99
Denard, 31, 120
Diethelm, 71
Doison, lieutenant, 125
du Cheyron, 123, 146, 163, 164, 167
Dupont, capitaine, 54, 57, 63, 66, 83, 84, 90, 126
- Fages, 23, 28, 31, 33, 86, 121, 167
Faurie, capitaine, 83, 125
Favier, colonel, 35, 51, 53, 81–85, 91, 125
FFI, 13, 67, 80–82, 85, 87–94, 96–99, 102, 104, 105, 107, 108, 112, 113, 115, 116, 118, 119, 122, 130, 132, 138–141, 149, 151, 155, 157, 159, 160, 162, 164, 168, 172, 173
Fiévet, 47, 120
Fourreau, capitaine, 123, 125
François, 81–84, 87, 91, 92, 99, 112, 123, 132, 140–142, 150, 151, 156, 160, 162
FTP, 12, 13, 120, 121, 132, 134, 151, 164

- Gaudy, 112, 118, 123
 Gendarmerie, 2–7, 11, 14, 28, 29, 39, 45,
 51, 60, 67, 76, 83, 89, 90, 92, 98–
 100, 143, 145, 149, 162, 165, 171
 Georges, lieutenant, 83, 95, 99, 100, 125,
 135, 143
 Giolitto, 10
 Girier, 24, 113, 120, 121, 167
 Grangé, commandant, 83, 85, 126
 Guillot, lieutenant, 95, 125
 Guingouin, 134, 164
 Guyonnet, commandant, 126
- Helain, lieutenant, 77
 Herlem, lieutenant, 126
 Hitler, 6
 Hubler, lieutenant, 140
- Jäckel, 7, 10, 93, 98, 99, 171
 Jeandidier, lieutenant, 19
 Jesser, 130, 134, 150, 155, 156
 Jouan, capitaine, 77, 85, 88, 89, 125
 Jouannic, lieutenant, 125
 Jouart, général, 126
 Jouslin, 112
- Kageneck, August von, 11
 Koenig, général, 13, 138
- Labrégère, 88, 90, 112, 114, 117, 162
 Lambert, 95, 96, 121
 Laval, 6
 Le Bars, général, 170
 Le Guillou, lieutenant, 51, 54, 57, 59, 60,
 66, 86, 89, 93, 101, 103, 104, 114,
 118, 125, 163
 Leguay, 43, 55
 Lonchamp, 62, 79, 121, 163, 167
 Louis, capitaine, 12, 118
- Méhu, 23, 27, 59, 60, 67, 71, 84, 89, 101,
 103, 115, 117, 118, 123, 135, 142,
 150, 153, 163, 164, 166
 Mahuet, colonel, 126
 Mandar, 24, 30, 54, 60, 64, 66, 67, 84,
 86, 87, 89, 101, 117, 123, 126, 134,
 142, 146, 154, 164, 167, 169
- Marc, 123
 Masson, 10
 Mathé, commandant, 14, 85, 95, 125
- Menuet, 25, 28, 31–33, 65, 78, 79, 86, 93,
 96, 101, 114, 116, 119, 120, 133,
 154, 168, 169, 174
- Michaud, 80
- Oberg, 14, 38–41, 43, 44, 48, 52, 55–57,
 59, 69
- Pétain, maréchal, 6, 63, 68, 70, 72, 74, 84
 Page, lieutenant, 14, 77, 78, 82, 83, 99,
 104, 172
- Paxton, 10
 Perré, général, 7, 10, 12, 34–36, 38–43, 50,
 55, 125, 126, 128, 129, 170
 Perré, lieutenant, 51, 57, 107
 Piot-Rolland, 23, 79, 86, 89, 113, 120, 124,
 167
- Priou, 24, 33, 62, 64, 88, 167
 Puthoste, capitaine, 171
- Raveney, lieutenant, 125
 Receveau, capitaine, 77, 142
 Richard, capitaine, 51, 104, 125, 163
 Rivals, chef d'escadron, 92, 98
 Robelin, lieutenant-colonel, 51, 87
 Rolland, 120
 Rommel, maréchal, 171
 Rundstedt, 7
- Séchaud, capitaine, 112, 125
 Saint-Marc, Hélié de, 11
 Serpeau, lieutenant, 107, 126
 Simon, capitaine, 22
 Stephan, 118
- Termet, capitaine, 123
 Tharaux, commandant, 87
- Vital, 53, 67, 123, 135, 150
- Weygand, général, 2, 7, 9, 10, 70